

Cadre de Finances publiques vertes au Gabon

Rapport final

Consortium : Yacine BIO TCHANÉ et Brian O'CALLAGHAN avec d'autres experts de l'Université d'Oxford.

Mars 2022

Table des matières

Table des matières	i
Liste des tableaux	v
Liste des graphiques	viii
Liste des figures	ix
Liste des encadrés	x
Acronymes et abréviations.....	x
Résumé exécutif	1
1 ^{ère} PARTIE : REVUE INSTITUTIONNELLE ET ANALYSE DU CADRE DES FINANCES PUBLIQUES VERTES ...	5
Introduction générale.....	5
1.1. Contexte et justification	5
1.2. Objectif de l'étude.....	7
1.3. Cadre méthodologique.....	8
1.3.1. Démarche méthodologique.....	8
1.3.2. Cadre conceptuel de l'étude	9
1.3.3. Cadre analytique.....	10
2. Profil macroéconomique et portée de l'économie verte au Gabon	13
2.1. Contexte macroéconomique et gestion des finances publiques au Gabon.....	13
2.1.1. Evolution de la situation macroéconomique	13
2.1.2. Gestion de la crise du Covid-19	14
2.1.3. Gestion des finances publiques.....	16
2.1.4. Réformes des finances publiques.....	17
1.4. Stratégies pour l'économie verte	23
1.4.1. Stratégies politiques.....	23
1.4.2. Etat des lieux des principaux secteurs de l'économie verte	26
3. Analyse du cadre institutionnel vert	39

3.1. Service de l'administration centrale.....	41
3.1.1. Ministère de l'Economie et de la Relance (MER)	41
3.1.2. Ministère du Budget des Comptes Publiques (MBCP)	43
3.1.3. Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des Terres (MEFME)	45
3.1.4. Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH)	49
3.2. Organes de contrôle	50
3.2.1. Parlement	50
3.2.2. Cour des comptes.....	53
3.3. Institutions internationales et Organisations de la Société Civile.....	54
4. Revue des ressources et dépenses publiques axées sur le développement durable entre 2017 et 2020.....	56
4.1. Analyse des allocations budgétaires sur la période 2017 à 2020	56
4.2. Analyse des dépenses publiques vertes	57
4.2.1. Mission 2 : « Administration du territoire »	60
4.2.2. Mission 3 : « Agriculture, élevage et pêche »	64
4.2.3. Mission 4 : « Aménagement du territoire et tourisme »	71
4.2.4. Mission 5 : « Conseil et Contrôle ».....	74
4.2.5. Mission 9 : « Economie forestière et protection de l'environnement »	78
4.2.6. Mission 15 : « Constructions, logements et équipements collectifs ».....	82
4.2.7. Mission 17 : « Transports »	86
4.2.8. Mission 24 : « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »	89
4.2.9. Mission 31 : « Autorités administratives indépendantes et de régulation »	96
4.2.10. Mission 66 : « CAS Service public de l'eau et de l'électricité »	97
4.2.11. Mission 67 : « CAS Salubrité publique ».....	98
4.2.12. Synthèse des dépenses budgétaires de l'ensemble des missions entre 2017 et 2019.....	98
Cadre et financement des dépenses vertes	103

5.1. Aide publique au développement	103
5.2. Mécanisme de financement, de budgétisation et de planification des projets verts.....	109
5.2.1. Responsabilité des agences financières	109
5.2.2. Cas particulier du Fonds national pour le développement durable.....	110
2 ^{ème} PARTIE : TAXONOMIE.....	113
1. Portée du projet	113
2. Approche de budgétisation durable, taxonomie et sources de données	113
2.1. Approche de budgétisation durable.....	114
2.2. Taxonomie de la budgétisation durable et sa notation	116
2.2.1. Conception	119
2.2.2. Catégories.....	119
2.2.3. Analyse d'impact	119
2.3. La taxonomie	123
2.3.1. Archétypes de politiques.....	123
2.3.2. Sous-types de politiques	124
2.3.3. Secteurs et analyse d'impact.....	131
2.3.4. Sources des données pour le Gabon.....	145
3. Durabilité du budget 2021	171
3.1. Hors PPP	171
3.2. PPP Inclus	175
3.3. Le Gabon comparé à d'autres nations.....	178
3.4. Guide pour les décideurs politiques - <i>application</i> de la méthodologie	180
3.4.1. Résumé	180
3.4.2. Politiques d'enregistrement.....	183
3.4.3. Catégoriser les nouveaux codes et projets	185
3.4.4. Exécuter l'évaluation automatique des politiques.....	187
3.4.5. Impact global des politiques.....	187
3.4.6. Déterminer les politiques supérieures	188

3.5. Guide pour les décideurs politiques - <i>adaptation de la</i> méthodologie.....	188
3.6. Travaux techniques futurs.....	189
Recommandations à l'issue de la contextualisation de la taxonomie pour le développement de la finance verte au Gabon	191
Recommandations à l'issue de la revue institutionnelle et des finances publiques et leur mise en œuvre	192
Références Bibliographiques.....	195
Annexes	201

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution de quelques agrégats macroéconomiques en % du PIB.....	14
Tableau 2 : Evolution des opérations budgétaires en milliards de F CFA sur la période 2017 – 2020 .	16
Tableau 3 : Vue synoptique des programmes « verts » selon les missions	28
Tableau 4: Présentation des structures du MER impliquées dans le verdissement selon leur mission	42
Tableau 5 : Présentation du rôle de la DGBFIP dans les politiques vertes.....	44
Tableau 6: Vue synoptique des agences et structures du Ministère en charge de l’environnement...	45
Tableau 7: Liste des organisations internationales selon leur domaine stratégique.....	54
Tableau 8 : Les recettes budgétaires en milliards de FCFA de 2017 à 2020	56
Tableau 9 : Évolution des dépenses budgétaires en milliards de FCFA de 2017 à 2020.....	56
Tableau 10 : Dotations budgétaires effectives par mission (en % des dépenses totales)	59
Tableau 11 : Récapitulatif des crédits consommés par action du programme Prévention et gestion des catastrophes	61
Tableau 12 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du programme Prévention et gestion des catastrophes	61
Tableau 13 : Récapitulatif des crédits suivant les projets d’investissement pour le programme Prévention et gestion des catastrophes.....	62
Tableau 14 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance du programme Prévention et gestion des catastrophes	64
Tableau 15: Récapitulatif des crédits consommés par programme et action pour la Mission Agriculture, Élevage et Pêche.....	66
Tableau 16: Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la Mission Agriculture, Élevage et Pêche	66
Tableau 17: Récapitulatif des crédits suivant les projets d’investissement pour la Mission 3	67
Tableau 18 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de la mission « Agriculture, Élevage et Pêche »	70
Tableau 19 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l’action de valorisation du patrimoine touristique	72
Tableau 20: Récapitulatif des crédits suivant les projets d’investissement pour de l’action de valorisation du patrimoine touristique	72
Tableau 21 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de l’action de valorisation du patrimoine touristique	74
Tableau 22 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du Conseil Économique, Social et Environnemental.....	75

Tableau 23 : Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement du Conseil Économique, Social et Environnemental.....	76
Tableau 24: Récapitulatif des crédits consommés par programme et action pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »	79
Tableau 25: Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »	79
Tableau 26: Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »	80
Tableau 27 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »	82
Tableau 28 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l'action « Assainissement et salubrité publique ».....	84
Tableau 29 : Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement de l'action « Assainissement et salubrité publique »	84
Tableau 30 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de l'action « Assainissement et salubrité publique ».....	86
Tableau 31 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l'action « <i>Météorologie</i> »	88
Tableau 32 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de l'action « <i>Météorologie</i> ».....	89
Tableau 33: Récapitulatif des crédits consommés par programme et action pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières»	91
Tableau 34: Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »	91
Tableau 35: Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement pour la Mission 24	92
Tableau 36 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »	95
Tableau 37 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du programme "Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique"	96
Tableau 38 : Récapitulatif des crédits ouverts par programme et titre de la mission « CAS Service public de l'eau et de l'électricité » en 2020	98
Tableau 39 : Récapitulatif des crédits ouverts par programme et titre de la mission « CAS Salubrité publique » en 2020.....	98
Tableau 40 : Part des crédits consommés pour chaque mission sur la période 2017- 2019	99
Tableau 41 : Taux d'exécution des projets d'investissements verts entre 2017 et 2019	101
Tableau 42 : Présentation de la réserve obligatoire par titre de 2017 à 2020	102

Tableau 43 : Répartition de la contribution aux investissements verts en 2020 selon la source de financement	103
Tableau 44 : Exemple d'une structure potentielle de taxonomie à cinq niveaux appliquée au sous-archétype fiscal opérationnel pour la santé.....	117
Tableau 45: Archétypes et sous-archétypes de politiques pour la taxonomie de la budgétisation durable au Gabon.....	125
Tableau 46 : Incidences environnementales potentielles par sous-type de politique.	132
Tableau 47 : Archétypes de politiques préliminaires pour les codes LFR.	146
Tableau 48 : Archétypes de politiques préliminaires pour les codes en 2021.....	162
Tableau 49 : Feuilles de route de mise en œuvre des recommandations	192

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de population rurale gabonaise.....	30
Graphique 2 : Emissions de gaz à effet de serre du Gabon sur la période 1973 – 2012.....	32
Graphique 3 : Proportion de dépenses vertes dans les dépenses publiques (en milliards de FCFA) ...	38
Graphique 4 : Récapitulatif des crédits consommés par titres pour le programme Prévention et gestion des catastrophes (en %)	62
Graphique 5 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour le programme Prévention et gestion des catastrophes.....	63
Graphique 6 : Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la Mission Agriculture, Élevage et Pêche (en %).....	68
Graphique 7 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour la Mission 3.....	69
Graphique 8 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l'Action Valorisation du Patrimoine Touristique (en %)	73
Graphique 9 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour l'action de valorisation du patrimoine touristique	73
Graphique 10 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du Conseil Économique, Social et Environnemental (en %).....	76
Graphique 11 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour l'action de valorisation du patrimoine touristique	77
Graphique 12 : Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » (en %).....	80
Graphique 13 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »	81
Graphique 14 : Aperçu global de l'exécution budgétaire de l'action « Assainissement et salubrité publique ».....	85
Graphique 15 : Aperçu global de l'exécution budgétaire de l'action « Météorologie ».....	88
Graphique 16 : Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » (en %).....	94
Graphique 17 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières ».....	94
Graphique 18 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour le programme "Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique"	97
Graphique 19 : Taux d'exécution des ressources des missions entre 2017 et 2019	100

Graphique 20: Proportion du financement des projets verts selon la source de financement en 2020	103
Graphique 21 : Dépenses publiques de base classées en fonction de l'impact environnemental	172
Graphique 22 : Dépenses publiques de base classées en fonction de l'impact environnemental, par secteur	172
Graphique 23 : Dépenses publiques de base classées en fonction de l'impact environnemental, par archétype.....	173
Graphique 24 : Dépenses COVID-19 dans les catégories "vertes" telles que définies par le GRO	174
Graphique 25 : Dépenses publiques, y compris PPP, classées en fonction de l'impact environnemental.	175
Graphique 26 : Dépenses publiques, y compris PPP, classées en fonction de l'impact environnemental, par secteur.....	175
Graphique 27 : Dépenses publiques, y compris PPP, classées en fonction de l'impact environnemental, par archétype	177

Liste des figures

Figure 1 : Processus de conduite et de rédaction du rapport	9
Figure 2 : Secteurs stratégiques du Gabon vert	24
Figure 3 : Tableau de bord et tendance des ODD au Gabon, 2020	40
Figure 4 : Relation entre les acteurs du processus de verdissement des secteurs	41
Figure 5 : Comparaison mondiale des dépenses de relance verte COVID-19 en pourcentage des dépenses totales et des dépenses de relance en pourcentage du PIB.	179
Figure 6 : Dépenses mondiales pour la relance verte par secteur en 2020	180
Figure 7 : Capture d'écran du budget principal LFR 2021 enregistré dans excel (extrait)	184
Figure 8 : Capture d'écran de l'Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative	185
Figure 9 : Capture d'écran de la feuille Excel du livre de codes. Les nouveaux codes sont insérés ici, ainsi que les nouveaux archétypes et sous-archétypes attribués.	186
Figure 10: Capture d'écran de la feuille Excel du livre de codes comprenant les impacts environnementaux potentiels des codes et des politiques. Voir le tableau 47 pour plus de détails.	187
Figure 11 : Capture d'écran de l'agrégation des politiques au niveau de l'archétype dans le document Excel.....	188

Liste des encadrés

Encadré 1 : Clarification de la méthodologie d'examen des dépenses publiques et des institutions pour le climat (CPEIR).....	11
Encadré 2 : Clarification du concept de la taxonomie.....	Error! Bookmark not defined.

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des personnes interviewées et réunions tenues.	201
Annexe 2 : Note conceptuelle et diaporama pour l'atelier de renforcement des capacités de budgétisation durable au Gabon (janvier 2022)	206
Annexe 3 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 02 : Administration du territoire	207
Annexe 4 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 03 : Agriculture, élevage et pêche..	208
Annexe 5 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 04 : Aménagement du territoire et tourisme	218
Annexe 6 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 09 : Economie forestière et protection de l'environnement	220
Annexe 7 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 15 : Constructions, logements et équipements collectifs	233
Annexe 8 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 17 : Transports.....	235
Annexe 9 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 24 : Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	236

Acronymes et abréviations

ABD	:	Approche de budgétisation durable
AE	:	Autorisation d'engagement
AEAFFB	:	Agence d'exécution des activités la filière forêt-bois
AFD	:	Agence française de développement
AGEOS	:	Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales
ANINF	:	Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences
ANPN	:	Agence nationale de la préservation de la nature
BID	:	Banque islamique de développement
CAFI	:	Central African Forest Initiative
CCNUCC	:	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDC	:	Caisse des dépôts et consignations
CDDE	:	Commission du développement durable et de l'environnement
CEA	:	Commission économique des nations unies pour l'Afrique
CEMAC	:	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFAA	:	Country financial accountability assessment
CNES	:	Centre nationale d'études spatiales
CNPN	:	Conseil national des parcs nationaux
COVID-19	:	Coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2
CP	:	Crédit de paiement
DGELF	:	Direction générale de l'économie et de la politique fiscale
DGP	:	Direction générale de la prospective
DI	:	Politique de type discrétionnaire
FAO	:	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FGIS	:	Fonds Souverain de la République Gabonaise
FMI	:	Fond monétaire international
GES	:	Gaz à effet de serre
GFP	:	Gestion des finances publiques
GIZ	:	Agence allemande pour la coopération internationale
GRO	:	Observatoire de la reprise mondiale d'oxford
IDE	:	Investissement direct étranger
INSEE	:	Institut nationale de la statistique et des études économiques
LFI	:	Loi de finance initiale

LFR	:	Loi de finance rectificatrice
LFR/PLFR	:	Loi de Finances Rectificative
LOLFEB	:	Loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget
MBCP	:	Ministère du budget des comptes publics
MEDC	:	Mécanisme élargi de crédit
MEFME	:	Ministère des eaux et forêts, de la mer, de l'environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres
MER	:	Ministère de l'économie et de la relance
ND	:	Pas de données
OCDE	:	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	:	Objectifs de développement durable
OGEC	:	Organisme de gestion des enjeux climatiques
OP	:	Politique de type opérationnel
PAT	:	Plan d'accélération de la transformation de l'économie
PDAR	:	Projet de développement agricole et rural
PEFA	:	Public expenditure and financial accountability
PIB	:	Produit intérieur brut
PNAT	:	Plan national d'affectation des terres
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	:	Partenariat public-privé
PRE	:	Plan de relance de l'économie
PSGE	:	Plan stratégique Gabon émergent
R&D	:	recherche et développement
RBOP	:	Responsable de budget opérationnel de programme
RONC	:	Rapport sur l'observation des normes et des codes
RPROG	:	Responsable de programme
RUO	:	Responsable d'unité opérationnelle
SCO	:	Spatial climate observatory
ZEE	:	Zone économique exclusive
ZES	:	Zone économique spéciale

Résumé exécutif

Le Gabon, a été confronté ces 10 dernières années à une dégradation progressive de ses agrégats macroéconomiques. D'une moyenne de 4,41% sur la période 2011-2016 (exécution du PSGE), le taux de croissance du PIB a baissé de 3,14 points à 1,27% sur la période 2017-2019 (exécution PRE), puis a chuté jusqu'à -1,3% en 2020 selon des estimations. Cette contre-performance enregistrée en 2020 est principalement due à l'impact négatif de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'économie mondiale.

En effet en alternative à ce recul favorisé par la fluctuation des cours pétroliers, le Gouvernement soutenu par certains partenaires financiers s'est engagé à mettre en œuvre un Plan de Relance de l'Economie (PRE), déclinaison programmatique du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) sur la période 2017-2019. Ce plan vise principalement à accélérer la diversification économique en inscrivant les finances publiques dans une trajectoire de soutenabilité. La mise en œuvre de ces différentes stratégies politiques a permis une légère amélioration du cadre macroéconomique en 2019 porté par la bonne tenue des secteurs industriels, de l'agriculture, des mines et du bois mais les résultats sont restés globalement en dessous des objectifs fixés par les autorités.

Selon le Rapport 2020 sur l'Indice et les Tableaux de bord des ODD qui décrivent les progrès réalisés par les pays africains en vue d'atteindre les ODD, le Gabon occupe le 14^{ème} rang (avec un score de 58,07) sur 52 pays. Ce résultat est le fruit des efforts consentis par le Gouvernement gabonais pour maintenir ou favoriser la réalisation des ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 7 (Energies propres et d'un coût abordable) ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et ODD 15 (Vie terrestre). Cependant les ODD relatifs à la promotion de l'économie verte sont globalement en stagnation ou en amélioration modérée avec des défis qui demeurent. Ainsi le Gabon, malgré la mise en œuvre du PSGE (2011-2016) et du PRE (2016-2017) n'est pas encore parvenu à la réalisation des objectifs pour un développement durable dont l'un des principaux leviers est le développement de l'économie verte, objet de la présente étude.

L'objectif général de cette étude est de réaliser un examen du système de la gestion des finances publiques (GFP) du Gabon axé sur la durabilité, afin de comprendre les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable. Ainsi à travers le point des financements budgétaires consentis aussi bien par l'Etat que ses partenaires au développement dans le cadre du verdissement des secteurs, cette étude fait une revue analytique du cadre institutionnel vert et expose l'état des lieux du financement des projets verts en vue de favoriser le processus du marquage budgétaire des projets verts

L'analyse des dépenses publiques vertes, réalisée sur la période 2017-2020, a porté sur onze missions liées aux programmes et projets issus de la mise en œuvre du plan d'action du pilier « Gabon vert », pilier centrale du PSGE.

Les résultats révèlent que sur la période 2017-2019, les dépenses vertes ne représentent en moyenne que 1,13% des dépenses budgétaires totales exécutées. Toutefois le Gouvernement, malgré la situation de la Covid-19, manifeste sa volonté à prioriser progressivement les secteurs verts en portant dans la loi de finance rectificative 2020 la part des dépenses vertes dans les dépenses totales à 4,45%. La priorité du gouvernement gabonais en matière de dépenses vertes a été principalement axée sur les ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières (43%) suivi de l'économie forestière (18%) puis de l'agriculture, l'élevage et pêche (14%).

S'agissant des indicateurs de performance du système de gestion des finances publiques, les taux d'exécution budgétaire pour l'ensemble des missions vertes sont de 20%, 31% et 16% respectivement pour les années 2017, 2018 et 2019. Le faible taux enregistré en 2019 est la conséquence principale de l'ouverture tardive du budget. De façon générale, les facteurs qui ont favorisé la non consommation des crédits d'investissement sont la non levée de la réserve obligatoire sur la période, les retards dans le processus budgétaire, l'absence d'exécution des crédits liés aux attributions de produits prévues à l'inscription du budget, les mesures de régulation des dépenses publiques prises par le Gouvernement du fait de la contraction des ressources de l'Etat et les financements extérieurs qui n'ont pas pu être mobilisés.

Pour la réalisation des objectifs, des actions sont menées par plusieurs structures relevant des pouvoirs exécutif et législatif ainsi que des acteurs de la société civile et des ONG internationales. Cependant des difficultés majeures subsistent et entravent le développement des secteurs verts. Elles relèvent principalement de : (i) l'absence d'une stratégie nationale, de priorisation du secteur vert de manière transversale dans les diverses politiques ; (ii) l'inexistence de dispositif particulier dans le processus budgétaire pour assurer la planification, l'intégration et le suivi des lignes budgétaires vertes ; (iii) des obstacles au financement adéquat des projets verts ; (iv) le manque d'un comité de coordination gouvernementale ou d'un conseil national en matière d'économie verte est un véritable facteur handicapant ; (v) l'inexistence d'un cadre institutionnel vert spécifiquement destiné à la promotion de l'économie verte .

Mais, le pays affiche sa volonté à travers l'élaboration des textes de lois et pose des fondements pour une marche résolue vers le développement de l'économie verte. Plusieurs actions ont été menées dont la mise en œuvre de la fiscalité forestière mais elle rapporte au pays assez peu de revenu (un peu plus de 9 milliards FCFA en 2018). La récompense de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI)

avec un paiement de près FCFA 10 milliards pour les résultats obtenus par le Gabon en matière de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts en 2016 et 2017, par rapport aux niveaux d'émissions annuels de CO2 de 2006 à 2015, est la preuve que le pays fait des progrès dans ce sens. Mais ces flux sont encore modestes comparés à l'ensemble des besoins de financements des plans stratégiques pour la transition d'une économie brune à une économie verte. La mobilisation des ressources pour le financement vert nécessite des mécanismes innovants tels que la finance du carbone, les fonds incitatifs verts, etc. pour favoriser le développement d'un financement à grande échelle.

Concernant les pistes de solutions, les regards sont aujourd'hui tournés vers le Plan d'accélération de la transformation (PAT) couvrant la période 2021-2023 pour relancer l'économie et rétablir les grands équilibres macroéconomiques.

Cependant le Gabon pourrait accroître considérablement sa prospérité à long terme grâce à une meilleure gestion budgétaire, soutenue par un cadre de budgétisation durable. Ce rapport détaille la première application pilote d'une approche de budgétisation durable pour le Gabon, décrivant sa base technique ainsi que les résultats de son application au budget 2021 et à l'annexe sur les investissements. La nécessité d'une transition vers une planification intentionnelle et informée est importante et urgente ; comme l'explique le FMI dans un rapport d'assistance technique de 2019, " les outils de planification sont inexistant, dispersés ou dysfonctionnels ; en pratique, la sélection des projets et leur mode de financement ne reposent pas sur des critères objectifs issus d'études préalables ". Les ressources fiscales étant limitées.

L'approche de budgétisation durable pour le Gabon met la recherche scientifique et économique de pointe entre les mains des décideurs politiques pour éclairer la prise de décision. Cette première itération de l'approche fournit des perspectives très simplifiées (directionnelles) sur les impacts environnementaux potentiels des différentes options de politique fiscale pour le Gabon. Sous réserve d'une contribution appropriée des experts et des décideurs locaux, l'approche pourrait être élargie pour prendre également en compte le développement et les impacts sociaux. Elle pourrait également être améliorée pour mieux prendre en compte les différentes dimensions environnementales de l'impact. Enfin, avec une meilleure fourniture de données, notamment en termes de données fiscales, l'approche pourrait être améliorée dans sa précision.

Pour intégrer la budgétisation durable, les responsables politiques gabonais peuvent utiliser l'approche de budgétisation durable décrite dans ce document. Le guide simplifié destiné aux décideurs politiques peut être un outil et une référence utiles, tandis que l'application de l'approche au budget 2021 constitue un exemple utile. Il reste de nombreux domaines dans lesquels les décideurs

gabonais peuvent encore développer et améliorer l'approche - par exemple, en incluant des évaluations de l'impact potentiel sur le développement et le social. En définitive, le succès de cette initiative dépendra de la volonté politique des dirigeants gabonais

Cette étude contribue également à la résolution des difficultés à travers des recommandations dans le sens de la bonne gouvernance et de la budgétisation verte. Il s'agit entre autre : (i) de veiller à ce que les réformes en gestion des finances publiques entraînent une programmation et une allocation effectives de financement pour les projets prioritaires ; (ii) d'intégrer au système de comptabilité nationale la comptabilité verte en vue d'améliorer l'efficacité des dépenses et la mobilisation des ressources vertes; et (iii) de renforcer les canaux de mobilisation de fonds existants et de combiner plusieurs instruments financiers pour un meilleur financement de l'économie verte.

1^{ère} PARTIE

REVUE INSTITUTIONNELLE ET ANALYSE DU CADRE DES FINANCES PUBLIQUES VERTES

1^{ère} PARTIE : REVUE INSTITUTIONNELLE ET ANALYSE DU CADRE DES FINANCES PUBLIQUES VERTES

Introduction générale

1.1. Contexte et justification

Depuis près de trois décennies, le Gabon, pays d'Afrique centrale à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PIB par habitant est de 6856 dollars US en 2020¹), a mis en œuvre plusieurs politiques pour la préservation de ses forêts et divers plans verts. Selon Pilling (2021), chaque année, les forêts gabonaises émettent environ 20 millions de tonnes de carbone à cause de la décomposition naturelle, des incendies et de la déforestation. L'activité humaine, de l'industrie à la fourniture d'électricité à Libreville, la capitale, émet environ 15 millions de tonnes de CO₂ de plus. La forêt tropicale séquestre environ 140 millions de tonnes de CO₂ par an, faisant du Gabon un absorbeur net de plus de 100 millions de tonnes par an, selon les calculs soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Gabon en Afrique centrale, est ainsi l'un des rares séquestrant nets de carbone au monde avec une poignée d'autres pays tels que la Guyane et le Bhoutan.

Ce facteur constitue non seulement un avantage comparatif naturel dont dispose le pays mais également le fruit de plus de 30 années de vision avec la mise en œuvre de politiques qui ont préservé les forêts. En effet, conscient de ce rôle clé dans le traitement des gaz à effet de serre (GES), le Gabon a très tôt pris des mesures visant à sauvegarder ses ressources forestières, avec notamment dès 2001 la création de 13 parcs naturels protégés, ou encore la création de la Commission nationale d'affectation des terres en 2017 avec pour mission principale l'élaboration du Plan national d'affectation des terres, dans le but de réduire la déforestation. Toutefois, l'économie gabonaise reste dépendante de l'industrie extractive (mine et pétrole) qui contribue à la formation du PIB dans une proportion de 38%² en 2019.

Le rapport principal « *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* » (UNEP, 2011), définit l'économie verte en tant qu'*une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles*. Dans une économie verte, la croissance des revenus et des emplois est déterminée par les investissements privés et publics permettant de réduire les émissions de carbone et la pollution, de renforcer l'efficacité énergétique et des ressources et de prévenir la perte de la biodiversité et des services écosystémiques. Selon

¹ Données Banque Mondiale

² Tableau de bord de l'économie gabonaise-2019 (DGEPP)

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la croissance verte n'est pas un substitut du développement durable. Son but est de promouvoir la croissance économique et le développement durable tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être. C'est ainsi que depuis 2009, le Gabon, avec l'adoption du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE 2009-2025) dont le pilier central est « Gabon vert », mise sur la diversification économique et fait du développement durable le socle de son nouveau modèle de développement. Bien que le Gabon ne dispose pas encore de politique ou de stratégie spécifiquement conçue pour l'économie verte, à travers le pilier « Gabon Vert » (pilier central du PSGE), le pays vise à accélérer la transition d'un modèle uniquement basé sur les industries extractives (Pétrole, Mines) vers une économie verte qui peut se définir comme une économie à faible émission de carbone, peu gourmande en ressources, qui facilite l'intégration sociale, protège la biodiversité et fournit des services éco-systémiques. L'économie verte inclusive implique, en plus de l'adoption de modes de production et de consommation durables, la disponibilité d'un environnement des affaires favorable à la compétitivité et la création de richesses et d'emplois, en particulier en faveur des communautés vivant à proximité de ces ressources naturelles.

Ce pilier s'appuie sur la valorisation du « pétrole vert », c'est-à-dire la biodiversité contenue dans les écosystèmes du pays, dans les 23 millions d'hectares de forêt, les 15 millions d'hectares de terres agricoles, les 850 km de côte, le million d'hectares d'eaux continentales et les 26,5 millions d'hectares de façade maritime. En outre, bien que le PSGE soit largement aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 et ceux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, sa mise en œuvre pâtit de l'absence d'une stratégie de financement adéquate et soutenable dans la durée, en particulier le financement public nécessaire à la mise en place des infrastructures et d'un écosystème favorable à l'économie verte.

Aussi, dans l'optique de l'arrimage des politiques nationales aux orientations régionales et sous régionales africaines, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a identifié des secteurs privilégiés pour stimuler l'économie verte au Gabon, notamment, l'exploitation durable du bois d'œuvre et ses dérivés, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL), l'écoconstruction dans l'optique des villes durables à travers des maisons en matériaux locaux, l'agroforesterie et le reboisement dans l'optique de pérenniser les ressources forestières, le développement de l'éco-tourisme et l'économie des aires protégées, la promotion de la valorisation des déchets et l'assainissement et la promotion des énergies renouvelables.

En matière de transition écologique, le Gabon a souscrit à certains engagements environnementaux internationaux parmi lesquels l'accord de Paris de 2015. A l'horizon 2025, il s'agit entre autres de : (i) la diminution de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de

développement non maîtrisé et (ii) l'utilisation ainsi que la mise en valeur des sources d'énergie verte avec 80% d'énergie renouvelable et 20% d'énergie thermique.

Cependant, les progrès enregistrés en matière de diversification économique entre 2009 et 2015, notamment dans les secteurs de l'économie verte (bois, agriculture, etc.), ont été ralentis par la baisse drastique des prix du pétrole enregistrés à partir de 2014, occasionnant ainsi le recul des investissements publics nécessaires à l'amplification des investissements privés. Ces chocs ont été accentués en 2020 par la pandémie de la Covid-19 avec des conséquences négatives significatives sur la mobilisation des recettes publiques, et de ce fait, sur la capacité d'investissement public.

La pandémie Covid-19 a conduit le gouvernement à mettre en œuvre une politique budgétaire expansionniste en tant que réponse d'urgence pour amortir le coup dans la phase initiale de confinement de l'épidémie. Au cours de cette phase, la forte réduction de l'activité économique a nécessité un soutien public de grande ampleur axé, entre autres, sur la fourniture immédiate de liquidités aux entreprises et aux ménages pour amortir le choc de la Covid-19 et rendre le pays plus résilient contre de futurs chocs externes. Cela justifie la démarche du gouvernement de mettre en œuvre un plan de relance économique post Covid-19 avec l'accompagnement de partenaires techniques au développement tels que le PNUD, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans ce cadre, les projets identifiés sont financés à hauteur de FCFA 57 milliards³ (montant agrégé au niveau du Gouvernement, PTF et UN Gabon). La présente étude vise d'une part à mettre en exergue les priorités politiques et stratégies actuelles du gouvernement gabonais en ce qui concerne l'économie verte et d'autre part, elle décrit et analyse les dispositions institutionnelles et les allocations budgétaires dédiées aux investissements destinés au développement de l'économie verte ainsi que leur efficacité.

1.2. Objectif de l'étude

Cette étude vise à faire un état des lieux de la situation actuelle des finances publiques du Gabon et à identifier les possibilités d'améliorer la prospérité économique des générations futures. Pour répondre de manière adéquate à ces questions, l'analyse portera une attention plus approfondie aux considérations environnementales et sociales qui ne sont pas encore suffisamment prises en compte dans la gestion des finances publiques.

L'objectif principal de l'étude est de **réaliser une revue analytique des politiques et du cadre institutionnel vert ainsi qu'un examen du système de la gestion des finances publiques (GFP) du Gabon axé sur la durabilité, en vue de favoriser le processus du marquage budgétaire des projets verts**

³ Rapport Covid-19: Cadre de riposte socio-économique des Nations Unies au Gabon

Pour ce faire, les stratégies envisagées sont :

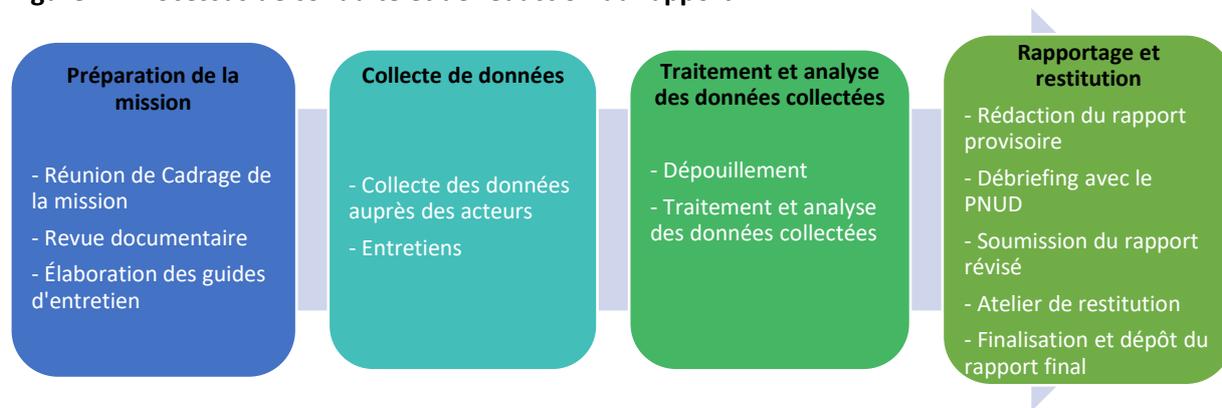
- **S_{1.1.}** Créer un comité technique pour aider à la collecte des données, donner des conseils sur les institutions et les finances publiques gabonaises, et contribuer à l'élaboration de la taxonomie (Ministère du budget, Ministère et Agences en charge de l'environnement, Ministère de l'agriculture, Ministère en charge des énergies renouvelables, Ministère des transports, de l'équipement et l'habitat, PNUD,).
- **S_{1.2.}** Collecter des données sur les dépenses budgétaires et la fiscalité au niveau politique couvrant la période (2017-2020), y compris des données sur les mesures budgétaires prévues et-exécutées ainsi que les résultats obtenus.
- **S_{1.3.}** Compiler des détails sur les structures et pratiques institutionnelles actuelles, par le biais d'un examen des documents et d'entretiens.
- **S_{1.4.}** Évaluer les mesures et stratégies politiques actuelles à l'aide d'un **système de gestion de finances publiques** axé sur la durabilité
- S_{1.5.}** Sur la base des résultats de l'analyse sur la **gestion des finances publiques**, fournir des recommandations pour améliorer les dispositions institutionnelles, la prise de décision budgétaire et l'allocation des ressources pour financer les investissements.

1.3. Cadre méthodologique

1.3.1. Démarche méthodologique

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, les consultants ont fait l'option d'une démarche méthodologique en deux étapes. Elle a d'abord consisté à une revue des documents budgétaires et de stratégies politiques en rapport avec l'objectif de l'étude. Ensuite, à travers l'élaboration de divers guides d'entretiens qualitatifs spécifiques aux cibles institutionnelles concernées, elle a permis de comprendre la portée et les résultats des stratégies mises en place et des allocations budgétaires réalisées afin de recueillir les principales informations liées aux initiatives en matière de changements climatiques et de promotion de l'économie verte. Les informations recueillies ont fait l'objet d'une analyse minutieuse aboutissant au présent rapport. L'étude s'est axée autour de quatre phases présentées sur la figure ci-après :

Figure 1 : Processus de conduite et de rédaction du rapport



1.3.2. Cadre conceptuel de l'étude

L'un des objectifs de cette étude est l'évaluation des projets qui promeuvent une économie inclusive verte. Ces projets découlent de la mise en œuvre des plans d'action issus des axes stratégiques du pilier « Gabon vert » du PSGE. A l'ère de la mise en œuvre des budgets programmes, ces projets sont portés par diverses actions issues de différents programmes pouvant faire intervenir plusieurs ministères ou agences autonomes. Les programmes sont eux-mêmes regroupés selon leur finalité sous diverses missions conformément à la nomenclature budgétaire (Missions-Programmes-Actions-Projets) actuelle de l'Etat gabonais. Cette nomenclature inclut 30 Missions et 10 Comptes d'affectation spéciale (CAS). Dans le cadre du processus de budgétisation verte, le présent rapport se focalisera sur **11 missions vertes** (4 principales missions et 7 missions secondaires) couvrant 20 programmes contenant 42 actions vertes et 61 projets verts.

Les 11 missions identifiées sont :

- **Principales missions**
 - Mission 3 « Agriculture, élevage et pêche »
 - Mission 4 « Aménagement du territoire et tourisme »
 - Mission 9 « Economie forestière et protection de l'environnement »
 - Mission 24 « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »
- **Missions secondaires**
 - Mission 02: Administration du territoire
 - Mission 05: Conseil et Contrôle des ressources
 - Mission 15: Constructions, logements et équipements collectifs

- Mission 17: Transports
- Mission 31: Autorités administratives indépendantes et de régulation
- Mission 67: CAS Salubrité publique
- Mission 66 : CAS Service public de l'eau et de l'électricité

1.3.3. Cadre analytique

L'examen a ciblé particulièrement les objectifs et les indicateurs de performance proposés dans le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) ainsi que les plans sectoriels de manière à mieux apprécier ce qui a été planifié et mis en œuvre. Cela a conduit à proposer des recommandations portant sur la programmation et la budgétisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des actions liées à l'économie verte et les modalités de renforcement de l'efficacité des flux de financement en faveur de l'économie verte (évaluation des besoins, priorisation, intégration, coordination des donateurs. etc.). L'analyse a permis également d'examiner l'intégration des objectifs du PSGE dans le processus de budgétisation en analysant les allocations budgétaires et l'exécution des dépenses réelles, en particulier celles relatives au verdissement de l'économie et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). De façon plus détaillée l'analyse a porté sur la période 2017-2020 autour des points suivants :

- Une revue des priorités et des stratégies/politiques actuelles relatives au verdissement des secteurs clés ;
- Un examen des arrangements institutionnels et des mécanismes de coordination pour le financement, la budgétisation et la planification d'une économie verte ;
- Un examen des ressources budgétaires prévues puis allouées au financement des investissements sur le PSGE destinées au développement de l'économie verte et de la réalisation des ODD ;
- Une définition des dépenses liées à l'économie verte à travers une taxonomie, une méthodologie, un système de notation et de codage pour définir, suivre et évaluer l'alignement du PSGE dans le processus de programmation et de budgétisation des dépenses publiques ;
- Une analyse du budget et une revue du cadre de financement des projets verts en vue de proposer un mécanisme de suivi et d'évaluation ainsi qu'un dispositif de traçage des dépenses publiques en faveur de l'économie verte.

L'analyse des données s'est basée sur l'examen des dépenses publiques en matière d'environnement (PEER) selon la méthodologie d'examen des dépenses publiques et des institutions pour le climat (CPEIR) conçue par le PNUD et l'Overseas Development Institute (ODI), méthodologie qui sera adaptée

au contexte de l'économie gabonaise (voir Encadré 1). Enfin la finalité de cette étude est l'application de la **taxonomie**. Elle est une méthodologie d'évaluation développée par O'CALLAGHAN pour l'Observatoire de la relance mondiale. La taxonomie permettra de hiérarchiser et de développer des mécanismes de suivi des impacts des politiques budgétaires gabonaises (Voir Encadré 2).

Encadré 1 : Clarification de la méthodologie d'examen des dépenses publiques et des institutions pour le climat (CPEIR)

Revue des Dépenses Publiques et Institutionnelle Climat (CPEIR) : une méthodologie pour revoir la politique climatique, les institutions et les dépenses. C'est une nouvelle méthodologie qui vise à éclairer le développement de la réponse nationale au changement climatique : la revue des dépenses publiques et des institutions climatiques (CPEIR). Le CPEIR examine les liens entre les trois sphères de : la politique nationale sur le changement climatique ; les structures institutionnelles à travers lesquelles la politique est canalisée ; et les processus d'allocation des ressources par lesquels un financement public est mis à disposition pour la mise en œuvre des projets, programmes et politiques pertinents. La

L'analyse du CPEIR répond aux objectifs suivants :

- Il garantit une meilleure compréhension de la formulation de la politique relative au changement climatique et de ses liens avec les dépenses à travers les stratégies et plans d'action nationaux.
- Il améliore la compréhension du rôle et des responsabilités des institutions impliquées dans la gestion de la réponse au changement climatique et de leur interaction.
- Il quantifie les dépenses liées au changement climatique dans le budget national et via d'autres canaux de financement, fournissant une base de référence pour une analyse future.

L'approche CPEIR a le potentiel de devenir un outil méthodologique stratégique qui permettra aux décideurs politiques d'évaluer l'état actuel de la réponse nationale au changement climatique. Cela peut ensuite éclairer la préparation de l'élargissement de l'accès et de la fourniture du financement climatique.

Encadré 2 : Clarification du concept de la taxonomie

La taxonomie verte est un cadre commun permettant de déterminer quelles politiques peuvent être définies comme écologiquement durables de manière transparente et scientifiquement rigoureuse, afin de s'assurer qu'elles conviennent à l'économie gabonaise. Les politiques sont évaluées en fonction de leur impact environnemental potentiel (émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, capital naturel), de leur impact social (inégalité des richesses, qualité de vie, moyens de subsistance en milieu rural) et de leur impact économique (multiplicateur, rapidité de mise en œuvre). Ces évaluations considèrent l'impact de la politique par rapport à un scénario dans lequel aucune intervention n'est faite. Comparée à d'autres approches subjectives, l'évaluation basée sur des archétypes permet la rigueur, la cohérence de l'évaluation et la transparence. Avec cette approche, les éléments de politique sont d'abord mis en correspondance avec 40 archétypes exhaustifs et mutuellement exclusifs, ainsi qu'avec 158 sous-archétypes. Les archétypes et sous-archétypes de politique budgétaire servent à classer les interventions budgétaires. Sachant, l'impératif mondial d'une politique de lutte contre le changement climatique, les archétypes sont catégorisés de manière à distinguer clairement les politiques qui soutiennent cet objectif et celles qui lui nuisent (voir liste des archétypes d'intervention fiscale de l'Université

2. Profil macroéconomique et portée de l'économie verte au Gabon

2.1. Contexte macroéconomique et gestion des finances publiques au Gabon

2.1.1. Evolution de la situation macroéconomique

La situation macroéconomique du Gabon cette dernière décennie peut être analysée selon 3 périodes. La période (2011-2016) marquée par la mise en œuvre du PSGE, la période (2017-2019) qui a connu l'opérationnalisation du PRE et enfin l'année 2020 où les prévisions économiques ont subi de fortes perturbations au niveau mondial dû de la crise de Covid-19.

Le Gabon a enregistré une performance économique appréciable entre 2011 et 2014, portée surtout par la production de pétrole et de manganèse. Selon la Banque Mondiale, au cours de cette période, le secteur pétrolier a contribué en moyenne pour 80% aux exportations, 45% du PIB et 60% des recettes budgétaires. Mais à partir du second semestre 2014, le Gabon a été confronté à une dégradation progressive de sa situation macroéconomique. En réalité, la baisse drastique des prix du pétrole suite à une surabondance de l'offre par rapport à la demande ainsi que le ralentissement de des économies un peu partout dans le monde, ont fortement impacté l'économie gabonaise jusque-là trop dépendante des ressources pétrolières. Cette situation a également impacté négativement l'exportation des produits de base comme le manganèse, le bois et le caoutchouc. La crise économique s'est traduite par le recul progressif du taux de croissance économique : d'une moyenne de 4,41% sur la période 2011-2016, il a baissé de 3,14 points à 1,27% sur la période 2017-2019, puis a chuté jusqu'à - 1,8% en 2020.

En alternative au recul progressif et de la contribution des ressources pétrolières à la construction de la richesse nationale, le Gouvernement s'est engagé dans une importante démarche de diversification de l'économie nationale en mettant un accent particulier sur la valorisation des ressources renouvelables. Ainsi, le gouvernement gabonais soutenu par certains partenaires économiques et financiers s'est engagé à mettre en œuvre un Plan triennal de Relance de l'Economie 2017-2019 (PRE). Le PRE découle en réalité du Plan Stratégique Gabon Emergent sur la période 2017-2019 en tenant compte de la dégradation du contexte socioéconomique. Il vise principalement à accélérer la diversification économique en inscrivant les finances publiques dans une trajectoire de soutenabilité.

Certes, la mise en œuvre de ces différentes stratégies politiques a permis une légère amélioration du cadre macroéconomique en 2019 porté par la bonne tenue des secteurs industriels de l'agriculture, les mines et le bois. Cependant, les résultats sont restés globalement en dessous des objectifs fixés par les autorités ces trois dernières années. Les diverses stratégies n'ont pas permis au Gabon de prévenir

les risques liés à la volatilité des cours des matières premières. De plus le PIB du Gabon s'est contracté de 5,2 % en 2020 par rapport à 2019 où le taux de croissance était de 3,4%. Cependant, il est important de rappeler que cette situation de récession enregistrée en 2020 n'est pas uniquement du fait de la baisse des recettes pétrolières mais cela est aussi dû à la crise sanitaire de la Covid 19. En réalité, la prise de diverses mesures comme la fermeture des frontières terrestres, la mise en place d'un couvre-feu, la fermeture de plusieurs enseignes, le ralentissement des échanges commerciaux, etc. afin de stopper la propagation du virus, ont plombé le contexte économique déjà très fragile. La morosité économique a également entraîné la dégradation des paramètres clés au niveau macroéconomique. Ainsi, l'inflation qui affichait en moyenne un taux de 1,09% pendant la phase de l'implémentation du PSGE, a grimpé de 2,08 point entre 2017 et 2019 pour atteindre 3,17% avant de chuter à 1,18% en 2020. Aussi, le solde de la balance des paiements dégagant un solde négatif de 2011 à 2016 de -1,15% du PIB, est devenu positif (0,32% du PIB) au cours de la mise en œuvre du PRE avant de chuter à nouveau en 2020 (-3,40%). Enfin, le taux de chômage est resté relativement stable ces dix dernières années autour de 20%. Mais il s'est accentué en passant d'une moyenne annuelle de 19,78% sur la période 2017-2019 à 20,47% en 2020. Selon une enquête réalisée en juin 2020 par la Direction générale de la statistique, cette montée du taux de chômage est principalement induite par la pandémie de la Covid-19 causant une perte de plus de 104 000 emplois.

Tableau 1 : Evolution de quelques agrégats macroéconomiques en % du PIB

Années	Taux de croissance	Taux d'inflation	Taux de chômage	Recette pétrolière
2011	7,04	1,26	20,38	15,9
2012	5,25	2,65	20,4	17,5
2013	5,64	0,51	20,41	15,5
2014	4,3	4,7	20,3	14,7
2015	3,9	0,1	20,22	7,1
2016	2,1	2,11	20,11	5,1
2011-2016 (PSGE)	4,41	1,09	20,30	11,49
2017	0,5	2,7	19,93	6,6
2018	1,2	4,8	19,77	7,2
2019	3,4	2,46	19,64	6,9
2017-2019 (PRE)	1,27	3,17	19,78	6,90
2020* (Covid-19)	-1,8	1,18	20,47	5,8

Source : Auteurs aux vues des données du Ministère de l'économie et de la relance

*Estimation

2.1.2. Gestion de la crise du Covid-19

L'avènement de la crise sanitaire a bouleversé l'équilibre socio-économique du Gabon à l'instar des

autres pays du monde. La pandémie de Covid-19 a fortement touché l'économie gabonaise, détérioré les positions budgétaires et extérieures, et augmenté les taux de chômage et de pauvreté. Les secteurs les plus atteints ont été le secteur pétrolier, le tourisme, la restauration et l'hôtellerie, le commerce et le bois. L'ensemble des politiques et réformes en matière de gestion des finances publiques a été ralenti par la crise sanitaire. La Covid-19 a perturbé l'ensemble des projets en cours ou en préparation de l'économie, y compris les projets liés au climat, en ralentissant leur exécution. Ainsi, la mise en œuvre du plan national d'adaptation a connu un retard marqué par des contraintes sur les projets d'atténuation comme l'énergie propre, les transports durables, les initiatives de capital naturel/d'infrastructure naturelle (y compris l'agriculture et les parcs nationaux), la recherche et le développement verts, ainsi que les projets de type adaptation, dont il existe de nombreuses variétés. Selon le rapport « *Impact économique de la crise sanitaire du Covid-19 sur le Gabon* » (MEF, 2021), sur le plan des finances publiques, le pays a enregistré une baisse des recettes totales de plus de 33% du PIB par rapport aux objectifs initiaux de la loi des finances 2020. Cela s'est traduit par une chute des recettes fiscales de plus 117 milliards FCFA, soit une baisse de 7,9%⁴ par rapport aux prévisions. Par la suite, les dépenses d'investissement initialement prévues à hauteur de 513,226 milliards de FCFA sont passées à 380 milliards de FCFA dans la Loi des finances rectificatives (LFR), soit une baisse drastique de 25,97% par rapport au LFI de 2020.

Plusieurs actions ont été menées dans divers secteurs pour mitiger la crise. En effet, l'une des missions phares du Ministère de l'Economie et de la Relance, mis en place en 2020 suite à la Covid-19, est de mettre en œuvre une stratégie de relance post Covid-19. La relance consiste à faire face à l'impact de la Covid-19 et conforter la résilience de l'économie face aux perturbations. Dans ce cadre, le Gouvernement a sollicité et obtenu un nouveau programme financé par le FMI au titre du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) afin de diversifier et de relancer l'économie. Ce programme vise à soutenir la réponse du pays à court terme à la crise de la Covid-19 et à jeter les bases d'une croissance post-pandémie durable, verte, tirée par le secteur privé et qui profite à tous les Gabonais. Les réformes sont axées sur la création d'un espace budgétaire pour financer les dépenses sociales prioritaires, la réduction de la vulnérabilité à la dette, le renforcement de la gouvernance et de la transparence, et l'amélioration de l'inclusion financière.

La stratégie gabonaise dans le cadre de la résilience a été de revoir les prévisions budgétaires à la baisse, avec les lois de finance rectificatives 2020 et 2021 élaborées sous la contrainte de l'impact de la Covid-19. En effet, les recettes totales des LFI s'établissant à 2 162 milliards de FCFA en 2020 et à 1 961 milliards de FCFA en 2021, sont passées respectivement à 1 565 milliards et 1 706 milliards dans

⁴ Calcul auteur sur la base des LFI 2020 et LFR 2020

la LFR, soit une réduction des recettes totales de 28% en 2020 et 13% en 2021 par rapport aux prévisions.

Par la suite, les diverses mesures prises ont permis de mobiliser et de réorienter des fonds vers les ministères en charge de la santé, de la protection sociale et de l'économie en vue de la gestion de la crise. Ainsi, dans les prévisions budgétaires de 2020, le Gouvernement a alloué 407 milliards FCFA pour faire face aux mesures de résilience dont 66 milliards FCFA (soit 16%) pour les dépenses de santé, 8% (33 milliards FCFA) de ces dépenses sont orientées vers les dépenses de protection sociale (personnes rendues vulnérables par la Covid-19) et les mesures économiques (aides à la trésorerie des entreprises en difficulté et remises d'impôts) comptent pour 76% (soit 308 milliards FCFA). Ces nouveaux types (ou nouvelles mesures) de dépenses ont été mobilisés en 2020 sur ressources propres ainsi que sur les ressources provenant des PTF, pour la mise en œuvre des mesures de riposte. Par conséquent, la question climatique et environnementale n'a pas bénéficié d'une mesure spéciale dans les politiques de résilience due à la crise sanitaire. Cette situation doit interpeller les autorités gabonaises car la mise en œuvre des gestes barrières contre le virus a généré d'importants nouveaux déchets (masques faciaux, déchets médicaux, eaux souillées des lavages de mains, etc.) nuisibles à l'environnement.

2.1.3. Gestion des finances publiques

Depuis la mise en œuvre du PSGE dès 2011, la gestion des finances publiques au Gabon a connu d'énormes difficultés qui se sont aggravées ces deux dernières années. En effet, le baril du Brent (pétrole brut) sur la période 2012-2020 est passé de 124,5 USD à 18,5 USD, soit une baisse de plus de 85,1%⁵. Les efforts de consolidation des finances publiques avec un retour à l'équilibre en 2019 (+1,1% du solde budgétaire du PIB)⁶ ont été très vite anéantis par la baisse des termes de l'échange et le repli de l'activité économique en 2020. En effet, entre 2019 et 2020, les recettes publiques ont baissé de plus de 25% tandis que les dépenses ont augmenté de 2,2% à cause des dépenses de santé et des mesures de protection sociale induites consécutives à la crise sanitaire (voir **Error! Reference source not found.**)⁷. Cela a davantage fait baisser les recettes publiques qui étaient déjà amenuisées par la chute du prix du baril de pétrole dès le second semestre 2014.

S'agissant des recettes non pétrolières, d'une moyenne annuelle de 1 073 milliards sur la période du PRE, elles ont chuté à 1 061 milliards en 2020, soit une variation négative de 1,04%. La baisse résulte des mesures visant à contenir la propagation de la Covid-19.

Tableau 2 : Evolution des opérations budgétaires en milliards de F CFA sur la période 2017 – 2020

⁵ Calcul des auteurs sur la base des données de l'INSEE

⁶ Rapport impact économique de la crise sanitaire du Covid-19 sur le Gabon

⁷ Il s'agit des statistiques sur les recettes mobilisées et les dépenses exécutées

Source : Auteurs au vu des données de la DGBFIP/DGCP

Force est de constater que les dépenses sont tirées par les dépenses d'investissement qui sont en hausse de 14,52% en 2020 comparées à la période 2017-2019. En effet malgré les mesures de résilience prises par le Gouvernement en 2020 en revoyant à la baisse les dépenses d'investissement prévisionnelles (baisse de 26% dans la LFR par rapport aux prévisions de la LFI), les dépenses

Opérations Budgétaires	LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES DE LA PERIODE 2017-2020				Moyenne	Taux de variation
	2017	2018	2019	2020	2017-2019	Période PRE-2020
Recettes totales	1714,62	1 676,30	2012,79	1501,8	1 801,24	-16,62%
<i>Dont recettes pétrolières</i>	685	682	694	463,5	687,00	-32,53%
<i>Dont recettes hors pétrolières</i>	1029,62	1040	1148	1061,4	1 072,54	-1,04%
Dépenses totales	1868,16	1 625,56	1 749,80	1787,46	1 747,84	2,27%
<i>Dont dépenses courantes</i>	1182,51	1 131,14	1 258,00	1407,4	1 190,55	18,21%
<i>Dont dépenses d'investissement</i>	436,61	282,96	275,93	380	331,83	14,52%
<i>Dont charges de la dette</i>	249,05	211,46	215,87	276,5	225,46	22,64%
Déficit budgétaire global (% PIB)	-1,1	0,3	4	-7,8	1,07	-

d'investissement se sont mieux portées par rapport à celles engagées sur la période de mise en œuvre du PRE (2017-2019). La réalisation de cette performance en pleine crise sanitaire serait liée au financement de divers projets découlant du plan de relance économique post Covid-19 soutenu par plusieurs PTFs du Gabon.

Par ailleurs, le service de la dette a augmenté de manière significative à hauteur de 22,64% en 2020 par rapport à la période du PRE. Ainsi, le solde budgétaire (hors dons) globalement excédentaire (1,07% du PIB) sur la période 2017-2019 a connu une chute spectaculaire de -7,8% en 2020.

Pour financer son déficit (nouvelles dépenses liées au Covid-19 et baisse des recettes), le gouvernement a principalement eu recours à l'endettement. Le niveau de la dette publique demeure élevé sur la période 2017-2019 le ratio dette/PIB moyen est de 60%⁸. Cependant, il reste inférieur au ratio de 70% admis dans les critères de convergence de la CEMAC.

Le service de cette dette, en grande partie externe, a atteint 88,5% des recettes publiques en 2020 (contre 37% en 2019), exposant le Gabon à de sérieux risques de taux d'intérêt, et réduisant considérablement l'espace budgétaire.

2.1.4. Réformes des finances publiques

- **L'introduction de la LOLFEB**

⁸ Rapport économique, financier et social

Le Gabon est confronté à un contexte budgétaire difficile marqué par l'absence d'efficience dans la dépense publique, de transparence budgétaire, d'indicateurs de mesure de la performance, de programme d'actions et le manque de visibilité de l'action. Ainsi le pays depuis 2010, s'est penché dans la réorganisation des systèmes budgétaire et institutionnel en adoptant la loi organique n° 31/2010 du 21 octobre 2010 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget.

De plus, l'adoption du nouveau cadre harmonisé des finances publiques au sein des pays de la CEMAC en 2011, notamment la directive n°01/11-UEAC-190-CM-22 a permis l'adoption de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB). La LOLFEB est un véritable instrument innovant du droit financier public qui inscrit la réforme budgétaire dans une stratégie globale de la modernisation des finances publiques au Gabon. Cette loi organique qui rompt avec le système dit de « budget de moyens », mettant en évidence la régularité juridique dans la gestion des finances publiques, place la performance au centre de l'action de l'État. Émanant de la jonction des volontés internationale, communautaire et nationale, aujourd'hui, la LOLFEB constitue un outil juridique qui apporte des innovations répondant aux exigences de la nouvelle gestion publique (Matamba, 2019).

Le passage à la budgétisation par objectifs de programmes depuis le 1^{er} janvier 2015 a constitué un tournant majeur de la gestion des finances publiques au Gabon. Les principales incidences budgétaires et comptables que cette réforme implique sont la déconcentration de la fonction d'ordonnancement et la déconcentration de la fonction comptable. Plus précisément, il s'agit de :

- Le partage de la fonction comptable entre l'ordonnateur et le comptable en ce qui concerne aussi bien l'exécution des recettes que l'exécution des dépenses ;
- L'adoption d'une nouvelle architecture budgétaire en Mission-Programme-Action ;
- L'utilisation de nouveaux documents budgétaires : le Projet Annuel de Performance (PAP) et son pendant, le Rapport annuel de performance (RAP) ;
- La présentation des crédits par titre ;
- L'exécution des crédits budgétaires en Autorisation d'Engagement (AE) et Crédit de Paiement (CP) ;
- L'apparition de nouveaux acteurs d'exécution du budget (RPROG, RBOP, RUO)⁹ ;
- La nécessité d'un double dialogue de gestion entre l'ordonnateur et le comptable ;
- L'introduction d'une plus grande liberté de gestion et de développement de la culture du « rendre compte ».

⁹ Voir le tableau des abréviations

Les avantages espérés de ces nouvelles exigences de la bonne gouvernance sont nombreux. Par exemple, au niveau des acteurs de la chaîne des dépenses publiques, la définition d'un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) permettra une meilleure allocation des ressources en fonction des priorités du gouvernement et en tenant compte des contraintes du cadre macro-économique. Aussi la déconcentration budgétaire favorisera une meilleure exécution des dépenses grâce à la contractualisation entre des services centraux et les services déconcentrés. Les procédures seront assouplies, les politiques publiques seront évaluées grâce aux audits de performance, les gestionnaires de crédits seront plus autonomes et responsabilisés dans leur fonction, la culture de reddition des comptes sera développée et l'information budgétaire pourra mieux circuler car facilitée par les technologies de l'information et de la communication (internet). Ainsi la population pourrait bénéficier des services de qualité avec plus de transparence budgétaire.

S'agissant des institutions, cela améliore l'enrichissement du débat parlementaire en favorisant la déclinaison et le suivi des priorités gouvernementales dans le budget à l'occasion de la discussion et du vote du projet de loi de finances et en concentrant le débat sur l'efficacité de la dépense publique. Le rôle de la Cour des Comptes est renforcé en matière de contrôle de la performance à l'occasion de son contrôle de la gestion des ordonnateurs et du rapport qu'elle établit à l'intention des parlements pour chaque loi de règlement. Aussi, une attention particulière est portée sur le renforcement de la transparence des finances publiques vis-à-vis des institutions internationales comme l'Observation des normes et des codes (RONC), le Country financial accountability assessment (CFAA) et le public expenditure and financial accountability (PEFA).

- **Evaluation des résultats issus de l'application des mesures suscitées par la LOLFEB**

L'application de la Loi Organique relative à la loi de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) a fait du chemin depuis son application. En 2016, le Gouvernement du Gabon a décidé de réaliser l'évaluation de la performance de sa Gestion des Finances Publiques (GFP) à l'aide du Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA). Les résultats de cette évaluation qui est d'ailleurs la plus récente, ont révélé que le système de Gestion des finances publiques du Gabon a enregistré sur la période de 2013 à 2016 des performances pour la plupart liées à la mise en œuvre des réformes récentes.

La nouvelle LOLFEB a en effet posé les fondements d'un système rénové appliquant les normes de bonne performance reconnues sur le plan international dans certains domaines. Les progrès constatés concernent en particulier les délais de production des rapports financiers. Cependant le système est marqué par des contre-performances transitoires dues à l'application progressive des réformes portées par la LOLFEB. Ces faiblesses se traduisent par des difficultés à gérer les actifs publics, opérer

les ajustements nécessaires en cours d'exercice, rendre compte de l'exécution budgétaire en cours d'exercice ou produire les états financiers annuels selon les nouvelles normes. Notons également la fragilité des structures du système traduite par les faiblesses structurelles signalées lors du PEFA 2013, restent présentes selon les résultats du PEFA 2016, en particulier concernant le suivi des arriérés de dépenses, les opérations non rapportées au budget, la prévisibilité et le contrôle de l'exécution budgétaire, la surveillance financière des établissements et entreprises publics, et l'affaiblissement des dispositifs de contrôle interne, d'audit interne et externe. Le corolaire est l'augmentation des pratiques dérogatoires d'exécution de la dépense et les opérations extrabudgétaires, la mauvaise gestion de la trésorerie à cause de la non-maitrise des arriérés. La performance de la gestion des investissements publics est également inférieure aux pratiques de base, alors que la majorité des marchés publics repose sur des ententes directes et que l'appréhension des risques budgétaires liés aux établissements et aux entreprises publiques reste très limitée. De manière générale, les objectifs assignés à la LOLFBE sont partiellement réalisés. De même, partant du constat du faible niveau de diversification de l'économie, de l'importance de la voilure de la dépense publique et conformément aux orientations politiques, le Gouvernement gabonais se donne entre autres pour objectifs de réduire le déficit budgétaire et d'optimiser la gestion des finances publiques.

Ainsi à partir de la loi des finances 2016, la tendance s'est inversée progressivement en matière de recettes. Les recettes pétrolières représentent moyennement moins de 50%¹⁰ des recettes mobilisées. La stratégie vise alors à l'augmentation des autres recettes d'où la création des zones économiques spéciales (ZES). A cet effet, le gouvernement à travers les lois de finance (2017- 2021) a prévu diverses mesures visant à accroître les recettes non pétrolières, notamment la mise en place d'une plateforme électronique de déclaration et de paiement des impôts (e-tax), la modernisation des systèmes d'information des services douaniers et l'augmentation de la fréquence des contrôles physiques douaniers. Ainsi dans le domaine de la « fiscalité de porte » (frontières), les actions sont orientées vers : (i) l'amélioration de la taxation du droit de sortie du minerai de manganèse et des produits du bois ; (ii) l'optimisation de la gestion des exonérations fiscales et (iii) l'amélioration de la prise en charge des marchandises au cordon douanier. S'agissant du domaine de la « fiscalité intérieure », le Gouvernement est fermement résolu à promouvoir une politique incitative favorable à l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance.

Une analyse de la politique fiscale en rapport avec les secteurs verts révèle un certain nombre d'exonérations :

- Pendant les cinq premières années de leur activité, une exonération fiscale est accordée aux

¹⁰ Interview avec le Directeur de la préparation et de la programmation budgétaire

sociétés d'investissement exerçant leur activité dans les domaines de la protection de la biodiversité et du développement de l'écotourisme ;

- Toute acquisition des matériels et équipements servant à la production et à la promotion des énergies renouvelables est exonérée de la taxe à valeur ajoutée ;
- Dans le cadre de la dynamisation du secteur forêt-bois notamment la création de la zone économique à régime privilégié de Nkok, certaines conditions attractives ont été accordées.

Il s'agit de :

- 0% d'impôts sur les dividendes ;
- 0% d'impôt sur le foncier ;
- 0% d'impôts sur les revenus pendant les 15 premières années ;
- 100% des fonds rapatriables ;
- 100 % d'exonération de taxes sur le revenu ;
- 100 % d'exonération de taxes sur les sociétés ;
- 100 % d'exonération de taxes sur les gains en capital ;
- 100% des titres de propriété détenus par des étrangers autorisés ;
- Aucun droit de douane à l'importation des biens nécessaires à la production industrielle ;
- L'électricité à tarif subventionné par les industriels.

En conséquence, les activités de l'industrie locale de la filière bois se sont accrues au cours des 3 dernières. Ainsi l'incitation par des exonérations a permis d'attirer de nombreux investisseurs et le développement de la filière du bois.

○ **Le Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC)**

En vue d'assurer la stabilité macroéconomique et de jeter les bases d'une croissance durable, le Fonds Monétaire International (FMI) et les autorités de la CEMAC - dont celles du Gabon - se sont engagés dans un programme triennal au titre du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC). Ce programme a pour objectifs de veiller à la viabilité de la dette au niveau national et de contribuer à rétablir et préserver la stabilité extérieure de la CEMAC. Il consiste essentiellement à apporter un appui financier aux pays afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs.

En 2017, suite aux délibérations du Conseil d'administration du FMI lors de la première revue du programme économique du Gabon appuyé par l'accord triennal conclu au titre du mécanisme élargi de crédit, M. Tao Zhang, Directeur général adjoint et Président par intérim, avait fait la déclaration suivante :

« Les autorités devraient également viser à renforcer la gestion des finances publiques. Elles devraient notamment renforcer la gestion de trésorerie à court terme et la prévision des liquidités, en particulier pour éviter toute nouvelle accumulation d'arriérés qui risqueraient d'ébranler la confiance dans la reprise économique. Il convient en outre, de mener des réformes pour améliorer le suivi des dépenses liées aux programmes sociaux essentiels, afin de veiller à ce que le poids du rééquilibrage budgétaire ne repose pas de manière disproportionnée sur les couches de population les plus vulnérables. ».

Ces recommandations confirment la nécessité de gérer avec plus d'efficacité les finances publiques en vue d'assurer un développement durable, gage d'une stabilité macroéconomique.

Le Gouvernement gabonais prenant la mesure de la situation, a mis en place en 2016 un Plan de Relance de l'Economie (PRE 2017-2019)¹¹. Le PRE a favorisé une amélioration de la situation économique traduite par une légère hausse de 2,6 % du solde budgétaires en 2019. Cependant, la crise sanitaire du coronavirus est venue défaire toutes les avancées. C'est ainsi qu'en juin 2021 un nouvel accord est conclu au titre du MEDC pour soutenir la politique économique et les efforts de réformes du Gouvernement visant à renforcer la réponse du pays à la pandémie de Covid-19, et à jeter les bases d'une croissance post-pandémie forte, verte, durable et inclusive. Il s'agit d'un ambitieux programme pour assainir les finances publiques et favoriser un environnement propice à une croissance tirée par le secteur privé, condition essentielle pour réduire durablement le niveau de la dette publique, et pour soutenir la reprise économique et la stratégie régionale de la CEMAC.

○ **Les mesures fiscales sensibles au climat, à la protection de l'environnement**

Au titre des plus récentes, il y a l'Ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques qui institue une taxe carbone.

En effet, en son article 64 il est stipulé que : « Un opérateur économique qui détient une autorisation d'émission des GES doit annuler, de son compte du registre national carbone, les allocations d'émissions gabonaises, les crédits carbone gabonais et tous les autres crédits carbonés délivrés ou reconnus par l'Etat, y compris les ITMO, équivalents à leurs émissions de dioxyde de carbone de type 1 et de type 2 cumulées et vérifiées au cours d'un exercice fiscal donné par l'Organisme de gestion des enjeux climatiques ».

Et son article 66 dit que : « Un opérateur économique qui ne respecte pas l'article 64 est tenu de payer une taxe des GES pour le montant de dépassement de son permis d'émission de carbone. La base d'évaluation et les modalités de paiement de la taxe carbone sont déterminées par la loi de finances ».

¹¹ Le PRE est détaillé dans la section « évaluation des mesures et stratégies politiques des finances publiques axées sur la durabilité »

Par la suite, les articles 107 et 108 évoquent la destination de cette taxe :

- Article 107 : Il est créé un Fonds destiné au financement des politiques de lutte et d'adaptation au changement climatique.
- Article 108 : Le fonds est alimenté par tout montant affecté par l'Etat aux fins du fonds, y compris la taxe carbone, et tous frais, taxes, amendes ou pénalités exigibles en vertu de la présente ordonnance ; toute subvention, etc.

Ensuite, le chapitre 5 du code forestier établit des mesures fiscales relatives aux activités liées à la forêt qui est un secteur clé du pilier « Gabon vert ». Il y a de très fortes chances que ces mesures sont maintenues, voire consolidées à la promulgation prochaine du code forestier.

1.4. Stratégies pour l'économie verte

1.4.1. Stratégies politiques

Au plan national, les actions et stratégies politiques dans le cadre de la diversification de l'économie gabonaise sont fortement inspirées du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et du Plan de Relance de l'Economie (PRE) 2017-2019.

❖ Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)

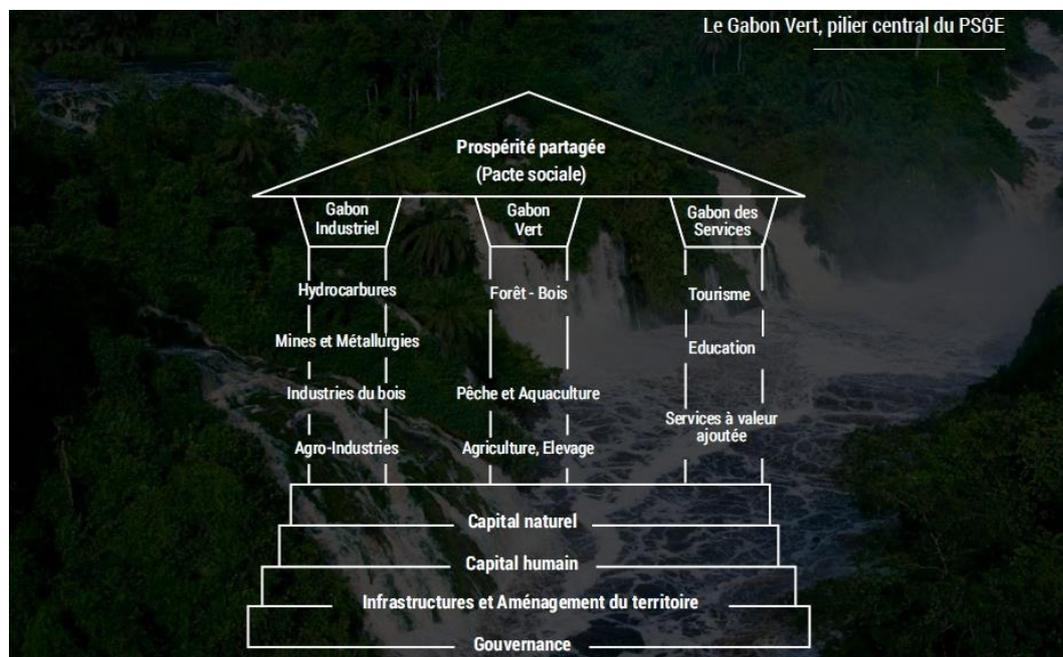
Le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) est un document qui décrit la vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025, en déclinant les grandes orientations stratégiques, programmes et actions qui y mèneront. Il définit les grands axes de la stratégie et présente de façon concrète les actions et projets qui seront menés durant la période (2011-2016), de façon à impulser de manière irréversible la marche vers l'émergence. L'objectif poursuivi est de moderniser l'économie gabonaise, la diversifier et permettre à chaque Gabonais d'accéder à un niveau de vie décent. Le PSGE se décline en 3 piliers de croissance : « Gabon industriel », « **Gabon vert** » et « Gabon des services »

Le « Gabon Vert » a été identifié comme le pilier central du PSGE pour plusieurs raisons. Il a un impact sur tous les piliers du Gabon émergent qui sont interconnectés et interdépendants. Toutes les filières qui s'appuient sur la valorisation du capital naturel sont en interaction forte avec le pilier Gabon Vert. Les filières industrielles gabonaises s'appuient sur la transformation du bois et des produits agricoles. L'écotourisme, qui est un tourisme orienté vers la nature et respectant les principes de durabilité, est l'un des principaux segments de croissance du tourisme national et du pilier Gabon des Services.

Le plan opérationnel « Gabon Vert », promeut une démarche de préservation et d'aménagement durable des écosystèmes forestiers, aquatiques et agro-pastoraux, soutenant l'activité économique de 7 filières associées : bois, produits forestiers non ligneux, viande de brousse, pêche, aquaculture,

agriculture et élevage. Au niveau du plan opérationnel du pilier Gabon vert, 134 projets ont été identifiés pour contribuer à la préservation et la valorisation durable des écosystèmes et des filières liées.

Figure 2 : Secteurs stratégiques du Gabon vert



Source : Plan Social Gabon Emergent

❖ Plan de relance de l'économie (PRE 2017-2019)

Suite à la crise économique et sociale résultant principalement de la baisse des cours du pétrole à partir du quatrième trimestre 2014, le gouvernement gabonais a élaboré un Plan de relance de l'économie (PRE) 2017-2019 pour le renforcement du processus de diversification de son économie portée par le PSGE. Le PRE vise à accélérer la diversification économique et l'impact social des politiques publiques menées, en inscrivant les finances publiques dans une trajectoire de soutenabilité.

Le Plan de Relance de l'Economie sur la période 2017–2019 poursuit trois principaux objectifs à savoir:

- Rétablir durablement l'équilibre des finances publique, en :
 - Ramenant le déficit budgétaire à un niveau inférieur à 3% du PIB dans les trois ans ;
 - Sortant progressivement d'une dépendance trop importante des finances publiques aux recettes pétrolières, en faisant passer les recettes non pétrolières de 12,5% à 16,3% d'ici à 2019 ;

- En maintenant le niveau d'endettement public du pays sur la période 2017 – 2019 à un taux inférieur à 40% du PIB.
- Relancer et diversifier l'économie en :
 - Ramenant le taux de croissance du PIB au niveau cible de 5% d'ici à 2019 ;
 - Renouant avec un solde positif de la balance des transactions courantes, i.e. avec une valeur des exportations gabonaises supérieure à la valeur des importations ;
 - Renforçant durablement la compétitivité des filières, moteur de croissance, dans le cadre d'une relation partenariale inédite entre le secteur privé et le secteur public.
- Réduire la pauvreté et améliorer le bien-être des populations, en :
 - Créant au moins 30 000 emplois dans le secteur privé en trois ans ;
 - Réduisant de 100 000, le nombre de Gabonais Economiquement Faibles (adulte dont le niveau de revenu est inférieur à 150 000 FCFA par mois).

Pour atteindre ces objectifs, les axes stratégiques du PRE s'articulent autour de cinq programmes d'actions phares :

- L'optimisation des recettes et le financement de l'économie ;
- La maîtrise des dépenses publiques ;
- Le renforcement de la compétitivité des filières
- L'amélioration du cadre des affaires
- La qualité des services aux citoyens

A l'analyse, les résultats de la mise en œuvre du PRE 2017-2019 sont globalement mitigés. En effet sur un total de onze objectifs spécifiques, seuls deux ont été effectivement réalisés à savoir :

- Ramener le déficit budgétaire à un niveau inférieur à 3% du PIB à fin 2019 ;
- Renouer avec un solde positif de la balance transactions courantes avec une valeur des exportations gabonaises supérieures à la valeur des importations.

Ces résultats indiquent que les réformes n'ont pas encore porté leurs fruits, d'une part compte tenu des chocs exogènes qui ont affecté la performance économique mais d'autre part, **du fait de l'absence de priorisations de politiques publiques vertes**, ce qui n'a pas favorisé l'atteinte des indicateurs, notamment en matière de diversification de l'économie, de stimulation du secteur privé (et de création d'emploi) et de réduction de la pauvreté.

❖ Plan d'accélération de la transformation de l'économie (PAT) 2021-2023

L'ambition du Gabon de relancer véritablement son économie actuellement affaiblie par la crise économique doublée de la crise sanitaire a conduit les autorités au lancement du PAT. Ce plan triennal 2021-2023 va consister à accélérer la transition vers l'« après-pétrole » de l'économie gabonaise, en accélérant les nouveaux moteurs de croissance et en repensant son modèle social. Pour cela, le PAT repose sur trois piliers, à savoir les piliers économique, social et transversal.

Cet ambitieux plan coutera une enveloppe de 3 000 milliards, à raison de 33% sur fonds propres et 67% sur ressources extérieures. Les options de financement envisagées étant des emprunts déjà contractés et d'autres à rechercher, des mécanismes innovants de financement tels que les partenariats public-privé (PPP), etc.

Dans le cadre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) de l'économie du Gabon, vingt (20) projets seront réalisés prioritairement. Parmi ces projets, figurent l'accélération des investissements dans les secteurs énergie et eau, la structuration des investissements en infrastructures numériques, la relance les chantiers immobiliers, la maîtrise de la masse salariale, le suivi du programme routier prioritaire, la digitalisation de l'administration gabonaise.

Il est aussi prévu dans les trois prochaines années, la mise en place de la stratégie gazière dont l'ambition est de trouver des solutions pour le développement du secteur gazier et de réduire de 25% les importations de gaz butane. Également, l'optimisation de la gouvernance dans le secteur pétrole, la réforme foncière, du climat des affaires, la promotion des investissements privés, le règlement de la dette intérieure, font partie des priorités du Gabon dans les années à venir.

1.4.2. Etat des lieux des principaux secteurs de l'économie verte

La notion d'économie verte a commencé véritablement par avoir un écho favorable auprès des décideurs à partir de 2011 avec la mise en œuvre des stratégies politiques du PSGE dont le pilier central est « Gabon vert ». Il est estimé que d'ici 2025, la contribution des filières du pilier Gabon vert sera d'environ 22% du PIB du pays.¹² Les actions du gouvernement, ces dernières années, sont restées encrées dans la poursuite des réformes pour une économie plus résiliente avec l'accélération de la transition de l'économie « brune » vers l'économie « verte ».

L'économie verte, même si elle n'est pas clairement définie dans les objectifs budgétaires fait l'objet d'une certaine attention à travers les efforts du gouvernement pour un mieux-être des populations. C'est ainsi qu'à travers le pilier « Gabon vert » du PSGE en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le gouvernement gabonais a montré sa volonté de réaliser les dits

¹² PSGE

objectifs dont notamment l'accélération de la croissance économique, la diversification et la gestion durable des ressources pour les générations futures.

Non-adoption du nouveau code forestier

Concernant les principales réformes mises en œuvre pour la promotion de l'économie verte, le Gouvernement soutenu financièrement par l'Union Européenne et le Département du Développement International du Royaume-Uni, a introduit depuis 2014 un nouveau code de l'environnement. Ce projet du nouveau code découle des travaux d'une commission ad hoc composée des autorités gouvernementales, des partenaires au développement et des ONG. Le but visé était essentiellement la révision de l'ancien code forestier afin de disposer d'un cadre juridique conforme aux exigences du développement durable. Plusieurs initiatives ont été lancées à travers ces réformes: la fiscalité environnementale, la prise en compte de l'économie circulaire, la transformation locale des grumes, le projet Graine visant à apporter une contribution plus importante de l'agriculture au PIB, la mise à jour ou le toilettage des décrets liés à l'environnement, donc l'arrimage des décrets avec le nouveau code de l'environnement, la prise en compte de certains secteurs auparavant délaissés : viande de brousse, PFNL, l'affectation des terres, la réorganisation de la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN) qui permet de déployer plus de personnel sur le terrain. Malheureusement, le projet de Code forestier introduit pour adoption a été retiré du Parlement par l'actuel Ministre en charge des forêts en 2018 après son passage en audition au Conseil Economique Social et Environnemental. En effet depuis la fin des années 2000 le Gabon s'est engagé dans la révision du code forestier afin de l'arrimer à l'ambition du pays en matière de développement durable. Ainsi il y a eu la Loi n°016/2001 portant Code forestier en République gabonaise. Par la suite Il y a eu les modifications apportées par les Ordonnances n° 6/2002 du 22/08/2002, n° 11/2008 du 25/07/2008 et n°008/PR/2010 du 25/02/2010 et les articles susceptibles d'avoir été modifiés par la loi 003/2007 du 27/08/2007 relative aux parcs nationaux. Ce qui a permis l'élaboration de la version consolidée du Code forestier en 2014 sur la base des modifications apportées par ces Ordonnances. En 2016 il y a eu une nouvelle commission ad-hoc créée pour la révision du code forestier. En plus en 2018 de l'Assemblée Nationale émet de nouveaux amendements sur le même code. A la suite de cette série de modifications du code, le gouvernement a décidé du retrait de cette loi en attendant de vérifier si les diverses actions menées ont été faites dans le respect des règles de procédure établies par la loi. La procédure pour la proposition du nouveau code forestier est alors toujours en cours et il serait bientôt remis sur la table des députés pour son adoption.

Missions vertes selon la nomenclature budgétaire

La nomenclature budgétaire au Gabon se décline selon une classification des programmes par mission. Selon l'approche conceptuelle de verdissement des secteurs du pilier Gabon vert, 11 missions -sur un total de 40- ont été identifiées dans le cadre de l'économie verte, sur la base des programmes relatifs à agriculture durable, agroforesterie, exploitation des produits non ligneux, éco-tourisme et économie des aires protégées, protection de l'environnement, énergie durable. (voir Tableau 3)

Tableau 3 : Vue synoptique des programmes « verts » selon les missions

Missions	Programme
Missions spécifiques	
Mission 3 : Agriculture, élevage et pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Pêche et aquaculture • Développement rural
Mission 4 : Aménagement du territoire et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme (écotourisme)
Mission 9 : Economie forestière et protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des eaux et des forêts • Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois • Conservation de la biodiversité • Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable
Mission 24 : Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques • Gestion des ressources hydrauliques et assainissement • Gestion de la radioactivité
Missions connexes	
Mission 02: Administration du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Prévention et gestion des catastrophes
Mission 05: Conseil et Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Économique, Social et Environnemental
Mission 15: Constructions, logements et équipements collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement et Infrastructure (Assainissement)
Mission 17: Transports	<ul style="list-style-type: none"> • Transports terrestres (Météorologie)
Mission 31: Autorités administratives indépendantes et de régulation	<ul style="list-style-type: none"> • Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)
Mission 66: CAS Service public de l'eau et de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales

	<ul style="list-style-type: none">• Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales
Mission 67: CAS Salubrité publique	<ul style="list-style-type: none">• Assainissement des collectivités locales

Source : Auteurs, 2021 sur la base de la liste des PIP et des LF

Un état des lieux de chacun des secteurs verts est nécessaire pour comprendre la marche du Gabon vers le développement durable.

1.4.2.1. Agriculture

Avec une réserve importante de terres arables (5,2 millions d'hectares) et un climat propice à l'activité agricole (pluviométrie annuelle de 1 450 à 4 000 mm), le Gabon présente d'importants atouts naturels pour le développement de la production agricole. Pour l'heure, celle-ci ne contribue que marginalement à la croissance (3,8% du PIB). Dans les faits, le pays est fortement dépendant de la rente pétrolière. De même, le Gabon a une forte dépendance vis-à-vis de l'importation des denrées alimentaires. Ceci s'explique par une faible production locale due à une population rurale peu nombreuse (10%), un système foncier défavorable à un accès sécurisé à la terre, le coût élevé de la main d'œuvre (et le manque d'attractivité de la profession pour les jeunes), un manque d'infrastructures de transformation agroalimentaire et des financements appropriés. Les différentes politiques ou programmes mis en œuvre par l'Etat ont privilégié, de surcroît, le développement de l'agro-industrie à base de matières premières importées, au détriment de l'agriculture paysanne. Les importations fournissent aujourd'hui environ 60% des biens alimentaires consommés au Gabon.

L'activité agricole s'articule autour de quatre types de cultures : maraichères, vivrières¹³, fruitières et de rente. Les trois premières catégories sont destinées au marché local. L'activité de maraichage s'effectue dans de petites structures en périphérie des principales villes et, si les niveaux de production deviennent intéressants, en particulier grâce aux programmes de coopération mis en place par les bailleurs (AFD, FAO...), ils restent faibles, et ne compensent pas la nécessité d'importer massivement de l'extérieur pour alimenter les marchés.

L'élevage est aussi peu professionnalisé, hormis quelques unités industrielles à capitaux étrangers (volailles – bovins) et est marquée par la prédominance de petits exploitants fermiers, nationaux ou immigrés, qui travaillent de manière traditionnelle (divagation villageoise). S'agissant des cultures dites de rentes, l'investissement depuis 2009 dans les cultures de l'hévéa et du palmier à huile a été important, en particulier à la faveur d'investisseurs étrangers (asiatiques), et le Gabon poursuit une

¹³ Principalement manioc, banane plantain, taro, igname, patate douce, maïs et arachide

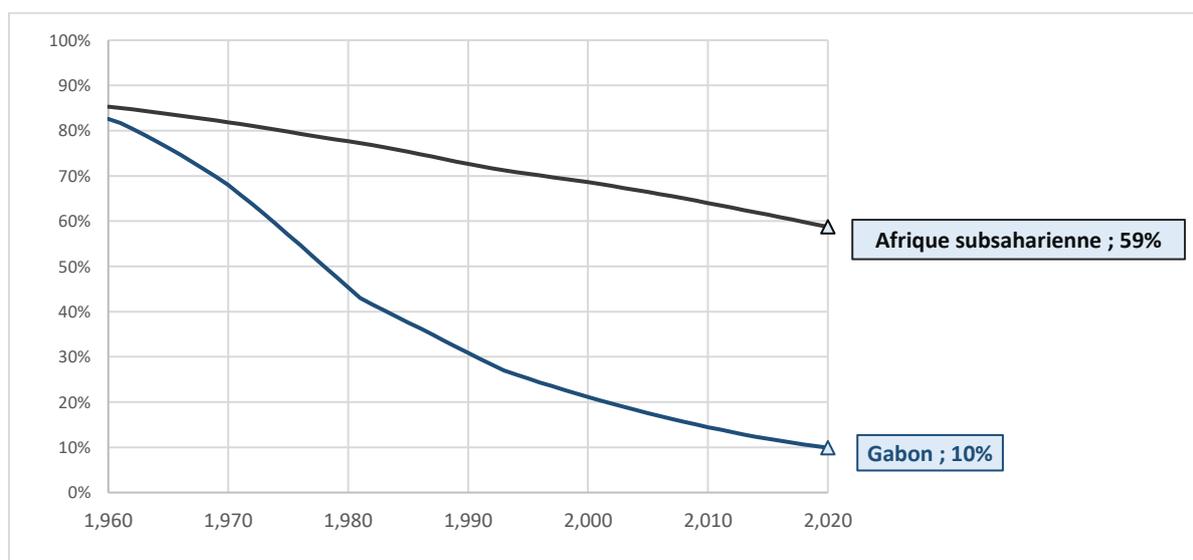
politique de relance de la filière café et cacao à travers le renouvellement de petites exploitations familiales. Ces filières sont avant tout exportatrices.

Le secteur agricole (hors exploitation forestière) reste ainsi peu développé au Gabon, de même que le secteur de la pêche bien que le Gabon dispose là aussi d'atouts importants : une façade maritime étendue (800 kms de littoral) et un large plateau continental (40 000 Km²). Le développement du secteur de la pêche a été fortement ralenti par manque de financements et d'infrastructures. La pêche est artisanale et essentiellement côtière et on ne dénombre que de rares armateurs, d'origine étrangère. Mais le potentiel est important et les ressources halieutiques variées. Sa contribution au PIB est inférieure à 1,5%.

Cependant d'énormes efforts restent à déployer car l'ensemble des systèmes de production agricole ne connaît pas une gestion adaptée et régulée qui préserve durablement les ressources naturelles. Le secteur de l'agriculture est confronté à plusieurs problèmes dont notamment celui du manque de la main d'œuvre. En effet, comparativement à la région d'Afrique subsaharienne, le pourcentage de la population totale du Gabon vivant en zone rurale a connu une forte diminution entre 1960 et 2020 (Graphique 1). Ceci signifie que la main-d'œuvre constitue une contrainte majeure en zone rurale au Gabon. L'inégale répartition spatiale de la population pose de véritables problèmes d'aménagement du territoire et de développement (PNUD et MEEDD, 2015).

Aussi le problème du conflit homme-faune dans le secteur agricole reste une vraie contrainte pour le paysan agricole.

Graphique 1 : Taux de population rurale gabonaise



Source : Banque Mondiale 2021

1.4.2.2. *La filière bois*

Plusieurs efforts sont consentis par le gouvernement pour garantir aux générations futures un environnement sain. La réforme mise en place par l'actuel Ministre en charge de l'environnement qui jette les bases de la fiscalité forestière au Gabon donne un peu plus de valeur aux recettes forestières. Le rapport fiscal, économique et financier qui accompagne la loi de finance 2021 met en exergue le poids des recettes forestières. L'objectif est de créer à terme 500.000 emplois dans les secteurs dits verts, notamment le secteur forestier. Ainsi, la réforme vise-t-elle à rehausser le niveau des recettes fiscales en transformant la matière localement (2^e et 3^e transformations) pour laquelle des mesures incitatives ont été prises. Il s'agit du faible coût de l'énergie dans les ZES et les facilités octroyées pour un climat des affaires favorable à l'exportation. Cette réforme est favorisée par une décision des autorités interdisant l'exportation des grumes sans les avoir transformé au préalable. Cela a permis l'implantation de multiples entreprises de transformation du bois avec plus de 16 000 emplois directs et indirects déjà générés dans ce secteur. Au titre des réformes menées pour la dynamisation du secteur forêt-bois notamment la création de la zone économique à régime privilégié de Nkok, certaines conditions attractives sont offertes au profit des entreprises qui investissent dans le domaine de la transformation du bois. Ces conditions sont essentiellement des mesures d'exonérations fiscales et douanières, au cours des 15 premières années d'exercice. En effet, l'industrie locale de la filière bois a fortement augmenté, attirant ainsi de nombreux investisseurs. En 2019, la production de bois transformé a atteint 1.134.109 m³, contre 280 000 m³ en 2010, grâce au dynamisme des usines implantées dans la ZERP de Nkok. En conséquence, la contribution du secteur bois au PIB a presque doublé (4% en 2019 contre 2% en 2010). Les recettes fiscales liées au secteur bois proviennent en grande partie de l'exportation de grumes puisque les produits transformés, notamment ceux de la zone économique spéciale de Nkok ne sont pas encore taxés. Ce qui constitue un manque à gagner pour le pays.

1.4.2.3. *Environnement*

Dans le cadre de l'élaboration du document de cadrage macroéconomique et budgétaire 2021-2024, le gouvernement, avec l'appui du PNUD et du FMI, a amorcé des réflexions pour la prise en compte de la protection de l'environnement, de l'adaptation aux changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles. L'arsenal juridique s'est également renforcé avec l'élaboration et le vote de plusieurs documents stratégiques.

Sur le plan de la protection de l'environnement, du changement climatique et de la gestion des

ressources naturelles, les principaux documents politiques sont des documents nationaux, infranationaux ou sectoriels.

Il s'agit de :

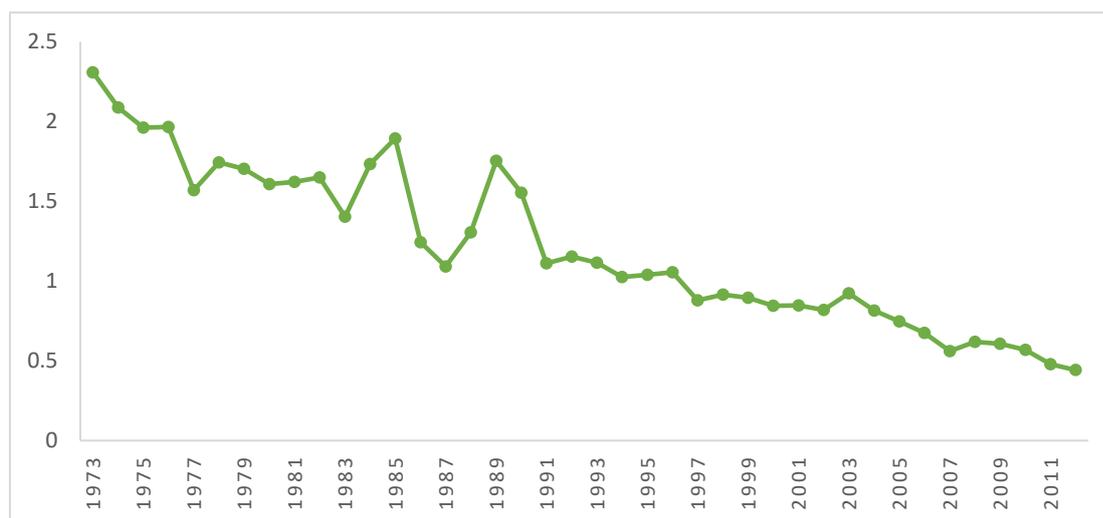
- La loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise (Code de l'environnement) ;
- La Loi N°002/2014 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise ;
- Les différents décrets d'application en matière d'étude d'impacts, les installations de protection de l'environnement, de l'utilisation des huiles, etc. ;
- Les trois communications nationales sur les changements climatiques, le plan national d'adaptation (Conseil National Climat).

Les réformes menées jusqu'ici dans le secteur de l'environnement n'ont pas encore impacté les structures de l'économie. Elles se sont néanmoins traduites par l'adhésion du pays à plusieurs accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement. Il n'existe véritablement pas de mécanismes particuliers dédiés à l'environnement. **Pour preuve, la budgétisation de certains éléments du Pilier Gabon vert suit les pratiques et processus habituels au même titre que les autres politiques économiques sans aucune particularité.**

La fiscalité liée au climat n'est pas encore une réalité dans le pays. Cependant les engagements pris par le Gabon, depuis mars 2015 dans le cadre du programme d'appui au pays à la contribution prévue déterminée au niveau national (CDN), témoignent d'une volonté politique pour la lutte contre les changements climatiques. La CDN est un document qui retrace la synthèse des ambitions et des politiques publiques du Gabon dans sa volonté de s'engager résolument dans un développement durable, basé notamment sur la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES). Au Gabon, en matière d'émission de GES en pourcentage de PIB on enregistre une moyenne annuelle de 1,21 kg/dollars sur l'ensemble de la période 1973-2012¹⁴. Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 81%.

Graphique 2 : Emissions de gaz à effet de serre du Gabon sur la période 1973 – 2012

¹⁴ Données perspectives monde



Sources : Données Perspectives Monde

Selon Perspective monde, on peut estimer qu'en 2025 la valeur devrait osciller autour de 0,079 kg/dollars. Cette prévision présente un niveau de fiabilité *très élevé* puisque les valeurs disponibles ont une structure linéaire (coefficient de corrélation = -0,95 et coefficient de détermination = 0,9)

Plusieurs actions doivent être menées ou poursuivies. Des efforts sont faits pour la publication de la troisième communication nationale sur les changements climatiques, la publication du Plan national d'adaptation, et la publication de la contribution déterminée au niveau national du pays en vue de la prochaine COP. Le capital naturel n'est pas encore intégré dans la comptabilité nationale. Cependant cette question est sur la table de l'exécutif qui l'a évoqué à la Conférence des Nations Unies pour le Développement Durable Rio+20 en 2012 (Comptabilisation du capital naturel, à l'initiative de la Banque Mondiale). De même, la fiscalité environnementale telle qu'énoncée, n'est pas du tout développée et se confond ou se résume aux taxes forestières. En réalité, bien que le pays se soit engagé résolument dans ce processus, ses priorités sont pour le moment essentiellement portées sur le développement des fondements : un cadre juridique, la connaissance des réserves de ressources naturelles, la régulation du prélèvement des ressources, l'affectation et l'aménagement durable du territoire, l'atténuation des effets du changement climatique¹⁵.

1.4.2.4. Eco-tourisme

¹⁵ En effet les principaux risques climatiques au Gabon sont au nombre de quatre : l'érosion côtière (au niveau de Libreville et de Port-Gentil), les inondations sur la zone côtière, le phénomène de sécheresse (l'allongement des saisons sèches qui stresse les cultures), les intrusions salines au niveau de la lagune de l'Ogooué au niveau de Port-Gentil. A ces quatre principaux risques peut s'ajouter des risques qui ne sont pas permanent et variant d'une année à une autre : les fortes chaleurs, le dérèglement des saisons sèches.

L'écotourisme est un tourisme responsable mettant l'accent sur la préservation de la nature, l'écologie, la biodiversité, ainsi que les cultures des communautés autochtones et locales, en vue d'un développement durable. La diversification de l'économie gabonaise implique le passage d'une économie de rente à une économie diversifiée plus forte et indépendante où la production et la créativité sont des éléments importants. Le Gouvernement a donc orienté sa politique vers une meilleure mise en valeur du potentiel du pays dont l'un des moteurs de la croissance est le tourisme. Dans un contexte mondial porté vers les questions de durabilité, l'écotourisme demeure un véritable défi. L'écotourisme est un secteur générateur d'emplois. En effet, la valorisation du tourisme au Gabon entraînera la création de milliers d'emplois directs et indirects (notamment dans les secteurs de la restauration, le transport, l'hébergement, etc.) ; ce qui peut contribuer à faire reculer la pauvreté au Gabon. Cet enjeu s'inscrit dans le cadre du développement durable. Aussi, la mise en valeur des sites touristiques favorisera la dynamisation du tissu économique local, soit une ouverture du marché artisanal local au monde extérieur, et l'aménagement desdites régions. De plus, une intensification de l'activité touristique favoriserait le développement d'autres secteurs d'activité tels que le transport, l'assurance, la communication et l'artisanat ; ce qui pourrait contribuer à réduire la dépendance au pétrole de l'économie.

L'inventaire des atouts touristiques met en évidence son potentiel concurrentiel dans ce secteur. Ces atouts sont entre autres :

- Un milieu naturel propice avec une faune et une flore très riche, des paysages attrayants, des côtes et berges splendides et 13 parcs nationaux ;
- L'existence d'infrastructures d'hébergement, de restauration et de loisirs ;
- Une culture diversifiée et de nombreux sites historiques ;
- L'importance de richesses économiques capables de générer un tourisme d'affaire ;
- Une population hospitalière.

Malgré toutes ces potentialités, ce secteur d'activité n'est pas encore développé alors qu'il serait capital pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. En effet, le pays ne dispose jusque-là pas d'une Stratégie Nationale du Tourisme Durable (SNTD), intégrant les outils essentiels pouvant lui permettre de promouvoir une politique éco touristique à base communautaire. Néanmoins des efforts sont réalisés à travers la création des 13 parcs nationaux depuis 2002, représentant environ 11% du territoire, suivi de la mise en place récente d'un réseau de 20 Aires Marines Protégées (AMP), dont 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques en 2017, représentant 26% de l'espace aquatique. Cette initiative est une innovation qui s'inscrit dans le processus de diversification de l'économie nationale au moyen de la promotion du géo-tourisme. Aussi en 2007, le Gouvernement a adopté la loi sur les

parcs nationaux (Loi N° 003/2007 du 27 août 2007), bien que celle-ci ne présente pas de manière claire, l'approche participative par l'écotourisme communautaire, en vue de contribuer à la gestion durable des parcs nationaux. En 2015, au bénéfice du nouveau Décret (N°00236/MMIT/PR du 2 avril 2015), le Ministère en charge du Tourisme est renforcé par un nouveau Service Technique (Service Ecotourisme), notamment chargé de :

- Suivre la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'écotourisme
- Suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'industrie écotouristique ;
- Identifier les atouts et les contraintes en matière d'écotourisme.

Aussi le Gouvernement à travers le décret N° 00111/PR/MEFPEPGE du 4 avril 2017 portant création et organisation de l'Agence Nationale de la Préservation de la Nature (ANPN), vise à valoriser la biodiversité nationale.

Malgré ces efforts, le Gabon a du mal à valoriser ses atouts naturels. La liste des difficultés est longue mais nous pouvons en citer certaines dont :

- (i). *Des problèmes d'ordre infrastructurel* : l'enclavement de certains sites touristiques tels que Minkebe, les Monts de Cristal et Ivindo, rend leur accès difficile du fait du mauvais état du réseau routier. Par ailleurs, dans l'arrière-pays, de façon générale, se pose avec acuité le problème d'hébergement et de restauration pour les touristes. En effet, les capacités hôtelières et de restauration de nombreux sites sont insuffisantes et le coût de la "destination Gabon" est très élevé sur le marché international en termes de transport, d'hébergement et de restauration par rapport aux autres pays de la sous-région. On note aussi des difficultés liées aux intempéries, l'insuffisance des équipements, l'inaccessibilité au réseau de communication, le budget alloué au site et aux missions semble restreint, et bien entendu les conflits avec les populations environnantes. Le matériel logistique en lui-même est une difficulté majeure car n'ayant pas assez d'engins de déplacements dans certains parcs tels que l'Ivindo.
- (ii). *Des problèmes humains* : Le Gabon souffre d'une insuffisance en main d'œuvre qualifiée dans le secteur touristique.

Les freins au développement du secteur touristique sont nombreux et pourtant ce secteur présente de nombreuses opportunités économiques et sociales. Par ailleurs, la pesanteur des mentalités héritées de « l'argent facile » dû aux ressources pétrolières n'encourage pas les populations locales à s'investir dans la recherche d'autres moyens de développement, ce qui limite les perspectives de développement de l'écotourisme.

1.4.2.5. *Energie durable*

En matière de transition énergétique, le Gabon ambitionne de mettre en place cinq programmes phares : (1) passer à 80% d'énergie hydroélectrique, (2) faire l'extension des centrales thermiques ou électrique à gaz (3) Déployer des panneaux solaires, (4) lancer un programme intégré d'alimentation en eau potable et d'assainissement, (5) mettre en service de châteaux d'eau et des stations de traitement.

Il faut aussi ajouter que le Gabon, en matière énergétique dès le début, avait commencé par des processus respectueux de l'environnement : les barrages hydroélectriques. Ce n'est que par la suite que les centrales au fioul doux et au gaz ont émergées. Mais actuellement l'accent est mis sur l'augmentation des financements pour la construction de nouveaux barrages hydroélectriques.

En matière de développement énergétique, le pays affiche en effet des ambitions remarquables. Le Gabon occupe la 5^{ème} place africaine dans le classement mondial de la compétitivité énergétique des Etats, selon une étude publiée par l'Institut Choiseul et le cabinet KPMG. Mais les défis sur le plan énergétique sont doubles. D'une part, le pays doit assurer une production croissante, alors que les pénuries sont encore fréquentes dans un contexte où le taux de croissance démographique est élevé (+2,5% tous les ans). D'autre part, les autorités se sont fixé des objectifs de croissance responsable et durable, intégrant des mécanismes visant à réduire la pollution de l'environnement tout en assurant la pleine production. Dans ce sens, le Chef de l'Etat s'est fixé l'ambition de porter la capacité de production énergétique du Gabon à 5 000 MW en 2025, tout en faisant en sorte qu'une large partie de cette électricité soit d'origine renouvelable.

La stabilisation de l'offre électrique en quantité suffisante dans les grandes villes (Libreville, Port-Gentil et Franceville) constitue le premier pas de la stratégie de développement de l'électricité au Gabon. La seconde phase de cette stratégie de développement doit quant à elle permettre de recentrer cette production sur des énergies vertes, avec une attention toute particulière portée au développement du potentiel hydroélectrique et à la mise en place du Réseau National Interconnecté (RNI). Le gouvernement ambitionne de produire 735 MW supplémentaires exclusivement d'origine hydroélectrique. L'hydroélectrique devrait à l'horizon 2025 représenter quelque 80% des capacités installées, tandis que le photovoltaïque permettra d'assurer la fourniture en électricité des villages les plus isolés.

Aussi sur la base des objectifs que le Gabon s'est fixé dans le cadre de sa contribution volontaire à la COP21, le mix énergétique à l'horizon 2025, pourrait faire du pays, un pays modèle ayant réduit de 50% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 2010, en cas d'atteinte de ces objectifs. Pour se donner toutes les chances de réussir, le Gabon s'est inscrit auprès du Fonds Vert

pour le climat, mécanisme financier de l'Organisation des Nations Unies encadrant le transfert de fonds des pays développés vers les pays les plus vulnérables, afin de les aider à combattre les effets des changements climatiques. La politique entrepreneuriale ouverte (le pays est classé 9^{ème} du continent en la matière) du pays devrait de surcroît attirer les investissements étrangers privés à conditions que l'Etat offre un cadre favorable et avantageux par rapport aux pays de la sous-région.

1.4.2.6. Economie inclusive

Depuis 2013, le Gabon avec l'appui de la FAO, a mis en place une politique de délégation de pouvoir aux communautés rurales pour une gestion durable des forêts permettant ainsi le développement de la foresterie communautaire. L'objectif est la gestion des ressources par les communautés locales, tout en améliorant leurs conditions de vie et le développement des villages. Des projets mis en œuvre dans ces zones rurales visent à renforcer les capacités des communautés dans les domaines de la sylviculture, l'agroforesterie, le sciage artisanal, la menuiserie, l'apiculture, etc. Aussi, d'importants efforts ont-ils été consentis pour assainir et pour créer un environnement des affaires favorable à la compétitivité, la création de richesses et d'emplois, en particulier en faveur des communautés vivant à proximité des ressources naturelles. Il s'agit notamment de la création de l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements (ANPI).

Contribution de l'économie verte à l'économie globale

Le Plan opérationnel Gabon vert ambitionne de porter la contribution des filières ce pilier à 22% du PIB en 2025 contre 4% en 2013. Malgré cet objectif, la fiscalité forestière génère assez peu de revenus (un peu plus de 9 milliards FCFA en 2018) au Gabon, suite à l'interdiction d'exporter des grumes, à la disparition d'une taxe d'abattage et à l'absence de droits de sortie sur les bois exportés. A l'inverse, des pays aux surfaces forestières assez comparables comme le Cameroun et le Congo se caractérisent par une pression fiscale très élevée avec respectivement des taxes forestières de l'ordre de 57 milliards de FCFA et un peu moins de 20 milliards FCFA en 2018 (CIRAD, 2020).

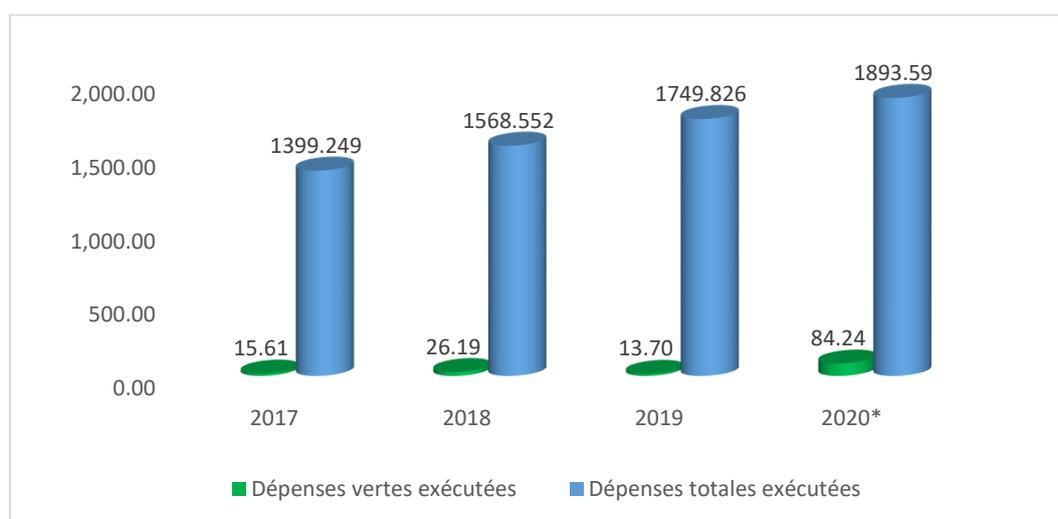
S'agissant des dépenses vertes, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA, 2021) estime que les dépenses vertes en capital ne représentent que 0,47% des dépenses totales et l'économie verte ne représente que 4% du PIB. De l'analyse des dépenses vertes exécutées au Gabon, on note une faible proportion des dépenses vertes dans les dépenses budgétaires. Elles représentent en moyennement 1,13% des dépenses budgétaires totales exécutées de 2017 à 2019. La proportion des dépenses vertes exécutées dans les dépenses totales est passée de 1,12% en 2017 à 0,78% en 2019, soit un léger recul de 0,33 points (Graphique 3). Cependant la loi de finance rectificative 2020 porte la part des dépenses vertes dans les dépenses totales à 4,45%, soit une évolution de 3,67%. Cela

traduit les efforts du Gouvernement à prioriser progressivement les secteurs verts. En outre, il existe des fonds spéciaux destinés au financement de l'économie verte comme ceux du CAFI qui ne sont pas systématiquement retracés dans les lois de finances.

En réalité, les résultats au niveau de l'économie verte seront progressifs, car le Gabon est encore fortement attaché à l'industrie extractive à l'instar du secteur minier qui est en train de connaître une forte production¹⁶. En effet, soutenu par la forte demande de la Chine, le marché mondial du manganèse fait face à une hausse de la production depuis plusieurs années. C'est dans ce contexte que l'industrie minière gabonaise a été très dynamique en 2019, marquée par des records de production, qui a atteint 7,3 million de tonnes (minerais et agglomérés), en progression de 25,4% par rapport à 2018. Cette hausse de la production a été possible grâce aux améliorations opérationnelles sur les sites miniers de la Comilog (Compagnie Minière de l'Ogooué) et au renforcement des capacités de production du gisement de Biniomi près de Franceville, opéré par la Nouvelle Gabon Mining.

Le gouvernement doit être plus délibéré dans le financement des projets verts d'une part à travers l'adoption d'une approche transversale à tous les secteurs d'activités qui devront désormais avoir une composante environnementale et d'autre part, en veillant à l'inscription au budget et aux décaissements des ressources prévues pour le financement desdits projets. Actuellement, la mise en œuvre de la politique environnementale est considérée comme étant de la responsabilité du Ministère en charge de l'environnement et de celle de quelques institutions connexes qui manquent de coordination gouvernementale afin de s'assurer de la mise en œuvre effective du pilier Gabon vert.

Graphique 3 : Proportion de dépenses vertes dans les dépenses publiques (en milliards de FCFA)



Source : Auteurs aux vues des données de la DGBFIP

¹⁶ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-secteur-minier-au-gabon> consulté le...

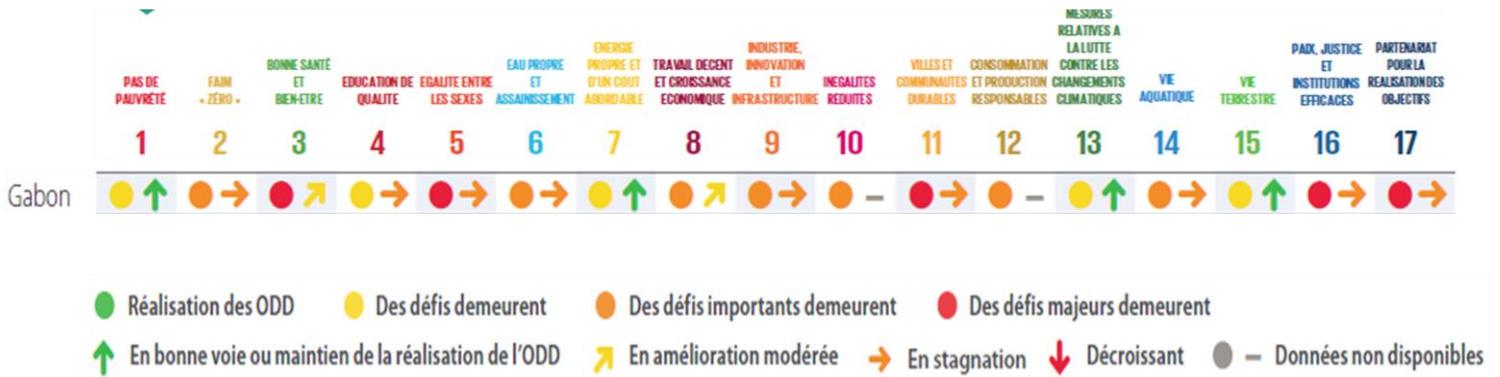
3. Analyse du cadre institutionnel vert

Il n'existe pas encore au Gabon un cadre légal spécifiquement destiné à la promotion de l'économie verte. De même, l'absence d'un comité de coordination gouvernementale ou d'un conseil national en matière d'économie verte est un véritable facteur handicapant. Il y a deux ans, une lueur d'espoir pouvait être portée sur l'équipe mixte composée des cadres du ministère du budget et celui de l'environnement, se réunissaient, chaque année, pour faire le suivi et le contrôle du plan de gestion environnemental des différents projets. Mais malheureusement cette initiative ne s'est pas perpétuée. Cependant, la volonté politique traduite principalement par le pilier « Gabon vert » est une preuve de la marche du Gouvernement vers la sortie d'une économie jusque-là très dépendante des ressources brunes. En effet, outre les outils programmatiques du Gouvernement (PSGE, PRE 2017-2019 et PAT 2020-2023), le Gabon s'est aussi engagé à mettre en œuvre l'Agenda de développement 2030 visant la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Tous ces engagements s'inscrivent aussi dans la Vision 2063 de transformation de l'Afrique de l'Union africaine. Parmi les ODD figurent des objectifs qui arrivent parfaitement avec le développement de l'économie verte à savoir : l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 7 (Energie propre d'un coût abordable), l'ODD 11 (Villes et communautés durables), l'ODD 12 (Consommation et production responsable) et l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Selon le Rapport 2020 sur l'Indice et les Tableaux de Bord des ODD qui décrit les progrès réalisés par les pays africains en vue d'atteindre les ODD, et indique les domaines dans lesquelles les progrès doivent être plus rapides, le Gabon occupe le 14^{ème} rang sur 52 pays, avec un score de 58,07. En effet le Gabon fait des efforts pour maintenir ou favoriser la réalisation des ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 7 (Energies propres et d'un coût abordable) ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et ODD 15 (Vie terrestre), (Voir Figure 3).

Le rapport indique également qu'aucun pays n'est noté en vert sur 13 des 17 objectifs. Par rapport aux taux d'atteinte des ODD, les meilleures performances réalisées sur le continent sont l'ODD 13 (Actions climatiques) et l'ODD 12 (Consommation et production responsables) avec 20% et 7% respectivement des pays notés en vert. Concernant le Gabon, les ODD relatifs à l'économie verte sont globalement en stagnation ou en amélioration modérée avec des défis qui demeurent.

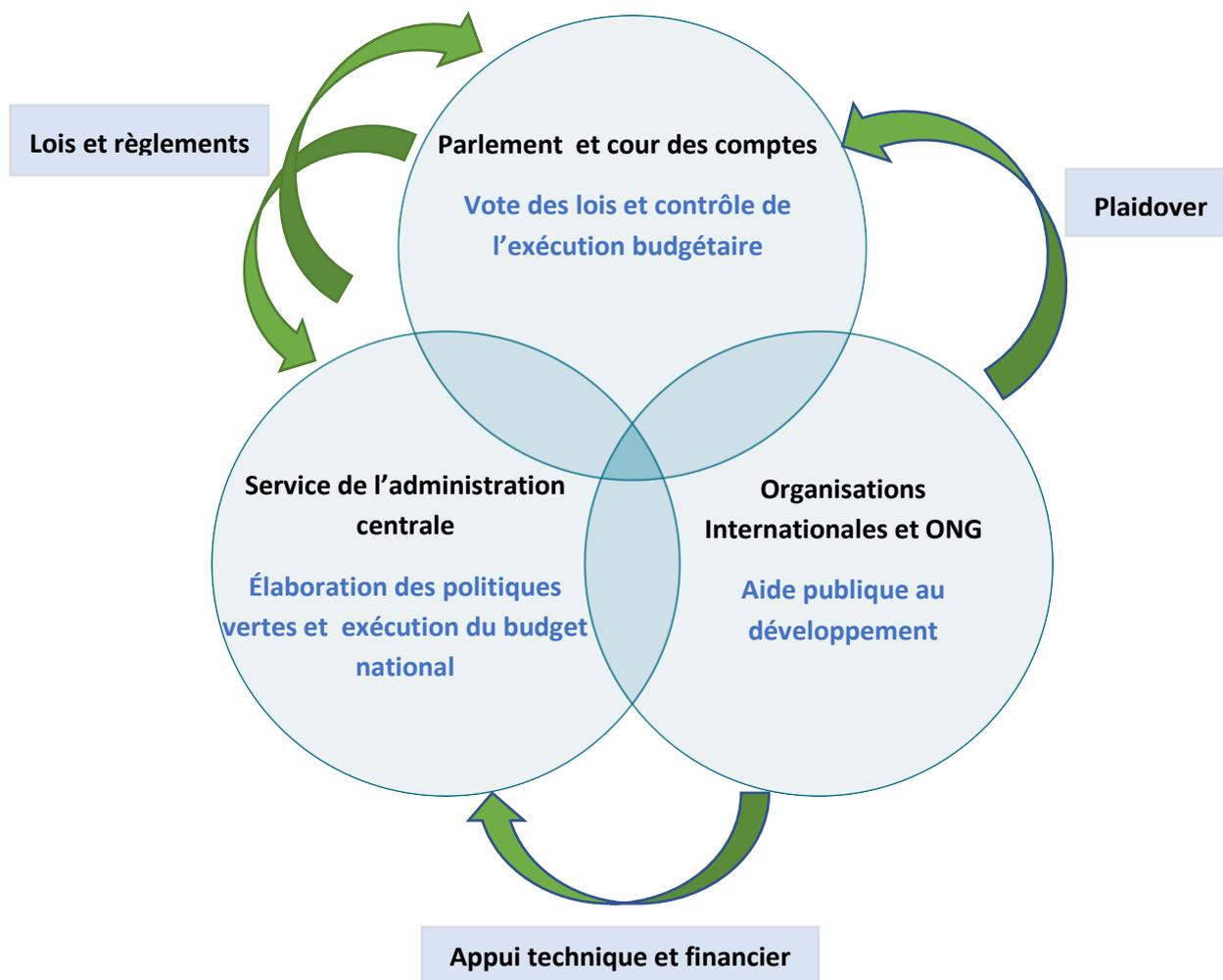
Figure 3 : Tableau de bord et tendance des ODD au Gabon, 2020



Source : PNUD

L'économie verte est une notion transversale dont les missions sont principalement pilotées par diverses entités nationales avec l'appui de plusieurs organismes internationaux et organisations non gouvernementales. L'analyse des parties prenantes dans le processus de verdissement des secteurs vise à identifier toute partie susceptible d'affecter ou d'être affectées directement ou indirectement, par les politiques vertes. La réalisation des objectifs fixés dans les plans stratégiques verts est fortement liée à la qualité de la collaboration institutionnelle. La figure 4 présente l'architecture de cette synergie d'action qu'on peut classer sur 3 piliers : (i) les services de l'administration centrale pour la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de politiques vertes, (ii) le Parlement (Assemblée nationale et le Sénat) pour le vote des lois vertes, et (iii) les institutions internationales et ONG (Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) pour leur accompagnement technique et financier dans le domaine du développement durable. L'identification de chacune de ces structures permettra de porter un regard critique sur chacune d'elle.

Figure 4 : Relation entre les acteurs du processus de verdissement des secteurs



3.1. Service de l'administration centrale

Les services de l'administration centrale intervenant dans le processus de verdissement des secteurs se concentrent principalement au niveau de quatre ministères à savoir le Ministère de l'Economie et de la Relance (MER), le Ministère du Budget et des Comptes Publics (MBCP), le Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement (MEFME) ainsi que ses agences (CNC, ANPN, AGEOS...) et le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH).

3.1.1. Ministère de l'Economie et de la Relance (MER)

Le Ministère de l'Economie et de la Relance est au cœur de l'élaboration des stratégies politiques en vue d'accélérer la croissance économique du Gabon. A ce titre, il œuvre chaque année pour la stabilité

financière du pays à travers plusieurs directions. Quelques-unes (voir Tableau 4) parmi celles-ci sont identifiées pour le rôle qu’elles pourraient jouer dans le domaine des finances publiques vertes. Il s’agit de la Direction générale de l’économie et de la politique fiscale (DGEPF).

Tableau 4: Présentation des structures du MER impliquées dans le verdissement selon leur mission

Institutions	Principales prérogatives
Direction générale de l’économie et de la politique fiscale (DGEPF)	<ul style="list-style-type: none"> Analyser, Orienter et promouvoir l’économie nationale ; Déterminer la stratégie économique de l’Etat ; Contrôler et Orienter les secteurs clés de l’Economie nationale ; Elaborer des prévisions économiques ; Veiller à l’application de la réglementation des changes et d’analyser les flux financiers avec l’extérieur
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les politiques publiques conduites par l’État et les collectivités locales financière afin de contribuer au développement économique national
Direction Générale de la Prospective (DGP)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d’exploitation des différentes options de développement, de projection et anticipation des phénomènes socioéconomiques à moyen et à long terme

Source : Auteurs (2021)

La Direction générale de l’économie et de la politique fiscale (DGEPF) occupe une place centrale dans le processus d’élaboration des stratégies politiques. Elle définit, en concertation avec les administrations fiscale et douanière, les stratégies visant le développement des ressources fiscales et douanières et conçoit les politiques et actions qui en découlent. Au regard de ses prérogatives, cette direction est incontournable dans le processus de la taxation verte et d’une manière générale représente un important acteur dans la mise en œuvre des stratégies vertes. La mission de la DGEPF nécessite la collaboration de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui est un outil d’appui à la politique de développement du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). De ses missions, découle l’obligation de transformer ces dépôts en emplois productifs et d’augmenter le produit de ses activités. De ce fait, ces exigences conduisent à son implication dans les métiers d’investisseurs et de prêteurs. Outre les activités bancaires et financières, l’un de ses modèles économiques est de disposer de ressources nécessaires afin de jouer efficacement son rôle d’investisseur à long terme et de soutien aux politiques publiques. Dotée de la personnalité juridique et jouissant d’une autonomie administrative et de gestion financière, la CDC pourrait alors porter haut le plaidoyer en faveur d’une économie verte en y apportant l’accompagnement financier nécessaire à l’éclosion des projets verts.

Ainsi, elle se positionnera comme une structure centrale pour le financement des secteurs susceptibles de garantir une économie verte prospère. La réussite de cette mission sera aussi le fruit de la qualité du travail de prévision et de programmation de la Direction Générale de la Prospective (DGP). Cette dernière pourrait favoriser davantage les décisions du gouvernement pour l'instauration d'une économie verte afin de palier à la trop grande dépendance de l'économie gabonaise vis-à-vis du secteur pétrolier, enclin à une instabilité mondiale constante.

Sur le plan des relations institutionnelles, le Ministère de l'Economie et de la Relance concurremment avec le Ministère en charge de l'environnement, administre les taxes relatives à la fiscalité forestière. En effet, l'adoption d'un nouveau code de l'environnement introduit en mars 2014 a défini en son article 244 un ensemble de taxes liées à l'exploitation forestière au Gabon. Il s'agit :

- Des taxes sur l'attribution, la possession, le renouvellement, l'échange et le transfert des titres d'exploitation, la transformation par sciage à la tronçonneuse, la commercialisation et l'exportation des produits forestiers ;
- Des redevances liées à l'obtention des permis, des licences, des agréments pour la commercialisation et l'exportation des produits de la chasse, les droits d'entrée dans les parcs nationaux et domaines de chasse, l'abattage et la capture d'animaux partiellement protégés et la détention d'animaux sauvages vivants.

S'agissant de la gestion de l'information « verte », le Gabon ne dispose pas d'une banque de données en matière des statistiques de production, d'exportation, et de recettes fiscales et douanières spécifique aux secteurs verts. Cependant, le Ministère de l'économie travaille avec la Direction Générale des Statistiques pour la mise en place progressive d'un système d'informations orienté sur les indicateurs du développement durable. Mais des efforts restent à faire pour la disponibilité des données au niveau national et nécessitent que tous les points de sortie du bois du Gabon vers l'extérieur soient recensés et équipés.

3.1.2. Ministère du Budget des Comptes Publiques (MBCP)

Le Ministère du Budget des Comptes Publiques (MBCP) exécute la politique du Gouvernement en veillant au respect des principes et directives en matière de gestion saine des finances publiques. Ce ministère (en collaboration avec le ministère de l'économie) élabore la loi des finances déterminant le taux et l'assiette des redevances, droits et taxes ainsi que leur affectation. Parmi les huit directions chargées d'animer ce ministère, la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP) est une direction centrale qui pourrait orienter les débats vers une meilleure répartition des ressources publiques en faveur d'un développement durable.

Tableau 5 : Présentation du rôle de la DGBFIP dans les politiques vertes

Institutions	Prérogatives
Direction Générale du Budget et des Finances Publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer, suivre et contrôler le budget de l'Etat ; • Assurer la gestion du budget de l'Etat et des dépenses publiques ; • Assurer la gestion des patrimoines administratifs de l'Etat ; • Contrôler l'ensemble des ressources et des charges publiques ; • Centraliser les passations, d'approbation et de contrôle de l'exécution des marchés.

Source : Auteurs (2021)

Les dépenses publiques, dispositions fiscales, ou toute création de recettes, que cela soit au profit d'une politique particulière, comme celle de la promotion de l'économie verte, passent nécessairement par la loi de finance. Le processus de l'élaboration des lois de finances intègre systématiquement les prévisions budgétaires liées aux dispositions fiscales, à l'instar de la fiscalité forestière que lorsque les financements sont disponibles. En principe, l'internalisation ou l'intégration des dépenses vertes au niveau du ministère du Budget est fortement tributaire de la clarification des projets élaborés par le ministère de l'environnement en collaboration avec le ministère de l'économie. Si les éléments contenus dans ces documents de politique, au niveau des dispositions fiscales ou même au niveau des dépenses liées à l'environnement sont clairement élaborées et détaillés alors ils sont pleinement intégrés par le processus budgétaire. Cependant, les détails de la fiscalité environnementale ne sont pas encore une réalité dans le pays. Pour preuve, le pays ne dispose pas encore d'un système de marquage climatique dans le budget afin d'identifier les dépenses liées au changement climatique.

En matière de mesures fiscales sensibles au climat, à la protection de l'environnement et à la promotion de l'économie verte, les actions du gouvernement se résument à la fiscalité forestière.

S'agissant des risques budgétaires¹⁷ liés au climat, ils sont mentionnés dans la déclaration sur les risques budgétaires. Des provisions sont constituées pour la gestion des crises en cas de survenance de ces risques. Cependant, le plan national d'adaptation aux changements climatiques qui pourrait servir de base à une telle précision n'a pas encore été validé.

Dans le cadre de la réforme budgétaire, il serait judicieux de confier au ministère en charge du budget des prérogatives pour initier de nouvelles réformes d'intégration budgétaire en matière de protection de l'environnement et de verdissement des secteurs. Ce rôle en principe est dévolu au ministère en

¹⁷ Il s'agit des risques macro, socio-politiques, liés aux catastrophes naturelles (glissements de terrains, inondations destructions d'habitations par des intempéries, etc.)

charge de l'environnement. Mais pour éviter des problèmes de coordination, on peut envisager nommer et affecter à la Direction en charge de l'élaboration du budget un expert des questions environnementales. Son principal rôle sera de veiller autant que possible à l'intégration de l'économie verte au niveau de chaque mission. Cependant notons que dans ce domaine l'appui des PTF (PNUD, BM) est crucial pour l'atteinte de bons résultats.

3.1.3. Ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des Terres (MEFME)

Le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des Terres œuvre pour le développement d'une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures. Pour mener à bien ses activités, le ministère est doté de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la nature ainsi que des agences et organismes sous tutelles à savoir : le Conseil National Climat (CNC), l'Agence nationale de la préservation de la nature (ANPN), l'Agence gabonaise d'études d'observations spatiales (AGEOS) l'Agence d'exécution des activités la filière forêt-bois (AEAFFB).

Tableau 6: Vue synoptique des agences et structures du Ministère en charge de l'environnement

Les acteurs selon la mission
Ministère des eaux, des forêts, de la mer, de l'environnement, chargé du plan climat, et du plan d'affectation des terres
Mettre en œuvre la politique de l'État en matière de protection de l'environnement, de gestion des terres, de lutte contre les changements climatiques et de protection de la nature, de la faune et de la flore.
Conseil national climat (CNC) placé sous la tutelle du Président de la République.
Elaborer l'orientation stratégique de la politique nationale en matière de changements climatiques
Agence nationale de la préservation de la nature (ANPN)¹⁸
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la pérennité des ressources de ces aires protégées • Réunir les conditions propices à la valorisation des aires protégées par le tourisme.
Agence gabonaise d'études d'observations spatiales (AGEOS)
Contribuer à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de collecte, d'analyse et de mise à disposition des données issues de l'observation spatiale du territoire national pour la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles, de l'occupation des sols, de l'aménagement du territoire ainsi que de la recherche et de l'innovation.

¹⁸ L'Agence Nationale de la Préservation de la Nature (ANPN), dénomination approuvée par le Conseil des Ministres du 19 février 2021 vient remplacer l'ex Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

Agence d'exécution des activités la filière forêt-bois (AEAFFB)

- Rendre opérationnelles les actions ou activités issues de la politique de l'Etat en matière de gestion durable des forêts au Gabon.
- Appuyer les actions de reconnaissance des écosystèmes aquatiques ;
- Collecter et analyser les données au bénéfice des acteurs et assurer une veille économique, politique et stratégique ;
- Réaliser le suivi environnemental au sein des Concessions Forestières sous Aménagement Durable (CFAD) ainsi que dans les entreprises de la filière forêt-bois ;
- Assurer et appuyer les actions de promotion des essences peu ou pas connues des utilisateurs, de valorisation des produits forestiers non ligneux et de la bioénergie.

Source : Auteurs (2021)

Le Conseil National Climat (CNC), créé en avril 2010, dans la continuité des engagements pris à la conférence de Copenhague en 2009 (COP15), est l'organe de conseil du gouvernement gabonais en matière de stratégie de lutte contre les changements climatiques. Il est placé aussi bien sous la tutelle de la Présidence de la République que du ministre de l'environnement. Cette double tutelle posera des problèmes de « manque de coordination ». Par ailleurs, le CNC sollicite souvent par l'Agence Nationale de la Préservation de la Nature pour l'exécution technique de certains projets.

L'Agence Nationale de la Préservation de la Nature (ANPN) à travers la création d'un réseau de parcs nationaux au Gabon répond à une préoccupation majeure du Gouvernement de garantir la protection de l'environnement et de valoriser par le tourisme un patrimoine biologique unique et précieux. L'ANPN est un établissement public à caractère environnemental et scientifique doté d'une personnalité morale et bénéficiant de l'autonomie administrative et financière. Créée par décret n°000111/PR/MEFPEPGE du 04 avril 2017, sa mission est l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation de la biodiversité nationale.

A ce titre, elle est chargée de :

- En matière de la biodiversité : procéder ou de contribuer aux inventaires de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes ; constituer et de mettre à jour une base de données de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes ; procéder aux analyses des tendances et de l'état de la biodiversité ; contribuer à la recherche et au développement scientifique ;
- En matière de protection de la biodiversité : proposer des stratégies de conservation et de protection de la biodiversité in situ et ex situ ; mener ou de concourir aux actions spécifiques de lutte anti-braconnage et contre l'exploitation illicite de la biodiversité ; proposer des mesures de prévention e de gestion des conflits homme-faune

- En matière de gestion de la biodiversité : proposer des mesures de gestion des ressources naturelles ; participer à la validation et à la mise en œuvre des stratégies et des plans de gestion nationaux ; gérer les aires protégées ;
- En matière de valorisation de la biodiversité : proposer des stratégies de valorisation du patrimoine naturel et culturel, en tenant compte de l'équilibre et de la stabilité des écosystèmes et d'en suivre la mise en œuvre ; promouvoir et réglementer les activités d'écotourisme ; proposer, en collaboration avec les autres administrations compétentes, les quotas d'exploitation des ressources naturelles renouvelables assujetties à des permis d'exploitation

L'ANPN se veut être une structure incontournable en matière de protection de la biodiversité. Par ailleurs, certaines mesures et actions ont été énoncées dans le Plan d'actions prioritaire (PAP 2021) de l'ANPN, pour veiller à l'intégrité des ressources des aires protégées, réunir les conditions favorables à leur exploitation touristique et augmenter leur apport à l'économie nationale. Il s'agit de :

- La mise en concession de certains parcs prêts à accueillir des touristes ;
- La construction d'un éco Lodge au parc de Loango ;
- La construction de structure hôtelière aux parcs de la LOPE, de PONGARA, de MOUKALABA.

Etablissement public à caractère scientifique, technologique et environnemental, l'Agence gabonaise d'études d'observations spatiales (AGEOS) est un important acteur dans le processus de diversification de l'économie. Pour preuve, la récente innovation reste le lancement de « L'initiative du SCO Gabon », à la suite de l'adhésion officielle du Gabon au SCO international via l'AGEOS en octobre 2019. En effet, lors de la Cop21 à Paris en 2015, 197 pays, dont le Gabon, se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement climatique sous la barre de 2% d'ici 2100. Dans le but d'atteindre cet objectif, à l'initiative du Centre nationale d'études spatiales (CNES) de la France, une déclaration a été signée le 17 juin 2019. Cette déclaration qui prend le nom de Spatial climate observatory (SCO) est signée par un ensemble d'acteurs regroupant des Agences spatiales, des organisations internationales, des ONG, les institutions gouvernementales, des centres de recherches et universités. Selon l'agence, cette initiative est un support technique et scientifique performant au service du Conseil national climat et de l'ensemble des acteurs impliqués dans les questions relatives du climat au Gabon et dans la sous-région Afrique centrale. Elle souligne qu'en utilisant les outils d'observation de la terre par satellite, combinés aux données de terrain et modèles, le SCO Gabon va fournir aux utilisateurs et aux décideurs les outils et les capacités pour étudier, surveiller et s'adapter aux impacts du changement climatique aux échelles locales et régionales.

Dès mai 2021, le Gabon a fait un grand pas vers SCO Gabon avec l'organisation du 1er atelier de mise en œuvre de cette initiative. Au cours des échanges, le pays a pu montrer toute la pertinence de développer un SCO Gabon, tant pour les intérêts nationaux que pour contribuer de manière significative au développement de l'initiative SCO à l'échelle internationale. En effet, les travaux effectués par l'AGEOS en lien avec les changements climatiques, les travaux de quantification des stocks de carbone dans les sols de mangroves et la présentation du projet d'un système de suivi des mangroves au Gabon sont autant d'arguments favorisant l'accord des acteurs du secteur et soutenir le Gabon dans cette initiative

L'Agence d'exécution des activités de la filière forêt bois (AEAFFB) créée par décret 1400/PR/MEF du 06 décembre 2011 accompagne le Ministère en charge des forêts dans la valorisation des bois saisis et abandonnés mis à la disposition de l'Administration des Eaux et Forêts. L'Agence, au regard de ses missions et attributions se positionne comme le bras séculier de l'Administration Forestière en sa qualité d'opérateur pour la mise en œuvre des activités de la Direction Générale des Forêts et de la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers. A travers sa plateforme de services, elle est l'organe d'interface entre les entreprises forestières et l'Administration.

De manière globale, le choix porté sur le Ministère en charge de l'environnement pour son action dans le processus de verdissement des secteurs est justifié par les attributions à lui assignées. Il est le concepteur des politiques nationales en matière d'environnement et coordonne les activités des agences d'exécution spécifiques (Agence nationale de la préservation de la nature notamment, le Conseil national climat) rattachées à la Présidence. Les priorités du gouvernement dans les stratégies politiques en matière de gestion des ressources naturelles, protection de l'environnement, changements climatiques et de transition énergétique consistent à préserver pour les générations futures tout en sauvegardant, un équilibre entre le développement et la protection de l'environnement. Dans ce cadre, l'initiative CAFI a permis au pays de recevoir un financement pour la préservation de sa forêt. Cependant on note, des efforts du ministère des eaux et forêts pour mobiliser des ressources.

Plusieurs acteurs interviennent dans l'élaboration du Plan national d'affectation des terres (PNAT) et plus précisément le point 6 « Réalisation et suivi du Plan ». Le PNAT comprend, en termes de suivi et contrôle :

- La mise en œuvre du système national de suivi des forêts. Cela consiste au développement d'un système national de suivi permanent du couvert forestier et des ressources naturelles. Plusieurs acteurs (l'AGEOS, l'ANPN, le MINEF, la société civile) interviennent à ce niveau ;

- Un suivi terrestre : inventaires forestiers et des ressources naturelles sur le terrain ;
- Un suivi satellitaire par l'AGEOS qui fournit une cartographie continue de l'état et des changements de la forêt (état du couvert) ;
- La gestion et le partage de l'information : la plateforme nationale sur les forêts
- La mise en place d'un système national de surveillance maritime ;
- La plateforme Web interactive PNAT qui est l'outil de travail quotidien des personnes en charge de la mise en œuvre du PNAT au niveau décisionnel, politique et stratégique et technique.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées dont notamment la phase de communication, et de sensibilisation. Une caravane interprovinciale a été lancée récemment. La commission mise sur pieds à cet effet, a parcouru courant février 2021 la province du Woleu-Ntem pour le lancement du plan. Le but étant d'étudier la cartographie villageoise de la province, afin d'évaluer l'emprise des espaces en milieu rurale, de recenser les besoins et de fournir une base de données. Les prochaines étapes sont la visite des régions de l'Ogooué Ivindo, l'Ogooué lolo et le Haut-Ogooué.

Par ailleurs, le Projet de Mise en œuvre du Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) est actuellement géré par le ministère de l'environnement. Toutefois, aucun programme de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » n'a pour mission le développement rural ou l'élaboration des plans des aménagements fonciers et agraires ainsi que les exploitations agricoles. La prérogative de gestion du PNAT devrait être dévolue au ministère de l'agriculture. Par ailleurs, les forêts et l'agriculture sont également étroitement liées au sein d'une même zone géographique, mais aucun des programmes officiels de ces secteurs n'a de fil conducteur commun qui permettrait de créer une synergie dans la lutte contre le changement climatique.

3.1.4. Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MERH)

La mission principale du Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques est d'assurer l'accès aux services publics d'eau potable et d'énergie électrique à l'ensemble de la population et des industries en République Gabonaise. En outre, il garantit l'utilisation sûre et pacifique des sources des rayonnements ionisants. Les trois Directions Générales : Énergie, Ressources Hydrauliques et Techniques Nucléaires, sont les services techniques du Ministère, chargés de définir la politique et la stratégie du secteur en matière de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique et de l'eau potable, tandis que les Organismes et Sociétés sous Tutelle, sont chargés de la mise en œuvre de cette politique.

Les sources d'énergie renouvelables constituant un autre moyen essentiel de réduire les émissions et de stimuler la croissance, le MERH est donc un acteur clé pour la préservation de l'environnement à travers son programme d'électrification rurale et périurbaine non connecté au Réseau Public.

3.2. Organes de contrôle

3.2.1. Parlement

Le pouvoir législatif est représenté par le Parlement qui est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Les principales missions assignées aux parlementaires sont : le vote des lois, l'évaluation des politiques publiques, le contrôle de l'action gouvernementale et le contrôle budgétaire. Il y a plusieurs d'outils de contrôle à la disposition des députés : les commissions d'enquête, les groupes d'étude, les modalités d'interrogation du Gouvernement.

S'agissant du contrôle budgétaire, il faut noter que le Parlement n'est pas consulté lors de la préparation du budget national, mais il approuve ou rejette la loi des finances après examen du budget. A la fin de l'exercice budgétaire, le Parlement exerce également un contrôle sur la loi des finances par des rapports de la Commission des finances, qui est assistée dans ces fonctions par le rapport général de la Cour des comptes.

Les prérogatives du parlement prouvent que cette institution a un important rôle à jouer dans la mise en place d'une législation en faveur d'une économie verte. Dans ce cadre, les autorités ont montré l'importance qu'elles accordent aux questions relatives à l'environnement et au développement durable, avec la création depuis 2013 de la **Commission du développement durable et de l'environnement (CDDE)**.

3.2.1.1. *Prérogatives de la Commission du développement durable et de l'environnement (CDDE)*.

La commission est composée d'un bureau qui comprend un Président, un Vice-Président, un Premier rapporteur, un Deuxième rapporteur. Elle est saisie à la diligence du Président de l'Assemblée Nationale, de tous les projets ou propositions de loi de sa compétence. Elle est convoquée à la diligence de son Président. La commission siège à huit clos. Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution, la CDDE au même titre que les autres Commissions générales permanentes, assure l'information régulière de l'Assemblée Nationale sur les questions relevant de sa compétence, pour permettre à l'AN d'exercer ses missions de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. Elle organise des missions d'information temporaires qui peuvent avoir lieu sur le territoire national et en dehors. Ces missions d'information peuvent également être mises en place pour préparer l'examen d'un projet de loi, d'une proposition de loi ou pour mesurer le niveau d'application des lois en vigueur

en lien avec l'environnement. A cet effet, elles procèdent aux auditions, à la collecte des informations sur le terrain, dans les établissements publics et parapublics ou usent de tout autre moyen légal, pour recueillir les informations recherchées

La CDDE s'intéresse à la protection de la nature, la conservation du milieu naturel, la lutte contre la pollution, la protection des écosystèmes, la protection des réserves naturelles, des parcs zoologiques et nationaux, les changements climatiques, la biodiversité, les énergies nouvelles etc. Elle intervient principalement de deux façons :

a) **En commissions générales :**

Elle procède à l'identification des lois existantes en lien avec l'environnement, à leur examen, à leur mise à jour. L'objectif final est une amélioration constante du dispositif législatif national en rapport avec l'environnement. Aussi, c'est elle qui est saisie lors de l'étude d'un projet ou une proposition de loi. Elle analyse, amende, émet des rapports, propose à l'adoption ou rejette le texte. Elle a la prérogative de demander une commission d'enquête pour élucider une question relative à l'environnement. La commission peut aussi par son Président demander l'audition d'un membre du Gouvernement ou toute personne qui paraît utile pour leur information. Lorsqu'un projet ou une proposition de loi porte sur le domaine de l'environnement, le rapport doit comporter en annexe les éléments d'information détaillés sur les incidences qu'il est susceptible d'avoir, notamment sur les populations et la protection de la nature. Elle peut également interpeller le Premier Ministre et les Ministres sur les politiques du Gouvernement en rapport avec l'environnement.

b) **En séance plénière**

Les séances plénières qui réunissent tous les députés représentent les temps forts de la vie du Parlement. C'est à cette occasion que la commission présente le résultat de ses travaux. Chaque projet ou proposition de loi étudiée en Commission fait l'objet d'un rapport qui est obligatoirement distribué en temps utile à tous les députés, avant les débats

Par ailleurs notons que grâce à la diplomatie parlementaire, la commission peut mener des échanges avec des collègues parlementaires d'autre pays sur des questions relatives au développement durable.

3.2.1.2. Les réformes en faveur de l'économie verte

Il y a l'ensemble des textes qui ont été votés ou encore sur la table des députés ces dernières années et qui organisent les secteurs d'activité en y intégrant la dimension environnementale.

Il s'agit du code de l'environnement, du code forestier, du code minier, du code des hydrocarbures. Ils permettent de prendre des dispositions réglementaires qui serviront de socle aux mesures fiscales relatives à l'environnement. La CDDE est intervenue ces dernières années la réalisation de plusieurs actions relatives à la protection de l'environnement. Il s'agit du :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;
- Proposition de loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;
- Proposition de loi fixant le régime des emballages et sachets plastiques non biodégradables en République Gabonaise ;
- Projet de loi fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique, de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en République Gabonaise ;
- Proposition de loi portant encouragement à la production et à l'utilisation des systèmes et procédés utilisant l'énergie solaire ;
- Code des hydrocarbures (Loi n°002/2019 du 16 juillet 2019).
- Code minier (Loi n°037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise).
- Recommandation de mettre en œuvre les dispositions du code de l'environnement (Loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement) dans la LFR 2020.

Aussi, selon le document de cadrage macroéconomique et budgétaire 2022-2024 du Gabon, le gouvernement a en projet de mettre en place un cadre de fiscalité verte, en rapport avec les énergies renouvelables qui vise à taxer les activités et produits polluants pour inciter à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ce sera une source de revenus supplémentaires pour le trésor public.

Le rôle du gouvernement est de préciser dans la loi des finances les spécificités de ces dispositions générales.

Les questions liées à l'économie verte dépassent le seul cadre du ministère en charge de l'environnement. La volonté politique est affichée mais elle ne suffit pas pour faire du Gabon un pays à économie verte et durable.

3.2.2. Cour des comptes

Elle est l'organe chargé de contrôler la régularité des comptes publics et de vérifier le bon emploi des fonds publics. Elle est dirigée par un Premier président, et organisée en chambres, composée de magistrats inamovibles, nommés par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Elle dispose d'un parquet général.

3.2.2.1. Prerogatives et missions

La Cour des comptes est investie de missions de contrôle des finances publiques et peut sanctionner les fautes de gestion relevées lors de ces contrôles. Elle exerce aussi une mission de conseil et d'information auprès du gouvernement et du Parlement. Spécifiquement, elle est chargée du contrôle des finances publiques. A cet effet, elle (i) assure le contrôle de l'exécution des lois de finances et en informe le Parlement et le Gouvernement, (ii) vérifie la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptabilités publiques et s'assure, à partir de ces dernières, du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les services de l'Etat ou par les autres personnes morales de droit public, (iii) assure la vérification des comptes et de la gestion des entreprises publiques et organismes à participations financières publiques, (iv) juge les comptes des comptables publics, (v) déclare et apure les gestions de fait, et (vi) sanctionne les fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat, des collectivités locales et des organismes soumis à son contrôle.

3.2.2.2. Contrôle de l'exécution budgétaire et des dépenses publiques

La Cour des comptes et le Parlement exercent en étroite collaboration lors du contrôle de l'exécution budgétaire. Ainsi le projet de loi de règlement, établi par le Gouvernement et accompagné de la déclaration générale de conformité et du rapport général de la Cour des comptes, doit être déposé au Parlement au plus tard au début de la première session ordinaire de la deuxième année qui suit l'exercice d'exécution du budget concerné. Le Parlement en prend acte. Toutefois, en cas d'anomalies constatées, le Parlement peut interpeller ou auditionner les membres du Gouvernement concernés.

La Cour des comptes pourrait dans ce sens, spécifier dans ses rapports une partie dédiée au contrôle de l'exécution des lignes budgétaires vertes. Cependant cette tâche sera mise en œuvre progressivement selon l'intégration du marquage budgétaire verte dans le système de la codification du budget.

3.3. Institutions internationales et Organisations de la Société Civile

En matière de verdissement des secteurs et pour la réalisation des objectifs du développement durable, les Partenaires techniques et financiers ainsi que les Organisations non gouvernementales sont des acteurs incontournables dans la mise en œuvre des plans stratégiques. L'appui technique et financier que ces bailleurs apportent permet des avancées appréciables en matière de verdissement des secteurs. La collaboration institutionnelle entre les PTF et les autorités gabonaises est également l'un des leviers susceptibles d'accélérer le verdissement des secteurs. Dans ce sens, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a formulé pour la période 2018-2022 un outil stratégique visant à promouvoir la cohérence et l'efficacité des interventions du Système des Nations Unies en appui aux priorités nationales du Gabon contenues dans le PSGE et le PRE 2017-2019. Le PNUAD 2018-2022 a impliqué les principaux acteurs (voir Tableau 7) et les acteurs de la Société civile. L'un des résultats majeurs attendus dans la mise en œuvre du PNUAD est d'appuyer le Gabon d'ici 2022 à améliorer la préservation de la biodiversité et la gestion de ses ressources naturelles, notamment forestières, minières, énergétiques et foncières, de manière compatible avec la durabilité environnementale.

Il y a également diverses OSC qui militent pour porter le Gabon vers un futur plus vert, gage d'un développement durable. A ce niveau, le gouvernement pourrait impliquer des structures comme le Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (ROSCEVAC) et le Réseau gabonais pour l'environnement et le développement durable (RGEDD) sur les questions vertes pour des propositions concrètes. Cela permettrait d'accélérer les intentions en actions concrètes pour la réalisation du développement durable.

Tableau 7: Liste des organisations internationales selon leur domaine stratégique

Système des Nations Unies au Gabon		
Bureau politique régional :	UNOCA	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre des politiques en sécurisation forestière, dans la conservation et la préservation de l'environnement y compris de la définition et de la gestion des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans la gestion durable des terres Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des programmes verts
Agence Résidentes	FAO, OIM, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNESCO	
Institutions de Bretton Woods	Banque Mondiale, FMI	
Agences non résidentes	AIEA, CEA, OIT, ONUFEMME, ONUHABITAT, CNUDHD, ONUDI	

Autres institutions

- **L'Agence Française de Développement (AFD)**
- **Le Fonds de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)**
- **L'U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS)**
- **L'Union Européenne**
- **La Banque Africaine de Développement (BAD)**

Organisations de la Société Civile

- **ROSCEVAC**
- **RGEDD**

4. Revue des ressources et dépenses publiques axées sur le développement durable entre 2017 et 2020

Les investissements destinés au développement de l'économie verte sur ces 3 dernières années émanent aussi bien du budget national que de l'aide publique au développement provenant notamment de : (i) l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de l'accord conversion de dette France-Gabon et le projet CAF contrôle de l'aménagement forestier ; (ii) le Gouvernement norvégien à travers l'initiative CAFI ; (iii) la BAD à travers le Programme d'appui à l'initiative Gabon vert pour la transformation de la filière forêt-bois au Gabon (PAGTFOB) et à travers le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo.

4.1. Analyse des allocations budgétaires sur la période 2017 à 2020

Les recettes budgétaires se constituent de recettes fiscales, de dons, de legs et fonds de concours, des cotisations sociales et autres recettes. Pendant que les recettes totales ont baissé suite à la pandémie de la Covid-19, les dons legs et fonds de concours se sont plutôt accrus grâce à la solidarité de la communauté internationale.

Tableau 8 : Les recettes budgétaires en milliards de FCFA de 2017 à 2020

	LFR 2017	LFR 2018	LFI2019	LFI 2020	LFR 2020
Titre 1 : Recettes fiscales	1 026,17	1 212, 93	1 330,26	1 465,41	1 158, 56
<i>Pourcentage de variation</i>	-	18,2 %	9,7 %	10,2 %	-20,9 %
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	4, 81	2, 22	3,46	17,10	25,07
<i>Pourcentage de variation</i>	-	-53,8 %	55,8 %	394,6 %	46,6 %
Titre 3 : Cotisations sociales	43,10	37,27	41,34	41,37	41,37
<i>Pourcentage de variation</i>	-	-13,5 %	10,9 %	0,1 %	0,0 %
Titre 4 : Autres recettes	640,54	789,76	738,36	638,48	339,98
<i>Pourcentage de variation</i>	-	23,3 %	-6,5 %	-13,5 %	-46,8 %
Total Recettes	1714,62	2 042,18	2 113,42	2 162,37	1 564,99
<i>Pourcentage de variation</i>	-	19,1 %	3,5 %	2,3 %	-27,6 %

Source : Auteurs, Lois de finances initiales 2019 & 2020, Lois de finance rectificatives 2017, 2018 & 2020

Les dépenses budgétaires, globalement se sont accrues entre 2018 et 2019 mais elles ont connu une baisse de 7,71% en 2020 du fait du renoncement à certains projets d'investissement dont les dépenses représentent environ 26% des dépenses totales. Cette situation serait due à l'impact négatif de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'ensemble des secteurs de croissance. Notons que sur la même période les dépenses de personnels ont augmenté de 3,32%, à cause de l'augmentation des recrutements pour faire face à la crise dans le cadre des mesures de résilience, toute chose étant égale par ailleurs.

Tableau 9 : Évolution des dépenses budgétaires en milliards de FCFA de 2017 à 2020

	LFR 2017	LFR 2018	LF 2019	LFI 2020	LFR 2020
Titre 1. Charges financières de la dette	249,05	231,95	255,59	240,83	276,48
<i>Pourcentage de variation</i>	-	-6,87%	10,19%	-5,78%	8,17%
Titre 2. Dépenses de personnel	710,00	640,86	672,76	661,03	683,00
<i>Pourcentage de variation</i>	-	-9,74%	4,98%	-1,74%	3,32%
Titre 3. Dépenses de biens et services	251,30	320,00	294,73	261,45	266,23
<i>Pourcentage de variation</i>	-	27,34%	-7,90%	-11,29%	1,83%
Titre 4. Dépenses de transfert	191,21	331,97	323,49	245,03	234,41
<i>Pourcentage de variation</i>	-	73,61%	-2,55%	-24,25%	-4,34%
Titre 5. Dépenses d'investissement	436,61	374,78	408,04	552,50	409,30
<i>Pourcentage de variation</i>	-	-14,16%	8,88%	35,40%	-25,92%
Titre 6. Autres dépenses	30,00	69,50	64,50	90,87	24,17
<i>Pourcentage de variation</i>	-	131,67%	-7,19%	40,88%	-73,40%
Total	1868,16	1 969,05	2 019,12	2 051,70	1 893,59
<i>Pourcentage de variation</i>	-	5,40%	2,54%	1,61%	-7,71%

Source : Auteurs, Lois de finances initiales 2019 & 2020, Lois de finance rectificatives 2017, 2018 & 2020

4.2. Analyse des dépenses publiques vertes

Dans un contexte de réforme effective de la gestion des finances publiques depuis 2015, avec la mise en œuvre de la budgétisation par objectifs de programme, la nomenclature budgétaire de l'Etat est définie par le décret 236 du 21 avril 2016¹⁹ et est conforme aux Directives CEMAC en vigueur²⁰. La classification programmatique consiste en un cadre complet couvrant l'ensemble du périmètre de l'administration centrale. La nomenclature actuelle comprend 40 missions déclinées en programmes et actions. Chaque mission regroupe un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie relevant d'un ministère ou une entité administrative dans la plupart des cas ou de plusieurs ministères ou entités pour certaines missions. Les lois de finances sont accompagnées des projets annuels de suivi de la performance des programmes.

L'identification des dépenses liées à l'économie vertes s'est basée sur l'ensemble des programmes et projets contenu dans le PSGE et des critères de classification CPEIR des activités liées au changement climatique. Au regard du caractère multisectoriel de l'économie verte et l'implication de plusieurs ministères sectoriels dans l'exécution des interventions visant les changements climatiques, l'analyse porte sur les missions suivantes :

- Mission 2 « Administration du territoire »
- Mission 3 « Agriculture, élevage et pêche »

¹⁹ Décret n°0236/PR/MBCP du 21 avril 2016 portant nomenclature budgétaire de l'Etat

²⁰ Directive CEMAC n° 04/2011-UEAC- 190-CM-22 du 19 décembre 2011 relative à la nomenclature budgétaire de l'état.

- Mission 4 « Aménagement du territoire et tourisme »
- Mission 5 « Conseil et Contrôle »
- Mission 9 « Economie forestière et protection de l'environnement »
- Mission 15 « Constructions, logements et équipements collectifs »
- Mission 17 « Transports »
- Mission 24 « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »
- Mission 31 « Autorités administratives indépendantes et de régulation »
- Mission 66 « CAS Service public de l'eau et de l'électricité »
- Mission 67 « CAS Salubrité publique »

Pour chacune de ces missions, un bilan sera présenté comprenant les données budgétaires suivantes :

- Le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action suivant les crédits de paiement ;
- Le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre (*Titre 1 : Charges financières de la dette ; Titre 2 : Dépenses de personnel ; Titre 3 : Dépenses de biens et services ; Titre 4 : Dépenses de transfert ; Titre 5 : Dépenses d'investissement ; Titre 6 : Autres dépenses*), suivant les crédits de paiement ;
- Une explication, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens avec un accent particulier sur les dépenses d'investissement ;
- Le bilan stratégique de chaque mission, avec notamment l'analyse de l'avancement des objectifs stratégiques.

L'analyse de l'exécution budgétaire a été faite sur la période 2017-2019. Pour le compte de l'année 2020, le rapport d'exécution budgétaire au quatrième trimestre 2020 et les Rapports Annuels de Performance des Missions n'étant pas encore disponible pendant la rédaction de ce rapport il sera présenté la variation entre les crédits de paiements affectés en loi de finances initial et ceux affectés en loi de finances rectificative.

Tableau 10 : Dotations budgétaires effectives par mission (en % des dépenses totales)

Libellés	LF 2017	LF 2018	LF 2019	LF 2020	LF 2020
Mission 1: Action extérieure du Gabon	1,79%	1,57%	1,62%	1,12%	1,22%
Mission 2: Administration du territoire	2,67%	4,60%	3,71%	1,22%	1,34%
Mission 3: Agriculture, élevage et pêche	0,83%	1,29%	0,87%	0,91%	0,67%
Mission 4: Aménagement du territoire et tourisme	0,12%	0,10%	0,27%	1,36%	0,14%
Mission 5: Conseil et Contrôle	0,21%	0,19%	0,11%	0,13%	0,11%
Mission 6: Culture et Education Populaire	0,16%	0,16%	0,17%	0,28%	0,28%
Mission 7: Défense	7,53%	7,58%	7,74%	7,62%	7,98%
Mission 8: Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	0,59%	0,61%	0,52%	0,70%	0,64%
Mission 9: Economie forestière et protection de l'environnement	1,02%	0,97%	0,72%	0,97%	1,42%
Mission 10: Communication	1,66%	1,12%	1,36%	1,19%	0,92%
Mission 11: Education nationale	9,93%	9,51%	9,82%	11,92%	11,85%
Mission 12: Enseignement supérieur et recherche scientifique	5,35%	5,27%	4,26%	4,19%	3,91%
Mission 13: Entreprenariat et commerce	0,54%	0,48%	0,57%	0,51%	0,55%
Mission 14: Gestion des finances publiques	18,98%	22,33%	22,22%	20,11%	21,20%
Mission 15: Constructions, logements et équipements collectifs	9,34%	6,57%	8,70%	6,97%	6,23%
Mission 16: Industrie et mines	0,21%	0,19%	0,14%	0,18%	0,19%
Mission 17: Transports	1,21%	0,96%	1,12%	2,03%	2,20%
Mission 18: Jeunesse, Sports et Loisirs	1,98%	1,30%	0,81%	0,89%	0,80%
Mission 19: Justice	1,31%	1,20%	1,24%	1,49%	1,48%
Mission 21: Pouvoirs publics	4,34%	4,08%	4,52%	5,53%	4,87%
Mission 22: Prévoyance sociale	2,45%	3,99%	4,46%	2,26%	2,45%
Mission 23: Provisions	0,21%	0,97%	0,22%	0,45%	0,62%
Mission 24: Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	3,33%	2,03%	1,74%	2,27%	1,48%
Mission 25: Santé	5,94%	4,98%	5,70%	5,70%	8,32%
Mission 26: Sécurité	2,54%	2,33%	2,48%	2,74%	2,86%
Mission 27: Stratégie économique et Développement durable	3,02%	3,49%	5,06%	4,35%	2,22%
Mission 28: Fonction publique et modernisation de l'Etat	0,39%	0,72%	0,37%	0,57%	0,59%
Mission 29: Travail emploi et formation professionnelle	3,02%	1,33%	1,42%	2,31%	2,48%
Mission 30: Dépenses transversales	4,16%	3,77%	2,36%	3,71%	4,80%
Mission 31: Autorités administratives indépendantes et de régulation	0,18%	1,30%	0,20%	0,25%	0,24%
Total budget général	95,00%	94,98%	94,49%	93,92%	94,05%
Mission 60: CAS Pensions	2,71%	2,83%	3,05%	2,91%	3,14%
Mission 61: CAS Service universel des communications électroniques	0,74%	0,75%	0,12%	0,12%	0,13%
Mission 62: CAS Prestations familiales et sociales	0,92%	0,83%	0,82%	0,80%	0,87%
Mission 63: CAS Promotion du sport	0,30%	0,29%	0,21%	0,25%	0,21%
Mission 64: CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique	0,22%	0,10%	0,09%	0,10%	0,06%
Mission 65: CAS Formation pour l'emploi	0,12%	0,21%	0,11%	0,12%	0,09%
Mission 66: CAS Service public de l'eau et de l'électricité	0,00%	0,00%	0,00%	0,38%	0,41%
Mission 67: CAS Salubrité publique	0,00%	0,00%	0,00%	0,51%	0,36%
Mission 68: CAS Gestion du patrimoine routier et contrôle des carburants	0,00%	0,00%	0,89%	0,64%	0,51%
Mission 69: CAS Promotion du logement décent	0,00%	0,00%	0,22%	0,25%	0,16%
Total Comptes d'Affectations Spéciales	5,00%	5,02%	5,51%	6,08%	5,95%
Total général	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

4.2.1. Mission 2 : « Administration du territoire »

4.2.1.1 Présentation de la mission

La mission interministérielle « **Administration du territoire** » est portée par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Hygiène Publique, chargé de la Décentralisation et du Développement Local. Elle recouvre la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de frontières, d'élections, de libertés publiques, de décentralisation et de protection civile. La mission est déclinée en 4 programmes, à savoir :

- Le Programme "**Administration territoriale**"
- Le Programme "**Décentralisation**"
- Le Programme "**Prévention et gestion des catastrophes**" (Programme Vert)
- Le Programme "**Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité**"

Le programme "**Prévention et gestion des catastrophes**" exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière d'élaboration d'une stratégie de prévention des risques et de réduction des catastrophes en vue de la protection des populations, ainsi que la gestion des catastrophes en apportant assistance aux populations en cas de sinistre.

4.2.1.2 Analyse des allocations budgétaires

Le programme « Prévention et gestion des catastrophes » de la mission « Administration du territoire » bénéficie d'une attention particulière de l'Etat gabonais avec une dotation passé de 126,8 millions de FCFA dans la LFR 2018 à 419,5 millions de FCFA en LFR 2020 (soit une augmentation de +230%). Les dépenses de personnel du programme sont passées de 61,8 millions de FCFA dans la LFR 2018 à 174,5 millions de FCFA en LFR 2020. Toutefois la part relative des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses a baissé sur la période (passant de 49% dans la LFR 2018 à 42% dans la LFR 2020). La seule dotation pour des dépenses d'investissement sur les trois dernières années est issue d'un don de la BIRD de 222,5 millions de FCFA pour le Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe en 2020.

Tableau 11 : Récapitulatif des crédits consommés par action du programme Prévention et gestion des catastrophes

Numéro et intitulé du programme et de l'action	2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
N°2.150 : Prévention et gestion des catastrophes	126 762 422	52 030 000	41,0%	154 911 278	268 822 500	173,5%	487 012 507	419 512 507	-13,9%
2.150.1: Prévention et réduction des risques des catastrophes	104 764 322	40 550 000	38,7%	27 998 158	248 612 500	888,0%	N.D.	N.D.	N.D.
2.150.2: Gestion des catastrophes	21 998 101	11 480 000	52,2%	44 172 831	20 210 000	45,8%	N.D.	N.D.	N.D.

Source : Rapport Annuel de Performance ²¹(2018 ,2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Tableau 12 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du programme Prévention et gestion des catastrophes

Numéro et intitulé du programme et du Titre	2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
N°2.150 : Prévention et gestion des catastrophes	126 762 422	52 030 000	41,0%	154 911 278	268 822 500	173,5%	487 012 507	419 512 507	-13,9%
Titre 2. Dépenses de personnel	61 762 422	14 430 000	23,4%	64 911 278	10 822 500	16,7%	174 502 200	174 502 200	0,0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	24 400 000	48,8%	75 000 000	258 000 000	344,0%	75 000 000	7 500 000	-90,0%
Titre 4. Dépenses de transfert	15 000 000	13 200 000	88,0%	15 000 000	-	0,0%	15 000 000	15 000 000	0,0%
Titre 4. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	222 510 307	222 510 307	0,0%

Source : Rapport Annuel de Performance (2018 ,2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

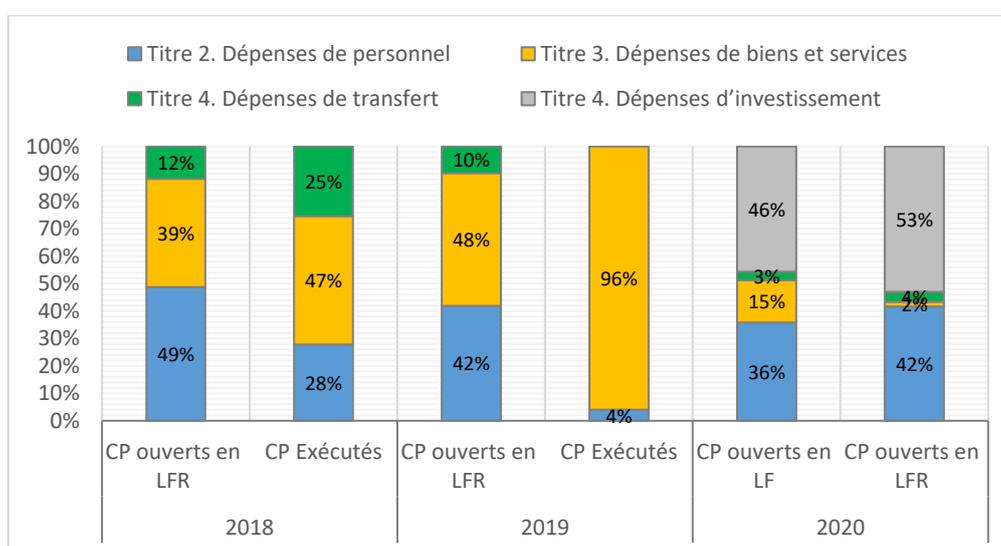
²¹ Le rapport annuel de performance de la mission 2 en 2017 n'est pas disponible

Tableau 13 : Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement ²² pour le programme Prévention et gestion des catastrophes

Intitulé du programme et du projet	2020		
	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Programme N°2.150 : Prévention et gestion des catastrophes	222 510 307	222 510 307	0%
Projet : Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe dans la CEEAC (BIRD) - Don	222 510 307	222 510 307	0%

Source : Rapport Annuel de Performance (2018 ,2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

Graphique 4 : Récapitulatif des crédits consommés par titres pour le programme Prévention et gestion des catastrophes (en %)



Source : Rapport Annuel de Performance (2018 ,2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

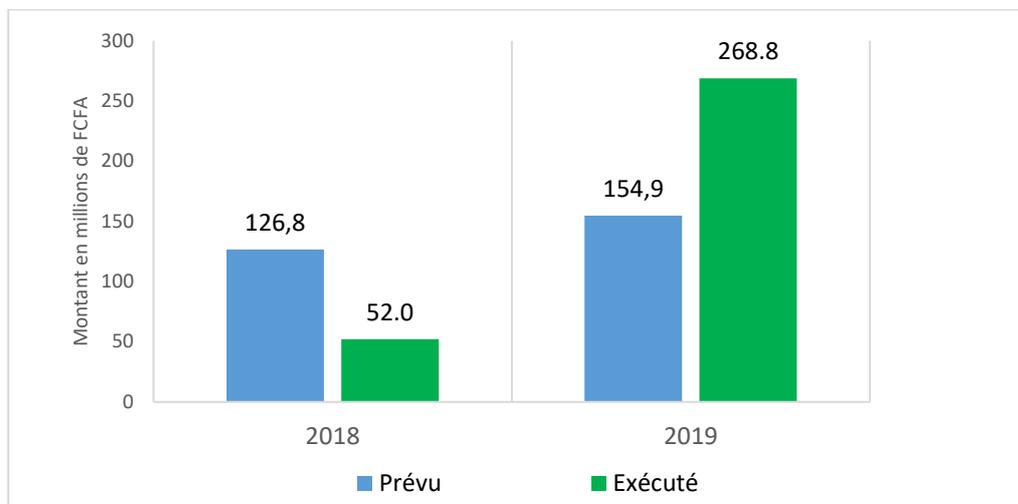
4.2.1.3. Analyse de l'exécution budgétaire

Le taux d'exécution des dépenses en faveur du pour le programme Prévention et gestion des catastrophes est passé de 41% en 2018 à 174% en 2019. L'écart qui apparait en différentiel intègre :

- Les Dépenses de biens et services exécutées à hauteur de 344% de celles prévues en 2019 afin de couvrir les dépenses relatives aux inondations survenues concomitamment dans les provinces de la Ngounié et du Moyen-Ogooué. Elles constituent 96% des crédits de paiements consommés en 2019 ;
- Les mesures de régulation budgétaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ;
- La non-maitrise de la masse salariale ;

²² Il n'y a pas eu de dépenses d'investissements entre 2017 et 2019 pour le programme Prévention et gestion des catastrophes de la Mission 2

Graphique 5 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour le programme Prévention et gestion des catastrophes



Source : Rapport Annuel de Performance (2018 ,2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

4.2.1.4. Analyse de l'avancement des objectifs stratégiques

Au titre de la période 2017-2019, trois objectifs stratégiques ont été fixés pour le programme « Prévention et gestion des catastrophes » :

- OBJECTIF N°1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme d'action national de prévention des risques et d'adaptation aux changements climatiques, d'ici à 2019.
- OBJECTIF N°2 : Mettre en œuvre le programme d'action national de gestion des catastrophes, d'ici à 2019.
- OBJECTIF N°3 : Renforcer la coopération régionale et internationale, d'ici à 2019.

Les résultats attendus de ces objectifs stratégiques étaient représentés par cinq indicateurs de performance (voir *Annexe 3*). Les résultats des objectifs n°1 et n°3 sont satisfaisants avec l'élaboration des programmes d'action national de prévention des risques (PPR) et d'adaptation aux changements climatiques PPR, la mise en place de quelques comité provincial de la Plate-forme Nationale de prévention des risques de catastrophes dans deux provinces (Moyen-Ogooué et Ngounié), et le renforcement de la coopération régionale et internationale. Pour le compte de l'objectif n°2, le Plan National d'Organisation des Secours (PNOS) n'a pas été validé.

Tableau 14 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance du programme Prévention et gestion des catastrophes

	2018 et 2019		
Nombre total d'indicateurs de performance vérifiables	5		
Nombre d'indicateurs de performance non vérifiables	0		
Indicateurs de performance	Prévision PAP	Réalisé	Taux d'atteinte
Nombre de province disposant d'un programme de prévention des risques de catastrophe	5	4	80%
Nombre de provinces disposant d'un comité provincial de la Plate-forme Nationale Plate-forme Nationale de prévention des risques de catastrophe	5	4	80%
Taux de validation du plan national d'Organisation des secours (PNOS)	100%	0%	0%
Nombre de partenariat en matière de coopération signé	2	3	150%
Nombre de séminaire de formation en matière de protection civile organisées	3	7	233%

Source : Rapport Annuel de Performance (2018 ,2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

4.2.2. Mission 3 : « Agriculture, élevage et pêche »

4.2.2.1. Présentation de la mission

La mission « **Agriculture, Élevage et Pêche** » est portée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation. Elle a pour vocation de proposer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et de développement rural. La mission est subdivisée en 5 programmes, à savoir :

- Le Programme "**Agriculture**" renferme les activités de production agricole dont l'objectif est le renforcement de la sécurité alimentaire, la réduction significative des importations des produits alimentaires et enfin la contribution à la diversification de l'économie gabonaise. Le domaine agricole comprend trois grandes filières : la ceinture périurbaine de sécurité alimentaire, la filière des cultures vivrières et la filière agroindustrielle.
- Le programme "**Élevage**" renferme les activités liées à la production, à la santé, à l'alimentation animale ainsi qu'aux produits d'origine animale.
- Le programme "**Pêche et Aquaculture**" a pour finalité de préparer, proposer et appliquer les mesures relatives à l'aménagement des ressources halieutiques, le développement et la promotion du secteur halieutique, la surveillance et la réglementation en matière des pêches.
- Le Programme "**Développement Rural**" a pour champ de compétence les territoires ruraux du Gabon. À ce titre, il est chargé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes, des projets de développement rural. Il a en outre pour mission d'élaborer les plans sur les aménagements fonciers et agraires, et les exploitations agricoles.
- Les Programmes "**Pilotage et Soutien à la politique agricole**" et "**Pilotage et Soutien aux politiques de la Pêche et de la Mer**" comprennent toutes les fonctions transversales qui viennent en appui des programmes des politiques publiques. Ils ont pour principales missions :

la définition des orientations stratégiques et la coordination technique de l'administration générale des services du Ministère. Ils ne sont pas pris en compte dans le cadre de l'analyse des programmes verts.

4.2.2.2. Analyse des allocations budgétaires

Les dépenses publiques de la mission « Agriculture, Élevage et Pêche » démontrent une tendance erratique avec un pic en 2018 pour un montant de 21,8 milliards FCFA inscrit en LFR avant de s'infléchir en 2019. En 2020, on note une réduction du montant alloué à la mission entre la loi de finances initiale et la loi de finances révisée : 15,9 milliards FCFA inscrits en LFI contre 10,4 milliards FCFA en LFR, ce qui représente une variation de - 34%.

La part des dépenses d'investissement dans les lois de finances est passée d'environ 30% en LFR 2017 à plus de 60% en LFI 2020 (cf. Graphique 6). Cette augmentation est due à l'affectation de crédits de paiements pour le compte du Projet de développement agricole et rural (PDAR) et du Programme GRAINE (cf. Tableau 17). Toutefois, cette tendance haussière s'est rompue dans la LFR 2020, suite à l'annulation de la quasi-totalité des crédits de paiements affectés au Programme GRAINE en LFI (-88%).

Tableau 15: Récapitulatif des crédits consommés par programme et action pour la Mission Agriculture, Élevage et Pêche

Numéro et intitulé du programme et de l'action	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
3.164 : Agriculture	3 897 180 238	1 943 160 226	50%	10 977 574 207	1 192 691 659	11%	7 708 244 258	1 225 962 007	16%	8 665 156 132	3 486 707 739	-60%
3.164.1 - Caractérisation et sécurisation de zones agricoles	36 847 000	542 392 249	1472%	952 088 903	50 307 002	5%	166 728 593	68 728 768	41%			
3.164.2 - Introduction, production, certification et diffusion des semences	862 930 571	831 055 675	96%	7 800 557 119	33574785	0%	4 942 796 297	104 976 906	2%			
3.164.3 - Production et protection des végétaux	34 969 063	20 024 600	57%	93 442 708	55239752	59%	153 774 691	113 288 786	74%			
3.164.4 - Transformation et commercialisation des produits agricoles	761 290 936	458 154 297	60%	49 181 041	116877901	238%	183 562 937	119 205 436	65%			
3.164.5 - Sécurité Alimentaire	2 201 142 668	91 533 405	4%	2 082 304 436	936 692 219	45%	2 261 381 741	819 762 111	36%			
3.171 : Élevage	291 688 403	42529153	15%	337 299 846	64 751 747	19%	218 138 585	46 938 500	22%	229 023 400	191 523 400	-16%
3.171.1 - Productions animale	250 169 403	25 823 113	10%	215 293 410	26 710 443	12%	153 031 091	23 122 500	15%			
3.171.2 - Production et diffusion des semences animales	41 519 000	16 706 040	40%	122 006 436	38 041 304	31%	65 107 494	23 816 000	37%			
3.178 : Pêche et aquaculture	739 808 468	469 647 080	63%	6 361 347 130	539 978 129	8%	2 220 120 537	517 672 000	23%	2 753 767 070	2 501 645 336	-9%
3.178.1 - Pêche industrielle	141 212 083	37 755 245	27%	5 503 088 031	6 841 500	0%	1 318 264 216	16 240 500	1%			
3.178.2 - Pêche artisanale	567 446 885	428 558 856	76%	821 615 224	526 290 219	64%	828 568 229	480 435 500	58%			
3.178.3 – Aquaculture	18 365 500	3 332 979	18%	22 784 973	6 846 410	30%	45 570 159	20 996 000	46%			
3.178.4 - Évaluation de la ressource	8 428 500	0	0%	6 577 106	0	0%	13 154 273	0	0%			
3.178.5 - Transformation, commercialisation et contrôle qualité des produits de pêche	4 355 500	0	0%	7 281 796	0	0%	14 563 660	0	0%			
3.185 : Développement rural	2 126 075 601	1 208 260 261	57%	4 122 061 473	136 200 828	3%	4 297 563 053	552 883 394	13%	4 263 189 431	4 206 939 431	-1%
3.185.1 - Organisation et Encadrement du monde rural	1 994 704 450	1 039 357 688	52%	3 985 918 565	105 080 027	3%	4 142 243 971	401 610 205	10%			
3.185.2 - Aménagement des terres agricoles et des territoires ruraux	131 371 151	168 902 573	129%	136 142 908	31 120 801	23%	155 319 081	151 273 189	97%			
Total pour la mission 3 : Agriculture, élevage et pêche	7 054 752 710	3 663 596 720	51,9%	21 798 282 656	1 933 622 363	8,9%	14 444 066 433	2 343 455 901	16,2%	15 911 136 033	10 436 815 906	-34,4%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Tableau 16: Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la Mission Agriculture, Élevage et Pêche

Numéro et intitulé de la mission et du Titre	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Tau d'exécut°	CP ouverts en LFR	CP consommés	Tau d'exécut°	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variat°
Mission 3 : Agriculture, élevage et pêche	7 054 752 710	3 663 596 720	51,9%	21 798 282 656	1 933 622 363	8,9%	14 444 066 433	2 343 455 901	16,2%	15 911 136 033	10 436 815 906	-34,4%
Titre 2. Dépenses de personnel	3 671 816 686	1 391 758 195	37,9%	4 227 991 490	1 437 279 367	34,0%	5 052 636 707	1 350 751 850	26,7%	5 206 872 290	5 206 872 290	0,0%

Cadre de finances vertes au Gabon

Titre 3. Dépenses de biens et services	628 925 000	363 746 436	57,8%	5 577 505 867	155 102 969	2,8%	893 354 997	191 645 998	21,5%	353 355 000	185 786 499	-47,4%
Titre 4. Dépenses de transfert	658 910 999	375 365 520	57,0%	1 553 048 711	341 240 027	22,0%	1 225 483 687	488 302 157	39,8%	881 996 076	881 996 076	0,0%
Titre 4. Dépenses d'investissement	2 095 100 025	1 532 726 569	73,2%	10 439 736 590	0	0,0%	7 272 591 042	312 755 896	4,3%	9 468 912 667	4 162 161 042	-56,0%

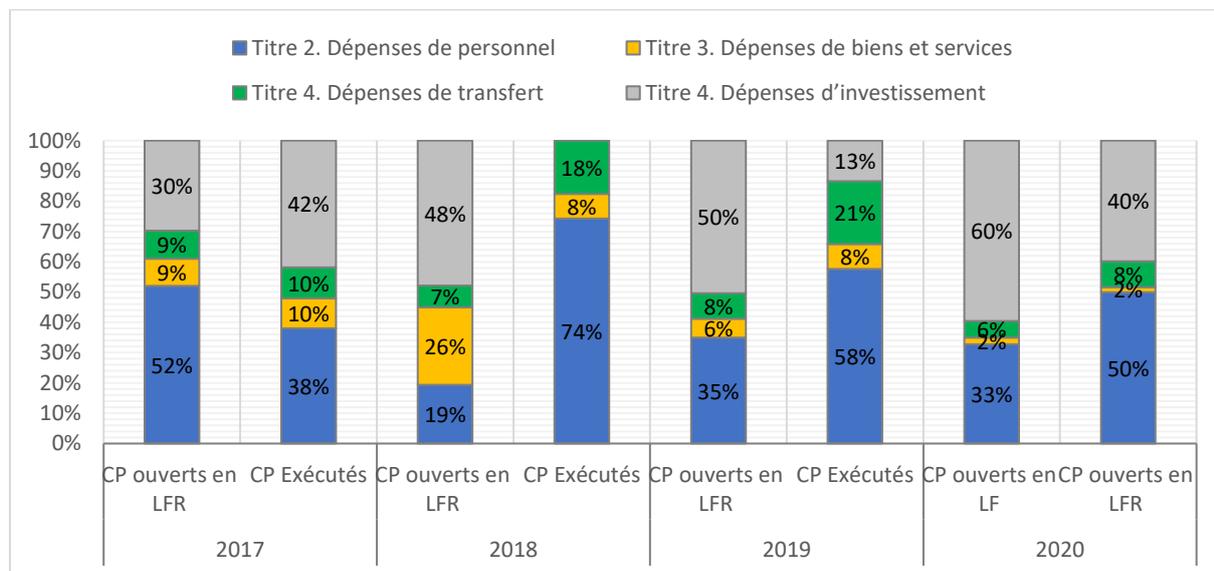
Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

Tableau 17: Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement pour la Mission 3

Intitulé du programme et du projet	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Tau d'exécut°	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variat°
Programme 3.164 : Agriculture	250 000 000	563 389 123	225,4%	8 252 236 590	0	0,0%	4 635 924 375	0	0,0%	5 832 246 000	703 797 607	-87,9%
Projet : Programme GRAINE phase 2 – RG				1 000 000 000	0	0,0%	1 000 000 000	0	0,0%	2 860 700 000	0	-100,0%
Projet : Appui au Programme GRAINE (BAD) – Finex				6 463 865 000	0	0,0%	3 635 924 375	0	0,0%	2 271 546 000	534 035 702	-76,5%
Projet : Infrastructure du Lycée agricole de Lébamba				388 371 590	0	0,0%				700 000 000	169 761 905	-75,7%
Projet : Projet de Développement et d'Investissement Agricole au Gabon (PRODIAG 2)	200 000 000	538 389 123	269,2%	100 000 000	0	0,0%						
Projet : Enquête de terrain sur l'ensemble du territoire	22 000 000	11 000 000	50,0%									
Projet : Etude de mise en place du SMIG agricole	28 000 000	14 000 000	50,0%									
Projet : Cadre de programmation pays (FAO/Gabon) - RG				300 000 000	0	0,0%						
Programme 3.178 : Pêche et aquaculture										1 000 000 000	821 696 768	-17,8%
Projet : Soutien au secteur de la pêche fluviale (Lambaréné)										1 000 000 000	821 696 768	-17,8%
Programme 3.185 : Développement rural	1 845 100 025	969 337 446	52,5%	2 187 500 000	0	0,0%	2 636 666 667	312 755 896	11,9%	2 636 666 667	2 636 666 667	0,0%
Projet : Programme de développement agricole rural (PDAR2) – RG		287 000 000		1 000 000 000	0	0,0%	1 000 000 000	0	0,0%	1 000 000 000	1 000 000 000	0,0%
Projet : Programme de développement agricole et rural (PDAR-FIDA) – Finex		682 337 446		1 187 500 000	0	0,0%	1 636 666 667	312 755 896	19,1%	1 636 666 667	1 636 666 667	0,0%
Total pour la mission 3 : Agriculture, élevage et pêche	2 095 100 025	1 532 726 569	73,2%	10 439 736 590	0	0,0%	7 272 591 042	312 755 896	4,3%	9 468 912 667	4 162 161 042	-56,0%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Graphique 6 : Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la Mission Agriculture, Élevage et Pêche (en %)



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

4.2.2.3. Analyse de l'exécution budgétaire

Sur la période sous revue (2017-2019), comme l'indique le Graphique 7, la tendance du taux d'exécution des dépenses en faveur de la mission « Agriculture, Élevage et Pêche » est globalement baissière (passant de 52% en 2017 à 16% en 2019). Cette tendance est d'autant plus remarquable au niveau des dépenses d'investissement avec des taux d'exécution passant de 73% en 2017 à 4% en 2019.

L'écart qui apparaît en différentiel intègre :

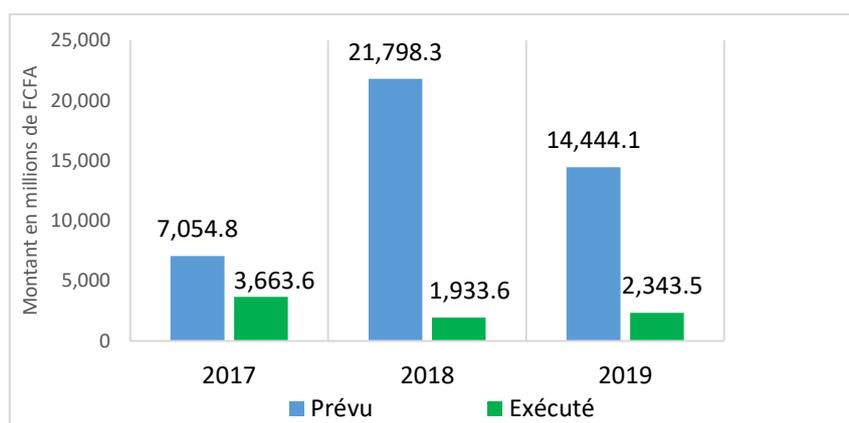
- Le regroupement des crédits du Titre 2 : Dépenses de personnel pour la couverture de la solde permanente et de la main d'œuvre non permanente dont le niveau d'exécution n'est pas retracé par les différents programmes ;
- La non levée de la réserve obligatoire²³ sur la période. La réserve obligatoire est un fonds constitué suite à la réduction de la mise à disposition des crédits effectivement disponibles sur

²³ En application des dispositions de l'article 64 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, la réserve obligatoire destinée à pallier les effets d'une dégradation des hypothèses macroéconomiques, ayant servi de base à la prévision des recettes, est arrêtée pour chaque exercice, par programme et titre de dépenses. La réserve peut faire l'objet d'une annulation en cours d'année ou bien les crédits sont annulés par la loi de finances rectificative. La levée de tout ou partie par déblocage ne peut être effectuée que par décision de la direction du budget. La réserve obligatoire est un pourcentage des dépôts que les banques doivent porter en comptes courants à la banque centrale. Elle est instaurée dans un but prudentiel : réduire l'ampleur des crises de liquidités.

les programmes. Elle est destinée à pallier les effets d'une dégradation des hypothèses macroéconomiques ;

- La non-exécution des crédits des Attributions de Produits (ADP) ;
- Les cotisations internationales et subventions de fonctionnement destinées aux opérateurs de l'État qui n'ont pas été payées ;
- La non-exécution des crédits avant la décision de clôture des engagements budgétaires ;
- En 2017, pour le programme Agriculture, un écart de + 313,4 millions FCFA dû à une partie de la dotation initiale chiffrée à 125 millions FCFA non exécutée et un virement (affectation) de crédits d'un montant global de + 438,4 millions FCFA au profit du PRODIAG pour l'organisation des filières de production, de collecte et de commercialisation ;
- La non-exécution de la quasi-totalité des crédits d'investissement de 2018 et 2019 compte tenu du non-démarrage du projet GRAINE dans sa première phase et des dotations non-exécutés pour le compte du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR).

Graphique 7 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour la Mission 3



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ;
Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

4.2.2.4. Analyse de l'avancement des objectifs stratégiques

Au titre de la période 2017-2019, 52 objectifs stratégiques distincts ont été fixés pour les programmes verts de la mission « Agriculture, Élevage et Pêche » (voir Annexe 4).

L'analyse des indicateurs de performance démontre des résultats peu satisfaisants en termes de progrès dans la réalisation des ambitions précises fixées. Ainsi en 2017, sur les 50 indicateurs de performance de la mission calculés, 72% enregistrent un niveau de zéro et démontrent qu'aucune des activités planifiées dans le sens de la réalisation des objectifs associés, n'a été mise en œuvre. Ces indicateurs concernent entre autres, la cartographie des zones agro-écologiques, la production de

boutures de manioc et de rejets de bananes à Ntoum et Oyem, la distribution d'intrants, la mécanisation des superficies emblavées, l'identification des risques phytosanitaires réalisées, la réhabilitation de laboratoires, la formation de techniciens et d'observateurs, etc.

De progrès modérés ont été observés en ce qui concerne la production aquacole continentale et marine, l'installation du programme de lutte et de surveillance des maladies, la rédaction de textes d'application, etc. même si les réalisations restent en dessous des prévisions.

Enfin, trois (03) indicateurs de performance enregistrent des valeurs supérieures à 100%, ce qui révèle le dépassement des réalisations par rapport aux prévisions. Il s'agit du nombre d'établissements inspectés (135,5%), du taux d'avancement sur l'évaluation de la production nationale (233,3%), et du nombre d'animaux inventoriés et caractérisés (13 000% : alors que la mission prévoyait d'inventorier et de caractériser 10 espèces d'animaux, 1 300 l'ont été).

Les années 2018 et 2019 présentent des résultats similaires que ceux décrits ci-dessus pour l'année 2017. Pour ces deux années, 63% (27/47 pour 2018 et 22/35 pour 2019) des indicateurs de performance avaient une valeur nulle alors que respectivement 19% et 11% - pour 2018 et 2019 - présentaient une valeur supérieure à 100%, signe de dépassement de prévisions. Notons néanmoins que les activités concernées, varient d'une année à une autre.

Tableau 18 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de la mission « Agriculture, Élevage et Pêche »

	2017		2018		2019	
Nombre total d'objectifs stratégiques	21		16		17	
Nombre total d'indicateurs de performance vérifiables	50		43		35	
Nombre d'indicateurs de performance non vérifiables	2		1		7	
Taux d'atteinte des indicateurs de performance	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)
0%	36	72%	27	63%	22	63%
]0% ; 25%]	1	2%	6	14%	4	11%
]25% ; 50%]	7	14%	2	5%	3	9%
]50% ; 75%]	3	6%	0	0%	1	3%
]75% ; 100%[0	0%	0	0%	1	3%
100% et plus	3	6%	8	19%	4	11%
Total	50	100%	43	100%	35	100%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

4.2.3. Mission 4 : « Aménagement du territoire et tourisme »

4.2.3.1. Présentation de la mission

La mission interministérielle « **Aménagement du Territoire et Tourisme** » est portée par le Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires ainsi que par le Ministère des Transports et du Tourisme. Elle a d'une part, vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement. D'autre part, elle est orientée vers le développement d'un tourisme durable qui prend en compte les dimensions socio-économique, culturelle et environnementale, afin de faire du Gabon une destination de référence mondiale dans l'écotourisme et au plan régional dans le tourisme d'affaires, en s'appuyant sur son patrimoine naturel et culturel. La mission est déclinée en 3 programmes, à savoir :

- Le Programme "**Coordination des politiques de Développement et Appui à l'Action Locale**" a pour vocation d'élaborer les outils d'orientation et de planification spatiale et d'apporter un appui aux collectivités locales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de leurs stratégies de développement.
- Le programme "**Tourisme**" (Programme « Vert ») a pour vocation le développement d'un tourisme durable à travers la valorisation du patrimoine touristique et l'amélioration de l'offre hôtelière. Seule l'action "valorisation du patrimoine touristique" est retenue dans le cadre de l'analyse.
- Le programme "**Pilotage et soutien aux politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire**" comprend toutes les fonctions transversales qui viennent en appui des programmes des politiques publiques. Il a pour principales missions : la définition des orientations stratégiques et la coordination technique de l'administration générale des services du Ministère.

4.2.3.2. Analyse des allocations budgétaires

L'action de « valorisation du patrimoine touristique » de la mission « Aménagement du Territoire et Tourisme » a bénéficié d'une dotation de 4 513,1 millions de FCFA dans la LFR 2019 contre 922,9 millions de FCFA dans la LFR 2017 (+389%). En l'absence de dépenses d'investissement en 2017 et 2018, la part des dépenses de personnel était respectivement de l'ordre de 83% et 87%. La part des dépenses d'investissement dans les lois de finances est passée d'environ 0% en 2018 à près de 78% en 2019 après affectation d'un crédit de 3,5 milliards de FCFA pour des projets de valorisation du patrimoine touristique. Cette dotation a cependant été réduite à 664 millions de FCFA dans la LFR 2020.

Tableau 19 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l'action de valorisation du patrimoine touristique

Numéro et intitulé du programme et du Titre	2017			2018			2019			2020 ²⁴		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Mission 4 : Aménagement du territoire et Tourisme	922 866 812	148 091 887	16,0%	833 375 955	202 362 343	24,3%	4 513 126 395	829 552 093	18,4%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 2. Dépenses de personnel	763 373 193	104 054 137	13,6%	721 324 361	94 683 768	13,1%	880 016 052	80 077 848	9,1%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 3. Dépenses de biens et services	91 256 619	44 037 750	48,3%	63 814 594	97 678 575	153,1%	64 873 343	439 474 245	677,4%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 4. Dépenses de transfert	68 237 000	-	0,0%	48 237 000	10 000 000	20,7%	68 237 000	10 000 000	14,7%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 4. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	3 500 000 000	300 000 000	8,6%	350 000 000	663 861 109	89,7%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Tableau 20 : Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement²⁵ pour de l'action de valorisation du patrimoine touristique

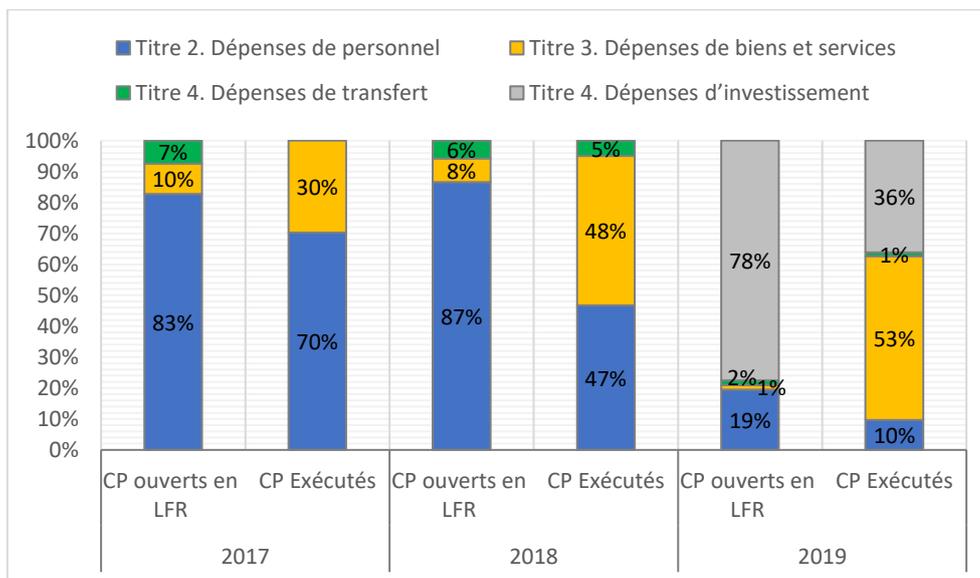
Intitulé du programme et du projet	2019			2020		
	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Programme 4.206 : Tourisme	3 500 000 000	300 000 000	9%	350 000 000	663 861 109	90%
Projet : Espace de jeux urbains	1 000 000 000	N/A	N/A			
Projet : Création circuit touristique écologique	1 000 000 000	N/A	N/A	300 000 000	0	-100%
Projet : Création d'une ville verte	1 000 000 000	N/A	N/A			
Projet : Promotion de la destination touristique Gabon	500 000 000	N/A	N/A	50 000 000	0	-100%
Projet : Redynamisation du secteur touristique post Covid-19				0	663 861 109	

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

²⁴ Les projets et rapport annuel de performance 2020 contenant les crédits alloués aux actions désagrégés suivant les titres de dépenses ne sont pas disponibles.

²⁵ Il n'y a pas eu de dépenses d'investissements en 2017 et 2018 pour l'action de valorisation du patrimoine touristique

Graphique 8 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l'Action Valorisation du Patrimoine Touristique (en %)



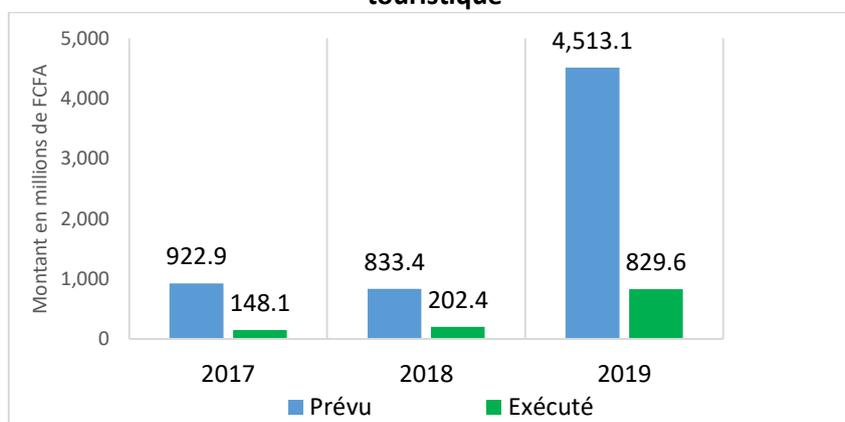
Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

4.2.3.3. Analyse de l'exécution budgétaire

Le taux d'exécution des dépenses en faveur de l'action « Valorisation du Patrimoine Touristique » est resté très faible entre 2017 et 2019 (moins de 25%). L'écart qui apparait en différentiel intègre :

- Les mesures de régulation budgétaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ;
- La non-levée de la réserve obligatoire sur la période ;
- La non-maitrise de la masse salariale ;
- Les délais réduits des engagements ;
- Le non-paiement de la cotisation internationale à l'Organisation Internationale du Tourisme ;
- La mise à disposition séquentielle de la subvention de l'opérateur AGATOUR.
- L'ouverture tardive du budget en 2019.

Graphique 9 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour l'action de valorisation du patrimoine touristique



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

4.2.3.4. Analyse de l'avancement des objectifs stratégiques

Au titre de la période 2017-2019, un objectif stratégique a été fixé pour l'action de valorisation du patrimoine touristique : Développer une offre touristique attractive d'ici 2021. Le taux d'atteinte de l'ensemble des indicateurs de performance de cet objectif stratégique était de 0% en 2017. La tendance s'est inversée progressivement en 2018 et 2019 avec l'organisation effective de séminaires/ateliers, et l'accompagnement d'agences de voyage dans la production touristique (voir Annexe 5).

Tableau 21 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de l'action de valorisation du patrimoine touristique

	2017		2018		2019	
Nombre total d'objectifs stratégiques	1		1		1	
Nombre total d'indicateurs de performance vérifiables	5		5		4	
Nombre d'indicateurs de performance non vérifiables	1		0		1	
Taux d'atteinte des indicateurs de performance	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)
0%	5	100%	2	40%	0	0%
]25% ; 50%]	0	0%	1	20%	0	0%
]50% ; 75%]	0	0%	0	0%	2	50%
100% et plus	0	0%	2	40%	2	50%
Total	5	100%	5	100%	4	100%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

4.2.4. Mission 5 : « Conseil et Contrôle »

4.2.4.1. Présentation de la mission

La mission « **Conseil et Contrôle** » est déclinée en 4 programmes, à savoir :

- Le Programme "**Conseil Économique, Social et Environnemental**" (Programme Vert)
- Le Programme "**Conseil National de la Démocratie** "
- Le Programme "**Conseil National de la Communication** "
- Le Programme "**Médiature de la République**"

Le "**Conseil Économique, Social et Environnemental**", conformément à l'article 103 de la constitution gabonaise, est chargé de donner son avis sur les questions à caractère économique, social, environnemental ou culturel portées à son examen par le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement ou toute autre institution. De ce fait, il est habilité à étudier quasiment tous les aspects de la vie du pays, en devenant partie prenante sur les réflexions en matière de :

- Politique financière et budgétaire ;

- Politique des matières premières ;
- Politique sociale, culturelle et environnementale.

Le Programme " Conseil Économique, Social et Environnemental" ne dispose pas d'objectifs stratégiques.

4.2.4.2. Analyse des allocations budgétaires

Les dépenses de personnel « Conseil Économique, Social et Environnemental » sont passées de 1317 millions de FCFA dans la LFR 2018 à 815 millions de FCFA en LFR 2019 (baisse de 38%). La part relative des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses a fluctué entre 50% et 70%. La seule dotation pour des dépenses d'investissement sur les trois dernières années est issue d'une allocation de 100 millions de FCFA (LFR 2020) pour le Recueil annuel des attentes des besoins des populations et des problèmes de la société.

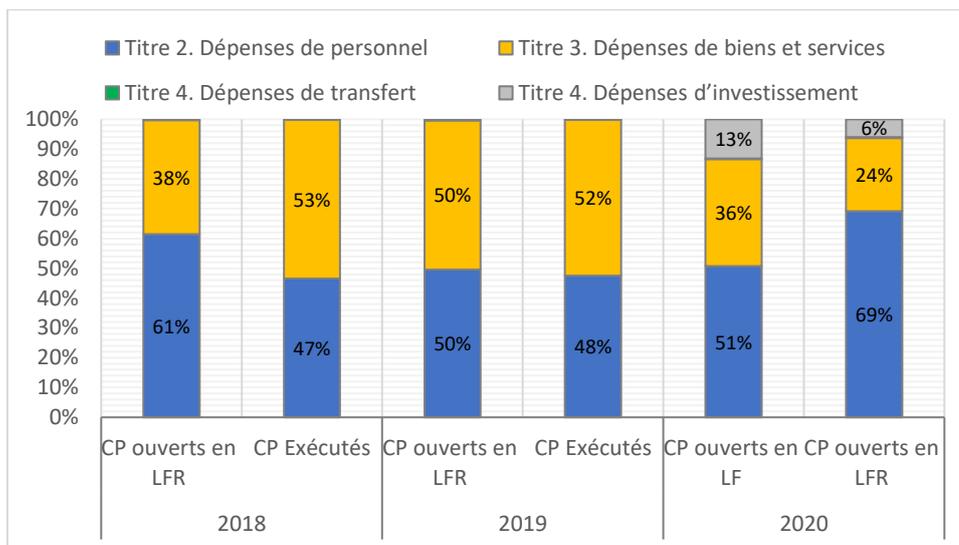
Tableau 22 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du Conseil Économique, Social et Environnemental

Numéro et intitulé du programme et de l'action	2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variat°
N° 5.213 : Conseil Économique, Social et Environnemental	2 143 944 440	2 855 008 550	133,2%	1 642 098 931	2 219 107 741	135,1%	2 288 075 876	1 677 450 876	-26,7%
Titre 2. Dépenses de personnel	1 316 694 040	1 328 478 150	100,9%	814 848 931	1 055 065 891	129,5%	1 160 825 876	1 160 825 876	0,0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	821 250 400	1 521 250 400	185,2%	821 250 000	1 158 941 850	141,1%	821 250 000	410 625 000	-50,0%
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	5 280 000	88,0%	6 000 000	5 100 000	85,0%	6 000 000	6 000 000	0,0%
Titre 5. Dépenses d'investissement							300 000 000	100 000 000	-66,7%

Source : Rapport Annuel de Performance ²⁶(2018,2019) & Loi des Finances 2020 ; DGBFiP

²⁶ Le rapport annuel de performance 2017 de la mission 5 n'est pas disponible

Graphique 10 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du Conseil Économique, Social et Environnemental (en %)



Source : Rapport Annuel de Performance (2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; DGBFIP

Tableau 23 : Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement ²⁷ du Conseil Économique, Social et Environnemental

Intitulé du programme et du projet	2020		
	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Programme N° 5.213 : Conseil Économique, Social et Environnemental	300 000 000	100 000 000	-67%
Projet : Recueil annuel des attentes des besoins des populations et des problèmes de la société	300 000 000	100 000 000	-67%

Source : Rapport Annuel de Performance (2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

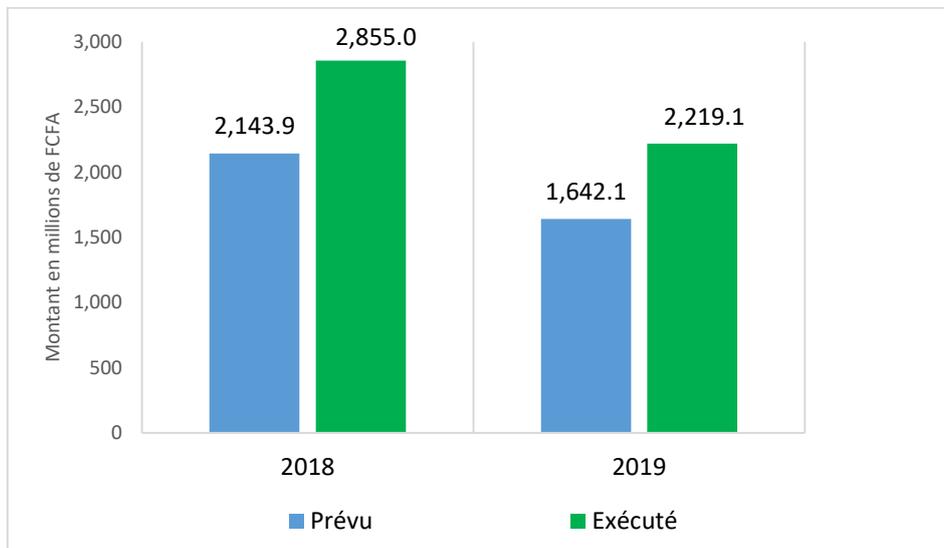
4.2.4.3. Analyse de l'exécution budgétaire

Le taux d'exécution des dépenses en faveur du Conseil Économique, Social et Environnemental est passé de 133% en 2018 à 135% en 2019. L'écart qui apparait en différentiel intègre :

- Les dépassements dans les dépenses de personnel et la non-maitrise de la masse salariale ;
- Les dépassements dans les dépenses de biens et de services correspondant aux transferts reçus du ministère en charge des finances. Ces transferts ont permis de couvrir les dépenses suivantes : fonctionnement du CESE (206 959 000 FCFA) ; examen des lois de règlement gestion 2018 et des Finances 2020 (150 000 000 FCFA) ; prise en charge des dépenses liées à l'organisation de l'assemblée générale de l'Union des Conseils Economiques, Sociaux et Institutions Similaires d'Afriques (UCESA) en 2018 (52 940 800 FCFA).

²⁷ Il n'y a pas eu de dépenses d'investissements entre 2017 et 2019 au niveau du Conseil Économique, Social et Environnemental

Graphique 11 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour l'action de valorisation du patrimoine touristique



Source : Rapport Annuel de Performance (2018 ,2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

4.2.5. Mission 9 : « Economie forestière et protection de l'environnement »

4.2.5.1. Présentation de la mission

La mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » est portée par le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres. Elle comprend l'ensemble des activités liées à un vaste éventail de sujets, allant de la gestion durable des ressources forestières, fauniques et hydriques, à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature, ainsi qu'à l'industrialisation et la valorisation du bois et des autres produits tels que les produits forestiers non ligneux (PFNL). La mission est subdivisée en 5 programmes, à savoir :

- Le Programme "**Gestion durable des Eaux et Forêts**" a pour champ la gestion durable du patrimoine forestier et hydrique afin d'en maintenir la productivité et la capacité de régénération.
- Le programme "**Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois**" concourt à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, l'exploitation et la transformation du bois, la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Le programme "**Conservation de la biodiversité**" vise d'une part à protéger les espèces animales et végétales ainsi que l'état écologique des milieux aquatiques et d'autre part, à prévenir ou corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.
- Le Programme "**Amélioration du Cadre de Vie, préservation de l'environnement et du développement durable**" vise à mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature.
- Le Programme "**Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement**" recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer.

4.2.5.2. Analyse des allocations budgétaires

Les dépenses publiques affectées à la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » démontrent une tendance haussière passant d'un montant de 6,9 milliards FCFA inscrit en LFR 2017 à 23,4 milliards FCFA inscrit en LFR 2020, soit une hausse de 239%. La volonté politique affichée par le gouvernement Gabonais à travers ces dotations budgétaires est donc forte.

La part des dépenses d'investissement dans les lois de finances est passée d'environ 0 % en LFR 2017 à près de 64% en LFR 2020. Cette augmentation est due à l'affectation de crédits de paiements au Programme de Conservation de la Biodiversité pour lequel de nombreux projets sous financement extérieur sont prévus (cf. Tableau 26). Pendant ce temps, la part des dépenses de personnel a baissé passant de 66% en 2017 à 18% en 2020.

Tableau 24: Récapitulatif des crédits consommés par programme et action pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »

Numéro et intitulé du programme et de l'action	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
9.381: Gestion Durable des Eaux et des Forêts	4 085 527 742	1 042 954 387	25,5%	10 852 067 480	1 015 998 689	9,4%	4 960 008 251	916 034 014	18,5%	3 394 014 894	3 343 992 394	-1,5%
9.381.1: Gestion des forêts domaniales de production	4 045 157 802	1 040 309 387	25,7%	10 802 328 711	1 012 283 689	9,4%	4 895 432 010	916 034 014	18,7%			
9.381.2: Gestion des Forêts Communautaires	21 021 210	0	0,0%	25 603 154	0	0,0%	35 468 759	0	0,0%			
9.381.3: Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	19 348 730	2 645 000	13,7%	24 135 615	3 715 000	15,4%	29 107 482	0	0,0%			
9.388: Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	81 955 814	0	0,0%	69 726 937	1 130 000	1,6%	119 229 596	0	0,0%	141 026 800	91 026 800	-35,5%
9.388.1: Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	61 955 814	0	0,0%	55 947 224	630 000	1,1%	84 729 596	0	0,0%			
9.388.2: Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	20 000 000	0	0,0%	13 779 713	500 000	3,6%	34 500 000	0	0,0%			
9.395: Conservation de la biodiversité	1 730 113 624	2 207 574 273	127,6%	2 972 822 326	2 369 778 760	79,7%	4 013 999 688	2 207 090 475	55,0%	10 575 107 452	18 587 632 343	75,8%
9.395.1: Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	1 715 283 393	2 206 284 273	128,6%	2 953 042 614	2 365 703 760	80,1%	3 989 499 688	2 207 090 475	55,3%			
9.395.2: Surveillance des écosystèmes fluviaux	14 830 231	1 290 000	8,7%	19 779 713	4 075 000	20,6%	24 500 000	0	0,0%			
9.402: Amélioration du cadre de vie et changement climatique	1 037 532 375	64 243 009	6,2%	1 182 015 968	130 945 685	11,1%	1 162 044 034	153 700 422	13,2%	1 914 444 664	1 358 194 664	-29,1%
9.402.1: Gestion des pollutions industrielles et urbaines	880 111 015	20 002 397	2,3%	943 616 339	13 894 500	1,5%	865 517 122	33 144 000	3,8%			
9.402.2: Organisation des inspections environnementales	157 421 360	44 240 612	28,1%	238 399 629	117 051 185	49,1%	296 526 912	120 556 422	40,7%			
Total pour la mission 9 : Economie forestière et protection de l'environnement	6 935 129 555	3 314 771 669	47,8%	15 076 632 710	3 517 853 134	23,3%	10 255 281 570	3 276 824 911	32,0%	16 024 593 810	23 380 846 201	45,9%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Tableau 25: Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »

Numéro et intitulé du programme et du Titre	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Mission 9 : Economie forestière et protection de l'environnement	6 935 129 555	3 314 771 669	47,8%	15 076 632 712	3 517 853 134	23,3%	10 255 281 569	3 276 824 911	32,0%	16 024 593 810	23 380 846 201	45,9%
Titre 2. Dépenses de personnel	4 578 871 185	846 100 080	18,5%	4 932 680 859	841 939 010	17,1%	4 584 217 243	818 415 885	17,9%	4 115 098 637	4 115 098 637	0,0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	225 950 370	29 291 925	13,0%	6 763 998 357	163 565 707	2,4%	1 066 545 002	51 473 607	4,8%	412 545 000	206 272 500	-50,0%
Titre 4. Dépenses de transfert	2 130 308 000	2 439 379 664	114,5%	3 379 953 496	2 512 348 417	74,3%	3 207 966 218	2 406 935 419	75,0%	3 115 918 543	4115918543	32,1%
Titre 4. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	3 500 000 000	300 000 000	8,6%	350 000 000	663 861 109	89,7%

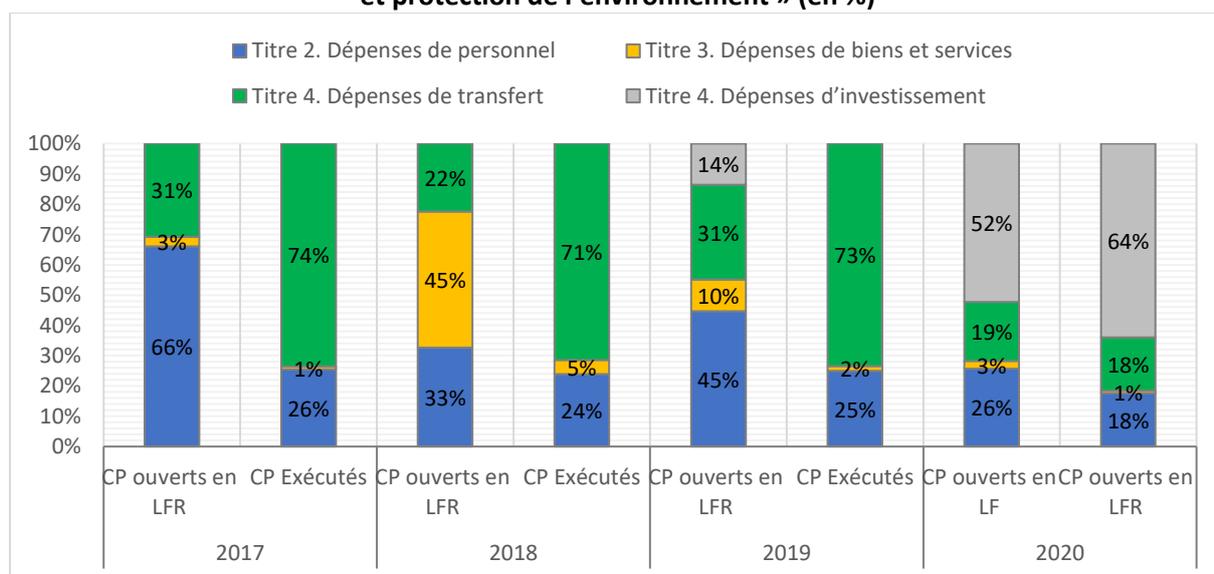
Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Tableau 26: Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement²⁸ de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »

Intitulé du programme et du projet	2019			2020		
	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
9.381: Gestion Durable des Eaux et des Forêts	196 787 100		0,0%			
Projet : Contrôle de l'aménagement forestier – RG	196 787 100		0,0%			
9.395: Conservation de la biodiversité	1 199 766 006			7 881 031 630	14 943 556 521	89,6%
Projet : Appui à la filière bois (AFD) -FINEX	-			0	1 896 149 271	-
Projet : Appui à la Gestion Durable des Ecosystème (BIRD) – Don	-			147 990 000	322 013 852	117,6%
Projet : Arc Emeraude de gestion des aires protégées autour de Libreville – RG	1 199 766 006		0,0%	-	-	-
Projet : Arc Emeraude de gestion des aires protégées autour de Libreville (AFD) – Don	-			1 151 369 141	1 443 105 400	25,3%
Projet : CAF (AFD) – FINEX	-			-	2 300 460 529	-
Projet : Financement du Projet ELEPHANT (AFD) – Don	-			2 431 670 553	1 311 914 000	-46,0%
Projet : Gestion des Conflits Hommes-Eléphants (BIRD) – Don	-			1 291 452 813	1 043 058 127	-19,2%
Projet : Gestion du Conflit homme-faune	-			1 000 000 000	0	-100,0%
Projet : Initiative pour la Foret de l'Afrique Centrale (CAFI-AFD) – Don	-			1 858 549 123	1 561 181 263	-16,0%
Projet : UE ECOFAC6/UE – Don	-			-	1 147 151 319	-
Projet : USFWS/US – Don	-			-	3 918 522 760	-
9.402: Amélioration du cadre de vie et changement climatique				500 000 000		-100,0%
Projet : Mise en œuvre par le Plan National d'Affectation de Terre (PNAT)				500 000 000		-100,0%
Total pour la mission 9 : Economie forestière et protection de l'environnement	1 396 553 106	0	0,0%	8 381 031 630	14 943 556 521	78,3%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Graphique 12 : Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » (en %)



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

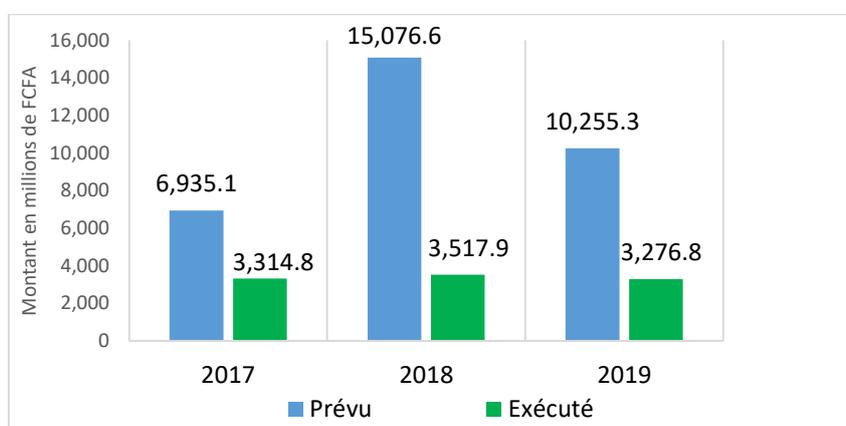
²⁸ Il n'y a pas eu de dépenses d'investissements en 2017 et 2018 pour la Mission 9 : Economie forestière et protection de l'environnement

4.2.5.3. Analyse de l'exécution budgétaire

Les niveaux d'exécution sont globalement en dessous du niveau affiché de la volonté politique. En effet, le taux d'exécution des dépenses en faveur de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » a fluctué entre 23% et 48% pendant la période 2017-2019. L'écart qui apparait en différentiel intègre :

- Le faible taux d'ouverture des crédits ;
- La non-maitrise de la masse salariale ;
- La non levée de la réserve obligatoire sur la période ;
- L'absence d'exécution totale des crédits liés aux attributions de produits (ADP) prévue à l'inscription du budget.

Graphique 13 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

4.2.5.4. Analyse de l'avancement des objectifs stratégiques

Au titre de la période 2017-2019, 37 objectifs stratégiques distincts ont été fixés pour les programmes verts de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement » (voir

Annexe 6). Le taux d'atteinte des indicateurs de performance de ces objectifs stratégiques a évolué de façon erratique entre 2017 et 2019. L'année 2018 a enregistré la meilleure performance avec 50%

d'indicateurs dont les résultats escomptés ont été atteints. Une analyse plus approfondie permet de noter que les indicateurs dont les résultats ont été atteints sont entre autres ceux liés à : l'établissement de procès-verbaux, la signature de cahier de charge, l'élaboration de texte d'application du code forestier, le nombre de visiteurs dans les parcs, l'organisation de séminaires et l'élaboration du plan de communication sur la gestion durable des eaux et forêts. Les indicateurs affichant des taux d'atteinte de l'ordre de 0% quant à eux concernent : le nombre de forêts communautaires suivies, le nombre de chasseurs répertoriés, la formation des agents au contrôle de la qualité des milieux, l'appui aux petits producteurs dans la valorisation des produits forestiers et la mise en place de la base de données des unités de valorisation des rebuts de bois.

Tableau 27 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de la mission « Economie forestière et protection de l'environnement »

	2017		2018		2019	
Nombre total d'objectifs stratégiques	23		20		31	
Nombre total d'indicateurs de performance vérifiables	59		48		84	
Nombre d'indicateurs de performance non vérifiables	2		2		5	
Taux d'atteinte des indicateurs de performance	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)
0%	24	41%	5	10%	47	56%
]0% ; 25%]	3	5%	4	8%	0	0%
]25% ; 50%]	4	7%	7	15%	5	6%
]50% ; 75%]	4	7%	0	0%	5	6%
]75% ; 100%[2	3%	8	17%	0	0%
100% et plus	22	37%	24	50%	27	32%
Total	59	100%	48	100%	84	100%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

4.2.6. Mission 15 : « Constructions, logements et équipements collectifs »

4.2.6.1. Présentation de la mission

La mission interministérielle « **Constructions, logements et équipements collectifs** » est portée par le ministère de l'Équipement, des Infrastructures et des Mines et celui de l'Habitat. Elle recouvre dans son périmètre

- Le programme "Équipement et infrastructures " (contenant des actions vertes) ;
- Le programme "Logement " ;
- Le programme "Urbanisation et amélioration du cadre de vie" ;

- Le programme **“Pilotage et soutien aux politiques des infrastructures, des travaux publics et de l’aménagement du territoire ”** ;
- Le programme **“Pilotage et soutien aux politiques de l’urbanisme et du logement”**.

Le programme **“Equipement et infrastructures ”** concerne essentiellement les aspects de suivi de la réalisation des édifices publics et des équipements collectifs. Il met en œuvre la politique gouvernementale en matière d’infrastructures de transports, d’équipements, de construction, de voiries, d’assainissement et de salubrité publique. Seule l’action "Assainissement et salubrité publique" sera prise en compte dans le cadre de cette analyse.

4.2.6.2. Analyse des allocations budgétaires

Les dotations en crédits de paiement pour l’action « "Assainissement et salubrité publique » démontrent une tendance erratique avec un pic en 2017 pour un montant de 42,5 milliards FCFA inscrit en LFR. Elles ne contiennent pas des dépenses de personnels et sont constituées principalement de dépenses d’investissement avec plus de 95% des dépenses totales.

Tableau 28 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l'action « Assainissement et salubrité publique »

Numéro et intitulé de l'action et du titre	2017			2018			2019			2020 ²⁹		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Action 15.591.2: Assainissement	42 458 755 349	3 735 894 594	9%	10 376 366 471	2 930 000 000	28%	30 024 664 415	167 470 425	1%	N.D.	N.D.	0%
Titre 2. Dépenses de personnel										N.D.	N.D.	N.D.
Titre 3. Dépenses de biens et services	14 500 000		0%	15 000 000		0%	25 000 000	18 720 425	75%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 4. Dépenses de transfert	500 000 000	307 000 000	61%	541 176 471	110 000 000	20%	700 000 000	148 750 000	21%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 5. Dépenses d'investissement	41 944 255 349	3 428 894 594	8%	9 820 190 000	2 820 000 000	29%	29 299 664 415		0%	8 353 205 904	8 353 205 904	0%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Tableau 29 : Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement de l'action « Assainissement et salubrité publique »

Numéro et intitulé du programme et de l'action	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Programme 15.591: Equipement et Infrastructure	41 944 255 349	3 428 894 594	8%	9 820 190 000	2 820 000 000	29%	29 299 664 415	0	0%	8 353 205 904	8 353 205 904	0%
Projet : Aménagement du bassin versant de Nzeng-Ayong (FINEX)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	3 457 770 000	0	0%			
Projet : Aménagement du bassin versant de Terre nouvelle - BID (FINEX)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	12 397 590 800	0	0%	8 353 205 904	8 353 205 904	0%
Projet : Aménagement du bassin versant de Lowé-IAI (FINEX)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	8 444 303 615	0	0%			
Projet : Réinstallation des personnes affectées par le projet d'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Lowé-IAI-Terre nouvelle (RG)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	5 000 000 000	0	0%			

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

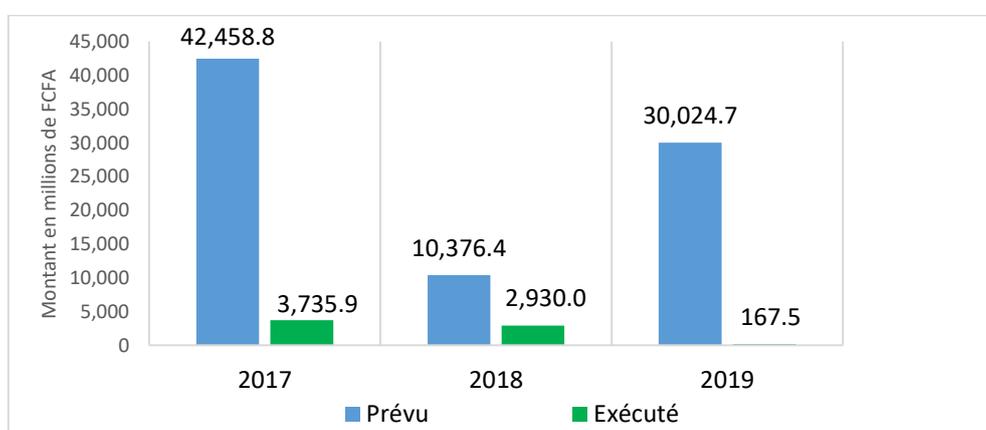
²⁹ Les projets et rapport annuel de performance 2020 contenant les crédits alloués aux actions désagrégés suivant les titres de dépenses ne sont pas disponibles.

4.2.6.3. Analyse de l'exécution budgétaire

En dehors de l'année 2018 où le taux d'exécution des dépenses en faveur du programme « Equipement et infrastructures » s'est établi 28,2%, il est resté très faible entre 2017 et 2019 (moins de 9%). L'écart qui apparait en différentiel intègre :

- Les mesures de régulation budgétaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat ;
- Les délais réduits des engagements ;
- Le faible taux d'ouverture de crédit ;
- L'ouverture tardive du budget en 2019.
- Le non renouvellement de la convention de financement pour l'aménagement du bassin versant de Nzeng-Ayong : aucun paiement n'a été effectué par le Fonds de l'Union Européenne en 2019.
- La suspension de l'accord de prêt du projet d'aménagement du bassin versant de Lowé-IAI : aucun paiement n'a été effectué en 2019.
- L'arrêt du Projet de réinstallation des personnes affectées par les projets d'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Lowé-IAI-Terre nouvelle : La BDEAC a suspendu ses décaissements en attendant d'effectuer un audit sur ce projet. Le projet est en arrêt depuis novembre 2016.
- Le taux d'avancement du bassin versant de Terre nouvelle : Le bailleur a procédé au paiement de l'avancement de démarrage (20%) et de l'avance sur acompte (30%) à l'entreprise pour un montant de 7 452 566 000 FCFA. Aussi, des paiements de l'avance de démarrage (20%) et des acomptes à la Mission de Contrôle pour un montant de 312 150 000 FCFA. Enfin, il a effectué des versements d'un montant de 151 738 031 FCFA au bénéfice de l'Unité de Gestion du projet. Au total, un montant de 7 916 454 031 FCFA a été décaissé par la banque pour la période 01/02/2019 au 31/12/2019.

Graphique 14 : Aperçu global de l'exécution budgétaire de l'action « Assainissement et salubrité publique »



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

4.2.6.4. Analyse de l'avancement des objectifs stratégiques

Au titre de la période 2017-2019, l'objectif stratégique de l'action « Assainissement et salubrité publique » était de « Réaliser d'ici à fin 2020, le programme d'assainissement des eaux usées et pluviales des bassins versants de Libreville ». Les résultats attendus de cet objectif stratégique sont représentés par quatre indicateurs de performance (**Error! Reference source not found.**). Les retards accusés se justifient par le faible taux d'ouverture de crédit pendant période.

Tableau 30 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de l'action « Assainissement et salubrité publique »

Indicateurs de performance	2019	
	Prévision PAP	Réalisé
Nombre total d'indicateurs de performance vérifiables	4	
Nombre d'indicateurs de performance non vérifiables	0	
Taux d'avancement du bassin versant de NzengAyong	100%	85%
Taux d'avancement du bassin versant de Terre Nouvelle	40%	28%
Taux d'avancement du bassin versant de lowé-IAI	40%	0%
Taux d'avancement du plan complet de réinstallation des personnes affectées par le projet d'aménagement des BV de Gué-Gué, Lowé-IAI-Terre Nouvelle	100%	68%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; DGBFIP

4.2.7. Mission 17 : « Transports »

4.2.7.1. Présentation de la mission

La mission interministérielle « **Transports** » est portée par le ministère des Transports et du Tourisme.

Elle recouvre dans son périmètre :

- Le programme "**Transport terrestre**"
- Le programme "**Transports aérien et par voie d'eau**"
- Le programme "**Pilotage et soutien à la politique des transports**".

Le programme "**Transports terrestres**" concerne essentiellement les aspects de : Transport routier ; Transport ferroviaire ; Météorologie.

Nous nous intéressons particulièrement à l'action "**Météorologie**" du programme "**Transports terrestres**". Cette action recouvre toutes les activités à mener en matière d'études des changements climatiques et d'adaptation, de recherches, de prévisions et d'assistance météorologique, Agro climatologie et autres. La mise en œuvre opérationnelle de cette action relève de la Direction Générale de la Météorologie (DGM).

4.2.7.2. Analyse des allocations budgétaires

Les dépenses de personnel de l'action « Météorologie » ont augmenté entre 2017 et 2019 passant 79,8 millions de FCFA à 88,8 milliards de FCFA (+11%). Aucune dépense d'investissement n'a été prévue sur les 3 dernières années.

Tableau 31 : Récapitulatif des crédits consommés par titre de l'action « Météorologie »

Numéro et intitulé de l'action et du titre	2017			2018			2019			2020 ³⁰		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
17.626.3: Météorologie	204 562 940	115 974 232	57%	204 562 940	115 974 232	56,7%	143 613 801	87 324 500	60,8%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 2. Dépenses de personnel	79 800 000	75 194 487	94%	79 800 000	75 194 487	94%	88 760 512	66 124 500	74%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 3. Dépenses de biens et services	115 217 440	40 779 745	35%	115 217 440	40 779 745	35%	45 480 569	21 200 000	47%	N.D.	N.D.	N.D.
Titre 4. Dépenses de transfert	9 545 500	0	0%	9 545 500	0	0%	9 372 720	0	0%	N.D.	N.D.	N.D.

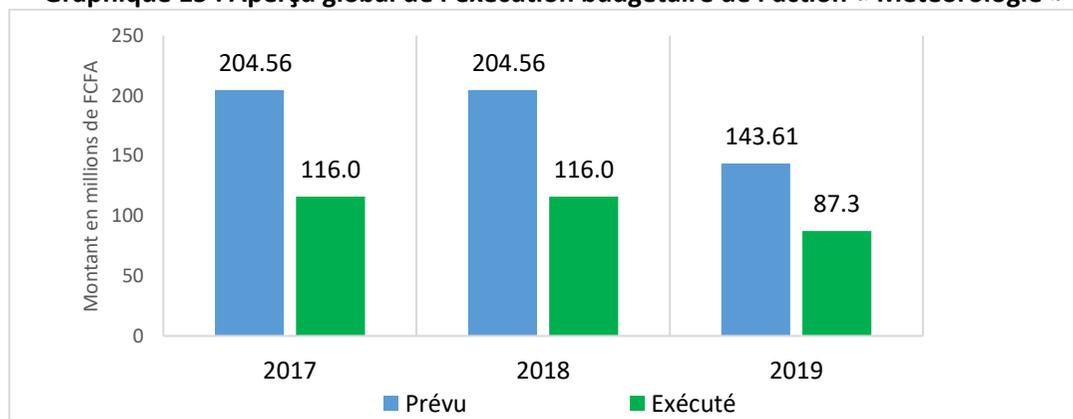
Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

4.2.7.3. Analyse de l'exécution budgétaire

Le taux d'exécution des dépenses en faveur de l'action « Météorologie » a été de 57% en 2017 et 2018 puis de 61% en 2019. L'écart qui apparait en différentiel intègre :

- La non-levée de la réserve obligatoire sur la période ;
- Le faible taux d'ouverture de crédit ;
- L'ouverture tardive du budget en 2019.

Graphique 15 : Aperçu global de l'exécution budgétaire de l'action « Météorologie »



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

³⁰ Les projets et rapport annuel de performance 2020 contenant les crédits alloués aux actions désagrégés suivant les titres de dépenses ne sont pas disponibles.

4.2.7.4. Analyse de l'avancement des objectifs stratégiques

Au titre de la période 2017-2019, l'objectif stratégique de l'action « Météorologie » était de « *Densifier le réseau des stations Agroclimatologiques et pluviométrique et développer les prestations de météorologie pour tous les usagers* ». Le taux d'atteinte moyens des indicateurs de performance de mesurables de cet objectif stratégique est passé de 0% en 2017 à 100% en 2018(voir *Annexe 8*).

Tableau 32 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de l'action « Météorologie »

	2017		2018		2019	
Nombre total d'indicateurs de performance vérifiables	3		4		0	
Nombre d'indicateurs de performance non vérifiables	0		3		5	
Taux d'atteinte moyens des indicateurs de performance	0,0%		100,0%		N/A	
Taux d'atteinte des indicateurs de performance	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)
0%	3	100%	0	0%	N/A	N/A
100% et plus	0	0%	4	100%	N/A	N/A
Total	3	100%	4	100%	N/A	N/A

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

4.2.8. Mission 24 : « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »

4.2.8.1. Présentation de la mission

La mission « **Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières** » est portée par les Ministères de l'Eau et l'Energie, et du Pétrole et des Hydrocarbures, vise à :

- Optimiser les ressources pétrolières à travers la relance de l'exploitation pétrolière, la mise en œuvre d'un dispositif juridique attractif pour l'investissement international et le développement de la production de gaz naturel ;
- Développer la production énergétique afin de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emploi ;
- En matière hydraulique, à garantir aux populations un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dans un cadre de vie sain et amélioré sur l'ensemble du territoire ;
- En matière de ressources nucléaires, à concourir à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

La mission est déclinée en 6 programmes, à savoir :

- Le Programme "**gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques**" exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière d'énergie électrique.

- Le programme "**gestion des ressources hydrauliques et assainissement**" vise à mettre en œuvre la politique de l'État et de définir les stratégies aussi bien en matière d'assainissement qu'en matière de production, de transport, de distribution et de commercialisation des ressources hydrauliques.
- Le programme "**gestion de la radioactivité**" regroupe l'ensemble des moyens qui concourent à la protection de la population (travailleurs, patients, public exposés) et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants (générateurs de rayons X, matières radioactives).
- Le Programme "**gestion et contrôle des activités pétrolières**" vise à suivre les activités de recherche, de production, de raffinage et de transformation des hydrocarbures et à élaborer la réglementation et le contrôle de ces activités pétrolières.
- Les Programmes "**pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires**" et "**pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures**" comprennent toutes les fonctions transversales qui viennent en appui des programmes des politiques publiques. Ils ont pour principales missions : la définition des orientations stratégiques et la coordination technique de l'administration générale des services du Ministère. Ils ne sont pas pris en compte dans le cadre de l'analyse des programmes verts.

4.2.8.2. Analyse des allocations budgétaires

Les dépenses publiques de la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » reflètent une tendance erratique avec un pic en 2018 pour un montant de 33,1 milliards FCFA inscrit en LFR avant de s'infléchir en 2019. Le montant alloué à la mission est réduit en 2020 entre la loi de finances initiale et la loi de finances révisée : 41,1 milliards FCFA inscrits en LFI contre 22,3 milliards FCFA en LFR, ce qui représente une variation de - 46%.

La part des dépenses d'investissement dans les lois de finances est forte (entre 68% et 97%) sur la période. Cette proportion de dépenses d'investissement est due aux efforts massifs du gouvernement Gabonais pour l'amélioration de l'offre énergétique et des services d'accès à l'eau potable (cf. Graphique 16).

Tableau 33: Récapitulatif des crédits consommés par programme et action pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »

Intitulé du programme et du projet	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
24.787: Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	2 050 109 507	985 341 500	48,1%	19 095 280 417	8 483 704 430	44,4%	15 211 924 697	547 888 319	3,6%	3 378 939 191	1 879 090 685	-44,4%
24.787.1: Développement des infrastructures énergétiques	1 644 312 000	858 086 500	52,2%	10 419 100 405	8 478 604 430	81,4%	11 189 450 405	24 000 000	0,2%			
24.787.2: Développement des énergies renouvelables	354 797 507	30 975 000	8,7%	634 180 012	2 200 000	0,3%	246 657 271	0	0,0%			
24.787.3: Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	7 000 000	0	0,0%	4 200 000	0	0,0%	10 500 000	4 120 000	39,2%			
24.787.4: Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural				8 000 000 000	0	0,0%	3 200 000 000	0	0,0%			
24.787.5: Maîtrise de l'énergie	44 000 000	96 280 000	218,8%	37 800 000	2900000	7,7%	565 317 021	519 768 319	91,9%			
24.794: Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	17 432 203 115	3 632 177 955	20,8%	13 903 060 523	6 054 779 278	43,5%	7 856 936 202	3 934 969 414	50,1%	37 563 869 576	20 299 355 409	-46,0%
24.794.1: Gestion, planification de la ressource en eau et des services d'assainissement	98 200 983	10 090 000	10,3%	2 375 792 033	300 690 000	12,7%	1 143 064 012	6 120 000	0,5%			
24.794.2: Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	17 334 002 132	3 622 087 955	20,9%	11 527 268 490	5 754 089 278	49,9%	6 713 872 190	3 928 849 414	58,5%			
24.801: Gestion de la radioactivité	95 368 133	11 963 630	12,5%	94 503 071	48 320 350	51,1%	264 531 661	4 792 500	1,8%	178 525 000	159 025 000	-10,9%
24.801.1: Normes en matière de radioactivité	49 334 667	230 000	0,5%	49 061 668	34 198 350	69,7%	100 531 000	0	0,0%			
24.801.2: Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnement ionisant	46 033 466	11 733 630	25,5%	45 441 404	14 122 000	31,1%	164 000 661	4 792 500	2,9%			
Total pour la mission 24: Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	19 577 680 756	4 629 483 085	23,6%	33 092 844 010	14 586 804 058	44,1%	23 333 392 560	4 487 650 233	19,2%	41 121 333 767	22 337 471 094	-45,7%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Tableau 34: Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »

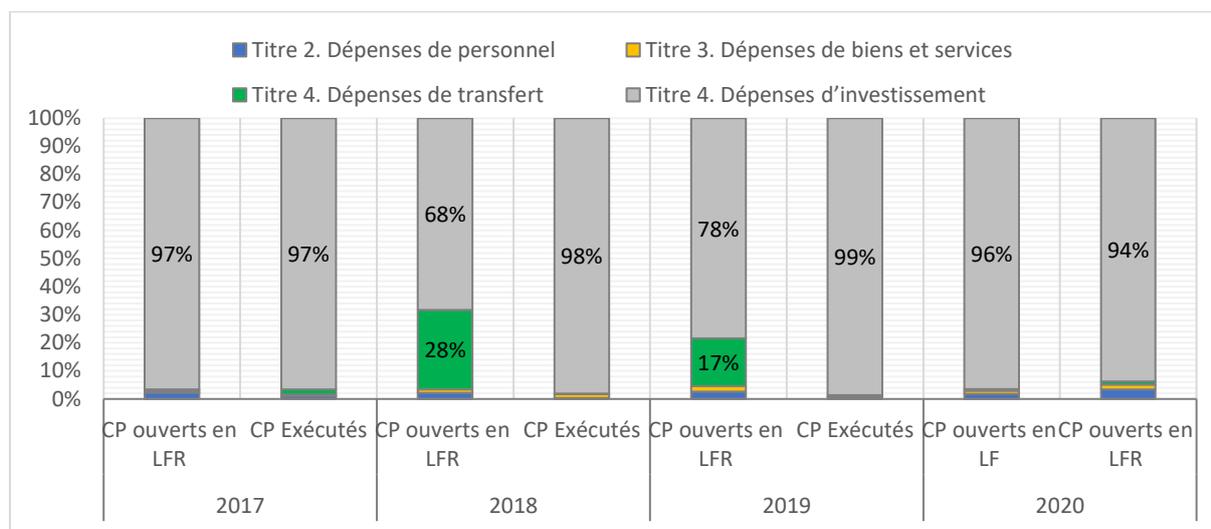
Numéro et intitulé de l'action et du titre	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Mission 24 : Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	19 577 680 755	4 629 483 085	23,6%	33 092 844 011	14 586 804 058	44,1%	23 333 392 560	4 487 650 233	19,2%	41 121 333 767	22 337 471 094	-45,7%
Titre 2. Dépenses de personnel	438 147 623	47 465 000	10,8%	721 298 639	46 830 000	6,5%	617 022 349	34 912 500	5,7%	757 416 900	757 416 900	0,0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	151 000 000	28 443 630	18,8%	422 395 000	209 424 000	49,6%	450 000 000	28 250 000	6,3%	450 000 000	382 102 500	-15,1%
Titre 4. Dépenses de transfert	72 531 000	82 200 000	113,3%	9 372 531 000	32 326 350	0,3%	3 982 340 091	0	0,0%	262 340 091	262 340 091	0,0%
Titre 5. Dépenses d'investissement	18 916 002 132	4 471 374 455	23,6%	22 576 619 372	14 298 223 708	63,3%	18 284 030 120	4 424 487 733	24,2%	39 651 576 776	20 935 611 603	-47,2%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Tableau 35: Récapitulatif des crédits suivant les projets d'investissement pour la Mission 24

Numéro et intitulé du programme et de l'action	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécut°	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Programme 24.787 : Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	1 600 000 000	849 286 500	53,08%	10 344 950 000	8 444 134 430	81,6%	11 610 157 930	505 388 319	4,4%	3 000 000 000	1 558 201 494	-48,1%
Projet : Acquisition et installation de 5000 lampadaires				8 500 000 000	8 000 000 000	94,1%	1 100 000 000	0	0,0%			
Projet : Electrification des zones rurales en énergie solaire										1 500 000 000	1 237 963 399	-17,5%
Projet : Electrification des zones urbaines en énergie solaire										1 500 000 000	320 238 095	-78,7%
Projet : Barrage et lignes de transport électrique chute Impératrice – RG				119 950 000	109 000 000	90,9%						
Projet : Barrage et lignes de transport électrique chute Impératrice (EXIMBANK CHINA) – FINEX				1 725 000 000	335 134 430	19,4%						
Projet : Eclairage urbain et rural				-			10 000 000 000	0	0,0%			
Plan d'urgence énergie estuaire	1 600 000 000	849 286 500	53,1%									
Assurance et de fret relative à la Fourniture de 50 lampadaires solaires								65 597 000				
Relocalisation de la dynamiterie d'Alénakiri au profit d'EPC GABON.							510 157 930	439 791 319	86,2%			
Programme 24.794 : Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	17 316 002 132	3 622 087 955	20,9%	12 231 669 372	5 854 089 278	47,9%	6 673 872 190	3 919 099 414	58,7%	36 651 576 776	19 377 410 109	-47,1%
Projet : Accès services de base et Renforcement capacités services ruraux – RG	5 000 000 000	3 557 577 955	71,2%	Non défini	Non défini		300 000 000	189 000 084	63,0%	1 181 000 000	1 181 000 000	0,0%
Projet : Accès services de base et Renforcement capacités services ruraux (BIRD) – FINEX				Non défini	Non défini		3 573 872 190	3 730 099 330	104,4%	13 340 576 776	7 340 576 776	-45,0%
Projet : Adduction en eau potable zone Marseille 2 Akanda				Non défini	Non défini		150 000 000	0	0,0%			
Projet : Adduction en eau potable zone Mveng-Ayong Akanda				Non défini	Non défini		150 000 000	0	0,0%			
Projet : Pompes hydrauliques				Non défini	Non défini		2 500 000 000	0	0,0%			
Projet : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable				Non défini	Non défini							
Projet : Usine de traitement d'eau (Estuaire) et extension du réseau de transport et stockage d'eau potable				Non défini	Non défini							
Projet : Conduite d'eau de Lambaréné	607 355 768	0	0,0%	Non défini	Non défini							
Projet : Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville, vollet eau potable (BAD) – FINEX				Non défini	Non défini					19 780 000 000	9 780 000 000	-50,6%
Projet : Travaux d'adduction d'hydraulique villageoise				Non défini	Non défini					2 350 000 000	1 075 833 333	-54,2%
Projet de développement ou d'équipement	0	56 775 000		Non défini	Non défini							
Finalisation de la station de traitement des eaux usées d'Angondje	708 594 364	0	0,0%	Non défini	Non défini							
Projet amélioration de la desserte en eau	11 000 052 000	7735000	0,1%	Non défini	Non défini							
Total pour la mission 24: Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	18 916 002 132	4 471 374 455	23,6%	22 576 619 372	14 298 223 708	63,3%	18 284 030 120	4 424 487 733	24,2%	39 651 576 776	20 935 611 603	-47,2%

Graphique 16 : Récapitulatif des crédits consommés par titre pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » (en %)



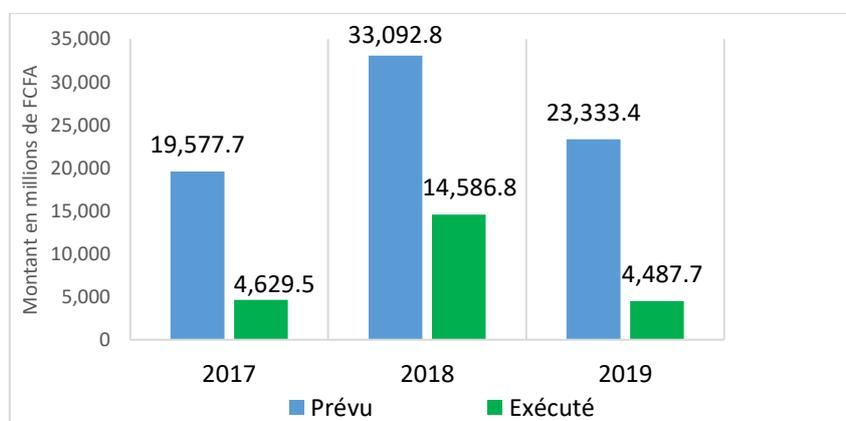
Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

4.2.8.3. Analyse de l'exécution budgétaire

Sur la période sous revue, comme l'indique la figure ci-dessous, le taux d'exécution des dépenses en faveur de la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » est faible (entre 19% et 44%). L'écart qui apparaît en différentiel intègre :

- La non levée de la réserve obligatoire sur la période ;
- Le non-paiement des cotisations internationales des programmes « Gestion de la radioactivité » et « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » ;
- Les mesures de régulation des dépenses publiques prises par le Gouvernement du fait de la contraction des ressources de l'Etat ;
- Les financements extérieurs (FINEX) qui n'ont pas pu être mobilisés.

Graphique 17 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Lois des Finances 2020 ; DGBFIP

4.2.8.4. Analyse de l'avancement des objectifs stratégiques

Au titre de la période 2017-2019, 10 objectifs stratégiques distincts ont été fixés pour les programmes verts de la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » (voir *Annexe 9*). Malgré les investissements massifs pour cette mission, très peu de projets d'investissement ont vu leurs résultats prévus atteints (les travaux d'extensions des réseaux de distribution d'énergie électrique, et de délocalisation de la dynamiterie d'Alénakiri). L'année 2019 a été marquée particulièrement par un fort nombre d'indicateurs de performance (85%) pour les lesquels les taux d'atteinte des résultats prévus sont de 0%. Parmi ces indicateurs, peuvent être cités : les taux de construction et de maintenance des adductions d'eau potable en milieu rural, le nombre de lampadaires solaires installés, les taux d'exécution des travaux des barrages Ngoulmendjim, Dibwangui, Kinguélé Aval et des chutes Impératrice.

Tableau 36 : Taux d'atteinte des indicateurs de performance de la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières »

	2017	2018	2019
Nombre total d'objectifs stratégiques	4	6	8
Nombre total d'indicateurs de performance vérifiables	12	21	34
Nombre d'indicateurs de performance non vérifiables	5	0	0
Taux d'atteinte moyens des indicateurs de performance	24,1%	12,0%	12,9%

Taux d'atteinte des indicateurs de performance	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)	Effectifs	Fréquence (%)
0%	4	33%	15	71%	29	85%
]0% ; 25%]	6	50%	3	14%	0	0%
]25% ; 50%]	0	0%	1	5%	0	0%
]50% ; 75%]	0	0%	0	0%	1	3%
]75% ; 100%[0	0%	1	5%	1	3%
100% et plus	2	17%	1	5%	3	9%
Total	12	100%	21	100%	34	100%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

4.2.9. Mission 31 : « Autorités administratives indépendantes et de régulation »

4.2.9.1. Présentation de la mission

La mission « **Autorités administratives indépendantes et de régulation** » regroupe les crédits des autorités administratives autonomes, indépendantes et de régulation :

- Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) ;
- Agence Gabonaise de Sureté et Sécurité Nucléaire (AGSSN) ;
- Agence de Régulation de Communication Electrique et de la Poste (ARCEP) ;
- Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)
- Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) ;
- Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) ;
- Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ;
- Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) ;

Nous nous intéressons ici au programme "**Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique**". Il ne dispose pas d'objectifs stratégiques.

4.2.9.2. Analyse des allocations budgétaires

Pour les exercices 2017 et 2018, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) a bénéficié d'une dotation de 10 900 000 FCFA au titre des dépenses de transferts. Cette dotation n'a pas été consommée au cours de ces deux années.

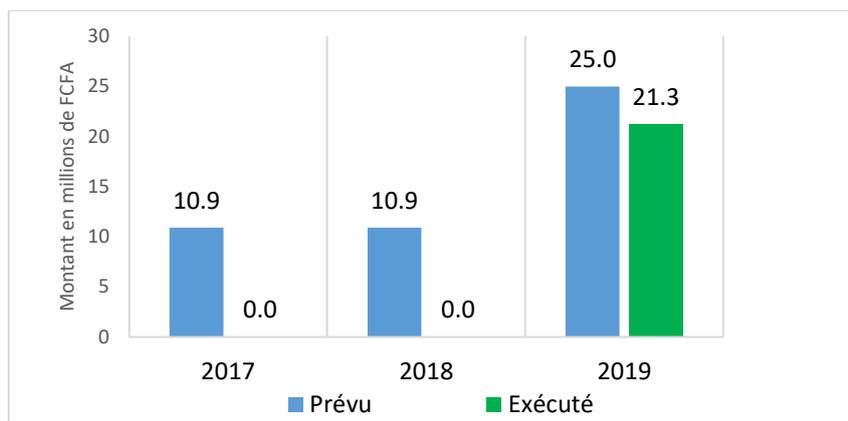
Au titre de l'exercice budgétaire 2019, le programme a cette fois-ci bénéficié d'une dotation de 25 000 000 FCFA. Ladite dotation a été exécutée pour le compte des dépenses de transferts pour un montant global de 21 250 000 FCFA (85%).

Tableau 37 : Récapitulatif des crédits consommés par titre du programme "Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique"

Numéro et intitulé du programme et du titre	2017			2018			2019			2020		
	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LFR	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP consommés	Taux d'exécution	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
31.285: Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	10 900 000	-	0%	10 900 000	0	0,0%	25 000 000	21 250 000	85,0%	137 964 800	62 964 800	-54,4%
Titre 2. Dépenses de personnel										12 964 800	12 964 800	0%
Titre 4. Dépenses de transfert	10 900 000	0	0%	10 900 000	0	0%	25 000 000	21 250 000	85%	125 000 000	50 000 000	-60%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018 ,2019) & Loi des Finances 2020 ; Direction Générale du Budget et des Finances Publique

Graphique 18 : Aperçu global de l'exécution budgétaire pour le programme "Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Énergie électrique"



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) & Loi des Finances 2020 ; DGBFiP

4.2.10. Mission 66 : « CAS Service public de l'eau et de l'électricité »

4.2.10.1. Présentation de la mission

Le compte d'affectation spéciale³¹ " **Service public de l'eau et de l'électricité** " récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à cette politique publique.

4.2.10.2. Analyse des allocations budgétaires

La mission « **CAS Service public de l'eau et de l'électricité** » n'a bénéficié d'aucune dotation financière entre 2017 et 2019. Au titre de l'exercice budgétaire 2020, elle a bénéficié d'une dotation de 7,8 milliards de FCFA lors de la loi de finance initiale. Ladite dotation est restée inchangée pour le compte de la loi de finance rectificative.

³¹ Les comptes spéciaux, conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi organique n°20/2014 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), constituent une mission. Leurs crédits sont spécialisés par programme.

Tableau 38 : Récapitulatif des crédits ouverts par programme et titre de la mission « CAS Service public de l'eau et de l'électricité » en 2020

Numéro et intitulé du programme et du titre	2020		
	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Mission 66 : CAS Service public de l'eau et de l'électricité	7 844 251 811	7 844 251 812	0 %
66.517: Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales	1 020 810 527	6 824 499 076	569%
Titre 3. Dépenses de biens et services	306 243 158	2 047 349 723	569%
Titre 5. Dépenses d'investissement	714 567 369	4 777 149 353	569%
66.518: Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales	6 823 441 284	1 019 752 736	- 85%
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 047 032 385	305 925 821	- 85%
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 776 408 899	713 826 915	- 85%

Source : Loi des Finances 2020 ; DGBFiP

4.2.11. Mission 67 : « CAS Salubrité publique »

4.2.11.1. Présentation de la mission

Le compte d'affectation spéciale "**Salubrité publique**" récapitule les crédits et les moyens (emplois) alloués à cette politique publique.

4.2.11.2. Analyse des allocations budgétaires

La mission « **CAS Salubrité publique** » n'a bénéficié d'aucune dotation financière entre 2017 et 2019. Au titre de l'exercice budgétaire 2020, elle a bénéficié d'une dotation de 13 milliards de FCFA lors de la loi de finance initiale. Ladite dotation a été revue à la baisse 9,7 milliards de FCFA à pour le compte de la loi de finance rectificative (-25%).

Tableau 39 : Récapitulatif des crédits ouverts par programme et titre de la mission « CAS Salubrité publique » en 2020

Numéro et intitulé de l'action	2020		
	CP ouverts en LF	CP ouverts en LFR	Taux de variation
Mission 67 : CAS Salubrité publique	13 042 900 000	9 726 615 566	-25%
67.607: Assainissement des collectivités locales	13 042 900 000	9 726 615 566	-25%
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 304 290 000	1 017 661 557	-22%
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 738 610 000	8 708 954 009	-26%

Source : Loi des Finances 2020 ; DGBFiP

4.2.12. Synthèse des dépenses budgétaires de l'ensemble des missions entre 2017 et 2019

La priorité du gouvernement gabonais en matière de dépenses vertes est principalement axée sur les ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières (43%) suivi de l'économie forestière (18%) puis

de l'agriculture, l'élevage et pêche (14%). Le secteur touristique reste en marge et largement en deçà d'un financement adéquat pour atteindre les objectifs escomptés dans le secteur.

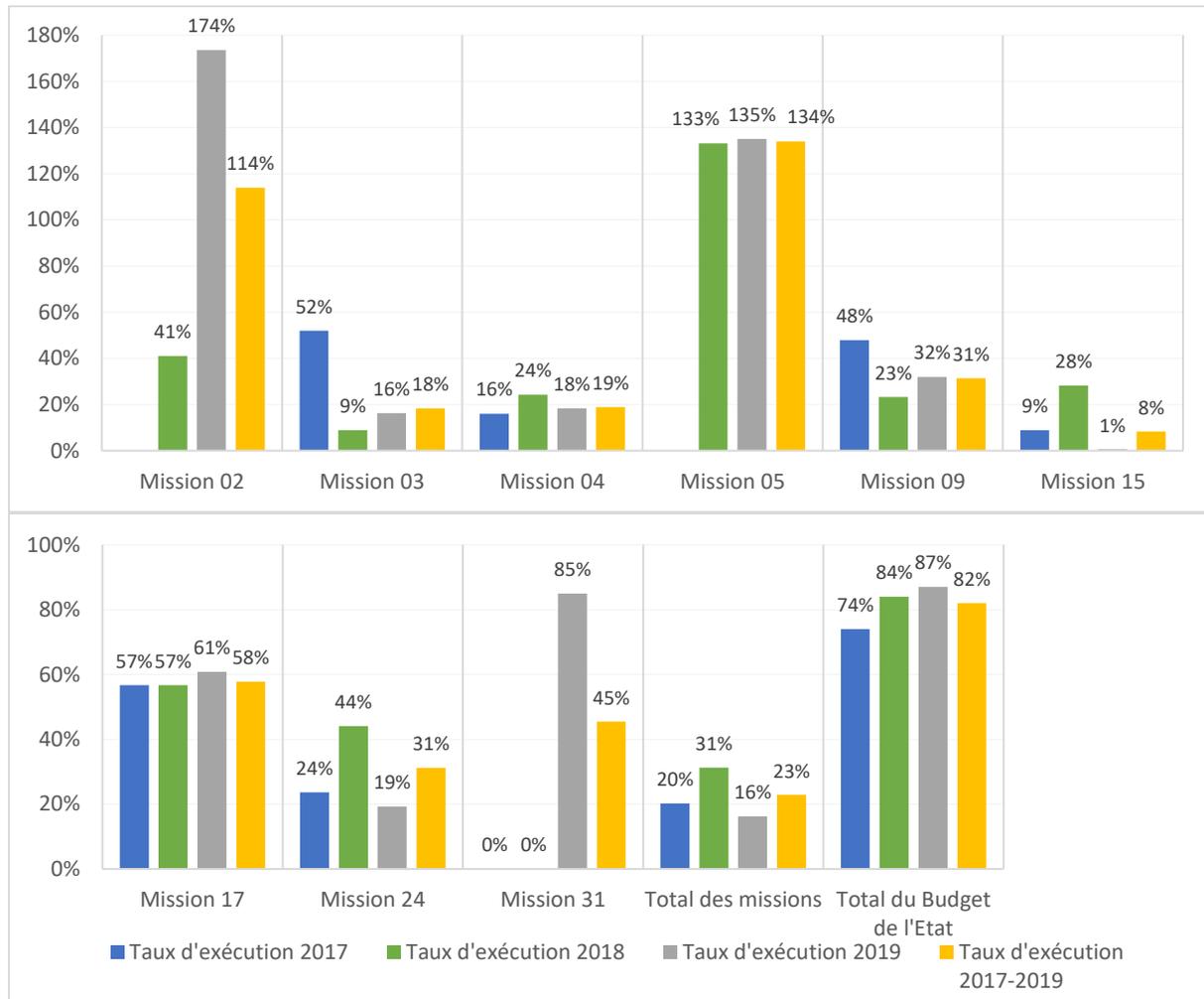
Tableau 40 : Part des crédits consommés pour chaque mission sur la période 2017- 2019

Missions	Crédits consommés	Pourcentage des dépenses totales
Mission 24 : Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	23 703 937 376	42,7%
Mission 09 : Economie forestière et protection de l'environnement	10 109 449 714	18,2%
Mission 03 : Agriculture, élevage et pêche	7 940 674 984	14,3%
Mission 15 : Constructions, logements et équipements collectifs	6 833 365 019	12,3%
Mission 05 : Conseil et Contrôle	5 704 116 291	9,1%
Mission 04 : Aménagement du territoire et tourisme	1 180 006 323	2,1%
Mission 02 : Administration du territoire	320 852 500	0,6%
Mission 17 : Transports	319 272 964	0,6%
Mission 31 : Autorités administratives indépendantes et de régulation	21 250 000	0,0%
Mission 66 : CAS Service public de l'eau et de l'électricité	0	0,0%
Mission 67 : CAS Salubrité publique	0	0,0%
Total programme Vert	55 502 925 171	100,0%

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; DGBFIP

En matière de performance budgétaire, tout d'abord l'année 2018 est celle où le gouvernement a enregistré les meilleurs taux d'exécution budgétaire pour l'ensemble des missions (31%). En revanche, l'année 2019 marquée par l'ouverture tardive du budget a été l'année avec le plus faible taux d'exécution pour l'ensemble des missions (16%) partiellement en raison de crédits non consommés pour de nombreux projets d'investissement. La moyenne de l'exécution des missions sur la période 2017-2019 (23%) est moins que le tiers de la moyenne de l'exécution du budget général (82%). Les taux d'exécution ont été particulièrement faibles au niveau de : la mission 3 « Agriculture, élevage et pêche » (18%), l'action « Assainissement et salubrité publique » de la mission 15 « Constructions, logements et équipements collectifs » (8%) et l'action de « valorisation du patrimoine touristique » de la mission 4 « Aménagement du Territoire et Tourisme » (19%).

Graphique 19 : Taux d'exécution des ressources des missions entre 2017 et 2019



Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; DGBFIP

Le tableau 41 met en évidence les écarts considérables entre les prévisions dans la LFR et le taux d'exécution pour les projets d'investissements entre 2017 et 2019. Les projets d'investissement verts ont constitué environ 14% des crédits de paiements ouverts pour l'ensemble des projets d'investissement du Budget de l'Etat en Loi de Finances rectificative mais n'ont constitué que 4,5% des crédits consommés : ceci à cause d'un taux d'exécution de 19% pour ces projets au cours de la période sous revue. Plusieurs projets n'ont pas du tout été exécutés (0% d'exécution) au cours de la période sous revue principalement en 2019 au niveau de la mission 3 « Agriculture, élevage et pêche » (75% des projets), la mission 9 « Economie forestière et protection de l'environnement » (100% des projets), l'action « Assainissement et salubrité publique » de la mission 15 (100% des projets) et la mission 24 « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques (56% des projets).

Tableau 41 : Taux d'exécution des projets d'investissements verts entre 2017 et 2019

		Total des projets d'investissements verts	Total des projets d'investissements du Budget de l'Etat	% de projets d'investissements verts
2017	CP ouverts en LFR	62 955 357 506	436 607 000 000	14,4%
	CP consommés	9 432 995 618	132 704 904 940	7,1%
	Taux d'exécution	15%	30%	
2018	CP ouverts en LFR	42 836 545 962	374 780 000 000	11,4%
	CP consommés	17 118 223 708	283 000 000 000	6,0%
	Taux d'exécution	40%	76%	
2019	CP ouverts en LFR	59 752 838 683	408 042 830 575	14,6%
	CP consommés	5 037 243 629	280 726 000 000	1,8%
	Taux d'exécution	8%	69%	
2017-2019	CP ouverts en LFR	165 544 742 151	1 219 429 830 575	13,6%
	CP consommés	31 588 462 955	696 430 904 940	4,5%
	Taux d'exécution	19%	57%	

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019) ; DGBFIP

Les faibles taux d'exécution pour l'ensemble des missions ont été justifiés par les raisons suivantes :

- La non levée de la réserve obligatoire sur la période ;
- Les retards dans le processus budgétaire (ouverture tardive du budget en 2019) ;
- L'absence d'exécution totale des crédits liés aux attributions de produits (ADP) prévue à l'inscription du budget ;
- Les mesures de régulation des dépenses publiques prises par le Gouvernement du fait de la contraction des ressources de l'Etat ;
- Les financements extérieurs (FINEX) qui n'ont pas pu être mobilisés ;
- Les crédits n'ayant pas été exécutés avant la décision de clôture des engagements budgétaires

Tableau 42 : Présentation de la réserve obligatoire par titre de 2017 à 2020

TITRES	TAUX DE RESERVE PAR PROGRAMME			
	LFR 2017	LFR 2018	LFR 2019	LFR 2020
Titre 1. Charges financières de la dette	0%	0%	0%	0%
Titre 2. Dépenses de personnel	0%	0%	0%	0%
Titre 3. Dépenses de biens et services (hors remboursement TVA)	5%	20%	20%	20%
Titre 4. Dépenses de transfert (hors cotisations internationales, pensions)	10%	15%	15%	15%
Titre 5. Dépenses d'investissement (hors Finex et contreparties)	10%	12%	16%	16%
Titre 6. Autres dépenses	5%	10%	10%	10%

Source : Lois des Finances Rectificatives du Gabon 2017, 2018, 2019 et 2020

Dans une note d'analyse intitulée « Gabon : Evaluation de la gestion des investissements publics » et publiée en juin 2020, le Fonds Monétaire International (FMI) avait souligné des faiblesses au niveau de la planification des investissements publics. Selon l'institution de Bretton Woods : « *Les rôles stratégique et opérationnel se confondent avec une multiplicité d'acteurs qui élaborent sans coordination leur propre liste de projets, parfois sans lien avec la liste finale retenue pour l'inscription des projets dans la Loi de finances. Les outils de planification sont inexistantes, dispersés ou inopérants, et la définition des projets et de leurs modes de financement ne repose pas en pratique sur des critères objectifs fondés sur des études préalables* ».

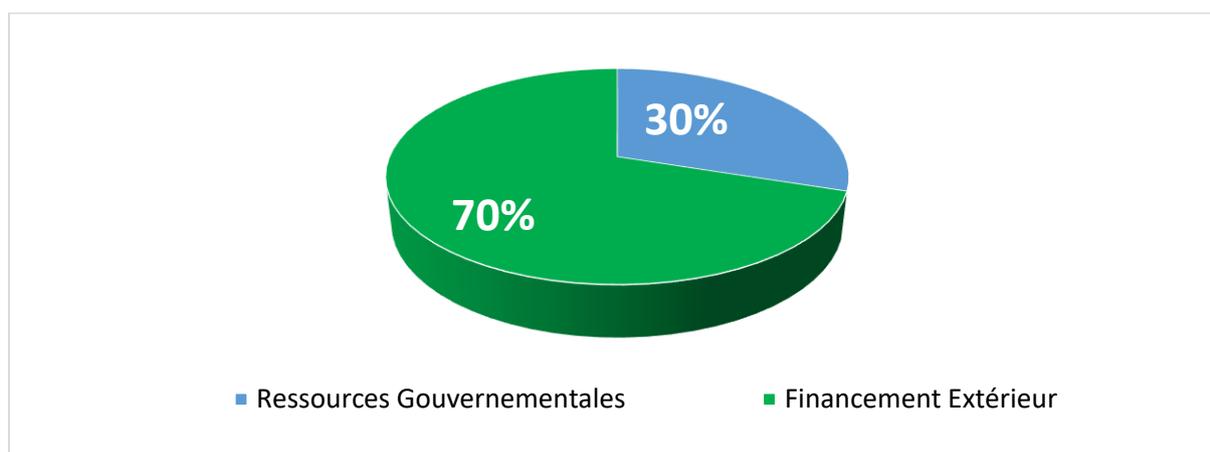
« *L'ensemble des investissements publics, notamment ceux du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) ou d'autres établissements publics, ne sont pas prévus et retracés dans le budget et les critères de sélection des projets inscrits au budget ne sont ni détaillés ni publiés. Au final, les financements ne sont pas disponibles au moment de l'exécution des projets, qui est peu transparente et insuffisamment contrôlée. Le choix des prestataires en charge des travaux s'appuie essentiellement sur des ententes directes, le suivi de la mise en œuvre des projets n'est pas centralisé et est peu contrôlé, se traduisant par des décalages entre l'exécution budgétaire, physique, financière et comptable* » conclut la note d'analyse

Cadre et financement des dépenses vertes

5.1. Aide publique au développement

Le financement des projets climatiques et de promotion de l'économie verte est majoritairement issu du financement extérieur qui se caractérise par les financements via les agences publiques de développement bilatérales (Agence Française de Développement, U.S. Fish and Wildlife Service, etc.), mais aussi à travers de banques multilatérales de développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement) ou des fonds multilatéraux dédiés aux enjeux climatiques et au financement de l'économie verte (Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Par exemple, en 2020 la contribution du Gouvernement gabonais au financement des projets verts, est faible (30% de la totalité du coût des projets) par rapport à l'apport des partenaires au développement (voir Graphique 20).

Graphique 20: Proportion du financement des projets verts selon la source de financement en 2020



Source : Auteurs

Une analyse désagrégée de la contribution de ces financements montre que le Gouvernement a financé beaucoup plus les projets d'investissements au niveau des Missions 3, 24, 66 et 67.

Tableau 43 : Répartition de la contribution aux investissements verts en 2020 selon la source de financement

Missions	Ressource Gouvernementale	Financement Extérieur	% R.G	% FINEX	Total
Mission 2	-	222 510 307	0%	100%	222 510 307
Mission 3	1 991 458 673	2 170 702 369	48%	52%	4 162 161 042
Mission 4	663 861 109	-	100%	0%	663 861 109
Mission 5	100 000 000	-	100%	0%	100 000 000
Mission 9	-	14 943 556 521	0%	100%	14 943 556 521
Mission 15	-	8 353 205 904	0%	100%	8 353 205 904
Mission 24	3 815 034 827	17 120 576 776	18%	82%	20 935 611 603
Mission 66	5 490 976 268	-	100%	0%	5 490 976 268

Mission 67	6 320 033 722	-	100%	0%	6 320 033 722
Total	18 381 364 599	42 810 551 877	30%	70%	61 191 916 476

Source : Auteurs/Données sur la LFR 2020

La contribution des Partenaires techniques et financiers pour les missions vertes se présente comme suit :

- **L'Agence Française de Développement (AFD)** : Dans le cadre de l'accord de conversion de dettes signé par la France et le Gabon le 29 janvier 2008. Le Gouvernement Français a dédié un montant de plus de 32,8 milliards de Francs CFA (50 millions d'euros) hors intérêts au financement de projets contribuant à la gestion durable des écosystèmes forestiers gabonais.

Ces projets incluent :

- **Le projet Ecosystème Arc de l'Emeraude** (2012-2019) d'un montant de 11 millions d'Euros pour la valorisation des aires protégées autour de Libreville.
 - **Le projet de Contrôle de l'Aménagement Forestier (CAF)** d'un montant de 12 millions d'Euros (2013 à 2019) afin d'appuyer l'administration gabonaise dans le suivi et le contrôle de la gestion forestière, prérequis indispensable pour assurer la gestion durable de la forêt gabonaise.
 - **Le projet d'appui à la filière forêt bois** également (2016-2022) d'un montant de 10 millions d'Euros. Son objectif est d'inciter et de favoriser les investissements dans le secteur en vue d'accompagner la mutation de la filière vers plus d'industrialisation, de professionnalisation, et une meilleure gestion des ressources naturelles.
 - **Le projet de lutte contre le braconnage des éléphants et le trafic d'ivoire au départ du Gabon** (2015-2022) d'un montant de 10 millions d'Euros de Francs CFA pour stabiliser les populations d'éléphants au Gabon dans les zones à fortes pressions.
- **La Banque Africaine de Développement (BAD)**
 - **Le Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie Gabonaise (PADEG)** d'un montant de 62,74 millions d'Euros (2018-2022) met l'accent sur la création des conditions propice à l'amélioration du climat des investissements et la diversification de l'économie Gabonaise à travers une meilleure promotion des investissements privés nationaux et étrangers.
 - **Le Sous-programme Intégré d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Libreville (PIAEPAL) - Volet Eau** : Il découle du programme de développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement (AEPA) élaboré par le Gouvernement. Les réalisations envisagées dans le cadre de ce vaste programme émanent de l'ambition de garantir, à l'horizon 2025, un accès universel durable à l'eau potable et à l'assainissement

dans un cadre de vie sain et amélioré, sur l'ensemble du territoire national. Le PIAEPAL vise à renforcer et à améliorer les services d'eau potable et d'assainissement du grand Libreville. Son coût total est de 242,18 millions d'Euros. Le Gouvernement a sollicité de la Banque le financement du volet eau potable de ce sous-programme, à savoir, le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'AEPA, le renforcement et l'extension de 280 kilomètres du réseau d'eau potable du Grand Libreville comprenant les communes de Libreville, d'Akanda, d'Owendo et de Ntoum et la préparation de la phase suivante sous forme d'un projet. Le coût total du volet à financer par la Banque est de 117,40 millions d'Euros et son exécution s'étalera sur une période de 4 ans (2019-2022).

- **Le Programme GRAINE** : Fruit d'un partenariat public-privé entre l'Etat gabonais et le groupe singapourien « Olam », le programme GRAINE est une initiative sur cinq ans lancés à la fin 2014. Il vise à favoriser l'entrepreneuriat agricole en offrant notamment une formation technique aux petits agriculteurs et en renforçant l'industrialisation de l'agriculture. Ce projet structurant a dû faire face à des difficultés importantes qui ont nui à la réalisation complète de sa première phase, qui s'est achevée courant 2019. Le bilan de la première phase est plutôt mitigé avec des difficultés importantes qui n'avaient pas toutes été mesurées au préalable : problèmes d'acceptation globale au plan local, sujets de gestion du foncier rural, création ex-nihilo de coopératives, défaillance actuelle du système de crédit agricole, conflits homme-faune dans certaines régions.

Eu égard aux résultats très mitigés obtenus avant la fin de la première phase du programme, les autorités ont décidé de le reformater, concomitamment au soutien la Banque Africaine de Développement (BAD) en 2017, avec l'octroi d'un financement de 64,6 milliards de francs CFA (85% du coût total hors taxe et douane) et une contrepartie du gouvernement estimée à 11,45 milliards de FCFA. Ce prêt vise à soutenir et accélérer le programme Graine en contribuant notamment au financement des infrastructures sociales et agricoles nécessaires à la promotion des coopératives et de l'entrepreneuriat agricoles des jeunes et des femmes, des actions de formation, d'organisation et de professionnalisation des bénéficiaires "agripreneurs" » Depuis mi-2018, des études sont réalisées pour la mise en place de la phase 2 du programme GRAINE.

- **La Banque Mondiale**

- **Le projet de gestion de la faune sauvage et des conflits homme-éléphant au Gabon** (2016-2021). Le ministère des eaux et forêts a reçu un appui lié à la problématique du conflit homme-faune d'un montant 1,6 milliards de FCFA en 2021.

- **Le Projet d'Appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques (2014-2020)**. D'un coût total estimé à 7,52 millions de dollars, il vise à améliorer la protection de la biodiversité dans les zones humides sélectionnées du Bas-Ogooué, Mont BIROUGOU, Petit LOANGO et SETTE CAMA. Sa mise en œuvre repose sur quatre composantes : amélioration de la connaissance et de la surveillance des écosystèmes, appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides sélectionnées, renforcement du cadre institutionnel et gestion globale du projet.

- **Le projet de Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe dans la CEEAC**³² : Ce projet a été financé par la Banque Mondiale à travers un don de 223 millions de francs CFA. Il a pour objectif général le renforcement, en Afrique Centrale, des capacités en matière d'adaptation au changement climatique (ACC) et de gestion et réduction des risques de catastrophes (GRC/RRC) produits par des aléas comme les inondations, les glissements de terrain ou en lien avec les risques sanitaires de type pandémique, les risques volcaniques et sismiques et autres divers types de pollutions. Il s'agit de réunir des experts techniques et les principales parties prenantes comme les médias, les universités, les organisations de la société civile, les organisations non-gouvernementales et le secteur privé afin de mieux contribuer à la mise en œuvre des activités de GRC/RRC-ACC en se focalisant sur l'activation efficace de la chaîne d'information qui relève d'un effort national, depuis les services de prévision jusqu'aux populations vulnérables en lien avec les services de la protection civile en Afrique Centrale. Un atelier s'est tenu à Libreville du 3 au 6 mars 2020 à l'Hôtel RE-NDAMA. Il a vu la participation de personnes en provenance de 10 des 11 Pays de la CEEAC (hors Rwanda), de représentants de la CEEAC elle-même, de la Banque Mondiale et du Consortium IRD-CERFE-Centre du Climat de la Croix Rouge et du Croissant Rouge-Université de Buéa/Réseau PeriPeriU, responsable de son déroulement.

- **Le projet « Accès aux Services de base en milieu rural et renforcement de capacités » (2016-2021)** dont les objectifs sont d'apporter aux zones rurales du Gabon, non couvertes par les réseaux nationaux d'eau et d'électricité, de petits équipements d'électrification et de fourniture d'eau adaptés à la situation de chaque village. L'État bénéficie de l'appui financier de la Banque Mondiale à hauteur de 35 milliards de F.CFA (53,3 millions d'euros).

³² Banque Mondiale, 2020, Strengthening Disaster Risk Reduction Coordination, Planning and Policy Advisory Capacity of the Economic Community of Central African States (ECCAS) Rapport d'activités de atelier de Libreville du 3 Au 6 Mars 2020, [https://www.gfdr.org/sites/default/files/REPORT_TR1260571_LIBREVILLE_WORKSHOP_FINAL%20\(1\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/REPORT_TR1260571_LIBREVILLE_WORKSHOP_FINAL%20(1).pdf)

- **La Banque Islamique de Développement (BID)**

- **Le projet d'aménagement du bassin versant de Terre Nouvelle** : Ce projet est financé par l'Etat gabonais à travers un emprunt (accord de Prêt signé le 29 Avril 2014) d'un montant de 45,13 millions d'euros auprès de la Banque Islamique de Développement. Le produit de cet emprunt servira au financement du projet d'Assainissement de la ville de Libreville. Les travaux d'aménagement du bassin versant de Terre nouvelle, s'étendent sur une superficie de 294,04 ha et d'un linéaire des branches de 7,1 km financé. Il consiste, entre autres, en la construction de 13 voies de circulation, 11 ouvrages de franchissement, 25 passerelles, un centre de transfert et huit quais de transbordement.

- **Le Fonds Vert pour le Climat**

- Le Conseil National Climat a bénéficié d'un appui budgétaire de 300 000 USD étalé sur 17 mois du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration **d'un programme pays présentant les principales opportunités d'investissements en matière de changements climatiques au Gabon**. Puis d'un second appui de 430 000 USD pour l'élaboration d'un **Plan national d'adaptation aux changements climatiques** en janvier 2019.

- **Le Fonds de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)**

- **Le Programme dénommé « Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon »** porté par le Gouvernement du Gabon dans le cadre de sa participation à l'Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI). Il bénéficie de l'appui financier du Fonds CAFI à hauteur de 18,4 millions de dollar US et de la facilitation financière de l'Agence française de développement (AFD) et est prévu sur une durée de cinq ans (2019-2024). Les activités du Programme visent à élaborer, adopter et mettre en œuvre un Plan national d'affectation des terres (PNAT) et un Système national d'observation des ressources naturelles et des forêts (SNORNF) qui contribueront à la réduction des émissions de GES au Gabon.

- **Le gouvernement norvégien via l'initiative CAFI (Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale)** a versé 17 millions de dollars américains en contrepartie des tonnes de carbone supplémentaires séquestrées par les forêts naturelles Gabonaises grâce aux mesures mises en œuvre pour lutter contre la déforestation. Les réductions de carbone du Gabon ont été vérifiées à l'aide de critères connus sous le nom de REDD, ou réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Celles-ci ont été estimées à 3,4 millions de tonnes au cours des deux années 2016 et 2017 par rapport à la moyenne des émissions des dix années précédentes et sont rémunérées à 5 dollars la tonne. Mais se limiter à une position

de puits à carbone subventionné par des aides étrangères n'est pas du goût de la présidence gabonaise. Bien qu'il ait accepté l'argent, le Gabon rejette la méthodologie sous-jacente à la REDD, qui paie les pays pour réparer les dommages causés aux forêts, pas pour les préserver.

- **Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)**

- **Le Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR) deuxième phase** : Il vise la réduction de la pauvreté en milieu rural par la diversification et l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie. Plus spécifiquement, il consiste à : (i) développer les filières porteuses prioritaires au bénéfice des groupes cibles du projet, (ii) renforcer les capacités des acteurs des filières prioritaires et de leurs organisations et enfin (iii) renforcer les capacités institutionnelles en matière de services d'appui au monde rural.

La 1ère phase de ce programme a été signée en octobre 2007 entre la République gabonaise et le FIDA. Elle s'est traduite par la signature d'un accord de prêt et de don, respectivement de 5,7 M USD et 274 000 USD, pour une période de 6 ans. Mais en décembre 2013, le FIDA a approuvé un financement additionnel de 5,4 M USD pour la mise en place d'infrastructures de commercialisation. La période d'exécution fut ainsi prorogée de 3 ans, (fin 2017).

Face aux acquis obtenus lors de la phase 1 et aux améliorations à apporter en matière de désenclavement des bassins de production, de l'organisation de la commercialisation, de la production, de dissémination du matériel végétal amélioré, et de l'accès aux services financiers, le projet a été reconduit pour une deuxième phase de six ans. Le coût total de la deuxième phase du projet est estimé à 20,93 millions d'Euros (13,73 milliards de FCFA). La contribution du FIDA au financement du projet se fait sous la forme d'un prêt au titre du cycle d'allocation des ressources en cours (2016- 2018) pour un montant de 5,43 millions d'Euros (6,3 millions d'USD) et au titre du cycle subséquent (2019 – 2021) pour un montant de 4,91 millions d'Euros (5,7 millions d'USD). Le cofinancement du Gouvernement s'établit à 6,73 milliards de FCFA soit 10,26 millions d'Euros représentant 50% des coûts totaux.

- **L'U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS)** : Organisme fédéral dépendant du département de l'Intérieur des États-Unis, l'USFWS s'occupe de la gestion et la préservation de la faune. L'USFWS est actif au Gabon depuis 1989. Au cours de cette période allant de 1989 à aujourd'hui, il a soutenu de nombreux projets et fourni un soutien technique pour renforcer les capacités de gestion de la faune et des habitats au Gabon. Les projets comprennent le suivi et la sécurisation des populations d'animaux sauvages, l'amélioration des capacités de gestion des zones protégées et la collaboration avec les communautés sur la gestion des ressources et l'écotourisme. En 2013, un accord de coopération pluriannuel a été signé entre l'USFWS et l'Agence nationale de la préservation de la

nature (ANPN) pour en faire la meilleure agence de pays africains en 5 ans. Cette coopération a permis de faire face à l'escalade rapide des menaces, telles que le braconnage des éléphants tout en renforçant les capacités immédiates et à long terme de l'ANPN à gérer efficacement la faune sauvage. A titre illustratif, l'aide de l'USFWS au Gabon entre 2016 et 2018 se situe à près de 26,1 millions de dollars³³.

- **L'Union Européenne**

- **Le programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles ECOFAC6** est un programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, lancé en 1993. ECOFAC6 cible dans ses composantes nationales un appui direct à près de 17 aires protégées du bassin du Congo réparties dans 07 Etats d'Afrique Centrale (Cameroun, République Centrafricaine, Congo Brazzaville, République Démocratique du Congo, Gabon, Tchad et Sao Tomé-et-Principe)³⁴. L'objectif général du Programme ECOFAC6 est l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et la gestion des aires protégées en vue de contribuer à une économie verte caractérisée par un développement économique endogène, durable et inclusif, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Il prend également en compte les aspects socio-économiques et faunistiques des milieux analysés.

5.2. Mécanisme de financement, de budgétisation et de planification des projets verts

Le gouvernement gabonais ne fait pas encore usage d'instruments financiers innovants pour la mobilisation des financements supplémentaires pour les investissements verts. Cependant, il y a un intérêt particulier porté sur les obligations vertes (greens bonds) visant à lever des fonds sur les marchés.

5.2.1. Responsabilité des agences financières

Le rôle des agences financières centrales dans le financement de l'économie verte n'est pas encore clairement défini. Cependant, certaines de ces agences sont évoquées dans le Pilier Gabon vert. Il s'agit notamment de :

- Le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS) ;
- L'Agence Nationale de la Promotion des Investissements (ANPI) ;

³³ USFWS, 2019, GABON On the cutting edge of wildlife conservation, [lien](#)

³⁴ <https://www.ecofac6.eu/Presentation-ECOFAC6>

Le Fonds National pour le Développement Durable (FNDD)³⁵ dont la création est envisagée.

Outre celles, là, il y a la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégiques (FGIS) qui jouent déjà un rôle dans le financement des projets verts.

Il serait bénéfique d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources et de financement avec les structures qui existent déjà par le biais d'une meilleure coordination entre elles. Une nouvelle entité supposerait des charges nouvelles alors qu'aujourd'hui l'Etat doit plutôt aller dans le sens de l'assainissement de ses dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement qui pénalisent l'investissement.

5.2.2. Cas particulier du Fonds national pour le développement durable

La création du FNDD³⁶ s'inscrit dans la lignée des Fonds Nationaux Climat qui se développent dans divers pays, en tenant compte de la stratégie gabonaise en matière de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation climatique. Le Fonds permettra de canaliser et stimuler une partie des flux financiers dédiés à la réduction des émissions et plus largement au développement durable. En attendant, les diverses dispositions sectorielles ou réglementations, ce Fonds sera accompagné d'une stratégie de financement adaptée à chaque cas ou secteur, qui peut être déclinée en 4 modalités complémentaires : (i) budget de l'Etat, (ii) investissements privés : par l'implication du secteur privé intéressé par les opportunités d'investissement qu'offre le potentiel de développement du Gabon ; (iii) revenus des crédits du marché domestique : par le fonctionnement de la mesure ou réglementation, qui implique qu'une fois instaurée, elle fonctionne de façon autonome grâce à l'intérêt économique des acteurs privés impliqués (ex : une fois les investissements initiaux réalisés, la réduction des gaz de torchage s'autofinance par les revenus de l'électricité) ; et (iv) subventions ou prêts de bailleurs de fonds : par l'appui de la Coopération ou d'institutions spécialisées dans la Finance Climat ou dans des programmes techniques sectoriels, qui souhaitent mettre en place un partenariat avec le Gabon.

En dehors de ce mécanisme en voie de construction à la suite de la promulgation de la Loi en août 2014, le Plan Climat en 2013 dénombrait un certain nombre d'autres dispositions réglementaires pouvant potentiellement contribuer financièrement à la réduction des émissions de GES (certificats verts, système de bonus/malus etc.). Ces possibilités pourront faire l'objet d'études ultérieures, en complément des actions actuellement menées.

³⁵ Le FNDD est porté par la loi portant orientation du Développement Durable

³⁶ Document (INDC) définissant la contribution du Gabon au niveau national pour lutter contre les changements climatiques et l'ensemble des informations relatives.

5.2.2.1. Le marché domestique gabonais sur les émissions de GES

La loi portant orientation du développement durable au Gabon instaure un mécanisme vertueux par lequel les activités qui se développent doivent effectuer au préalable un bilan de leurs impacts (l'Etude d'Impact Développement Durable), mener un Plan de Gestion afin de les maîtriser et les réduire, et compenser les effets négatifs incompressibles. Le mécanisme s'inscrit donc dans la logique « mesurer, réduire, compenser », qui sert également de ligne directrice à de nombreuses initiatives internationales de marchés carbone.

5.2.2.2. La relation avec le Green Climate Fund

Le Gabon s'est enregistré en janvier 2015 auprès du Green Climate Fund afin de montrer des résultats dans le domaine de la réduction des émissions mais aussi de l'adaptation à la COP 21. En effet, la stratégie climat du Gabon est propre au pays et en même temps construite en cohérence avec les tendances internationales, les avancées méthodologiques et les orientations des négociations climatiques et biodiversité. Dans ce cadre, le Gabon prend en charge ses propres choix et recherche en parallèle à établir des partenariats avec des programmes en accord avec la stratégie présentée dans le document (INDC).

Les différents champs d'action à financer en matière de réduction des émissions, en accompagnement des dispositions stratégiques présentées dans cette contribution nationale sont en particulier des projets :

- d'énergie renouvelable, en particulier hydroélectrique,
- de traitement des eaux usées et autres déchets,
- d'efficacité énergétique,
- de transfert de technologies,
- d'affectation des terres, tant en matière de planification de l'aménagement du territoire, que pour des projets agricoles et forestiers.

2^{ème} PARTIE

TAXONOMIE

2^{ème} PARTIE : TAXONOMIE

1. Portée du projet

Ce projet a été commandé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Gabon afin de fournir une perspective sur la façon dont la prise en compte des impacts environnementaux des décisions fiscales pourrait avoir un impact sur la prospérité à long terme du Gabon. Le public visé par ce travail est constitué de décideurs politiques gabonais.

Les résultats sont intentionnellement préliminaires et peuvent être considérablement améliorés en consultation avec les décideurs gabonais, qui connaissent le mieux leur pays. En raison de l'absence de données granulaires sur la fiscalité, le projet se concentre sur les modèles de dépenses fiscales au Gabon, mais l'approche de budgétisation durable qui en découle est pertinente tant pour les dépenses que pour la fiscalité. Il manque également une analyse du Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS), pour lequel les données ne sont pas non plus disponibles. Un exemple de résultat est fourni pour le budget national 2021 (LFR), y compris la prise en compte de l'Annexe des Investissements. Le guide fourni dans la section 5.2 est destiné à être utilisé comme un outil pédagogique et certainement pas comme la seule ressource pour les décideurs politiques qui souhaitent intégrer une approche de budgétisation durable.

2. Approche de budgétisation durable, taxonomie et sources de données

L'approche de budgétisation durable décrite dans ce document est adoptée à partir de la méthodologie de l'Observatoire mondial de la relance (GRO), qui a été développée en 2020, pour suivre les dépenses budgétaires liées à la pandémie à l'échelle mondiale et comprendre les impacts sociaux, environnementaux et économiques potentiels de chaque poste de dépense. Cette méthodologie a été révisée en 2021 et 2022. Cependant, contrairement à la méthodologie GRO, l'approche de budgétisation durable présentée dans ce rapport est spécifique plutôt que générale : elle est conçue en fonction d'un contexte national spécifique. En outre, la nouvelle approche se concentre sur les mesures de politique budgétaire générales plutôt que sur celles qui sont spécifiquement pertinentes pour la reprise économique.

L'élaboration de la taxonomie a été principalement rendue possible par trois sources :

- le GRO et la documentation méthodologique associée,
- le personnel politique du gouvernement de la République gabonaise, ainsi que leurs partenaires de la société civile et des institutions multilatérales, et
- la littérature universitaire de premier plan.

2.1. Approche de budgétisation durable

Sur le plan fonctionnel, l'enquête sur la budgétisation durable au Gabon visait à créer une approche permettant d'interpréter les caractéristiques environnementales du budget gabonais. Comme nous l'avons vu au point 3.3, le processus budgétaire gabonais produit un document budgétaire principal (LFI et LFR) ainsi qu'un document plus détaillé sur les investissements (Annexe des Investissements). Les postes budgétaires autres que les investissements ne sont pas décomposés dans une annexe d'accompagnement. Les postes d'investissement de la LFR ne sont pas décomposés en projets et sous-projets dans d'autres documents ministériels ex ante, bien qu'ils puissent être décomposés à des fins de planification ex post. En tant que telle, la question centrale de l'enquête sur la budgétisation durable pourrait simplement être formulée comme suit : "comment interpréter les impacts environnementaux de la LFI et de la LFR, et comment intégrer la prise en compte de ces impacts dans notre processus de planification budgétaire afin que, à moyen et à long terme, les finances publiques puissent contribuer à atteindre les objectifs environnementaux fixés au niveau national et à maximiser la prospérité humaine ?".

L'approche s'applique aux mesures de dépenses, aux mesures fiscales et pourrait être adaptée aux mesures non financières, sous réserve d'une supervision appropriée par des experts. Les applications non financières potentielles pourraient inclure l'évaluation des interventions réglementaires, des dispositions institutionnelles, ou même la définition d'objectifs et de stratégies nationales. Chacune de ces applications devrait être dirigée par des experts et des décideurs locaux, avec des dispositions de gouvernance complètes et appropriées.

Pour répondre à la première de ces questions, l'approche d'évaluation des politiques comporte cinq étapes, dont les étapes 2 et 3 sont des applications directes de la taxonomie. Il est important de noter que cette approche est applicable aux mesures de dépenses, aux mesures fiscales et qu'elle pourrait être adaptée aux mesures non financières, sous réserve d'une supervision appropriée par des experts. L'approche est conçue pour s'adapter aux changements potentiels du mode et du format des publications budgétaires gouvernementales. La valeur et la validité de l'approche augmentent avec les niveaux supérieurs de granularité des politiques.

Étapes pour comprendre les implications environnementales de l'élaboration de la politique fiscale gabonaise :

1. Enregistrer les mesures politiques rapportées dans les budgets annuels et semi-annuels.

Au Gabon, les mesures des dépenses sont disponibles dans les documents LFI et LFR, ainsi que dans l'annexe sur les investissements. L'annexe sur les investissements comprend les dépenses générales et les dépenses liées aux partenariats public-privé (PPP). Étant donné que les impacts budgétaires de la fiscalité différentielle ne sont pas enregistrés ou rendus publics, la fiscalité est exclue de la présente étude. Cette exclusion représente une limitation importante, précipitée par un manque total d'accès aux données requises. Dans les itérations futures, nous recommandons aux décideurs politiques de donner la priorité à l'analyse des données relatives aux dépenses et à la fiscalité - il y a beaucoup à gagner à comprendre comment les mesures de durabilité sont affectées par les structures de taxation différentielle.

2. Catégoriser les politiques à l'aide de la taxonomie (attribuer des archétypes)

La taxonomie distingue les dépenses "opérationnelles" des dépenses "discrétionnaires", détaillées ci-dessous. La taxonomie comprend 4 archétypes de politiques (17 opérationnelles, discrétionnaires²³) et 206 sous-archétypes (70 opérationnelles, 136 discrétionnaires), ainsi qu'une catégorie "coût de la dette" pour tenir compte des paiements d'intérêts.

3. Appliquer les évaluations environnementales, de la taxonomie aux politiques

Chaque sous-archétype est noté (avec seulement une légère touche et une évaluation directionnelle) pour six impacts environnementaux : (i) impact net à court terme sur les GES, (ii) impact net à long terme sur les GES, (iii) impact sur le capital naturel (ou peut-être la biodiversité), (iv) impact sur la pollution atmosphérique, (v) impact direct sur l'adaptation et la résilience, et (vi) impact indirect sur l'adaptation et la résilience. La notation est adaptée d'une version actualisée de la méthodologie GRO, qui inclut les impacts en termes d'adaptation et de résilience, et de l'analyse documentaire qu'elle contient. Les adaptations de GRO sont basées sur (a) la différence entre les dépenses publiques normales en temps de paix et les dépenses COVID-19, et (b) les caractéristiques uniques de l'économie et des priorités du Gabon (y compris, par exemple, le mix électrique du Gabon). Ces scores sont appliqués aux politiques en fonction de leurs archétypes (tels que caractérisés à l'étape 2).

Pour déterminer la performance environnementale globale, les politiques "vertes" sont définies comme celles qui ont un impact positif sur le GES net, le capital naturel ou la pollution atmosphérique.

4. Politiques globales

Les politiques sont ensuite agrégées par secteur, par archétype, par type (investissement vs non-investissement), et plus encore. Cela permet d'obtenir une perspective de haut niveau sur les performances environnementales nationales en matière de dépenses budgétaires. Bien que cette perspective puisse également être utile pour examiner les dépenses environnementales globales (par exemple, vertes, neutres ou sales, comme dans les graphiques demandés pour ce rapport), le SBA est mieux utilisé pour des critères d'impact environnemental individuels (par exemple, un impact faible, moyen ou élevé sur le capital naturel).

5. Analyser les données

En additionnant les scores des différentes catégories environnementales en une seule évaluation environnementale, "propre" vs "sale" vs "incertain", les décideurs gabonais peuvent porter des jugements simplifiés non seulement sur les performances passées des politiques, mais aussi sur les opportunités futures. Dans le futur, si cette approche se voyait appliquée au niveau international, les décideurs gabonais seraient en mesure de comparer les dépenses fiscales gabonaises avec celles d'autres pays dans la région et dans le monde. Ces informations pourraient être utiles dans les discussions sur la manière d'améliorer les dépenses et la fiscalité en concordance avec d'autres gouvernements, et donner l'occasion au Gabon d'instruire d'autres nations sur la meilleure gestion de leurs budgets.

Nous espérons que, sous la direction du gouvernement gabonais, la taxonomie pourra être élargie pour inclure des impacts sociaux et économiques spécifiques au contexte pour chaque sous-archétype. Les cinq étapes ci-dessus s'appliqueraient aussi bien aux impacts sociaux et économiques qu'aux impacts environnementaux.

2.2. Taxonomie de la budgétisation durable et sa notation

La taxonomie de la budgétisation durable est le cadre de base par lequel les politiques sont comptabilisées et interprétées en fonction de leur impact sur l'environnement (voir l'étape 3 de la section 3.1). La taxonomie vise à aider les décideurs à comprendre les caractéristiques environnementales des décisions de politique budgétaire potentielles et réelles. Dans son état final, elle pourrait couvrir cinq niveaux de conception des politiques, à savoir l'archétype, le sous-archétype, le bénéficiaire, le coût et le mécanisme (voir le tableau 2), mais pour l'instant, nous ne considérons que le niveau de l'archétype et du sous-archétype.

Tableau 44 : Exemple d'une structure potentielle de taxonomie à cinq niveaux appliquée au sous-archétype fiscal opérationnel pour la santé.

Niveau 1 : archétype	Niveau 2 : sous-archétype	Niveau 3 : destinataire	Niveau 4 : type de coût	Niveau 5 : mécanisme
Santé (opérationnelle)				
	Soutien à la santé physique			
		Soutien direct aux citoyens		
			Soutien direct	
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
		Soutien à une entité publique		
			Soutien général de la liquidité	
			Personnel	
			Systèmes	
		Soutien aux grandes entreprises		
			Soutien général de la liquidité	
			Personnel	
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
			Systèmes	
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
		Soutien aux PME		
			Soutien général de la liquidité	
			Personnel	
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
			Systèmes	
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt

				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
	Soutien en matière de santé mentale			
	Soutien direct aux citoyens			
		Soutien direct		
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
	Soutien à une entité publique			
		Soutien général de la liquidité		
		Personnel		
		Systèmes		
	Soutien aux grandes entreprises			
		Soutien général de la liquidité		
		Personnel		
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
		Systèmes		
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
	Soutien aux PME			
		Soutien général de la liquidité		
		Personnel		
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale
		Systèmes		
				Subvention/allocation
				Subvention
				Autre incitation non fiscale
				Remboursement/crédit d'impôt
				Arrangement fiscal différé
				Autre incitation fiscale

2.2.1. Conception

Les archétypes et sous-archétypes sont conçus pour être collectivement exhaustifs à chaque niveau, mutuellement exclusifs à chaque niveau, et encadrés de manière à ce que les différences d'impact environnemental puissent être discernées au niveau des sous-archétypes. La taxonomie peut être appliquée en référence à la fois aux mesures fiscales et aux mesures de dépenses. Pour les mesures fiscales, la taxonomie prend en compte l'impact financier net des mesures fiscales sur les bénéficiaires (par exemple, une réduction fiscale de 5 % ayant un impact de plus de 1 milliard de dollars de recettes pour la production d'énergie solaire a un avantage financier net de 50 millions de dollars pour les producteurs d'énergie solaire - ceci serait enregistré comme 50 millions de dollars pour le sous-archétype $\delta 1$).

2.2.2. Catégories

Tous les archétypes et sous-archétypes se répartissent en deux grandes catégories : les mesures opérationnelles (c'est-à-dire le budget récurrent) et les mesures discrétionnaires (autrement appelées mesures d'investissement/expansion, c'est-à-dire le budget d'investissement). Les mesures opérationnelles sont celles qui sont nécessaires pour maintenir le fonctionnement normal de la société, et peuvent inclure le paiement des employés du gouvernement, le maintien des systèmes de santé tels qu'ils existent déjà, le maintien des niveaux et des types d'approvisionnement en énergie existants (par exemple, en payant des frais aux producteurs d'énergie existants pour qu'ils continuent à fonctionner), etc. Les mesures discrétionnaires sont celles qui sont utilisées pour changer/améliorer le fonctionnement de la société, et peuvent inclure des investissements dans de nouvelles infrastructures publiques, des subventions pour de nouveaux investissements à des entreprises de presque tous les secteurs, le développement de nouveaux programmes touristiques, des subventions à l'agriculture/à l'alimentation des consommateurs ou des entreprises qui éloignent la production de l'équilibre naturel de la société, des subventions aux carburants, etc.

2.2.3. Analyse d'impact

Dans un produit futur, les caractéristiques de développement/économiques, environnementales et sociales de chaque sous-archétype seraient connues et incluses dans la taxonomie. De cette façon, les politiques pourraient être comparées en fonction de leurs impacts potentiels sur toutes les dimensions les plus pertinentes. Grâce à la compréhension de l'ensemble des impacts potentiels, les commentateurs externes auraient également une vision éclairée des priorités actuelles du gouvernement.

Afin d'effectuer cette étude pilote initiale, seules les caractéristiques environnementales sont prises en compte, et les considérations relatives au développement et aux aspects sociaux n'ont pas été abordés, et pourraient faire l'objet d'un travail futur en partenariat avec le gouvernement du Gabon. Pour le Gabon, les caractéristiques environnementales sont particulièrement importantes alors que le pays s'éloigne de la dépendance aux exportations de combustibles fossiles et réfléchit à la manière d'utiliser durablement ses ressources naturelles. Cependant, il va de soi que toute analyse politique doit également prendre en compte les impacts économiques et sociaux. Pour garantir cela, les impacts économiques et sociaux doivent être définis en partenariat direct avec les décideurs politiques et la société civile, qui connaissent le pays mieux qu'un expert externe. En effet, les discussions au Gabon suggèrent que ces évaluations doivent être menées par les décideurs politiques et leur personnel.

L'impact environnemental potentiel est évalué à partir de trois catégories : les émissions de gaz à effet de serre (GES), la pollution atmosphérique et le capital naturel. Ces évaluations considèrent l'impact de la politique par rapport à un scénario dans lequel aucune intervention n'est faite (plutôt qu'un scénario dans lequel une intervention alternative est faite). Ainsi, chacune des évaluations d'impact pour les sous-archétypes peut être généralisée à l'aide d'un large éventail d'ouvrages universitaires plutôt que de s'appuyer sur une modélisation indépendante pour chaque politique. Si la modélisation précise de chaque option politique est certainement une approche supérieure pour l'élaboration des politiques, les capacités de modélisation font malheureusement souvent défaut dans les pays en développement, dont le Gabon, où le personnel qualifié est insuffisant. Les évaluations GES comprennent une composante temporelle, à l'aide de laquelle l'effet net est évalué dans un premier temps à court terme (pendant la mise en œuvre des politiques) et, dans un deuxième temps, à long terme (après la mise en œuvre des politiques). Cela permet de nuancer davantage les évaluations écologiques et assure la prise en compte de cycles de vie non-uniformes, dans lesquels les impacts d'une politique varient significativement au cours du temps. Alors que les émissions à long terme sont clairement d'une plus grande importance pour l'environnement, les émissions à court terme sont souvent politiquement pertinentes, car les gouvernements s'efforcent d'atteindre des objectifs d'émissions annuels dans le cadre d'accords internationaux. A titre d'exemple de profils d'émissions variés, il est important de reconnaître les effets GES à court terme des infrastructures d'énergie propre (par exemple, par l'utilisation de matériaux) et les effets à long terme de la réduction des émissions GES par la fourniture d'énergie propre. Les effets à court terme sont définis comme ceux qui surviendront lors de la mise en œuvre de la politique, généralement à l'échelle de quelques mois à quelques années. Les effets à long terme sont ceux qui devraient se poursuivre au cours des décennies, au-delà des impacts économiques de la crise qui a engendré l'investissement. Tout utilisateur de la taxonomie peut fixer les coefficients relatifs des émissions de GES à court et à long terme comme il le

souhaite. Dans un premier temps, étant donné que les économies d'émissions récurrentes dans le long terme sont souvent plus significatives qu'un rejet unique d'émissions dans le court terme, nous recommandons des coefficients de 10%:90% (10% pour le court terme et 90% pour le long terme). Une structure similaire de pondération par coefficients est utilisée dans le GRO, avec l'explication suivante :

« La plupart des émissions de GES (à l'exception notamment du CH4) n'ont pas de puits atmosphérique naturel et s'accumulent donc dans l'atmosphère. Dans ce cas, puisque les impacts à long terme agissent sur un plus grand horizon temporel, les impacts GES nets sont significativement plus élevés que les impacts à court terme, qui agissent sur un horizon plus court. Il est à noter que les émissions à court terme sont souvent politiquement pertinentes car les gouvernements s'efforcent d'atteindre des objectifs d'émissions annuels dans le cadre d'accords internationaux. Dans ce cas, en fonction des politiques envisagées, il peut être dans l'intérêt politique d'un gouvernement de pondérer à nouveau l'attribution à court terme par rapport à l'attribution à long terme afin de souligner les impacts à court terme. Cependant, ce n'est clairement pas le résultat optimal pour limiter le changement climatique. »

Les travaux en cours du PNUE et de ses partenaires permettront de découvrir des impacts plus granulaires sur le capital naturel et la pollution atmosphérique au fil du temps. Cependant, étant donné que la variabilité temporelle peut être beaucoup plus complexe pour les impacts sur le capital naturel et la pollution de l'air que pour les émissions de GES (c'est-à-dire qu'ils dépendent plus essentiellement de la nature spécifique des politiques), il sera important pour les décideurs politiques de les appliquer eux-mêmes pour toute distinction temporelle souhaitée (c'est-à-dire pour les impacts à court et à long terme).

Les sous-archétypes sont tous évalués à l'aide d'échelles de Likert simples. Pour le GES, une échelle de Likert à cinq points est utilisée, tandis que pour les autres impacts environnementaux, une échelle à trois points est utilisée. Les évaluations de ces impacts sont explicitement liées aux évaluations du GRO, qui sont à leur tour basées principalement sur la littérature et la consultation des principaux experts des institutions privées, publiques et de recherche.

Sur l'échelle de Likert à cinq points, -2 reflète une forte augmentation des émissions de GES, -1 reflète une augmentation modérée, 0 reflète peu ou pas de changement, +1 reflète une diminution modérée, et +2 reflète une forte diminution. Un score négatif implique que le taux national d'émissions est susceptible d'augmenter par rapport à un scénario où l'investissement n'est pas réalisé, et un score positif implique que le taux national d'émissions est susceptible de diminuer par rapport à un scénario où l'investissement n'est pas réalisé.

Reflétant les définitions utilisées dans le GRO :

La pollution de l'air est définie comme la présence dans l'atmosphère de petites particules d'origine anthropique qui sont nocives pour l'homme lorsqu'elles sont inhalées. Les polluants atmosphériques courants sont le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et les particules. En ce qui concerne la pollution atmosphérique, une note d'archétype de "régression" (-1) indique que la mise en œuvre de l'archétype de politique entraînerait une augmentation des particules atmosphériques nocives. Un "faible changement net" (0) indique un effet global négligeable ou nul sur la pollution atmosphérique. Amélioration" (+1) indique une diminution des particules atmosphériques nocives comme effet direct de l'archétype.

Le capital naturel est défini comme le stock d'actifs naturels du monde, qu'ils soient renouvelables ou non. Il comprend l'eau, le sol, les forêts, les espaces verts et les systèmes écologiques. En ce qui concerne l'impact des politiques sur le capital naturel, l'archétype "régression" (-1) indique une diminution attendue de la quantité ou de la qualité du capital naturel à la suite de la mise en œuvre de la politique. Un "faible changement net" (0) indique un effet global négligeable ou nul sur le capital naturel. Améliorer" (+1) indique une augmentation attendue de la quantité ou de la qualité du capital naturel.

Il est important de noter que toutes les évaluations de l'impact environnemental potentiel contenues dans ce document sont très préliminaires et devraient être mises à jour au fur et à mesure que les responsables politiques sont en mesure d'examiner chaque facteur de plus près dans leur pays. En outre, aucune évaluation ne doit être considérée comme une vérité absolue pour un archétype particulier – les politiques sont souvent nuancées et, dans certains cas, même le vaste ensemble de sous-archétypes définis ici ne suffira pas à saisir les importantes différences économiques, environnementales et sociales dans les résultats des politiques. Nous recommandons donc d'envisager et d'utiliser des dérogations manuelles lorsque cela s'avère nécessaire. Il est important de prévoir un processus transparent et consultatif pour ces dérogations (c'est-à-dire que les membres des différents ministères doivent être consultés et avoir la possibilité d'exprimer leur désaccord).

2.3. La taxonomie

2.3.1. Archétypes de politiques

Comme décrit dans les sections et sous-sections suivantes, chaque code budgétaire dans les LFI/LFR et les politiques dans l'annexe d'investissements sont catégorisés par archétype et sous-archétype. Dans le cas du budget 2021, toutes les politiques ont été catégorisées indépendamment par deux chercheurs connaissant bien la taxonomie. En cas de désaccord, les chercheurs ont débattu de la catégorisation, chacun essayant de convaincre l'autre de sa logique. Dans les rares cas de désaccord persistant, un troisième chercheur, plus expérimenté, a été consulté.

Il existe quarante archétypes de base qui ont permis de classer les politiques par catégories. Il s'agit de :

Archétypes opérationnels

A	Opérations gouvernementales essentielles
B	Santé (opérationnelle)
C	Éducation (opérationnelle)
D	Programmes socioculturels (opérationnels)
E	Énergie traditionnelle (opérationnelle)
F	Énergie propre (opérationnelle)
G	Transport traditionnel (opérationnel)
H	Transport propre et/ou résilient (opérationnel)
I	Communications (opérationnelles)
J	Autres services publics (opérationnels)
K	Militaire (opérationnel)
L	Services d'intervention d'urgence (opérationnels)
M	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (opérationnel)
N	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (opérationnels)
O	Protection sociale / sécurité sociale (opérationnel)
P	Autres opérations traditionnelles
Q	Autres opérations propres et/ou résilientes

Archétypes discrétionnaires

α	Développement des services gouvernementaux de base
β	Santé (discrétionnaire)
γ	Éducation (discrétionnaire)
δ	Programmes socioculturels (discrétionnaire)
ε	Énergie traditionnelle (discrétionnaire)
ζ	Énergie propre (discrétionnaire)
η	Transport traditionnel (discrétionnaire)
θ	Transport propre et/ou résilient (discrétionnaire)
ι	Communications (discrétionnaire)
κ	Autres services publics (discrétionnaire)
λ	Militaire (discrétionnaire)
μ	Services d'intervention d'urgence (discrétionnaire)
ν	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (discrétionnaire)
ξ	Agriculture et pêche (discrétionnaire)
ο	Investissement dans la préparation aux catastrophes (discrétionnaire)
π	Logement vert et immobilier (discrétionnaire)
ρ	Logement traditionnel et immobilier (discrétionnaire)
σ	Matériaux (discrétionnaire)
τ	Autres infrastructures à grande échelle (discrétionnaire)
υ	R&D générale (discrétionnaire)
φ	R&D propre (discrétionnaire)
χ	Autres investissements traditionnels
ψ	Autres investissements propres et/ou résilients

2.3.2. Sous-types de politiques

Chaque archétype de politique contient entre un et onze sous-archétypes. La plupart des archétypes comprennent également une catégorie générique "autre et général" avec une référence qui inclut le nombre "99". Il existe au total 207 sous-archétypes de politiques, présentés dans le tableau 45 .

Tableau 45: Archétypes et sous-archétypes de politiques pour la taxonomie de la budgétisation durable au Gabon.

OP = politique de type opérationnel. DI = politique de type discrétionnaire.

Réf.	Nom de l'archétype	Nom du sous-archétype
A1	Opérations gouvernementales essentielles (OP)	Opérations gouvernementales essentielles
B1	Santé (OP)	Physique
B2	Santé (OP)	Mental
B99	Santé (OP)	Autres et généralités
C1	Éducation (OP)	Primaire
C2	Éducation (OP)	Secondaire
C3	Éducation (OP)	Tertiaire
C99	Éducation (OP)	Autres et généralités
D1	Programmes socioculturels (OP)	Arts et culture
D2	Programmes socioculturels (OP)	Tourisme - traditionnel
D3	Programmes socioculturels (OP)	Tourisme - vert et/ou résilient
D4	Programmes socioculturels (OP)	Services de loisirs
D99	Programmes socioculturels (OP)	Autres et généralités
E1	Énergie traditionnelle (OP)	Centrales électriques
E2	Énergie traditionnelle (OP)	Raffineries
E3	Énergie traditionnelle (OP)	Mines de charbon et champs de pétrole/gaz
E4	Énergie traditionnelle (OP)	Infrastructures pour le transport et la transmission des entrées/sorties d'énergie fossile
E99	Énergie traditionnelle (OP)	Autres et généralités
F1	Énergie propre (OP)	Installations de production d'énergie renouvelable
F2	Énergie propre (OP)	Installations de production d'énergie nucléaire
F3	Énergie propre (OP)	Production de biocarburants et autres carburants renouvelables
F4	Énergie propre (OP)	Réseaux de transmission
F5	Énergie propre (OP)	Réseaux de distribution
F6	Énergie propre (OP)	Hydrogène
F7	Énergie propre (OP)	Batterie et stockage
F8	Énergie propre (OP)	Capture et stockage/utilisation du carbone
F99	Énergie propre (OP)	Autres et généralités
G1	Transport traditionnel (OP)	Routes (y compris l'exploitation et les réparations)
G2	Transport traditionnel (OP)	Aéroports (y compris les opérations et les réparations)
G3	Transport traditionnel (OP)	Ports et autres infrastructures maritimes (y compris les opérations et les réparations)
G99	Transport traditionnel (OP)	Autres et généralités
H1	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des bus - alimentés par des combustibles fossiles
H2	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des bus - carburant propre
H3	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des chemins de fer et des tramways - alimentés par des combustibles fossiles
H4	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des chemins de fer et des tramways - alimentation en carburant propre
H99	Transport propre et/ou résilient (OP)	Autres et généralités

I1	Communications (OP)	Téléphone et services de base
I2	Communications (OP)	Services Internet
I99	Communications (OP)	Autres et généralités
J1	Autres services publics (OP)	Services de l'eau
J2	Autres services publics (OP)	Services de déchets
J99	Autres services publics (OP)	Autres et généralités
K1	Militaire (OP)	Armée
K2	Militaire (OP)	Marine
K3	Militaire (OP)	Airforce
K99	Militaire (OP)	Autres et généralités
L1	Services d'intervention d'urgence (OP)	Police et application de la loi
L2	Services d'intervention d'urgence (OP)	Incendie et sauvetage
L3	Services d'intervention d'urgence (OP)	Services médicaux d'urgence
L4	Services d'intervention d'urgence (OP)	Aide en cas de catastrophe
L5	Services d'intervention d'urgence (OP)	Contrôle des animaux
L99	Services d'intervention d'urgence (OP)	Autres et généralités
M1	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (OP)	Gestion des parcs publics et des espaces verts
M2	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (OP)	Gestion forestière
M99	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (OP)	Autres et généralités
N1	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Recyclage des travailleurs traditionnels et création d'emplois
N2	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Recyclage des travailleurs verts et création d'emplois - atténuation du changement climatique
N3	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Reconversion des travailleurs verts et création d'emplois - adaptation
N4	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Recyclage des travailleurs verts et création d'emplois - non classifié/mixte
N99	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Autres et généralités
O1	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Prestations de chômage
O2	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Bons d'alimentation
O3	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Soutien aux redevances des services publics
O4	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Logement social
O5	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Services aux personnes handicapées
O6	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Anciens combattants
O7	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Initiatives en matière de travail social
O99	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Autres et généralités
P1	Autres opérations traditionnelles (OP)	Autre
Q1	Autres opérations propres et/ou résilientes (OP)	Autre
α1	Extension des services publics de base (DI)	Développement des services gouvernementaux de base
β1	Santé (DI)	Physique
β2	Santé (DI)	Mental
β99	Santé (DI)	Autres et généralités
γ1	Éducation (DI)	Primaire
γ2	Éducation (DI)	Secondaire

γ3	Éducation (DI)	Tertiaire
γ99	Éducation (DI)	Autres et généralités
δ1	Programmes socioculturels (DI)	Arts et culture
δ2	Programmes socioculturels (DI)	Tourisme - traditionnel
δ3	Programmes socioculturels (DI)	Tourisme - vert et/ou résilient
δ4	Programmes socioculturels (DI)	Services d'accueil
δ99	Programmes socioculturels (DI)	Autres et généralités
ε1	Énergie traditionnelle (DI)	Centrales électriques neuves ou remises à neuf
ε2	Énergie traditionnelle (DI)	Raffineries nouvelles ou rénovées
ε3	Énergie traditionnelle (DI)	Mines de charbon et champs pétroliers/gaziers neufs ou rénovés
ε4	Énergie traditionnelle (DI)	Infrastructures nouvelles ou rénovées pour le transport et la transmission des entrées/sorties d'énergie fossile
ε99	Énergie traditionnelle (DI)	Autres et généralités
ζ1	Énergie propre (DI)	Installations de production d'énergie renouvelable nouvelles ou rénovées
ζ2	Énergie propre (DI)	Installations de production d'énergie nucléaire nouvelles ou remises à neuf
ζ3	Énergie propre (DI)	Nouvelles infrastructures pour les biocarburants et autres carburants renouvelables
ζ4	Énergie propre (DI)	Infrastructure de transmission améliorée (ou nouvelle)
ζ5	Énergie propre (DI)	Infrastructure de distribution modernisée (ou nouvelle), y compris les réseaux intelligents.
ζ6	Énergie propre (DI)	Infrastructure de l'hydrogène
ζ7	Énergie propre (DI)	Infrastructure de batteries et de stockage
ζ8	Énergie propre (DI)	Infrastructure de captage et de stockage/utilisation du carbone
ζ9	Énergie propre (DI)	Autres initiatives visant à nettoyer les actifs énergétiques sales existants
ζ10	Énergie propre (DI)	Améliorer la résilience des infrastructures énergétiques traditionnelles existantes
ζ11	Énergie propre (DI)	Améliorer la résilience des infrastructures d'énergie propre existantes
ζ99	Énergie propre (DI)	Autres et généralités
η1	Transport traditionnel (DI)	Construction de routes
η2	Transport traditionnel (DI)	Investissement automobile ICE
η3	Transport traditionnel (DI)	Construction et expansion d'aéroports
η4	Transport traditionnel (DI)	Investissement dans l'aviation alimentée par des combustibles fossiles
η5	Transport traditionnel (DI)	Construction et expansion portuaire et maritime
η6	Transport traditionnel (DI)	Investissement dans le transport maritime alimenté par des combustibles fossiles
η99	Transport traditionnel (DI)	Autres et généralités
θ1	Transport propre et/ou résilient (DI)	Investissement dans les véhicules électriques
θ2	Transport propre et/ou résilient (DI)	Infrastructure de recharge des véhicules électriques
θ3	Transport propre et/ou résilient (DI)	Investissement dans les bus fonctionnant aux combustibles fossiles
θ4	Transport propre et/ou résilient (DI)	Construction de lignes de chemin de fer et de tramway
θ5	Transport propre et/ou résilient (DI)	Investissement dans les trains et les tramways

θ6	Transport propre et/ou résilient (DI)	Les efforts de numérisation des transports publics
θ7	Transport propre et/ou résilient (DI)	Infrastructures pour cyclistes et piétons
θ8	Transport propre et/ou résilient (DI)	Améliorer l'efficacité du transport des déchets
θ9	Transport propre et/ou résilient (DI)	Amélioration de la résilience des infrastructures et des réseaux de transport traditionnels existants
θ10	Transport propre et/ou résilient (DI)	Améliorer la résilience des infrastructures et des réseaux de transport propres existants
θ99	Transport propre et/ou résilient (DI)	Autres et généralités
ι1	Communications (DI)	Investissement dans le téléphone et le cellulaire de base
ι2	Communications (DI)	Investissement dans le haut débit
ι3	Communications (DI)	Programmes civils de cybersécurité
ι4	Communications (DI)	Mise en œuvre de programmes numériques
ι5	Communications (DI)	Améliorer la résilience des infrastructures de communication existantes
ι99	Communications (DI)	Autres et généralités
κ1	Autres services publics (DI)	Approvisionnement en eau
κ2	Autres services publics (DI)	Transport de l'eau/infrastructure de tuyauterie
κ3	Autres services publics (DI)	Infrastructure de traitement des eaux
κ4	Autres services publics (DI)	Investissement dans le traitement des déchets
κ5	Autres services publics (DI)	Investissement dans le recyclage
κ99	Autres services publics (DI)	Autres et généralités
λ1	Militaire (DI)	Armée
λ2	Militaire (DI)	Marine
λ3	Militaire (DI)	Airforce
λ99	Militaire (DI)	Autres et généralités
μ1	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure de la police et des forces de l'ordre
μ2	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure d'incendie et de secours
μ3	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure des services médicaux d'urgence
μ4	Services d'intervention d'urgence (DI)	Fournitures, équipements et/ou infrastructures de secours en cas de catastrophe
μ5	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure de contrôle des animaux
μ99	Services d'intervention d'urgence (DI)	Autres et généralités
ν1	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Investissement dans les parcs publics et les espaces verts
ν2	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Initiatives de re(construction) de l'environnement, y compris le boisement, la reforestation et la réhabilitation de l'environnement.
ν3	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Initiatives de protection de l'environnement, y compris la conservation et la résilience des infrastructures naturelles
ν4	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Investissement forestier durable
ν5	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Les investissements forestiers conduisent à une déforestation non durable
ν99	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Autres et généralités
ξ1	Agriculture et pêche (DI)	Investissements agricoles généraux

ξ2	Agriculture et pêche (DI)	Pratiques agricoles propres et/ou résilientes (par exemple, cultures adaptatives, éducation sur l'A&R, agroécologie, etc.)
ξ3	Agriculture et pêche (DI)	Investissement général dans la pêche
ξ4	Agriculture et pêche (DI)	Pratiques de pêche propres et/ou résilientes (par exemple, gestion de la pêche sauvage)
ξ5	Agriculture et pêche (DI)	Investissement général dans la gestion résiliente des terres
ξ99	Agriculture et pêche (DI)	Autres et généralités
ο1	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Investissement dans l'évaluation des risques et les systèmes d'alerte précoce
ο2	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Acquisition d'équipements d'intervention d'urgence
ο3	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Investissement dans les systèmes d'intervention d'urgence
ο4	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Autres mesures directes (physiques) d'adaptation et de résilience au changement climatique
ο5	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Autres mesures indirectes (économiques, politiques) d'adaptation et de résilience au changement climatique
ο99	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Autres et généralités
π1	Logement et immobilier verts (DI)	Construction de logements propres et/ou résilients
π2	Logement et immobilier verts (DI)	Amélioration du chauffage et de l'isolation des logements propres et/ou résilients
π3	Logement et immobilier verts (DI)	Rénovation des toits des logements propres et/ou résilients à l'aide de panneaux solaires
π4	Logement et immobilier verts (DI)	Investissement dans l'électrification de logements propres et/ou résilients
π5	Logement et immobilier verts (DI)	Construction de bâtiments publics et d'entreprise propres et/ou résilients
π6	Logement et immobilier verts (DI)	Amélioration du chauffage et de l'isolation des bâtiments publics et d'entreprise propres et/ou résilients
π7	Logement et immobilier verts (DI)	Rénovation des toits de bâtiments publics ou d'entreprise propres et/ou résilients à l'aide de panneaux solaires.
π8	Logement et immobilier verts (DI)	Investissement dans l'électrification propre et/ou résiliente des bâtiments publics ou d'entreprise
π9	Logement et immobilier verts (DI)	Programmes de développement urbain propre et/ou résilient à petite échelle
π99	Logement et immobilier verts (DI)	Autres et généralités
ρ1	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Construction de logements traditionnels
ρ2	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Rénovation de logements traditionnels
ρ3	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Construction traditionnelle de bâtiments publics ou d'entreprise
ρ4	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Rénovation de bâtiments publics ou d'entreprise traditionnels
ρ5	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Programmes traditionnels de développement urbain non résidentiel à petite échelle
ρ99	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Autres et généralités
σ1	Matériaux (DI)	Mines - exploration
σ2	Matériaux (DI)	Exploitation minière - extraction
σ3	Matériaux (DI)	Exploitation minière - transport

σ4	Matériaux (DI)	Production et transformation de meubles
σ5	Matériaux (DI)	Production et transformation des métaux
σ6	Matériaux (DI)	Production et transformation de produits chimiques
σ7	Matériaux (DI)	Production et transformation du papier
σ8	Matériaux (DI)	Production et transformation des matières plastiques
σ99	Matériaux (DI)	Autres et généralités
τ1	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructures urbaines à grande échelle - généralités
τ2	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructures urbaines à grande échelle pour la résilience climatique
τ3	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructure régionale à grande échelle - généralités
τ4	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructures régionales à grande échelle pour la résilience climatique
τ5	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructure spatiale à grande échelle
T99	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Autres et généralités
υ1	R&D générale (DI)	Programmes énergétiques traditionnels
υ2	R&D générale (DI)	Programmes de transport traditionnels
υ3	R&D générale (DI)	Programmes de fabrication traditionnels
υ4	R&D générale (DI)	Programmes d'agriculture traditionnelle
υ5	R&D générale (DI)	Programmes de santé
υ6	R&D générale (DI)	Programmes informatiques et de numérisation
υ7	R&D générale (DI)	Programmes spatiaux
υ99	R&D générale (DI)	Autres et généralités
φ1	R&D propre (DI)	Programmes d'énergie propre et/ou résiliente
φ2	R&D propre (DI)	Programmes de transport propre et/ou résilient
φ3	R&D propre (DI)	Programmes de fabrication propre et/ou résiliente
φ4	R&D propre (DI)	Programmes d'agriculture propre et/ou résiliente
φ5	R&D propre (DI)	Autres programmes d'atténuation du climat
φ6	R&D propre (DI)	Autres programmes de résilience climatique
φ99	R&D propre (DI)	Autres et généralités
χ1	Autres investissements traditionnels	Autre
ψ1	Autres investissements propres et/ou résilients	Autre
Dette		

Source : Auteurs

Note : Pour les politiques regroupées dans les sous-archétypes "Autre et général", les évaluations auront tendance à s'aligner sur la moyenne générale ou la norme supposée de l'archétype. Par exemple, pour les archétypes comportant des sous-archétypes verts et neutres, les évaluations environnementales correspondantes seront généralement neutres plutôt que vertes. Pour démontrer la durabilité environnementale des politiques classées sous un tel archétype, le gouvernement doit fournir des descriptions adéquates.

2.3.3. Secteurs et analyse d'impact

Le tableau fournit les impacts environnementaux 4potentiels pour chaque archétype, en utilisant la méthodologie décrite dans la section 3.2. Pour l'agrégation des impacts, les archétypes sont divisés en douze secteurs : administration centrale, armée, services de communication, consommation discrétionnaire, consommation de base, éducation/formation, énergie, soins de santé, industrie, matériaux, transport et services publics.

Tableau 46 : Incidences environnementales potentielles par sous-type de politique.

OP = politique de type opérationnel ; DI = politique de type discrétionnaire ; SE = émissions GES à court terme ; LE = émissions GES à long terme ; Net = émissions GES nettes ; AP = pollution atmosphérique ; NC = capital naturel. La pondération de référence pour 'Net GES' est calculée en utilisant 10% de GES à court terme et 90% de GES à long terme.

Réf.	Nom de l'archétype	Nom du sous-archétype	Secteur	SE	LE	Net	AP	NC
A1	Opérations gouvernementales essentielles (OP)	Opérations gouvernementales essentielles	Gouvernement de base	-1	0	-0.1	0	0
B1	Santé (OP)	Physique	Soins de santé	-1	0	-0.1	0	0
B2	Santé (OP)	Mental	Soins de santé	0	0	0	0	0
B99	Santé (OP)	Autres et généralités	Soins de santé	-1	0	-0.1	0	0
C1	Éducation (OP)	Primaire	Éducation/formation	0	0	0	0	0
C2	Éducation (OP)	Secondaire	Éducation/formation	0	0	0	0	0
C3	Éducation (OP)	Tertiaire	Éducation/formation	0	0	0	0	0
C99	Éducation (OP)	Autres et généralités	Éducation/formation	0	0	0	0	0
D1	Programmes socioculturels (OP)	Arts et culture	Consommation discrétionnaire	0	0	0	0	0
D2	Programmes socioculturels (OP)	Tourisme - traditionnel	Consommation discrétionnaire	-1	0	-0.1	-1	-1
D3	Programmes socioculturels (OP)	Tourisme - vert et/ou résilient	Consommation discrétionnaire	1	1	1	0	1
D4	Programmes socioculturels (OP)	Services de loisirs	Consommation discrétionnaire	0	0	0	0	0
D99	Programmes socioculturels (OP)	Autres et généralités	Consommation discrétionnaire	0	0	0	0	0
E1	Énergie traditionnelle (OP)	Centrales électriques	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
E2	Énergie traditionnelle (OP)	Raffineries	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
E3	Énergie traditionnelle (OP)	Mines de charbon et champs de pétrole/gaz	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
E4	Énergie traditionnelle (OP)	Infrastructures pour le transport et la transmission des entrées/sorties d'énergie fossile	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
E99	Énergie traditionnelle (OP)	Autres et généralités	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1

F1	Énergie propre (OP)	Installations de production d'énergie renouvelable	Énergie	-2	2	1.6	1	0
F2	Énergie propre (OP)	Installations de production d'énergie nucléaire	Énergie	-2	2	1.6	1	-1
F3	Énergie propre (OP)	Production de biocarburants et autres carburants renouvelables	Énergie	-2	2	1.6	1	0
F4	Énergie propre (OP)	Réseaux de transmission	Énergie	-2	2	1.6	1	0
F5	Énergie propre (OP)	Réseaux de distribution	Énergie	-2	2	1.6	1	0
F6	Énergie propre (OP)	Hydrogène	Énergie	-2	2	1.6	1	0
F7	Énergie propre (OP)	Batterie et stockage	Énergie	-2	2	1.6	1	0
F8	Énergie propre (OP)	Capture et stockage/utilisation du carbone	Énergie	-2	2	1.6	1	0
F99	Énergie propre (OP)	Autres et généralités	Énergie	-2	2	1.6	1	0
G1	Transport traditionnel (OP)	Routes (y compris l'exploitation et les réparations)	Transport	-2	-2	-2	-1	0
G2	Transport traditionnel (OP)	Aéroports (y compris les opérations et les réparations)	Transport	-2	-2	-2	-1	0
G3	Transport traditionnel (OP)	Ports et autres infrastructures maritimes (y compris les opérations et les réparations)	Transport	-1	-1	-1	-1	0
G99	Transport traditionnel (OP)	Autres et généralités	Transport	-2	-2	-2	-1	0
H1	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des bus - alimentés par des combustibles fossiles	Transport	1	1	1	0	0
H2	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des bus - carburant propre	Transport	2	2	2	1	0
H3	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des chemins de fer et des tramways - alimentés par des combustibles fossiles	Transport	1	1	1	0	0
H4	Transport propre et/ou résilient (OP)	Exploitation des chemins de fer et des tramways - alimentation en carburant propre	Transport	2	2	2	1	0
H99	Transport propre et/ou résilient (OP)	Autres et généralités	Transport	2	2	2	1	0
I1	Communications (OP)	Téléphone et services de base	Services communication	de	0	0	0	0
I2	Communications (OP)	Services Internet	Services communication	de	0	0	0	0

I99	Communications (OP)	Autres et généralités	Services communication	de	0	0	0	0	0
J1	Autres services publics (OP)	Services de l'eau	Utilitaires		0	0	0	0	1
J2	Autres services publics (OP)	Services de déchets ¹	Utilitaires		2	2	2	1	1
J99	Autres services publics (OP)	Autres et généralités	Utilitaires		0	0	0	0	0
K1	Militaire (OP)	Armée	Militaire		-2	-2	-2	-1	0
K2	Militaire (OP)	Marine	Militaire		-2	-2	-2	-1	0
K3	Militaire (OP)	Airforce	Militaire		-2	-2	-2	-1	0
K99	Militaire (OP)	Autres et généralités	Militaire		-2	-2	-2	-1	0
L1	Services d'intervention d'urgence (OP)	Police et application de la loi	Gouvernement de base		-1	-1	-1	0	0
L2	Services d'intervention d'urgence (OP)	Incendie et sauvetage	Gouvernement de base		2	2	2	1	1
L3	Services d'intervention d'urgence (OP)	Services médicaux d'urgence	Gouvernement de base		0	0	0	0	0
L4	Services d'intervention d'urgence (OP)	Aide en cas de catastrophe	Gouvernement de base		0	0	0	0	1
L5	Services d'intervention d'urgence (OP)	Contrôle des animaux	Gouvernement de base		0	0	0	0	1
L99	Services d'intervention d'urgence (OP)	Autres et généralités	Gouvernement de base		0	0	0	0	1
M1	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (OP)	Gestion des parcs publics et des espaces verts	Industriels		1	1	1	1	1
M2	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (OP)	Gestion forestière	Matériaux		2	2	2	1	1
M99	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (OP)	Autres et généralités	Industriels		1	1	1	1	1
N1	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Recyclage des travailleurs traditionnels et création d'emplois	Éducation/formation		0	0	0	0	0
N2	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Recyclage des travailleurs verts et création d'emplois - atténuation du changement climatique ²	Éducation/formation		2	2	2	1	1
N3	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Reconversion des travailleurs verts et création d'emplois – adaptation ²	Éducation/formation		2	2	2	1	1
N4	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Recyclage des travailleurs verts et création d'emplois - non classifié/mixte ²	Éducation/formation		2	2	2	1	1
N99	Reconversion des travailleurs et création d'emplois (OP)	Autres et généralités	Éducation/formation		0	0	0	0	0

O1	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Prestations de chômage	Biens de consommation de base	-1	0	-0.1	0	0
O2	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Bons d'alimentation	Biens de consommation de base	0	0	0	0	0
O3	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Soutien aux redevances des services publics	Biens de consommation de base	0	0	0	0	0
O4	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Logement social	Biens de consommation de base	0	0	0	0	0
O5	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Services aux personnes handicapées	Biens de consommation de base	0	0	0	0	0
O6	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Anciens combattants	Biens de consommation de base	0	0	0	0	0
O7	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Initiatives en matière de travail social	Biens de consommation de base	0	0	0	0	0
O99	Protection sociale / sécurité sociale (OP)	Autres et généralités	Biens de consommation de base	0	0	0	0	0
P1	Autres opérations traditionnelles (OP)	Autre		0	0	0	0	0
Q1	Autres opérations propres et/ou résilientes (OP)	Autre		0	0	0	0	0
α1	Extension des services publics de base (DI)	Développement des services gouvernementaux de base	Gouvernement de base	-1	0	-0.1	0	0
β1	Santé (DI)	Physique	Soins de santé	-1	0	-0.1	0	-1
β2	Santé (DI)	Mental	Soins de santé	-1	0	-0.1	0	0
β99	Santé (DI)	Autres et généralités	Soins de santé	-1	0	-0.1	0	0
γ1	Éducation (DI) ³	Primaire	Éducation/formation	-1	0	-0.1	0	-1
γ2	Éducation (DI) ³	Secondaire	Éducation/formation	-1	0	-0.1	0	-1
γ3	Éducation (DI) ³	Tertiaire	Éducation/formation	-1	0	-0.1	0	-1
γ99	Éducation (DI) ³	Autres et généralités	Éducation/formation	-1	0	-0.1	0	-1
δ1	Programmes socioculturels (DI)	Arts et culture	Consommation discrétionnaire	0	0	0	0	0
δ2	Programmes socioculturels (DI)	Tourisme - traditionnel	Consommation discrétionnaire	-1	0	-0.1	-1	-1
δ3	Programmes socioculturels (DI)	Tourisme - vert et/ou résilient	Consommation discrétionnaire	1	1	1	0	1

δ4	Programmes socioculturels (DI)	Services d'accueil	Consommation discrétionnaire	0	0	0	0	0
δ99	Programmes socioculturels (DI)	Autres et généralités	Consommation discrétionnaire	0	0	0	0	0
ε1	Énergie traditionnelle (DI)	Centrales électriques neuves ou remises à neuf	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
ε2	Énergie traditionnelle (DI)	Raffineries nouvelles ou rénovées	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
ε3	Énergie traditionnelle (DI)	Mines de charbon et champs pétroliers/gaziers neufs ou rénovés	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
ε4	Énergie traditionnelle (DI)	Infrastructures nouvelles ou rénovées pour le transport et la transmission des entrées/sorties d'énergie fossile	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
ε99	Énergie traditionnelle (DI)	Autres et généralités	Énergie	-2	-2	-2	-1	-1
ζ1	Énergie propre (DI) ⁴	Installations de production d'énergie renouvelable nouvelles ou rénovées	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ2	Énergie propre (DI) ⁴	Installations de production d'énergie nucléaire nouvelles ou remises à neuf	Énergie	-2	2	1.6	1	-1
ζ3	Énergie propre (DI) ⁴	Nouvelles infrastructures pour les biocarburants et autres carburants renouvelables	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ4	Énergie propre (DI) ⁴	Infrastructure de transmission améliorée (ou nouvelle)	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ5	Énergie propre (DI) ⁴	Infrastructure de distribution modernisée (ou nouvelle), y compris les réseaux intelligents.	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ6	Énergie propre (DI) ⁴	Infrastructure de l'hydrogène	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ7	Énergie propre (DI) ⁴	Infrastructure de batteries et de stockage	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ8	Énergie propre (DI) ⁴	Infrastructure de captage et de stockage/utilisation du carbone	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ9	Énergie propre (DI) ⁴	Autres initiatives visant à nettoyer les actifs énergétiques sales existants	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ10	Énergie propre (DI) ⁴	Améliorer la résilience des infrastructures énergétiques traditionnelles existantes	Énergie	-2	-2	-2	-1	0

ζ11	Énergie propre (DI) ⁴	Améliorer la résilience des infrastructures d'énergie propre existantes	Énergie	-2	2	1.6	1	0
ζ99	Énergie propre (DI) ⁴	Autres et généralités	Énergie	-2	2	1.6	1	0
η1	Transport traditionnel (DI)	Construction de routes	Transport	-2	0	-0.2	-1	-1
η2	Transport traditionnel (DI)	Investissement automobile ICE	Transport	-2	-2	-2	-1	-1
η3	Transport traditionnel (DI)	Construction et expansion d'aéroports	Transport	-2	-2	-2	-1	-1
η4	Transport traditionnel (DI)	Investissement dans l'aviation alimentée par des combustibles fossiles	Transport	-2	-2	-2	-1	-1
η5	Transport traditionnel (DI)	Construction et expansion portuaire et maritime	Transport	-2	-1	-1.1	-1	-1
η6	Transport traditionnel (DI)	Investissement dans le transport maritime alimenté par des combustibles fossiles	Transport	-2	-1	-1.1	-1	-1
η99	Transport traditionnel (DI)	Autres et généralités	Transport	-2	-2	-2	-1	-1
θ1	Transport propre et/ou résilient (DI)	Investissement dans les véhicules électriques ⁵	Transport	-1	2	1.7	1	-1
θ2	Transport propre et/ou résilient (DI)	Infrastructure de recharge des véhicules électriques ⁵	Transport	-2	2	1.6	1	0
θ3	Transport propre et/ou résilient (DI)	Investissement dans les bus fonctionnant aux combustibles fossiles	Transport	-1	2	1.7	1	-1
θ4	Transport propre et/ou résilient (DI)	Construction de lignes de chemin de fer et de tramway	Transport	-2	2	1.6	1	-1
θ5	Transport propre et/ou résilient (DI)	Investissement dans les trains et les tramways	Transport	-2	2	1.6	1	-1
θ6	Transport propre et/ou résilient (DI)	Les efforts de numérisation des transports publics	Transport	-2	2	1.6	1	0
θ7	Transport propre et/ou résilient (DI)	Infrastructures pour cyclistes et piétons	Transport	-2	2	1.6	1	0
θ8	Transport propre et/ou résilient (DI)	Améliorer l'efficacité du transport des déchets	Transport	-2	2	1.6	1	0
θ9	Transport propre et/ou résilient (DI)	Amélioration de la résilience des infrastructures et des réseaux de transport traditionnels existants	Transport	-2	-2	-2	1	0

θ10	Transport propre et/ou résilient (DI)	Améliorer la résilience des infrastructures et des réseaux de transport propres existants	Transport	-2	2	1.6	1	0
θ99	Transport propre et/ou résilient (DI)	Autres et généralités	Transport	-2	2	1.6	1	0
ι1	Communications (DI)	Investissement dans le téléphone et le cellulaire de base	Services de communication	-2	0	-0.2	0	0
ι2	Communications (DI)	Investissement dans le haut débit	Services de communication	-2	0	-0.2	0	0
ι3	Communications (DI)	Programmes civils de cybersécurité	Services de communication	0	0	0	0	0
ι4	Communications (DI)	Mise en œuvre de programmes numériques	Services de communication	0	0	0	0	0
ι5	Communications (DI)	Améliorer la résilience des infrastructures de communication existantes	Services de communication	-2	0	-0.2	0	0
ι99	Communications (DI)	Autres et généralités	Services de communication	-2	0	-0.2	-1	0
κ1	Autres services publics (DI)	Approvisionnement en eau	Utilitaires	0	0	0	0	1
κ2	Autres services publics (DI)	Transport de l'eau/infrastructure de tuyauterie	Utilitaires	-2	0	-0.2	0	1
κ3	Autres services publics (DI)	Infrastructure de traitement des eaux	Utilitaires	-2	0	-0.2	0	1
κ4	Autres services publics (DI)	Investissement dans le traitement des déchets	Utilitaires	-2	2	1.6	0	1
κ5	Autres services publics (DI)	Investissement dans le recyclage	Utilitaires	-2	2	1.6	1	1
κ99	Autres services publics (DI)	Autres et généralités	Utilitaires	-2	0	-0.2	0	1
λ1	Militaire (DI)	Armée	Militaire	-2	-2	-2	-1	-1
λ2	Militaire (DI)	Marine	Militaire	-2	-2	-2	-1	-1
λ3	Militaire (DI)	Airforce	Militaire	-2	-2	-2	-1	-1
λ99	Militaire (DI)	Autres et généralités	Militaire	-2	-2	-2	-1	-1
μ1	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure de la police et des forces de l'ordre	Gouvernement de base	-1	-1	-1	-1	-1
μ2	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure d'incendie et de secours	Gouvernement de base	-1	2	1.7	0	0
μ3	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure des services médicaux d'urgence	Gouvernement de base	-1	0	-0.1	0	0

μ4	Services d'intervention d'urgence (DI)	Fournitures, équipements et/ou infrastructures de secours en cas de catastrophe	Gouvernement de base	-1	0	-0.1	0	0
μ5	Services d'intervention d'urgence (DI)	Équipement et/ou infrastructure de contrôle des animaux	Gouvernement de base	-1	0	-0.1	0	0
μ99	Services d'intervention d'urgence (DI)	Autres et généralités	Gouvernement de base	-1	0	-0.1	0	0
v1	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Investissement dans les parcs publics et les espaces verts	Industriels	1	1	1	1	1
v2	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Initiatives de re(construction) de l'environnement, y compris le boisement, la reforestation et la réhabilitation de l'environnement.	Industriels	1	2	1.9	1	1
v3	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Initiatives de protection de l'environnement, y compris la conservation et la résilience des infrastructures naturelles	Industriels	1	2	1.9	1	1
v4	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Investissement forestier durable	Matériaux	2	2	2	1	1
v5	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Les investissements forestiers conduisent à une déforestation non durable	Matériaux	-2	-2	-2	-1	-1
v99	Capital naturel, parcs, forêts et divers environnemental (DI)	Autres et généralités	Industriels	1	2	1.9	1	1
ξ1	Agriculture et pêche (DI)	Investissements agricoles généraux	Biens de consommation de base	-1	-1	-1	0	-1
ξ2	Agriculture et pêche (DI)	Pratiques agricoles propres et/ou résilientes (par exemple, cultures adaptatives, éducation sur l'A&R, agroécologie, etc.)	Biens de consommation de base	0	2	1.8	0	1
ξ3	Agriculture et pêche (DI)	Investissement général dans la pêche	Biens de consommation de base	-1	-1	0	0	-1
ξ4	Agriculture et pêche (DI)	Pratiques de pêche propres et/ou résilientes (par exemple, gestion de la pêche sauvage)	Biens de consommation de base	-1	1	0.8	0	1
ξ5	Agriculture et pêche (DI)	Investissement général dans la gestion résiliente des terres	Biens de consommation de base	2	2	2	1	1

ξ99	Agriculture et pêche (DI)	Autres et généralités	Biens de consommation de base	-1	-1	-1	0	-1
o1	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Investissement dans l'évaluation des risques et les systèmes d'alerte précoce	Industriels	0	0	0	0	1
o2	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Acquisition d'équipements d'intervention d'urgence	Industriels	-1	0	-0.1	0	0
o3	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Investissement dans les systèmes d'intervention d'urgence	Industriels	0	0	0	0	1
o4	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Autres mesures directes (physiques) d'adaptation et de résilience au changement climatique	Industriels	-1	0	-0.1	0	1
o5	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Autres mesures indirectes (économiques, politiques) d'adaptation et de résilience au changement climatique	Industriels	-1	0	-0.1	0	1
o99	Investissement dans la préparation aux catastrophes (DI)	Autres et généralités	Industriels	-1	0	-0.1	0	1
π1	Logement et immobilier verts (DI)	Construction de logements propres et/ou résilients	Industriels	-2	2	1.6	0	0
π2	Logement et immobilier verts (DI)	Amélioration du chauffage et de l'isolation des logements propres et/ou résilients	Industriels	-2	2	1.6	0	0
π3	Logement et immobilier verts (DI)	Rénovation des toits des logements propres et/ou résilients à l'aide de panneaux solaires	Industriels	-2	2	1.6	0	0
π4	Logement et immobilier verts (DI)	Investissement dans l'électrification de logements propres et/ou résilients	Industriels	-2	2	1.6	0	0
π5	Logement et immobilier verts (DI)	Construction de bâtiments publics et d'entreprise propres et/ou résilients	Industriels	-2	2	1.6	0	0
π6	Logement et immobilier verts (DI)	Amélioration du chauffage et de l'isolation des bâtiments publics et d'entreprise propres et/ou résilients	Industriels	-2	2	1.6	0	0
π7	Logement et immobilier verts (DI)	Rénovation des toits de bâtiments publics ou d'entreprise propres et/ou résilients à l'aide de panneaux solaires.	Industriels	-2	2	1.6	0	0

π8	Logement et immobilier verts (DI)	Investissement dans l'électrification propre et/ou résiliente des bâtiments publics ou d'entreprise	Industriels	-2	2	1.6	0	0
π9	Logement et immobilier verts (DI)	Programmes de développement urbain propre et/ou résilient à petite échelle	Industriels	-2	1	0.7	0	0
π99	Logement et immobilier verts (DI)	Autres et généralités	Industriels	-2	2	1.6	0	0
ρ1	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Construction de logements traditionnels	Industriels	-2	0	-0.2	0	0
ρ2	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Rénovation de logements traditionnels	Industriels	-2	0	-0.2	0	0
ρ3	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Construction traditionnelle de bâtiments publics ou d'entreprise	Industriels	-2	0	-0.2	0	0
ρ4	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Rénovation de bâtiments publics ou d'entreprise traditionnels	Industriels	-2	0	-0.2	0	0
ρ5	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Programmes traditionnels de développement urbain non résidentiel à petite échelle	Industriels	-2	0	-0.2	0	0
ρ99	Logement traditionnel et immobilier (DI)	Autres et généralités	Industriels	-2	0	-0.2	0	0
σ1	Matériaux (DI)	Mines - exploration	Matériaux	0	0	0	0	-1
σ2	Matériaux (DI)	Exploitation minière - extraction	Matériaux	-2	-1	-1.1	-1	-1
σ3	Matériaux (DI)	Exploitation minière - transport	Matériaux	-2	-2	-2	-1	-1
σ4	Matériaux (DI)	Production et transformation de meubles	Matériaux	-2	-1	-1.1	-1	-1
σ5	Matériaux (DI)	Production et transformation des métaux	Matériaux	-2	-2	-2	-1	-1
σ6	Matériaux (DI)	Production et transformation de produits chimiques	Matériaux	-2	-2	-2	-1	-1
σ7	Matériaux (DI)	Production et transformation du papier	Matériaux	-2	-2	-2	-1	-1
σ8	Matériaux (DI)	Production et transformation des matières plastiques	Matériaux	-2	-2	-2	-1	-1
σ99	Matériaux (DI)	Autres et généralités	Matériaux	-2	-2	-2	-1	-1
τ1	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructures urbaines à grande échelle - généralités	Industriels	-2	0	-0.2	-1	-1
τ2	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructures urbaines à grande échelle pour la résilience climatique	Industriels	-2	0	-0.2	0	-1

τ3	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructure régionale à grande échelle - généralités	Industriels	-2	0	-0.2	-1	-1
τ4	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructures régionales à grande échelle pour la résilience climatique	Industriels	-2	0	-0.2	0	-1
τ5	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Infrastructure spatiale à grande échelle	Industriels	-2	2	1.6	1	0
T99	Autres infrastructures à grande échelle (DI)	Autres et généralités	Industriels	-2	0	-0.2	-1	-1
υ1	R&D générale (DI)	Programmes énergétiques traditionnels	Énergie	0	-2	-1.8	-1	0
υ2	R&D générale (DI)	Programmes de transport traditionnels	Transport	0	-2	-1.8	-1	0
υ3	R&D générale (DI)	Programmes de fabrication traditionnels	Industriels	0	-2	-1.8	-1	0
υ4	R&D générale (DI)	Programmes d'agriculture traditionnelle	Industriels	0	-1	-0.9	0	0
υ5	R&D générale (DI)	Programmes de santé	Soins de santé	0	1	0.9	0	0
υ6	R&D générale (DI)	Programmes informatiques et de numérisation	Services de communication	0	1	0.9	0	0
υ7	R&D générale (DI)	Programmes spatiaux	Industriels	0	2	1.8	1	0
υ99	R&D générale (DI)	Autres et généralités	Autre	0	1	0.9	0	0
φ1	R&D propre (DI)	Programmes d'énergie propre et/ou résiliente	Énergie	0	2	1.8	1	0
φ2	R&D propre (DI)	Programmes de transport propre et/ou résilient	Transport	0	2	1.8	1	0
φ3	R&D propre (DI)	Programmes de fabrication propre et/ou résiliente	Industriels	0	2	1.8	1	0
φ4	R&D propre (DI)	Programmes d'agriculture propre et/ou résiliente	Industriels	0	2	1.8	1	1
φ5	R&D propre (DI)	Autres programmes d'atténuation du climat	Autre	0	2	1.8	1	0
φ6	R&D propre (DI)	Autres programmes de résilience climatique	Autre	0	2	1.8	1	0
φ99	R&D propre (DI)	Autres et généralités	Autre	0	2	1.8	1	0
χ1	Autres investissements traditionnels	Autre		0	0	0	0	0
ψ1	Autres investissements propres et/ou résilients	Autre		0	0	0	0	0

Dette

Dette

Source : Auteurs

Note : Pour les politiques regroupées dans les sous-archétypes "Autres et général", les évaluations auront tendance à s'aligner sur la moyenne générale ou la norme supposée de l'archétype. Par exemple, pour les archétypes comportant des sous-archétypes verts et neutres, les évaluations environnementales correspondantes seront généralement neutres plutôt que vertes. Pour démontrer la durabilité environnementale des politiques classées sous un tel archétype, le gouvernement doit fournir des descriptions adéquates.

1. Les "services de l'eau" se réfèrent principalement à l'approvisionnement en eau, tandis que les "services des déchets" constituent une vaste catégorie comprenant le traitement des déchets (y compris l'assainissement et la collecte des ordures) et le recyclage.
2. Les scores positifs pour le capital naturel et la pollution de l'air sont principalement dus aux retombées des initiatives en matière de compétences professionnelles favorables au climat.
3. Des scores négatifs pour le capital naturel sont principalement dus à l'empreinte des nouvelles infrastructures et de l'approvisionnement en matériaux, qui se font souvent au détriment de la nature. Cependant, ce n'est pas toujours le cas - les décideurs politiques devront déterminer les cas où une dérogation de ces scores s'avèrera nécessaire.
4. Les politiques d'énergie propre obtiennent un score neutre pour le capital naturel, car leur impact est d'une part positif parce qu'elles compensent la nécessité de continuer à utiliser des combustibles fossiles, atténuant ainsi les effets négatifs sur le capital naturel qui résultent de l'énergie traditionnelle, mais d'autre part, elles ont des impacts négatifs dans leur empreinte environnementale et en raison de l'approvisionnement en matériaux et du processus de construction.
5. L'impact sur le capital naturel de l'investissement dans les véhicules électriques est considéré comme nettement supérieur à celui de l'investissement dans les stations de recharge, principalement en raison des besoins importants en minéraux associés aux batteries et des exigences minières qui en découlent.

2.3.4. Sources des données pour le Gabon

Les budgets annuels de dépenses sont facilement disponibles au Gabon. Ils sont publiés en ligne dans un format tabulé et avec un codage politique cohérent. Les budgets sont fournis sous forme initiale (LFI/BLA) et sous forme supplémentaire (PLFR/LFR) sur une base annuelle. Les budgets sont publiés en même temps qu'une annexe utile sur les investissements, qui fournit une plus grande granularité pour les dépenses de type discrétionnaire. En revanche, la fiscalité et les autres recettes ne sont pas utilement détaillées dans le budget, que ce soit par initiative ou par secteur.

Le budget annuel et son supplément fournissent 450-500 lignes de politique de dépenses. Ces lignes politiques sont regroupées en ~300 catégories politiques de niveau 2 et, à leur tour, en ~50 catégories politiques de niveau 1. Les catégories de niveau 1 couvrent chacune une fonction distincte du gouvernement, tandis que les catégories de niveau 2 sont plus proches des objectifs du gouvernement et donc plus appropriées pour l'archétype des politiques. Les catégories de niveau 3 désignent six types de dépenses, utiles pour une future analyse plus détaillée de l'impact environnemental par type de politique. Les catégories de niveau 3 sont les suivantes :

- Titre 1. Charges financières de la dette
- Titre 2. Dépenses de personnel
- Titre 3. Dépenses de biens et services
- Titre 4. Dépenses de transfert
- Titre 5. Dépenses d'investissement
- Titre 6. Autres dépenses

L'annexe sur les investissements fournit un compte rendu plus détaillé des dépenses pour toutes les politiques du titre 5. L'annexe est également codée, les catégories de niveau 1 étant les mêmes que celles utilisées dans le budget. L'annexe comprend des catégories de niveau 2, 3 et 4 pour refléter des descriptions de politiques de plus en plus granulaires. Les catégories de niveau 4 fournissent des noms de projets. À des fins d'archétype, les catégories de niveau 4 sont les plus appropriées, à condition que les noms des projets soient explicites ou que d'autres détails sur les projets soient disponibles. L'annexe sur les investissements contient environ 340 projets de niveau 4.

Les documents suivants ont été utilisés pour l'exercice d'archétype : LFI 2021, LFR 2021 et Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative 2021. Les codes de politique et leurs affectations préliminaires d'archétypes sont inclus dans le tableau 47 et le tableau 48, respectivement pour la LFR et l'annexe sur les investissements. Une seule année de documents LFI/LFR a été nécessaire pour cet exercice car les codes budgétaires sont stables dans le temps.

Tableau 47 : Archétypes de politiques préliminaires pour les codes LFR.

Codes	Libellés	Référence
1	Action extérieure de l'Etat	A1
1.2	Dépenses de personnel	A1
1.3	Dépenses de biens et services	A1
1.4	Dépenses de transfert	A1
1.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
1.101	Affaires étrangères	A1
1.101.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
1.101.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
1.101.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
1.101.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
1.108	Intégration africaine et coopération internationale	A1
1.108.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
1.108.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
1.108.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
1.115	Affaires consulaires	A1
1.115.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
1.115.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
1.115.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
1.122	Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	A1
1.122.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
1.122.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
1.122.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
2	Administration du territoire	A1
2.2	Dépenses de personnel	A1
2.3	Dépenses de biens et services	A1
2.4	Dépenses de transfert	A1
2.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
2.136	Administration territoriale	A1
2.136.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
2.136.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
2.136.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
2.136.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
2.143	Gestion des collectivités locales	A1
2.143.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
2.143.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
2.143.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
2.143.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
2.15	Prévention et gestion des catastrophes	o99
2.150.2	Titre 2. Dépenses de personnel	o99
2.150.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	o99
2.150.4	Titre 4. Dépenses de transfert	o99
2.150.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
2.157	Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	A1
2.157.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
2.157.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
2.157.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
3	Agriculture, élevage et pêche	ξ99
3.2	Dépenses de personnel	ξ99
3.3	Dépenses de biens et services	ξ99
3.4	Dépenses de transfert	ξ99

3.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
3.164	Agriculture	ξ1
3.164.2	Titre 2. Dépenses de personnel	ξ1
3.164.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	ξ1
3.164.4	Titre 4. Dépenses de transfert	ξ1
3.164.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
3.171	Elevage	ξ1
3.171.2	Titre 2. Dépenses de personnel	ξ1
3.171.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	ξ1
3.171.4	Titre 4. Dépenses de transfert	ξ1
3.178	Pêche et aquaculture	ξ3
3.178.2	Titre 2. Dépenses de personnel	ξ3
3.178.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	ξ3
3.178.4	Titre 4. Dépenses de transfert	ξ3
3.178.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
3.185	Développement rural	ξ99
3.185.2	Titre 2. Dépenses de personnel	ξ99
3.185.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	ξ99
3.185.4	Titre 4. Dépenses de transfert	ξ99
3.185.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
3.192	Pilotage et soutien à la politique agricole	ξ99
3.192.2	Titre 2. Dépenses de personnel	ξ99
3.192.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	ξ99
4	Aménagement du territoire et tourisme	D99
4.2	Dépenses de personnel	D99
4.3	Dépenses de biens et services	D99
4.4	Dépenses de transfert	D99
4.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
4.199	Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	α1
4.199.2	Titre 2. Dépenses de personnel	α1
4.199.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	α1
4.204	Pilotage et soutien aux politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire	A1
4.204.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
4.204.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
4.206	Tourisme	D2
4.206.2	Titre 2. Dépenses de personnel	D2
4.206.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D2
4.206.4	Titre 4. Dépenses de transfert	D2
4.206.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
4.209	Pilotage et soutien à la politique du tourisme	D2
4.209.2	Titre 2. Dépenses de personnel	D2
4.209.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D2
5	Conseil et contrôle	A1
5.2	Dépenses de personnel	A1
5.3	Dépenses de biens et services	A1
5.4	Dépenses de transfert	A1
5.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
5.213	Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)	A1
5.213.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
5.213.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
5.213.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
5.213.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
5.22	Conseil National de la Démocratie (CND)	A1

5.220.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
5.220.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
5.220.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
5.269	Médiature	A1
5.269.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
5.269.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
5.269.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
6	Culture et éducation populaire	D99
6.2	Dépenses de personnel	D99
6.3	Dépenses de biens et services	D99
6.4	Dépenses de transfert	D99
6.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
6.29	Culture	D1
6.290.2	Titre 2. Dépenses de personnel	D1
6.290.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D1
6.290.4	Titre 4. Dépenses de transfert	D1
6.290.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
6.299	Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	D1
6.299.2	Titre 2. Dépenses de personnel	D1
6.299.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D1
6.299.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
6.297	Éducation populaire	C99
6.297.2	Titre 2. Dépenses de personnel	C99
6.297.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C99
6.297.4	Titre 4. Dépenses de transfert	C99
7	Défense	K4
7.2	Dépenses de personnel	K4
7.3	Dépenses de biens et services	K4
7.4	Dépenses de transfert	K4
7.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
7.311	Préparation et emploi des forces	K4
7.311.2	Titre 2. Dépenses de personnel	K4
7.311.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	K4
7.311.4	Titre 4. Dépenses de transfert	K4
7.311.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
7.318	Équipement des forces	K4
7.318.2	Titre 2. Dépenses de personnel	K4
7.318.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	K4
7.318.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
7.325	Garde Républicaine	L1
7.325.2	Titre 2. Dépenses de personnel	L1
7.325.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	L1
7.325.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
7.332	Vie du soldat	K4
7.332.2	Titre 2. Dépenses de personnel	K4
7.332.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	K4
7.332.4	Titre 4. Dépenses de transfert	K4
7.332.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
7.339	Pilotage et soutien à la politique de défense nationale	K4
7.339.2	Titre 2. Dépenses de personnel	K4
7.339.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	K4
7.339.4	Titre 4. Dépenses de transfert	K4
8	Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	A1
8.2	Dépenses de personnel	A1

8.3	Dépenses de biens et services	A1
8.4	Dépenses de transfert	A1
8.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
8.346	Coordination du travail gouvernemental	A1
8.346.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
8.346.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.346.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
8.346.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
8.353	Coordination des politiques urbaines	A1
8.353.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
8.353.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.353.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
8.358	Surveillance et promotion de la bonne gouvernance	A1
8.358.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
8.358.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.358.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
8.36	Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	A1
8.360.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
8.360.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.360.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
8.360.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
8.367	Relations avec le Parlement et les Institutions constitutionnelles	A1
8.367.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
8.367.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.374	Pilotage et soutien aux relations avec les Institutions Constitutionnelles	A1
8.374.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
8.374.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.375	Évaluation des politiques publiques	A1
8.375.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.378	Bonne gouvernance	A1
8.378.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
8.378.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.376	Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques	A1
8.376.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
8.376.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
9	Economie forestière et protection de l'environnement	M99
9.2	Dépenses de personnel	M99
9.3	Dépenses de biens et services	M99
9.4	Dépenses de transfert	M99
9.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
9.381	Gestion durable des eaux et des forêts	M99
9.381.2	Titre 2. Dépenses de personnel	M99
9.381.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	M99
9.381.4	Titre 4. Dépenses de transfert	M99
9.381.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
9.388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	v99
9.388.2	Titre 2. Dépenses de personnel	v99
9.388.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	v99
9.395	Conservation de la biodiversité	M99
9.395.2	Titre 2. Dépenses de personnel	M99
9.395.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	M99
9.395.4	Titre 4. Dépenses de transfert	M99
9.395.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT

9.402	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	ψ1
9.402.2	Titre 2. Dépenses de personnel	ψ1
9.402.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	ψ1
9.402.4	Titre 4. Dépenses de transfert	ψ1
9.402.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
9.409	Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	M2
9.409.2	Titre 2. Dépenses de personnel	M2
9.409.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	M2
9.409.4	Titre 4. Dépenses de transfert	M2
9.409.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
10	Communication	I99
10.2	Dépenses de personnel	I99
10.3	Dépenses de biens et services	I99
10.4	Dépenses de transfert	I99
10.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
10.416	Economie numérique	I4
10.416.2	Titre 2. Dépenses de personnel	I4
10.416.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	I4
10.416.4	Titre 4. Dépenses de transfert	I4
10.416.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
10.423	Communication	I99
10.423.2	Titre 2. Dépenses de personnel	I99
10.423.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	I99
10.423.4	Titre 4. Dépenses de transfert	I99
10.423.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
10.43	Poste	I99
10.430.2	Titre 2. Dépenses de personnel	I99
10.430.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	I99
10.430.4	Titre 4. Dépenses de transfert	I99
10.437	Pilotage et soutien à la politique de la communication	I99
10.437.2	Titre 2. Dépenses de personnel	I99
10.437.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	I99
10.437.4	Titre 4. Dépenses de transfert	I99
11	Éducation nationale	C99
11.2	Dépenses de personnel	C99
11.3	Dépenses de biens et services	C99
11.4	Dépenses de transfert	C99
11.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
11.444	Enseignement pré-primaire et primaire	C1
11.444.2	Titre 2. Dépenses de personnel	C1
11.444.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C1
11.444.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
11.451	Enseignement secondaire	C2
11.451.2	Titre 2. Dépenses de personnel	C2
11.451.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C2
11.451.4	Titre 4. Dépenses de transfert	C2
11.451.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
11.458	Enseignement technique et professionnel	C3
11.458.2	Titre 2. Dépenses de personnel	C3
11.458.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C3
11.458.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
11.465	Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale	C99
11.465.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C99

11.465.4	Titre 4. Dépenses de transfert	C99
12	Enseignement supérieur et recherche scientifique	C3
12.2	Dépenses de personnel	C3
12.3	Dépenses de biens et services	C3
12.4	Dépenses de transfert	C3
12.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
12.472	Enseignement supérieur	C3
12.472.2	Titre 2. Dépenses de personnel	C3
12.472.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C3
12.472.4	Titre 4. Dépenses de transfert	C3
12.472.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
12.479	Recherche scientifique et innovation	U99
12.479.2	Titre 2. Dépenses de personnel	U99
12.479.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	U99
12.479.4	Titre 4. Dépenses de transfert	U99
12.479.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
12.486	Vie de l'étudiant	C3
12.486.2	Titre 2. Dépenses de personnel	C3
12.486.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C3
12.486.4	Titre 4. Dépenses de transfert	C3
12.486.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
12.493	Pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'éducation	C3
12.493.2	Titre 2. Dépenses de personnel	C3
12.493.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	C3
12.493.4	Titre 4. Dépenses de transfert	C3
12.493.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
13	Entrepreneuriat et commerce	N99
13.2	Dépenses de personnel	N99
13.3	Dépenses de biens et services	N99
13.4	Dépenses de transfert	N99
13.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
13.5	Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	INVESTISSEMENT
13.500.2	Titre 2. Dépenses de personnel	N99
13.500.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	N99
13.500.4	Titre 4. Dépenses de transfert	N99
13.507	Promotion des échanges	P1
13.507.2	Titre 2. Dépenses de personnel	P1
13.507.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	P1
13.507.4	Titre 4. Dépenses de transfert	P1
13.514	Pilotage et soutien aux politiques du commerce et des PME-PMI	P1
13.514.2	Titre 2. Dépenses de personnel	P1
13.514.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	P1
13.514.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
14	Gestion des finances publiques	A1
14.1	Charges financières de la dette	Dettes
14.2	Dépenses de personnel	A1
14.3	Dépenses de biens et services	A1
14.4	Dépenses de transfert	A1
14.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
14.6	Autres dépenses	A1
14.521	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	A1
14.521.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.521.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1

14.521.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
14.521.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
14.521.6	Titre 6. Autres dépenses	A1
14.528	Comptabilité et trésorerie de l'Etat	A1
14.528.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.528.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
14.528.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
14.528.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
14.535	Gestion du contentieux de l'Etat	A1
14.535.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.535.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
14.535.6	Titre 6. Autres dépenses	A1
14.539	Gestion du patrimoine	A1
14.539.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.539.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
14.549	Gestion fiscale	A1
14.549.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.549.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
14.549.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
14.549.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
14.556	Engagements financiers de l'Etat	A1
14.556.1	Titre 1. Charges financières de la dette	Dette
14.563	Gestion de la dette	A1
14.563.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.563.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
14.563.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
14.563.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
14.57	Gestion de la commande publique	A1
14.570.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.570.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
14.570.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
14.542	Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	A1
14.542.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
14.542.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
14.542.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
14.542.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
15	Constructions, logements et équipements collectifs	p99
15.2	Dépenses de personnel	p99
15.3	Dépenses de biens et services	p99
15.4	Dépenses de transfert	p99
15.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
15.584	Urbanisation et amélioration du cadre de vie	p5
15.584.2	Titre 2. Dépenses de personnel	p5
15.584.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	p5
15.584.4	Titre 4. Dépenses de transfert	p5
15.584.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
15.577	Logement	p1
15.577.2	Titre 2. Dépenses de personnel	p1
15.577.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	p1
15.577.4	Titre 4. Dépenses de transfert	p1
15.595	Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement	p99
15.595.2	Titre 2. Dépenses de personnel	p99
15.595.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	p99
15.595.4	Titre 4. Dépenses de transfert	p99

15.591	Equipement et Infrastructures	τ6
15.591.2	Titre 2. Dépenses de personnel	τ6
15.591.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	τ6
15.591.4	Titre 4. Dépenses de transfert	τ6
15.591.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
15.598	Pilotage et soutien aux politique des transports, de l'équipement, des infrastructures et des travaux publics	τ6
15.598.2	Titre 2. Dépenses de personnel	τ6
15.598.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	τ6
15.598.4	Titre 4. Dépenses de transfert	τ6
15.598.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
16	Industrie et mines	σ99
16.2	Dépenses de personnel	σ99
16.3	Dépenses de biens et services	σ99
16.4	Dépenses de transfert	σ99
16.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
16.605	Gestion et contrôle des activités minières	σ99
16.605.2	Titre 2. Dépenses de personnel	σ99
16.605.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	σ99
16.605.4	Titre 4. Dépenses de transfert	σ99
16.605.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
16.612	Régulation et stratégie industrielles	σ99
16.612.2	Titre 2. Dépenses de personnel	σ99
16.612.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	σ99
16.612.4	Titre 4. Dépenses de transfert	σ99
16.619	Pilotage et soutien à la politique minière	σ99
16.619.2	Titre 2. Dépenses de personnel	σ99
17	Transports	G99
17.2	Dépenses de personnel	G99
17.3	Dépenses de biens et services	G99
17.4	Dépenses de transfert	G99
17.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
17.626	Transports terrestres	G1
17.626.2	Titre 2. Dépenses de personnel	G1
17.626.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	G1
17.626.4	Titre 4. Dépenses de transfert	G1
17.626.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
17.633	Transport aérien et par voie d'eau	G99
17.633.2	Titre 2. Dépenses de personnel	G99
17.633.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	G99
17.633.4	Titre 4. Dépenses de transfert	G99
17.633.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
17.64	Pilotage et soutien à la politique des transports	G99
17.640.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	G99
18	Jeunesse, sports et loisirs	D99
18.2	Dépenses de personnel	D99
18.3	Dépenses de biens et services	D99
18.4	Dépenses de transfert	D99
18.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
18.647	Sports et loisirs	D4
18.647.2	Titre 2. Dépenses de personnel	D4
18.647.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D4
18.647.4	Titre 4. Dépenses de transfert	D4
18.647.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT

18.654	Vie associative	D99
18.654.2	Titre 2. Dépenses de personnel	D99
18.654.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D99
18.658	Jeunesse	D99
18.658.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D99
18.658.4	Titre 4. Dépenses de transfert	D99
18.661	Pilotage et soutien aux politiques de sports et de la culture	D99
18.661.2	Titre 2. Dépenses de personnel	D99
18.661.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D99
18.661.4	Titre 4. Dépenses de transfert	D99
19	Justice	A1
19.2	Dépenses de personnel	A1
19.3	Dépenses de biens et services	A1
19.4	Dépenses de transfert	A1
19.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
19.668	Justice judiciaire et administrative	A1
19.668.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
19.668.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
19.668.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
19.668.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
19.675	Sécurité pénitentiaire	A1
19.675.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
19.675.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
19.675.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
19.682	Pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains	A1
19.682.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
19.682.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
19.682.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
19.682.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
19.689	Culture des droits de l'homme	A1
19.689.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
19.689.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
19.694	Egalité des chances	A1
19.694.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
19.694.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21	Pouvoirs publics	A1
21.2	Dépenses de personnel	A1
21.3	Dépenses de biens et services	A1
21.4	Dépenses de transfert	A1
21.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
21.717	Présidence de la République	A1
21.717.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
21.717.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21.717.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
21.717.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
21.724	Assemblée nationale	A1
21.724.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
21.724.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21.724.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
21.724.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
21.731	Sénat	A1
21.731.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
21.731.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21.731.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1

21.731.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
21.738	Cour constitutionnelle	A1
21.738.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
21.738.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21.738.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
21.738.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
21.234	Cour de Cassation	A1
21.234.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
21.234.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21.234.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
21.234.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
21.241	Cour des comptes	A1
21.241.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
21.241.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21.241.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
21.241.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
21.248	Conseil d'Etat	A1
21.248.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
21.248.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
21.248.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
21.248.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
22	Prévoyance sociale	O99
22.2	Dépenses de personnel	O99
22.3	Dépenses de biens et services	O99
22.4	Dépenses de transfert	O99
22.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
22.752	Protection et promotion de la famille	O99
22.752.2	Titre 2. Dépenses de personnel	O99
22.752.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O99
22.752.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
22.752.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
22.759	Solidarité nationale	O99
22.759.2	Titre 2. Dépenses de personnel	O99
22.759.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O99
22.759.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
22.759.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
22.766	Protection sociale	O99
22.766.2	Titre 2. Dépenses de personnel	O99
22.766.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O99
22.766.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
22.766.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
22.773	Pilotage et soutien à la politique de protection sociale	O99
22.773.2	Titre 2. Dépenses de personnel	O99
22.773.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O99
22.773.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
22.775	Pilotage et soutien aux politiques de suivi de la mise en œuvre de la stratégie des investissements humains et des ODD	O99
22.775.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O99
22.775.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
22.778	Pilotage et soutien à la politique de promotion et de l'intégration de la femme au développement	O99
22.778.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O99
23	Provisions	A1
23.3	Dépenses de biens et services	A1

23.4	Dépenses de transfert	A1
23.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
23.6	Autres dépenses	A1
23.78	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	A1
23.780.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
23.780.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
23.780.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
23.781	Dotation pour risques de mise en jeu des garanties et avals donnés par l'Etat	A1
23.781.6	Titre 6. Autres dépenses	A1
24	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	E99
24.2	Dépenses de personnel	E99
24.3	Dépenses de biens et services	E99
24.4	Dépenses de transfert	E99
24.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
24.787	Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	€99
24.787.2	Titre 2. Dépenses de personnel	€99
24.787.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	€99
24.787.4	Titre 4. Dépenses de transfert	€99
24.787.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
24.794	Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	J1
24.794.2	Titre 2. Dépenses de personnel	J1
24.794.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	J1
24.794.4	Titre 4. Dépenses de transfert	J1
24.794.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
24.801	Gestion de la radioactivité	F2
24.801.2	Titre 2. Dépenses de personnel	F2
24.801.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	F2
24.801.4	Titre 4. Dépenses de transfert	F2
24.808	Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	F99
24.808.2	Titre 2. Dépenses de personnel	F99
24.808.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	F99
24.808.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	E99
24.815.2	Titre 2. Dépenses de personnel	E99
24.815.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	E99
24.815.4	Titre 4. Dépenses de transfert	E99
24.822	Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures	E99
24.822.2	Titre 2. Dépenses de personnel	E99
24.822.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	E99
24.822.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
25	Santé	B99
25.2	Dépenses de personnel	B99
25.3	Dépenses de biens et services	B99
25.4	Dépenses de transfert	B99
25.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
25.829	Prévention et sécurité sanitaire	B99
25.829.2	Titre 2. Dépenses de personnel	B99
25.829.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	B99
25.829.4	Titre 4. Dépenses de transfert	B99
25.829.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
25.836	Offre et accès aux soins	B99
25.836.2	Titre 2. Dépenses de personnel	B99
25.836.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	B99
25.836.4	Titre 4. Dépenses de transfert	B99

25.836.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
25.843	Lutte contre le SIDA	B1
25.843.2	Titre 2. Dépenses de personnel	B1
25.843.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	B1
25.843.4	Titre 4. Dépenses de transfert	B1
25.85	Pilotage et soutien à la politique sanitaire	B99
25.850.2	Titre 2. Dépenses de personnel	B99
25.850.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	B99
26	Sécurité	L1
26.2	Dépenses de personnel	L1
26.3	Dépenses de biens et services	L1
26.4	Dépenses de transfert	L1
26.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
26.857	Gendarmerie nationale	L1
26.857.2	Titre 2. Dépenses de personnel	L1
26.857.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	L1
26.864	Police nationale	L1
26.864.2	Titre 2. Dépenses de personnel	L1
26.864.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	L1
26.864.4	Titre 4. Dépenses de transfert	L1
26.864.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
27	Stratégie économique	A1
27.2	Dépenses de personnel	A1
27.3	Dépenses de biens et services	A1
27.4	Dépenses de transfert	A1
27.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
27.6	Autres dépenses	A1
27.871	Elaboration et pilotage de la politique économique	A1
27.871.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
27.871.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
27.871.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
27.871.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
27.871.6	Titre 6. Autres dépenses	A1
27.878	Concurrence et protection des consommateurs	A1
27.878.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
27.878.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
27.878.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
27.887	Appui à la stratégie d'investissement	A1
27.887.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
27.887.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
27.887.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
27.887.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
27.519	Pilotage et soutien aux politiques de promotion des investissements et des partenariats publics privés	A1
27.519.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
27.519.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
27.885	Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique	A1
27.885.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
27.885.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
27.885.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
28	Fonction publique et modernisation de l'Etat	A1
28.2	Dépenses de personnel	A1
28.3	Dépenses de biens et services	A1
28.4	Dépenses de transfert	A1

28.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
28.892	Fonction publique	A1
28.892.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
28.892.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
28.892.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
28.899	Modernisation de l'Etat	I4
28.899.2	Titre 2. Dépenses de personnel	I4
28.899.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	I4
28.906	Pilotage et soutien à la politique de fonction publique	A1
28.906.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
28.906.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
28.906.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
29	Travail, emploi et formation professionnelle	N1
29.2	Dépenses de personnel	N1
29.3	Dépenses de biens et services	N1
29.4	Dépenses de transfert	N1
29.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
29.913	Promotion de l'emploi et du travail décent	N99
29.913.2	Titre 2. Dépenses de personnel	N99
29.913.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	N99
29.913.4	Titre 4. Dépenses de transfert	N99
29.92	Formation professionnelle	N1
29.920.2	Titre 2. Dépenses de personnel	N1
29.920.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	N1
29.920.4	Titre 4. Dépenses de transfert	N1
29.920.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
30	Dépenses transversales	A1
30.2	Dépenses de personnel	A1
30.3	Dépenses de biens et services	A1
30.4	Dépenses de transfert	A1
30.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
30.6	Autres dépenses	A1
30.934	Dotation pour dépenses d'utilité publique	A1
30.934.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
30.934.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
30.941	Dotation pour dépenses à caractère politique	A1
30.941.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
30.941.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
30.948	Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	A1
30.948.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
30.948.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
30.962	Dotation pour frais de transport et de déplacement	A1
30.962.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
30.969	Dotation pour primes d'assurance	A1
30.969.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
30.969.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
30.976	Dotation pour dépenses d'inhumation	A1
30.976.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
30.976.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
30.983	Dotation pour aides aux familles	A1
30.983.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
30.99	Dotation pour assistance aux réformes des finances publiques	A1
30.990.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
30.997	Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration	A1

30.997.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
30.998	Dotation pour fonds d'études sectorielles	A1
30.998.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
30.998.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
30.955	Dotation pour divers contentieux	A1
30.955.6	Titre 6. Autres dépenses	A1
30.993	Dotation pour Riposte Covid-19	μ99
30.993.2	Titre 2. Dépenses de personnel	μ99
30.993.4	Titre 4. Dépenses de transfert	μ99
30.999.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	#N/A
31	Autorités administratives indépendantes et de régulation	A1
31.2	Dépenses de personnel	A1
31.3	Dépenses de biens et services	A1
31.4	Dépenses de transfert	A1
31.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.285	Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	J99
31.285.2	Titre 2. Dépenses de personnel	J99
31.285.4	Titre 4. Dépenses de transfert	J99
31.25	Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	A1
31.250.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
31.250.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
31.255	Centre Gabonais des Elections (CGE)	A1
31.255.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
31.255.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
31.255.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.262	Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	A1
31.262.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
31.262.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
31.262.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
31.262.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.283	Commission nationale des droits de l'homme	A1
31.283.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
31.283.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
31.283.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
31.283.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.291	Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel	A1
31.291.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
31.291.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
31.291.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
31.291.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.295	Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	A1
31.295.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
31.295.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
31.295.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.227	Haute Autorité de la Communication (HAC)	I99
31.227.2	Titre 2. Dépenses de personnel	I99
31.227.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	I99
31.227.4	Titre 4. Dépenses de transfert	I99
31.227.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.296	Autorité de Régulation des Transports Ferroviaires	H3
31.296.4	Titre 4. Dépenses de transfert	H3
31.296.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
31.298	Autorité Nationale d'Audit et de Vérification	A1

31.298.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1
31.298.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
31.298.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1
35	Engagements de l'Etat	A1
35.1	Charges financières de la dette	Dettes
35.3	Dépenses de biens et services	A1
35.4	Dépenses de transfert	A1
35.6	Autres dépenses	A1
35.556	Charge de la dette	Dettes
35.556.1	Titre 1. Charges financières de la dette	Dettes
35.559	Dégrèvements et remboursements	A1
35.559.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A1
35.56	Restructuration des entreprises	A1
35.560.6	Titre 6. Autres dépenses	A1
35.561	Appels en garantie de l'Etat	A1
35.561.6	Titre 6. Autres dépenses	A1
35.562	Soutien des prix des produits pétroliers	E99
35.562.4	Titre 4. Dépenses de transfert	E99
60	Pensions	O99
60.4	Dépenses de transfert	O99
60.703	Pensions civiles, militaires et contractuelles de l'Etat	O99
60.703.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
60.71	Pensions spéciales	O99
60.710.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
61	Service universel des communications électroniques	I1
61.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
61.145	Accès généralisé des services de la téléphonie mobile et d'internet	I2
61.145.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
62	Prestations familiales et sociales	O99
62.4	Dépenses de transfert	O99
62.985	Aide à l'enfance	O99
62.985.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
62.986	Aide à la maternité	O99
62.986.4	Titre 4. Dépenses de transfert	O99
63	Promotion du sport	D99
63.3	Dépenses de biens et services	D99
63.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
63.233	Sport pour tous, sport de proximité	D99
63.233.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D99
63.233.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
63.235	Sport amateur, d'élite et professionnel	D99
63.235.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D99
63.235.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
64	Promotion audiovisuelle et cinématographique	D1
64.3	Dépenses de biens et services	D1
64.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
64.433	Production des contenus audiovisuels	D1
64.433.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D1
64.433.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
64.434	Production des contenus cinématographiques	D1
64.434.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	D1
64.434.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
65	Formation pour l'emploi	N99

65.3	Dépenses de biens et services	N99
65.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
65.923	Formation initiale	N99
65.923.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	N99
65.923.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
65.924	Formation continue	N99
65.924.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	N99
65.924.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
66	Service public de l'eau et de l'électricité	J99
66.3	Dépenses de biens et services	J99
66.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
66.517	Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales	F5
66.517.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	F5
66.517.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
66.518	Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales	J1
66.518.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	J1
66.518.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
67	Salubrité publique	B99
67.3	Dépenses de biens et services	B99
67.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
67.607	Assainissement des collectivités locales	B1
67.607.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	B1
67.607.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
68	Valorisation du patrimoine de l'Etat et contrôle des produits pétroliers	E99
68.3	Dépenses de biens et services	E99
68.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
68.931	Gestion du patrimoine routier	G1
68.931.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	G1
68.931.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
68.932	Contrôle de la qualité des produits pétroliers	E99
68.932.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	E99
68.932.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
68.933	Entretien du patrimoine mobilier et immobilier	Q1
68.933.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	Q1
68.933.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
69	Financement de l'habitat	O1
69.3	Dépenses de biens et services	O1
69.5	Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
69.938	Offre de logement	O1
69.938.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O1
69.938.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	INVESTISSEMENT
69.939	Accès au logement	O1
69.939.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	O1

Source : Auteurs

Tableau 48 : Archétypes de politiques préliminaires pour les codes en 2021

Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative.

Comprend tous les projets parrainés financièrement par le gouvernement. Les financements provenant de la fiscalité, de l'emprunt et du développement à l'étranger sont tous traités de la même manière, à condition qu'ils passent par le budget de l'État.)

Ordre des éléments conservés à partir des documents gouvernementaux.

Mission 1 : Action extérieure de l'Etat	
1.115:Affaires consulaires	
Projet : Système d'Information des Gabonais Résidents à l'Etranger (SIGRE)	l4
1.122:Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	
Projet : Réhabilitation des postes consulaires et missions diplomatiques	p4
Projet : Equipement des missions diplomatiques et postes consulaires	p4
Mission 10 : Communication	
10.416:Economie numérique	
Projet : Egabon(BIRD)-FINEX	l4
Projet : EGabon-RG	l4
Projet : PPP numérique avec Singapour - RG	l4
10.423:Communication	
Projet : Réhabilitation TV MASUKU	p4
Mission 11 : Éducation nationale	
11.444:Enseignement pré-primaire et primaire	
Projet : Réhabilitation de 703 écoles primaires	p4
Projet : Extension école CIM GABON	p4
Projet : Réhabilitation ALAMBRA	p2
11.451:Enseignement secondaire	
Projet : Programme de réhabilitation de 109 Lycées et Collèges	p4
Projet : Réhabilitation et équipement de 3 internats	p4
Projet : Acquisition d'établissement scolaire	p99
Projet : Appui à la modernisation du lycée Léon Mba (PID PIH)	p4
Projet : Appui à la modernisation du lycée Paul Indjendje Gondjout (PID PIH)	p4
Projet : Appui aux établissements secondaires de BITAM (PID PIH)	y2
Projet : Appui Lycée Léon Mba (PID PIH)	y2
Projet : construction du lycée du deuxième arrondissement de Franceville	p3
Projet : Lycée Victor HUGO / Etablissements POG (PID PIH)	y2
Projet : Programme investissement secteur éducation (AFD) - FINEX	y1
Projet : Programme d'investissement secteur éducation RG	y1
Projet : Réhabilitation Classes Préparatoires Lycée Léon MBA (PID PIH)	p4
Projet : Support au Lycée Roger Gouteyron de Gamba (PID PIH)	y2
11.458:Enseignement technique et professionnel	
Projet : Appui à la modernisation du Lycée Technique National Omar Bongo ONDIMBA (PID PIH)	p4
Projet : Réhabilitation du Lycée Technique de Ntoum	p4
Projet : Achèvement Lycée Technique de Bikelé	p3
Mission 12 : Enseignement supérieur et recherche scientifique	
12.472:Enseignement supérieur	
Projet : Appui à la modernisation de l'UOB (PID PIH)	p4
Projet : Rectorat USS (PID PIH)	y3
Projet : Rénovation Université Omar BONGO LBV (PID PIH)	p4
Projet : Travaux de réhabilitation USTM (PID PIH)	p4
Projet :Contenus pédagogiques (Equipements labo)	y3
Projet : Equipement grandes Ecoles	y3
Projet : Réhabilitation et modernisation des Universités et Grandes Ecoles	p4

Projet : Université numérique	ι4
12.479:Recherche scientifique et innovation	
Projet : CIRMF (PID PIH)	γ3
12.486:Vie de l'étudiant	
Projet : Bourses Enseignement Supérieur (PID PIH)	γ3
12.493:Pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	
Projet : Gabon égalité sanitaire - grossesse précoce	β1
<hr/>	
Mission 14 : Gestion des finances publiques	
14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	
Projet : Développement du module de préparation et de programmation budgétaires (Repère structurel PEFA)	α1
14.528 : Comptabilité et trésorerie de l'Etat	
Projet : Achèvement et équipement de la perception de MALINGA	
Projet : Refonte du réseau d'interconnexion et des applications du trésor	α1
14.542:Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	
Projet : aménagement et équipement salle de réunion du Ministère	ρ4
14.549:Gestion fiscale	
Projet Appui à la diversification de l'économie gabonaise (PADEG-BAD)-RG	χ1
Projet : Elargissement de l'assiette fiscale : fiscalité foncière	α1
Projet : Appui à la diversification de l'économie gabonaise (PADEG-BAD) - Finex	χ1
Projet : Entrepôt spécial d'hydrocarbures (CAISTAB)	ε4
Projet : Fiscalisation des revenus fonciers	α1
Projet : Mobitax	ι4
Projet : Projet de migration au système informatique SYDONIA WORLD	ι4
Projet : Projet E-TAX (DGI)	ι4
Projet : Réfection et équipement des Directions Provinciales des Impôts	ρ4
Projet : Véhicules opérationnels DGDDI	μ1
Projet : Elargissement de l'assiette fiscale	α1
<hr/>	
Mission 15 : Constructions, logements et équipements collectifs	
15.584:Urbanisation et aménagement du cadre de vie	
Projet : Lotissement-SNI Estuaire/Atlantique et autres (Aménagements complémentaires)	ρ2
Projet : Lotissement-SNI Estuaire/Atlantique et autres (Raccordement eau et électricité)	κ2
Projet : Lotissement-SNI Mangoumba (Raccordement eau et électricités)	κ2
Projet : Lotissement-SNI Mangoumba (voie d'accès)	η1
Projet : Lotissement-SNI OPUS ONE (Voie d'accès)	η1
Projet : Lotissement-SNI OPUS ONE (Aménagements complémentaires)	ρ2
Projet : Lotissement-SNI OPUS ONE (Raccordement eau et électricité)	κ2
Projet : Mise en place d'une base de données cadastrales unique	ι4
15.591:Equipement et infrastructures	
Projet : Aménagement et bitumage cité parlementaire (-carrefour Amissa tansfos-carrefour Charles Obiang)	ρ4
Projet : Mission de contrôle des Travaux de réhabilitation et d'aménagement des voiries municipales de Libreville (UKEF) - RG	η1
Projet : Travaux de réhabilitation et d'aménagement des voiries municipales de Libreville (UKF/BANCO SANTANDER) - FINEX	η1
Projet : Travaux de réhabilitation et d'aménagement des voiries municipales de Libreville (UKF/BANCO SANTANDER) - RG	η1
Projet : Voiries des capitales départementales	η1
Projet : Voiries des capitales provinciales	η1
Projet : Acquisition des équipements de génie civil de subdivisions provinciales de TP (régie administrative)	χ1
Projet : Aménagement bassin versant Terre Nouvelle (BID) - FINEX	τ4
Projet : Aménagement bassin versant Terre Nouvelle (BID) - RG	τ4
Projet : Aménagement bassin versant NZENG-AYONG (FED) - RG	τ4
Projet : Aménagement du nouveau débarcadère Mayonami (PID PIH)	τ3
Projet : Bac de Mayonami (PID PIH)	τ3

Projet : bitumage des Voiries de l'intérieur de l'Université des Sciences de la Santé (3Km PID PIH))	ρ4
Projet : Conception et réalisation des travaux d'amélioration des conditions de circulation dans les communes LBV AKANDA OWENDO	η1
Projet : Conception et réalisation de deux passerelles piétonnes aux lycées Léon Mba et Paul INDJENDJET NGONDJOUT (don)	ρ5
Projet : Etude APD route de contournement de l'aéroport de Libreville	η1
Projet : Etude sur l'aménagement bassin versant Port - Gentil - RG	τ4
Projet : Indemnisation des personnes déguerpies dans le cadre des projets - RG	τ3
Projet : Maintenance de la route de Mayonami (PID PIH)	G1
Projet : Programme d'appui au secteur des infrastructures au Gabon (PASIG) _ (BAD) FINEX	τ3
Projet : Programme d'entretien des ouvrages d'assainissement	B1
Projet : Réhabilitation des Amphithéâtres et bâtiments annexes de la faculté de l'Université des Sciences de la Santé (PID PIH)	ρ4
Projet : Réhabilitation des hangars des subdivisions provinciales des TP	ξ1
Projet : Route de contournement de l'aéroport de Libreville	η1
Projet : Route départementale Akiéni-Onga	η1
Projet : Route départementale Kougouleu-Mela	η1
Projet : Route départementale Koulamoutou-Pana	η1
Projet : Route départementale Makokou-Okondja	η1
Projet : Route FORASOL MBEGA (EXIMBANK CHINA) - FINEX	η1
Projet : Route FORASOL MBEGA RG	η1
Projet : Routes Port-Gentil (PID PIH)	η1
Projet : Travaux de bitumage des Voiries de l'intérieur de l'Université Omar BONGO (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation de l'Internat du Lycée Léon MBA (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation de l'Internat du Lycée Paul INDJENDJET GONDJOUT(PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation de l'Internat du Lycée Technique National Omar BONGO (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation des Amphithéâtres, de l'Auditorium et de la Bibliothèque de l'Université Omar BONGO (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation des Pavillons de l'Université des Sciences de la Santé (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation des Pavillons de l'Université Omar BONGO (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation du Restaurant de l'Université des Sciences de la Santé (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux de réhabilitation du Restaurant de l'Université Omar BONGO (PID PIH)	ρ4
Projet : Travaux routiers sur l'axe ALANGA ABOUMI (PID PIH)	η1
Projet : Voirie de Franceville	η1
projet : Route Ovan-Makokou	η1
Projet : étude Pont sur la Louétsi	τ3
Projet : Indemnisation des populations impactées par le projet d'aménagement des bassins versants (PCR) RG	τ3
Projet : Mission de contrôle des Travaux Forasol-Mbega RG	η1
Projet : Plan complet de réinstallation (PCR) RG	
projet : route Moanda-Bakoumba	η1
projet : Route Ndendé Tchibanga (dont achèvement Pegnoundou-tchibanga:28 km)	η1
Projet : Route Tchibanga - Mayumba (dont achèvement Bilenga-Mayumba : 5 km)	η1
15.598:Pilotage et soutien aux politique des transports, de l'équipement, des infrastructures et des travaux publics	
Projet : Conseil sur la gouvernance et le business plan bac de Mayonami (PID PIH)	τ3
<hr/>	
Mission 16 : Industrie et mines	
16.605:Gestion et contrôle des activités minières	
Projet : Contrôle et Suivi des Activités des Mines et Carrières	σ2
Projet : Elaboration d'une carte d'opportunités minières, Couverture géophysique nationale pour la recherche des gisements profonds (Société Equatoriale des Mines)	σ1
Projet : Promotion du Secteur Minier	σ2
<hr/>	
Mission 18 : Jeunesse, sports et loisirs	
18.647:Sports et loisirs	

Projet : Conception et construction du palais des sports de Libreville (China Construction Bank) - FINEX	ρ3
Projet : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Jeunesse	δ99
<hr/>	
Mission 19 : Justice	
19.668:Justice judiciaire et administrative	
Projet : Achèvement des travaux du tribunal de Ntoum	ρ3
Projet : Construction de l'annexe de l'ENM (bibliothèque, cafétéria...)	ρ3
Projet : Equipement en matériel informatique de l'ENM	γ3
Projet : La réfection du palais de justice de Port-Gentil (CSM)	ρ4
Projet : Achèvement des travaux tribunal première instance Libreville	ρ3
19.675 : Administration pénitentiaire	
Projet : Achat de huit (8) groupes électrogènes	ε99
Projet : Achèvement de la réhabilitation du centre de santé de la prison centrale de Libreville	ρ4
Projet : Réalisation de l'école des mineurs de la prison centrale de Libreville	ρ3
Projet : Equipement de communication (sécurité pénitentiaire)	μ1
Projet : Equipement en matériel informatique (Sécurité pénitentiaire)	μ1
Projet : Equipement en matériel roulant (ambulances, fourgons, camions transport des troupes...)	μ1
Projet : La réhabilitation et l'extension de la prison centrale de Libreville	ρ4
Projet : Réfection De La Prison Centrale de Franceville	ρ4
Projet : Réfection de la Prison Centrale de Koula-Moutou	ρ4
Projet : Réfection de la Prison Centrale de Makokou	ρ4
Projet : Réfection de la Prison Centrale de Mouila	ρ4
Projet : Réfection de la Prison Centrale de Tchibanga	ρ4
Projet : Réfection de la Prison de Centrale d'Oyem	ρ4
Projet : Réfection de la Prison de Centrale de Lambarené	ρ4
Projet : Réfection de la Prison de Centrale de Port-Gentil	ρ4
19.682:Pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains	
Projet : Equipement en matériel roulant (Administration chargée de la Justice)	α1
<hr/>	
Mission 2 : Administration du territoire	
2.136:Administration territoriale	
Projet : Achat équipements roulants (préfets)	α1
Projet : Achat équipements roulants (gouverneurs)	α1
Projet : Achat de véhicules des Gouverneurs des Provinces de la Nyanga, de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo	α1
Projet : Achat véhicule du Préfet de Mayumba	α1
Projet : Achèvement du complexe administratif d'AKIENI	ρ3
Projet : Construction logement Préfet Iboundji	ρ3
Projet : Construction Préfecture Pana	ρ3
Projet : Réhabilitation de la salle polyvalente du GouverNorat	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur de la Ngounié	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur de la Nyanga	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur de l'Estuaire	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur de l'Ogooué-Ivindo	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur de l'Ogooué-Lolo	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur de l'Ogooué-Maritime	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur de Woleu-Ntem	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur du Haut-Ogooué	ρ4
Projet : Réhabilitation résidence du Gouverneur du Moyen-Ogooué	ρ4
2.157:Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	
Projet : Dotation en équipements informatiques et de bureau	α1
Projet : Equipements roulants	α1
<hr/>	
Mission 21 : Pouvoirs publics	
21.234:Cour de Cassation	
Projet : Equipement	α1
21.241:Cour des Comptes	
Projet : Acquisition équipement informatique CPC Ntoum	α1

Projet : Acquisition équipements informatiques	α1
Projet : Acquisition mobiliers de bureau	α1
Projet : Réhabilitation des immeubles ATLANTIS I ET II	ρ4
21.248:Conseil d'Etat	
Projet : Equipement	α1
21.717:Présidence de la République	
Projet : Elaboration de la Stratégie pays 2021 - 2023	α1
Projet : Equipement	α1
Projet : Rénovation du bâtiment bureaux présidence	ρ4
Projet : Rénovation du bâtiment de la vice-présidence	ρ4
21.724:Assemblée Nationale	
Projet : Equipement Assemblée Nationale	α1
Projet : Réhabilitation Palais Léon Mba et Omar Bongo Ondimba - RG	ρ4
Projet : Réhabilitation Palais Léon Mba et Omar Bongo Ondimba (EXIMBANK CHINA) - Don	ρ4
21.731:Sénat	
Projet : Equipement	α1
Projet : Investissement Sénat	α1
21.738:Cour Constitutionnelle	
Projet : Equipement	α1
<hr/>	
Mission 22 : Prévoyance sociale	
22.752:Protection et promotion de la famille	
Projet : Construction du Centre d'accueil des femmes victimes de violences	O7
Projet : Equipement du Centre d'accueil des femmes victimes de violences	O7
Projet : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de promotion des femmes (Budget Min)	O7
Projet : Réhabilitation des centres sociaux	O99
22.759:Solidarité nationale	
Projet : Formation déficients auditifs et autistes (PID PIH)	O5
Projet : ONG SSS+ (PID PIH)	O7
Projet : Plateforme sociale (PID PIH)	O7
22.766:Protection Sociale	
Projet : Achat matériel roulant du SAMU SOCIAL	O99
<hr/>	
Mission 23 : Provisions	
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	
Projet : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	A1
Projet : Provision pour contreparties des projets cofinancés (PIMA) - RG	A1
Projet : Provision pour engagements communautaires	A1
<hr/>	
Mission 24 : Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	
24.787:Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	
Projet : Aménagement hydroélectrique de Dibwangui (15 MW) RG	ζ1
Projet : Aménagement hydroélectrique de Kingué (35 MW) RG	ζ1
Projet : Aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim (85 MW) RG	ζ1
Projet : Eclairage public (PID PIH)	τ1
Projet : Programme lampadaires solaires	τ2
24.794:Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	
Projet : Appui à la réforme des secteurs eau-électricité	κ/ζ99
Projet : Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIEPAL), volet eau potable (BAD) - FINEX	κ99
Projet : revue stratégique et patrimoniale du Secteur Eau et Energie	A1
Projet : Travaux d'adduction d'hydraulique villageoise 6 provinces : "Haut- Ogooué ; Ogooué Lolo ; Ogooué Ivindo ; Ngounié, Nyanga ; Woleu Ntem "	κ1
Projet : Travaux d'adduction d'hydraulique villageoise : Province de l'Ogooué Ivindo, localités Batoula, Koumameyong, Bakwaka	κ1
Projet : Accès aux Services de Base en Milieu Rural et Renforcement Des Capacités RG	χ1
Projet : Accès services de base et Renforcement capacités services ruraux (BIRD) - FINEX	χ1
<hr/>	
Mission 25 : Santé	
25.836:Offre et accès aux soins	
Projet : Achèvement de la réhabilitation HPO+equip	β1

Projet : Achèvement des travaux de construction de l'Hôpital départemental de Ntoun	β1
Projet : Achèvement travaux et équipement dispensaire Ebel-abanga	β1
Projet : Centre de santé de Nzeng Ayong (hôpital du 6ème arrondissement)	β1
Projet : Construction Bolossoville	β1
Projet : Contrôle et suivi des travaux des projets	β1
Projet : Equipement de l'hôpital départemental de Mitzic	β1
Projet : Equipement en scanners de six Centres hospitaliers régionaux (CHR)	β1
Projet : Etude de faisabilité pour la réhabilitation de l'hôpital paul igamba	B1
Projet : Hôpital psychiatrique de Melen	β1
Projet : Réfection du Centre médical de Aboumi	B1
Projet : Réfection/ du Centre de santé urbain d'Oyem.	B1
Projet : Réhabilitation de l'hôpital départemental de Moabi	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Kango	B1
Projet : Centre de Réhabilitation Médical Leconi	B1
Projet : Centre de Réhabilitation Médical Onga	B1
Projet : Réhabilitation du Centre de santé rural de Mokeko	B1
Projet : Réhabilitation du Centre de santé urbain de Tchibanga	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical Boumango	B1
Projet : Réhabilitation du Centre médical de Cocobeach	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Gamba	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Lastourville	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Lebamba	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Mabanda	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Mandji	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Mbigou	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Mimongo et construction du logement du médecin	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Minvoul	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Moulengui-Bindza	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Ndindi	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Ndjolé	B1
Projet : Réhabilitation du Centre Médical de Nguouini	B1
Projet : Réhabilitation du Centre médical de Pana	B1
Projet : Réhabilitation du Centre médical d'Iboundji	B1
Projet : Réhabilitation du Centre médical d'Omboué	B1
Projet : Réhabilitation du Centre médical Mounana	B1
Projet : Réhabilitation du Centre médical Okondja	B1
Projet : Réhabilitation et équipement du Centre Médical Bakoumba	B1
Projet : Réhabilitation, équipement et renforcement du CHR Amissa	B1
Projet : Travaux de construction de l'Hôpital départemental de Mayumba	β1
Projet : Travaux de construction de l'Hôpital départemental de Mékambo	β1
Projet : Travaux de construction et équipement du Centre de Santé de Nzamaligué	β1
Projet : Réalisation du Centre de Santé de SAM	β1
Projet : Achèvement et équipement du centre médical AKANDA	β1
Projet : acquisition des équipements de lutte contre Covid-19	β1
Projet : Equipement Hopital de MOANDA	β1
Projet : Imagerie médicale de NTCHENGUE (PID PIH)	β1
Projet : Réhabilitation du centre de santé d'AKEBE	B1
Projet : Réhabilitation du centre de santé LECONI	B1
Projet : Réhabilitation CHR Tchibanga	B1
Projet : Réhabilitation du Centre médical de Guietsou et construction du logement du médecin	β1
Projet : Réhabilitation du Centre médical de Malinga et construction du logement du médecin	β1
Projet : Renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) - FINEX	β1
Mission 26 : Sécurité	
26.864:Police nationale	
Projet : Acquisition équipement FPN	L4
Projet : Poursuite des réhabilitations des commissariats	L4
Mission 27 : Stratégie économique	

27.871 : Elaboration et pilotage de la politique économique	
Projet : Développement de la statistique (BIRD) - FINEX	A1
Projet : Enquêtes de conjoncture et études macroéconomiques	A1
27.887:Appui à la stratégie d'investissement	
Projet : Etude pour la diversification économique de Port-Gentil (PID PIH)	α1
<hr/>	
Mission 29 : Travail, emploi et formation professionnelle	
29.920 : Formation professionnelle	
Projet : Lancement du Centre des Métiers du Transport et de la Logistique d'ici la fin de l'année 2020	N99
Projet : Lancement du Complexe multisectoriel de N'kok 2021	N99
Projet : Appui employabilité des jeunes (BAD) - FINEX	N99
Projet : Appui employabilité des jeunes (BIRD) - FINEX	N99
Projet : Construction d'un lycée professionnel à Gamba (PID PIH)	γ99
Projet : Construction et équipement 3 centres de formation - RG	γ99
Projet : Construction et équipement 3 centres de formation (EXIMBANK CHINA) - FINEX	γ99
Projet : CSP POG (PID PIH)	N99
Projet : Institut du Pétrole et du Gaz (PID PIH)	ε99
Projet : Projet multisectoriel de développement de l'employabilité et de création d'entreprises à Gamba (PID PIH)	N99
<hr/>	
Mission 3 : Agriculture, élevage et pêche	
3.164:Agriculture	
Projet : Appui au Programme GRAINE (BAD) - Finex	ξ1
Projet : Infrastructure du Lycée agricole de Lébamba	ξ99
Projet : Optimisation des techniques d'agriculture Gamba (PID PIH)	ξ2
Projet : Programme GRAINE phase 2 - RG	ξ1
Projet : Renforcement des capacités de l'IGAD (PID PIH)	ξ2
3.185 : Développement rural	
Projet : Mise à disposition des zones agricoles à forte productivité (ZAP)	ξ1
Projet : Programme de développement agricole et rural (PDAR-FIDA) - Finex	ξ1
Projet : Programme de développement agricole rural (PDAR2) - RG	ξ1
<hr/>	
Mission 30 : Dépenses transversales	
30.941 : Dotation pour dépenses à caractère politique	
Projet : Elections	A1
Projet : Equipements des membres du Gouvernement	A1
Projet : Equipements roulant membres du Gouvernement	A1
Projet : Réhabilitation cabinets membres du Gouvernement	A1
30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	
Projet : Réhabilitation et construction de bâtiments administratifs	A1
30.990 : Dotation pour assistance aux réformes des finances publiques	
Projet : FINEX RISE GABON	α1
30.997 : Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration	
Projet : Dotation pour équipement de toute l'Administration	A1
30.998 : Dotation pour Fonds d'études sectorielles	
Projet : Dotation pour fonds d'études sectorielles	A1
<hr/>	
Mission 31 : Autorités administratives indépendantes et de régulation	
31.227:Haute Autorité de la Communication (HAC)	
Projet : Equipement	A1
31.255 : Centre Gabonais des Elections (CGE)	
Projet : Equipement	A1
31.262:Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	
Projet : Investissement CNLCEI	A1
31.283:Commission nationale des droits de l'homme	
Projet : Equipement	A1
31.291:Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel	
Projet : Equipement	A1
31.295:Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	
Projet : Soutien aux entreprises affaiblies par la crise du Covid-19 (ARMP)	α1

31.296:Agence de Régulation des Transports Ferroviaire (ARTF)	
Projet : Réhabilitation Transgabonais - RG	A1
Projet : Réhabilitation Transgabonais (AFD) - FINEX	A1
<hr/>	
Mission 4 : Aménagement du territoire et tourisme	
4.204:Pilotage et soutien à la politique de la décentralisation	
Projet : Etude pour le programme de développement Intégré de la Zone des trois frontières (Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale)	α1
4.206:Tourisme	
Projet : Promotion de la destination touristique Gabon (AGATOURL)	D2
Projet : Habituation des gorilles (AGATOURL)	D3
<hr/>	
Mission 5 : Conseil et Contrôle	
5.213 : Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)	
Projet : équipement	A1
5.220 : Conseil National de la Démocratie (CND)	
Projet : équipement	A1
5.269 : Médiature de la République	
Projet : équipement	A1
<hr/>	
Mission 6 : Culture et éducation populaire	
6.290:Culture	
Projet : Réhabilitation de la salle de spectacle du MCA	D1
Projet : réhabilitation de l'ENAM	γ99
6.299 : Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	
Projet : Réalisation du bâtiment annexe	D1
<hr/>	
Mission 7 : Défense	
7.318:Equipement des forces	
Projet : Equipements de la Défense Nationale	K1
Projet : Renforcement des capacités des sapeurs pompiers (PID PIH)	K4
7.325:Garde Républicaine	
Projet : Equipements de la Garde Républicaine	K4
<hr/>	
Mission 8 : Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	
8.360:Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	
Projet : Equipement Primature	A1
Projet : Travaux de réhabilitation du bâtiment de la Primature	A1
<hr/>	
Mission 9 : Economie forestière et protection de l'environnement	
9.381 : Gestion durable des eaux et des forêts	
Projet : Acquisition de matériel roulant pour les missions de contrôle	M99
9.395:Conservation de la biodiversité	
Projet : Appui à la Gestion Durable des Ecosystème (BIRD) - Don	v3
Projet : Arc Emeraude de gestion des aires protégées autour de Libreville (AFD) - Don	v3
Projet : CAF (AFD) -Don	v4
Projet : Financement du Projet ELEPHANT (AFD) - Don	v99
Projet : GABON BLEU GABON VERT (PID PIH)	v3
Projet : Gestion des Conflits Hommes- Eléphants (BIRD) - Don	v99
Projet : Gestion du Conflit homme-faune-RG	v99
Projet : Initiative pour la Foret de l'Afrique Centrale (CAFI-AFD) - Don	v2
Projet : Programme d'habituation des gorilles (ANPN)	v3
Projet : Protection de la Cote CAP LOPEZ (PID PIH)	v99
9.402:Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	
Projet : Mise en œuvre par le Plan National d'Affectation de Terre (PNAT)	v3
<hr/>	
Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)	
Mission 61 : Service universel des communications électroniques	
61.145:Accès généralisé des services de la téléphonie mobile et d'internet	
Projet : Couverture de 100 villages par l'opérateur du service universel	l1
<hr/>	
Mission 63 : Promotion du sport	
63.233 : Sport pour tous, sport de proximité	
Projet : Investissement et équipement	D99

63.235:Sport amateur, d'élite et professionnel Projet : Investissement et équipement	D99
Mission 64 : Promotion audiovisuelle et cinématographique 64.433:Production des contenus audiovisuels Projet : Divers investissements structurants du programme	δ1
64.434:Production des contenus cinématographiques Projet : Ciné Gabon industrie	δ1
Mission 65 : Formation pour l'emploi 65.923:Formation initiale Projet : Equipements divers	N99
65.924:Formation continue Projet : Equipements divers	N99
Mission 66 : Service public de l'eau et de l'électricité 66.517 : Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales Projet : Investissement divers	ε99
66.518:Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales Projet : Investissement divers	κ3
Mission 67 : Salubrité publique 67.607:Assainissement et Gestion des Déchets Projet : Acquisition du matériel de voirie pour les 52 communes	β1
Projet : Equipement en matériel de voirie du Grand Libreville	β1
Projet : Etude de projet de la construction du centre de traitement des ordures dans le Grand Libreville	β1
Projet : Etude de projet de la construction du centre de traitement des ordures dans les autres localités	β1
Mission 68 : Gestion du patrimoine routier et contrôle des carburants 68.931:Gestion du patrimoine routier Projet : Entretien du patrimoine routier	G1
68.932:Contrôle de la qualité des produits pétroliers Projet : Equipement de laboratoire	E99
68.933:Gestion du patrimoine mobilier et immobilier Projet : Entretien des bâtiments administratifs	A1
Mission 69 : Promotion du logement décent 69.938 : Offre de logement Projet : Mindoube Broll	
Partenariats Public-Privé (PPP)	
Mission 15 : Constructions, logements et équipements collectifs 15.591:Equipement et infrastructures Projet : Réhabilitation Transgabonaise (RN1 + RN3, PPP Arise / Meridiam)	τ6
Mission 24 : Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières 24.787:Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques Projet : Aménagement hydroélectrique de Dibwangui (15 MW)_ LOUETSI HYDRO_PPP	ζ99
Projet : Aménagement hydroélectrique de Kinguélé (35 MW)_ ASONHA ENERGIE_PPP	ζ99
Projet : Aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim (85 MW)_ASOKH ENERGY_PPP	ζ99
Projet : OWENDO PPP	η5
24.794:Gestion des ressources hydrauliques et assainissement Projet : Ntoum 7 PPP_	κ99

Source : Auteurs

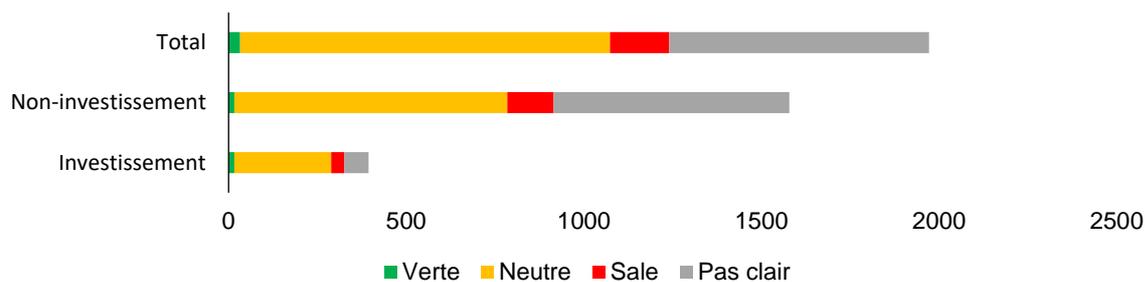
3. Durabilité du budget 2021

Bien que la taxonomie de la budgétisation durable soit mieux appliquée sur la base des impacts environnementaux désagrégés (par exemple, les émissions de GES à court terme ou les impacts sur le capital naturel), elle peut également être appliquée sur la base des impacts verts agrégés. Par souci de simplicité, les impacts du budget 2021 sont présentés sous cette forme agrégée. Les impacts spécifiques, pour chaque critère environnemental, peuvent être facilement trouvés en utilisant l'outil d'analyse du budget.

3.1. Hors PPP

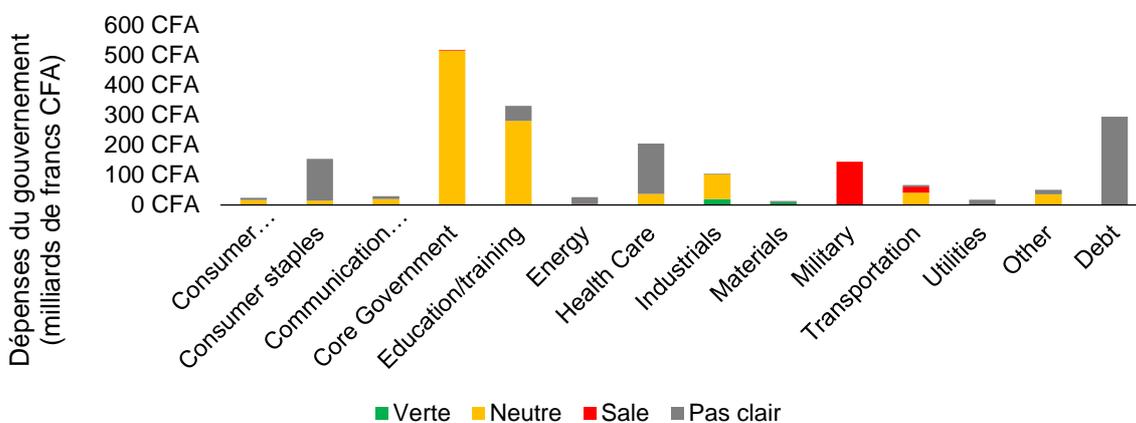
Si l'on exclut les partenariats public-privé, l'ABD suggère qu'environ 1.7 % des dépenses prévues pour 2021 a un impact vert, 52.8% du budget a un impact neutre, 8.5 % a des impacts négatifs directs et 37.1% a des impacts peu clairs (principalement en raison de la granularité insuffisante des descriptions des politiques). Si l'on considère uniquement les dépenses d'investissement (c'est-à-dire le budget d'investissement), 4,2% des dépenses prévues pour 2021 sont vertes, 69.3% sont neutres, 9.3 % ont des impacts négatifs directs et 17.2% ont des impacts peu clairs. La répartition des dépenses au niveau global, sectoriel et des archétypes est présentée dans les graphiques 21, 22 et 23. Une comparaison avec les dépenses totales liées à la crise COVID-19 pour les archétypes verts est disponible dans la figure 4. Le lecteur notera avec intérêt que la plus grande part des dépenses négatives au Gabon est celle consacrée à l'armée, suivie de celle consacrée aux initiatives de transport non durables ou défectueuses. La plupart des dépenses vertes proviennent de dépenses durables dans le secteur industriel. En proportion des dépenses sectorielles totales, le secteur le plus vert semble être celui des matériaux, mais cela ne représente qu'une très petite partie des dépenses totales (c'est-à-dire que les fonds publics consacrés aux matériaux ne sont pas très importants). Il est important de noter que les caractéristiques sectorielles changeraient probablement de manière significative si les subventions liées à la fiscalité étaient incluses dans l'analyse. Malheureusement, le manque de données sur l'utilisation du financement par la dette au Gabon signifie que les caractéristiques environnementales de la dette ne sont pas claires. Cependant, les caractéristiques environnementales moyennes des budgets au cours de la dernière décennie (ou peut-être des deux dernières décennies) pourraient servir d'indicateur de la dette, peut-être avec des pondérations annuelles ajustées par leur valeur actuelle nette relative (ce qui tiendrait compte de l'inflation et de la croissance du PIB).

Graphique 21 : Dépenses publiques de base classées en fonction de l'impact environnemental

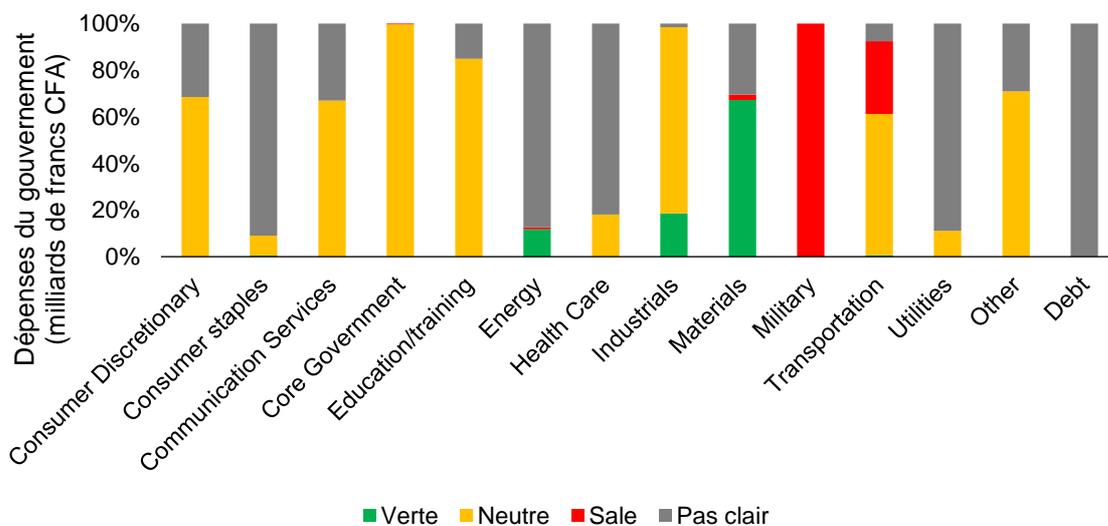


Graphique 22 : Dépenses publiques de base classées en fonction de l'impact environnemental, par secteur

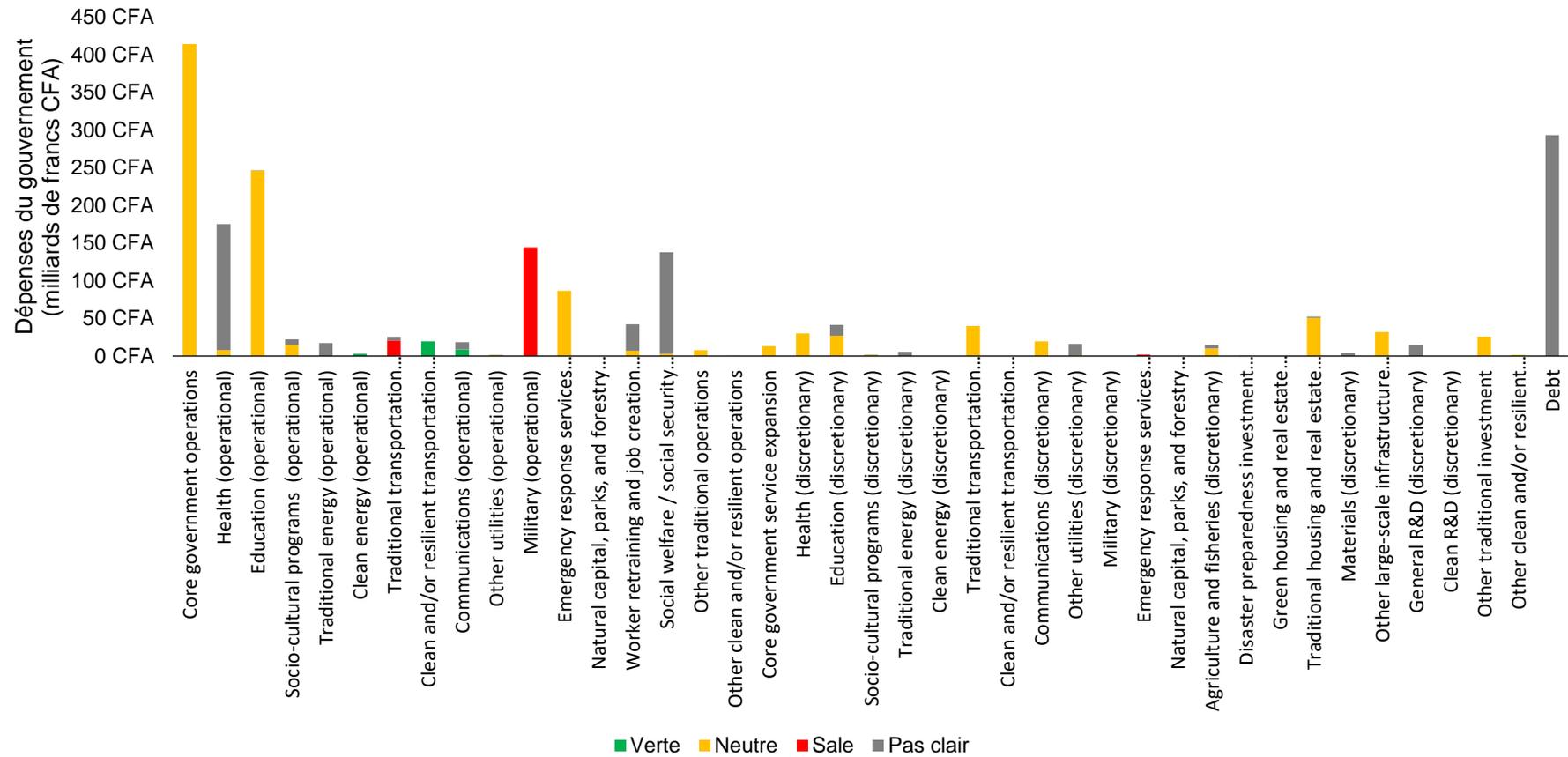
a) Dépenses globales



b) Dépenses proportionnelles

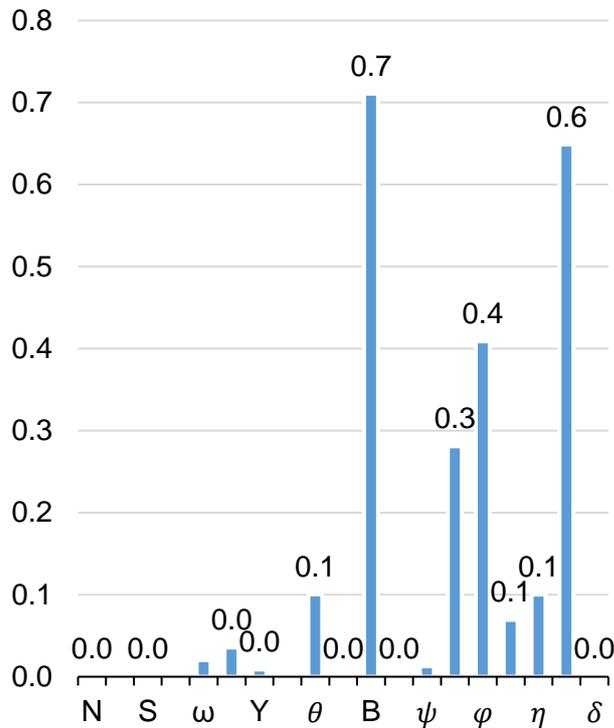


Graphique 23 : Dépenses publiques de base classées en fonction de l'impact environnemental, par archétype

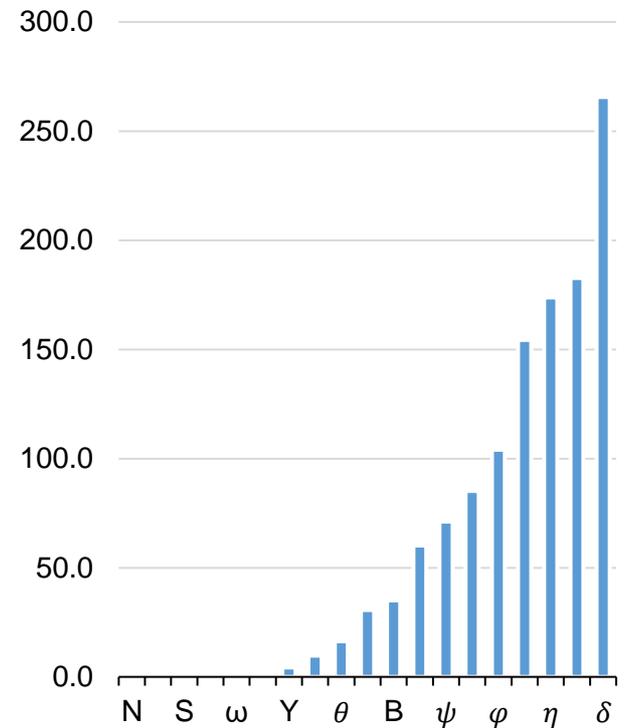


Graphique 24 : Dépenses COVID-19 dans les catégories "vertes" telles que définies par le GRO

Afrique



Monde

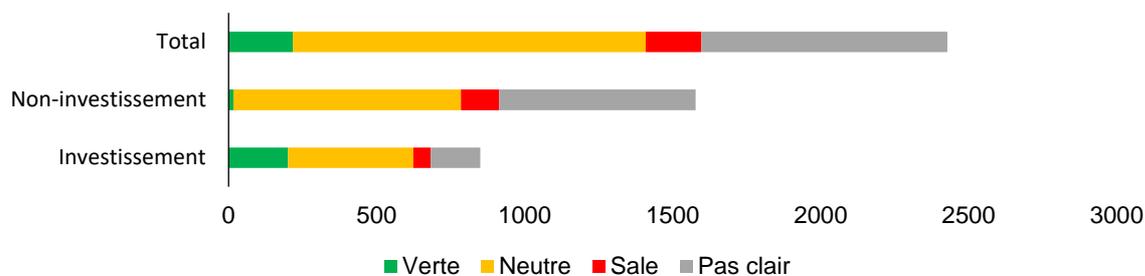


- N Réduction des impôts sur les sociétés
- β Investissement dans les infrastructures de communication
- S Subventions aux industries du tourisme et des loisirs
- U Subventions pour les appareils électroniques et l'efficacité
- ω Agriculture et pêche
- X Reconversion professionnelle et création d'emplois
- Y Investissements dans l'éducation
- π Autres investissements dans les infrastructures à grande échelle
- θ Investissement dans les infrastructures locales (sous forme de projets)
- T Subventions pour les véhicules électriques
- B Soutien aux liquidités pour les grandes entreprises
Amélioration des bâtiments et investissement dans les infrastructures d'efficacité énergétique
- λ
- ψ Investissements dans la recherche et le développement de type propres
- τ Préparation aux catastrophes
- φ Investissements dans la recherche et le développement de type généraux
- μ Investissements dans les infrastructures naturelles et les espaces verts
- η Investissements dans les infrastructures d'énergie propre
- V Création de marchés verts
- δ Investissement dans les infrastructures de transport propre

3.2. PPP Inclus

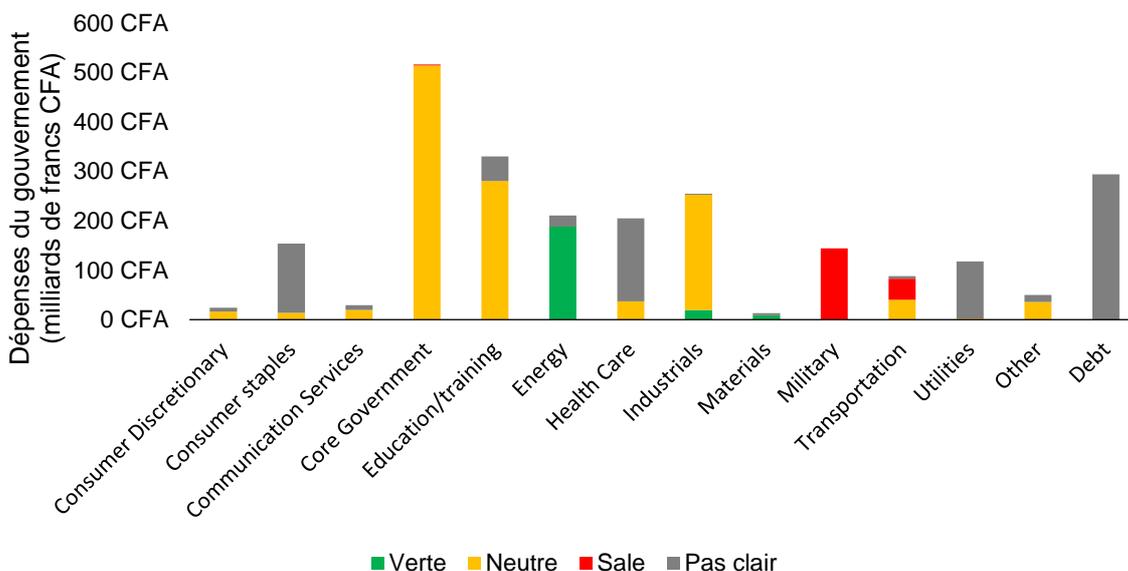
Si l'on inclut les partenariats public-privé, environ 9 % des dépenses prévues pour 2021 font progresser les priorités vertes, 49,1% du budget ont un impact neutre, 7,8 % ont des impacts négatifs directs et 34,2% ont des impacts peu clairs (principalement en raison de la granularité insuffisante des descriptions des politiques). Si l'on considère uniquement les dépenses d'investissement (c'est-à-dire le budget d'investissement), 23,7% des dépenses prévues pour 2021 sont vertes, 49,7% sont neutres, 60,8 % ont des impacts négatifs directs et 19,57% ont des impacts peu clairs. Il s'agit ici d'une augmentation significative des dépenses vertes par rapport au scénario non-PPP, grâce à un petit ensemble d'initiatives PPP dans le domaine des énergies propres. La répartition des dépenses au niveau global, sectoriel et des archétypes est présentée dans les graphiques 25, 26 et 27.

Graphique 25 : Dépenses publiques, y compris PPP, classées en fonction de l'impact environnemental.

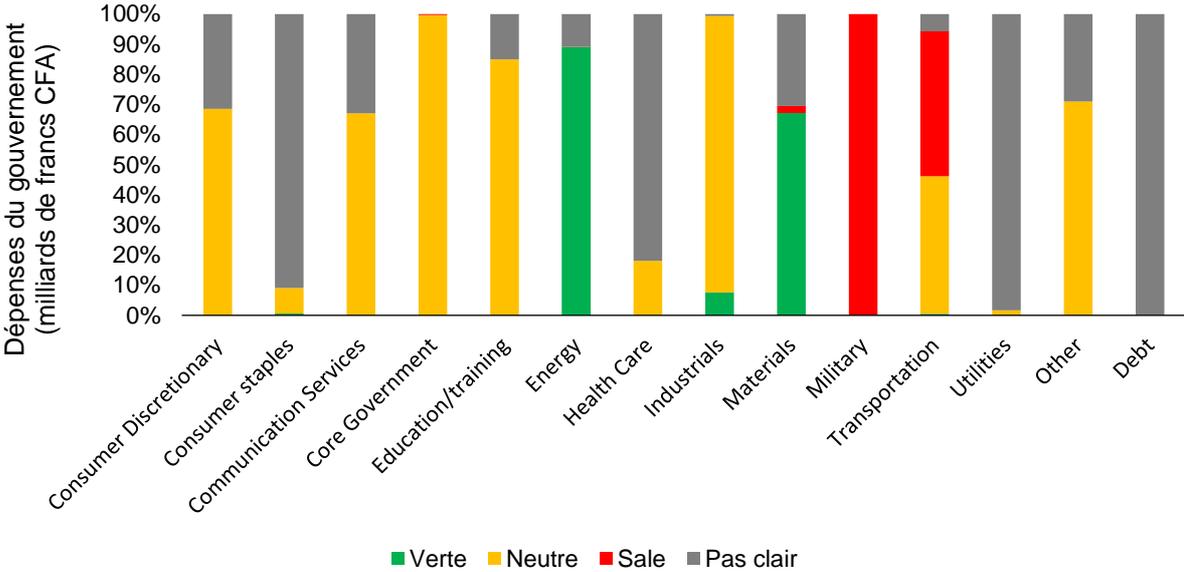


Graphique 26 : Dépenses publiques, y compris PPP, classées en fonction de l'impact environnemental, par secteur

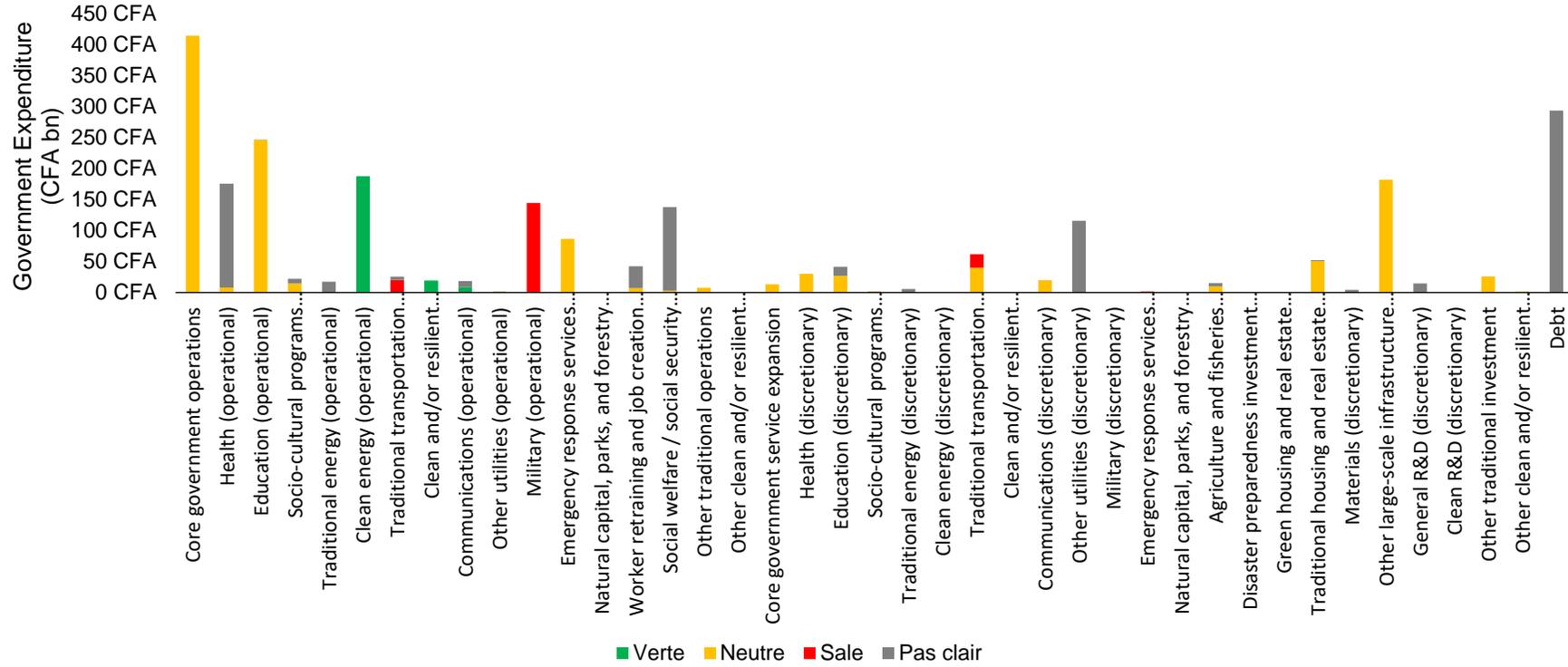
a) Dépenses globales



b) Dépenses proportionnelles



Graphique 27 : Dépenses publiques, y compris PPP, classées en fonction de l'impact environnemental, par archétype



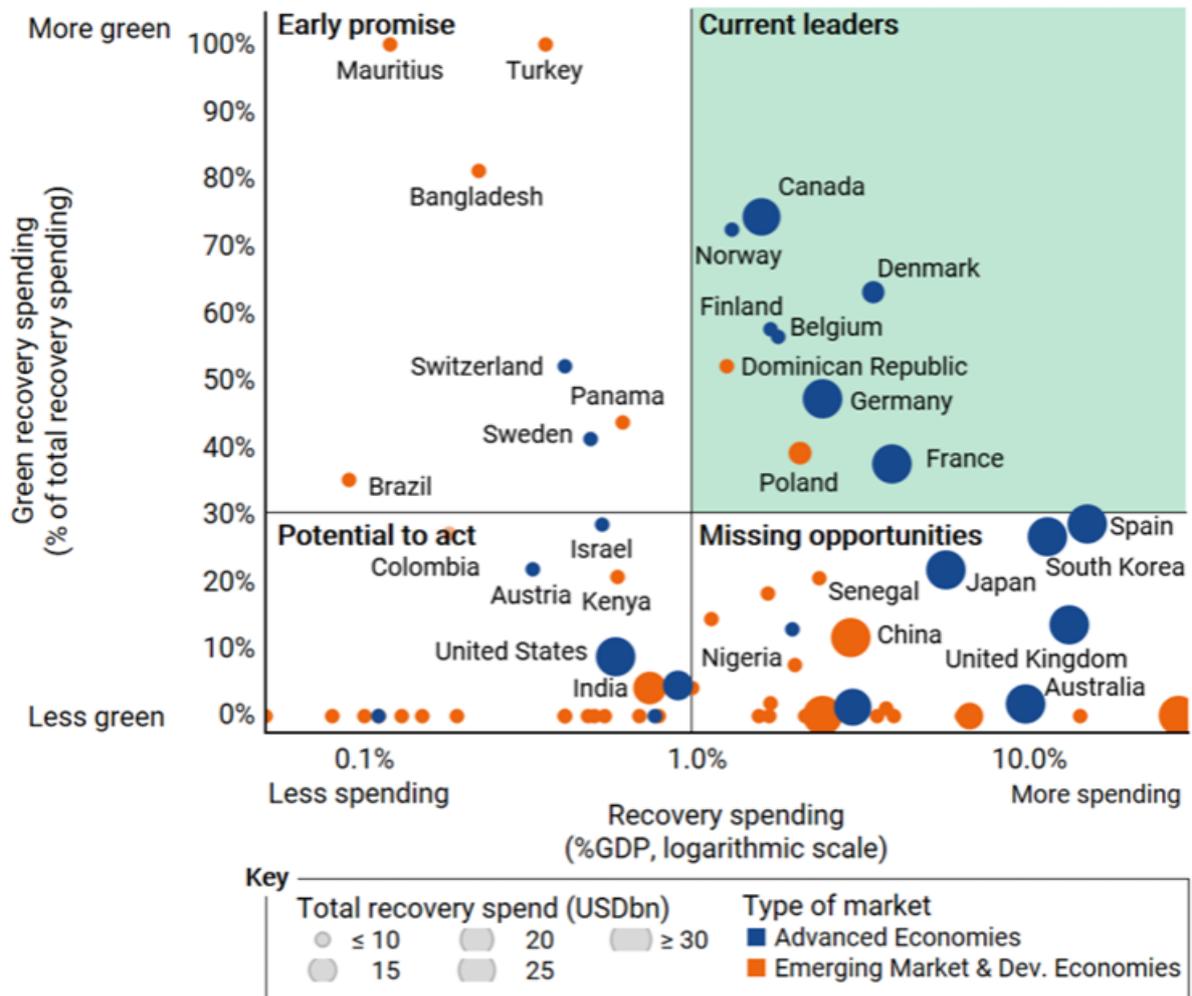
3.3. Le Gabon comparé à d'autres nations

Le Gabon étant la première nation à être analysée à l'aide de la taxonomie du budget durable, il est difficile de comparer utilement le Gabon aux autres pays. Cependant, en utilisant les données GRO, nous pouvons faire des considérations générales en relation avec les modèles de dépenses COVID-19 analysés au niveau mondial. Ces observations n'ont pas pour but de comparer les dépenses, mais plutôt de fournir au décideur gabonais des points de données supplémentaires pour l'examen de ses propres dépenses. La figure 8 illustre les dépenses de relance verte en réponse à COVID-19 dans le monde et la figure 9 donne une perspective sur la répartition relative des dépenses vertes entre les secteurs au cours de la première année de COVID-19.

Tout d'abord, il ressort de la figure 8 que plusieurs nations ont consacré plus de 30 % de leur budget de relance COVID-19 à des investissements verts. Et parmi ceux qui ont dépensé un montant significatif de fonds pour le COVID, la plupart ont consacré plus de 10% à des initiatives vertes. Ce groupe comprend des pays hautement développés comme le Canada et la Norvège, des pays émergents comme la Chine, et des pays en développement comme le Sénégal et le Nigeria.

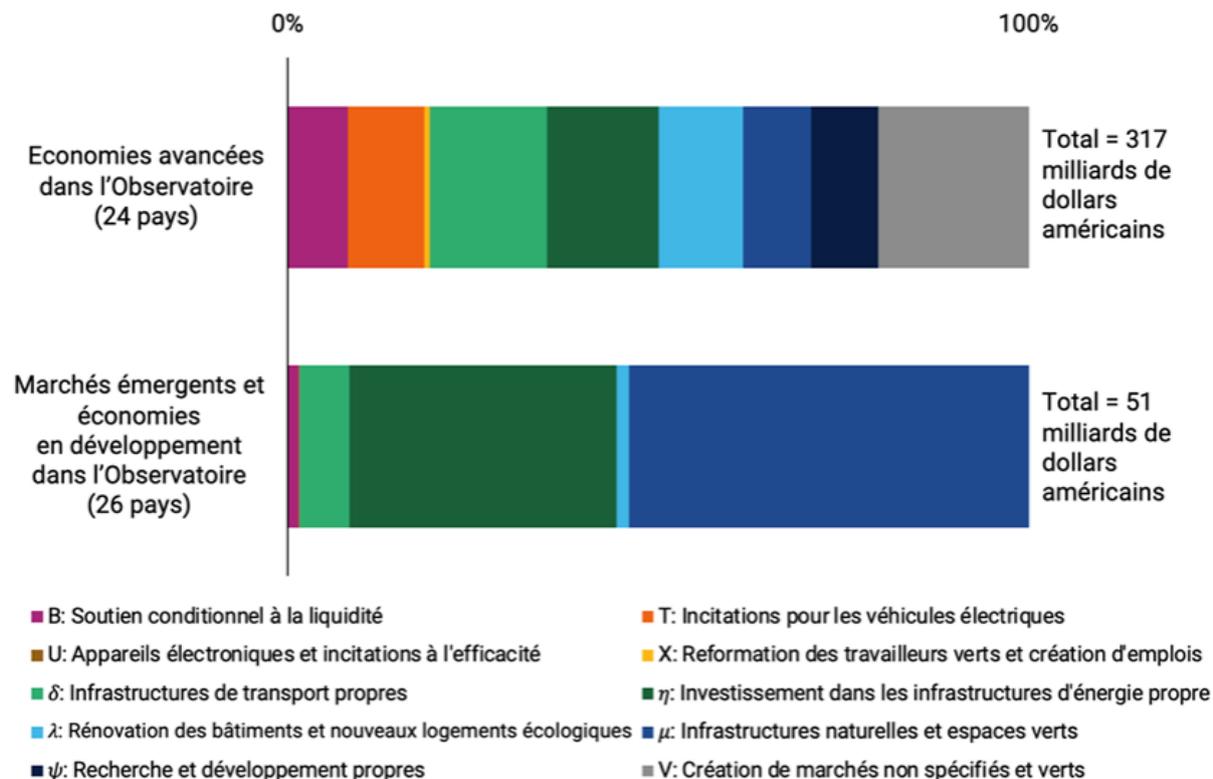
Deuxièmement, d'après la figure 9, et en consultant la [base de données GRO](#), il est clair que dans les économies avancées, les investissements verts ont été dirigés vers la plupart des grands secteurs. En d'autres termes, il existe des opportunités économiquement fortes d'investir dans toutes sortes de programmes verts. Il n'est pas possible de déduire à partir des données dans quelle mesure cela est également vrai dans les marchés émergents et les pays en développement, bien que dépenses restent très dispersées dans tous les cas. Ceci est expliqué plus en détail dans de nombreuses publications universitaires sur les perspectives de relance verte à travers l'Afrique, et plus loin encore (par exemple, voir le [rapport pour la République d'Afrique du Sud](#) et le [rapport pour la République démocratique du Congo](#)).

Figure 5 : Comparaison mondiale des dépenses de relance verte COVID-19 en pourcentage des dépenses totales et des dépenses de relance en pourcentage du PIB.



Source : [Are We Building Back Better Update](#), GRO.

Figure 6 : Dépenses mondiales pour la relance verte par secteur en 2020



Source: [Are We Building Back Better](#), GRO.

3.4. Guide pour les décideurs politiques - application de la méthodologie

Cette section détaille le processus permettant d'interpréter les impacts potentiels du budget annuel gabonais, ou de tout élément de politique individuel, au niveau le plus général. Lorsqu'elles sont utilisées pour la version actuelle (décembre 2021) de la taxonomie de budgétisation durable, les évaluations sont limitées aux impacts environnementaux uniquement.

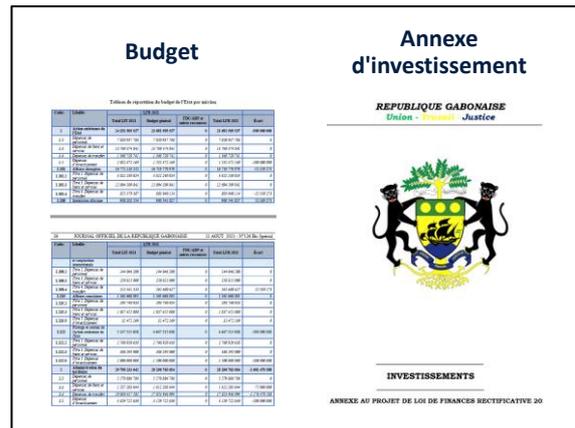
Nous avons élaboré un guide simplifié à l'intention des décideurs politiques débutants afin de détailler comment l'approche de budgétisation durable peut être appliquée. Ce guide est basé sur des archétypes et des impacts potentiels prédéfinis pour les codes budgétaires dans la première section (5.2 dans ce rapport) et fournit des détails sur la façon dont ceux-ci pourraient être utilement mis à jour dans la deuxième section (5.3 dans ce rapport).

3.4.1. Résumé

Dans le cadre de l'approche de budgétisation durable, il existe cinq étapes importantes pour identifier les impacts potentiels du budget gabonais ou de tout élément politique individuel. Ces étapes sont les suivantes :

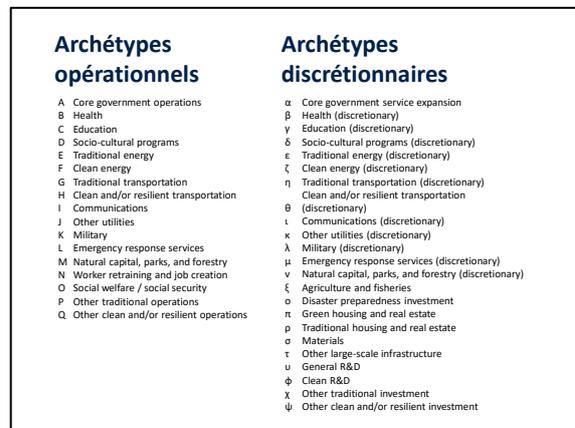
A. Politiques d'enregistrement

Les mesures de dépenses et de taxation du Gabon doivent être enregistrées, à partir des documents budgétaires annuels LFI ou LFR, au niveau des politiques et des sous-politiques/projets. Dans Excel, chaque politique doit être enregistrée dans une colonne, avec le code de projet correspondant dans une colonne adjacente, et la valeur financière de l'élément dans une troisième colonne. Le même processus doit être répété sur une feuille séparée pour l'Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative. Si des détails supplémentaires sur la politique sont disponibles, à un niveau de granularité plus élevé que celui des documents budgétaires, ces détails doivent être enregistrés comme sous-ensemble des codes budgétaires correspondants afin de garantir qu'il n'y a pas de répétition des politiques.



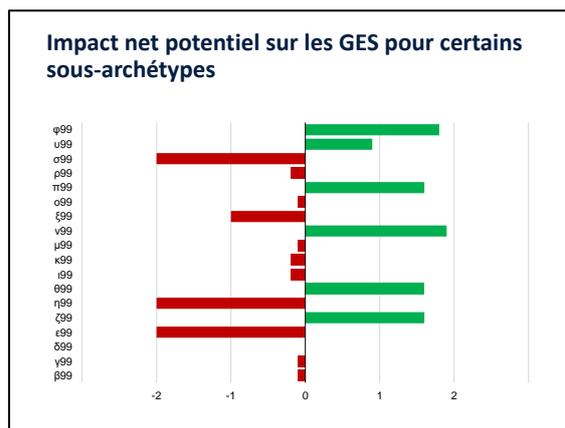
B. Catégoriser les nouveaux codes et projets

Tous les codes budgétaires actuels ont déjà été catégorisés en sous-archétypes provisoires à l'aide de la taxonomie de budgétisation durable. Cependant, les budgets futurs sont susceptibles d'inclure des dépenses sous de nouveaux codes - dans ce cas, les nouveaux codes doivent être classés dans l'un des 40 archétypes (par exemple, "investissement dans l'énergie propre") et l'un des 200+ sous-archétypes (pour l'énergie propre, il y a 9 sous-archétypes : nouvelle énergie renouvelable, nouvelle transmission, etc). Le processus de catégorisation consiste d'abord à déterminer si le code est de type opérationnel (c'est-à-dire une dépense permanente) ou de type discrétionnaire (c'est-à-dire un nouvel investissement). Ensuite, il s'agit d'attribuer des catégories aux politiques sur la base des descriptions de chaque archétype et sous-archétype de politique. Pour toutes les politiques de l'Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative, il est probable que de nouveaux archétypes devront être attribués plus fréquemment, car de nouveaux projets sont lancés la plupart des années.



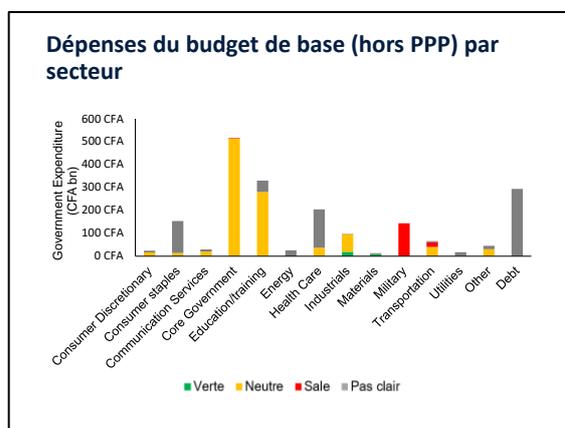
C. Exécuter l'évaluation automatique des politiques

Dans l'état final de la taxonomie, chaque sous-archétype serait associé à onze scores d'impact potentiel, calibrés en fonction du contexte du pays et prenant en compte les impacts sociaux, environnementaux et en matière de développement. Dans ce projet pilote, seuls les impacts environnementaux sont pris en compte. Ceux-ci comprennent les émissions de GES à court et à long terme, la pollution atmosphérique, le capital naturel et l'adaptation/résilience. Les scores sont basés sur les recherches scientifiques et socio-économiques mondiales de pointe. Afin de trouver l'impact des politiques, les codes des politiques doivent être associés à des archétypes en utilisant l'onglet *taxonomie* de la feuille de calcul Excel (voir également les tableaux 3 et 4). Par leur nature, les scores sont directionnels et flexibles - ils visent à fournir un large aperçu du paysage politique d'un pays.



D. Impact global des politiques

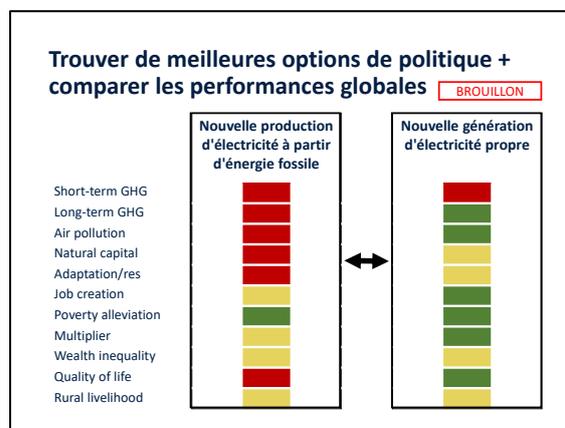
Une fois que l'impact environnemental potentiel de chaque politique a été analysé, l'ensemble des politiques peut être agrégé à n'importe quel niveau souhaité - par exemple, sectoriel, par archétype, ou national. L'agrégation de l'impact des politiques consiste simplement, pour chaque politique, à multiplier la valeur de la politique (en CFA) par le score de la mesure d'impact correspondante, puis à additionner les produits de toutes les mesures dans la catégorie d'agrégation correspondante (par exemple, dans un secteur donné). Cette somme est ensuite divisée par la valeur totale (en CFA) de toutes les politiques dans la catégorie. Il est utile de considérer l'impact global des politiques dans deux temps, dans un premier temps avec et dans un deuxième temps sans prise en compte des fonds pour les partenariats public-privé. Bien que les chiffres agrégés puissent s'avérer utiles pour l'évaluation des dépenses environnementales globales (par exemple, vertes vs neutres vs sales, comme dans les graphiques demandés pour ce rapport), l'ABD est plus utile encore pour évaluer les critères d'impact environnemental individuels (par exemple, les impacts faibles, moyens ou élevés sur le capital naturel). Si l'on s'intéresse à la performance



environnementale globale, les politiques "vertes" peuvent être définies comme celles qui ont un impact positif sur le GES net, le capital naturel ou la pollution atmosphérique.

E. Déterminer les politiques supérieures

Après avoir identifié les politiques peu performantes, les responsables politiques peuvent utiliser la base de données rendue disponible par l'Observatoire mondial de la relance pour identifier des options politiques similaires qui pourraient être supérieures en termes des impacts recherchés. En ce qui concerne l'impact sur l'environnement, ce processus peut impliquer d'examiner quels autres sous-types de politiques pourraient répondre aux



mêmes besoins en matière de développement et de société, et/ou quelles politiques introduites par d'autres nations pourraient servir d'exemples pour élaborer des alternatives plus favorables à l'environnement. En date de décembre 2021, l'Observatoire contient plus de 8 000 éléments de politique introduits par un grand nombre de gouvernements, constituant une grande base de données potentiellement utile à des fins de comparaison.

3.4.2. Politiques d'enregistrement

Les décideurs politiques peuvent utiliser l'approche de budgétisation durable pour (i) comparer des politiques individuelles et (ii) examiner les impacts potentiels de l'ensemble du budget. Dans les deux cas, les décideurs doivent commencer par identifier les politiques à prendre en compte, déterminer si certains projets sont un sous-ensemble de codes budgétaires plus larges et enregistrer toutes ces informations dans une feuille de calcul Excel. La feuille de calcul doit contenir les politiques dans la deuxième colonne et la valeur de chaque politique dans la troisième colonne. La première colonne doit indiquer les codes budgétaires correspondants (si disponibles). Si une politique est un sous-ensemble d'un groupe de politiques plus large dans le budget, cela doit être enregistré en notant son "niveau" dans une quatrième colonne - la politique de plus haut niveau de chaque groupe sera prise en compte dans l'analyse. Il peut également être utile de classer les politiques par type dans une cinquième colonne - bien que cela ne soit pas essentiel. Les catégories comprennent :

- Catégorie niveau 1
- Catégorie niveau 2
- Catégorie niveau 3
- Dépenses de personnel (sous-ensemble du niveau 3)

- Dépenses en biens et services (sous-ensemble du niveau 3)
- Dépenses de transfert (sous-ensemble du niveau 3)
- Dépenses d'investissement (sous-ensemble du niveau 3)
- Autres dépenses (sous-ensemble du niveau 3)

Si les décideurs politiques examinent l'ensemble du budget, ils doivent utiliser des feuilles Excel distinctes pour analyser séparément les impacts du document budgétaire principal et de l'Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative. Tout poste d'"investissement" dans le document du budget principal qui est également rapporté dans l'Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative doit être noté de manière appropriée dans la feuille du budget principal - ces politiques seront considérées à un niveau plus granulaire dans la feuille d'investissement. Par exemple, le point 1.115.5 de la figure 10 (document du budget principal) est couvert par le point 1.115 de la figure 11 (document d'investissement).

Figure 7 : Capture d'écran du budget principal LFR 2021 enregistré dans excel (extrait)

Code budgétaire	Libellés	Total LFR 2021	Niveau	Sorte
1	Action extérieure de l'Etat	23,691,505,537	niveau 1	Catégorie niveau 1
1.101	Affaires étrangères	16,719,779,979	niveau 2	Catégorie niveau 2
1.101.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3,822,230,024	niveau 3	Dépenses de personnel
1.101.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	12,094,509,841	niveau 3	Dépenses en biens et services
1.101.4	Titre 4. Dépenses de transfert	803,040,114	niveau 3	Dépenses de transfert
1.101.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	0	niveau 3	Dépenses d'investissement
1.108	Intégration africaine et coopération	960,541,827	niveau 2	Catégorie niveau 2
1.108.2	Titre 2. Dépenses de personnel	144,046,200	niveau 3	Dépenses de personnel
1.108.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	250,815,000	niveau 3	Dépenses en biens et services
1.108.4	Titre 4. Dépenses de transfert	565,680,627	niveau 3	Dépenses de transfert
1.115	Affaires consulaires	1,363,668,093	niveau 2	Catégorie niveau 2
1.115.2	Titre 2. Dépenses de personnel	293,740,924	niveau 3	Dépenses de personnel
1.115.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1,037,455,000	niveau 3	Dépenses en biens et services
1.115.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	32,472,169	niveau 3	Dépenses d'investissement

Figure 8 : Capture d'écran de l'Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative

Code budgétaire (d'investissement)	Libellé	Total PLFR 2021
1	Mission 1 : Action extérieure de l'Etat	1,532,472,169
1.115	1.115:Affaires consulaires	32,472,169
1.115.0.1	Projet : Système d'Information des Gabonais Résidents à l'Etranger (SIGRE)	32,472,169
1.122	1.122:Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	1,500,000,000
1.122.0.1	Projet : Réhabilitation des postes consulaires et missions diplomatiques	1,000,000,000
1.122.0.2	Projet: Equipement des missions diplomatiques et postes consulaires	500,000,000
10	Mission 10 : Communication	11,507,631,724
10.416	10.416:Economie numérique	10,742,615,000
10.416.0.1	Projet : Egabon(BIRD)-FINEX	10,492,615,000
10.416.0.2	Projet : EGabon-RG	250,000,000
10.416.0.3	Projet : PPP numérique avec Singapour - RG	-

3.4.3. Catégoriser les nouveaux codes et projets

La feuille intitulée "livre de codes" dans le classeur Excel fournit des archétypes pour tous les codes budgétaires utilisés en 2021. Cependant, les budgets futurs pourraient inclure de nouveaux codes, et tous les nouveaux projets d'investissement devront être archétypés individuellement, quelle que soit la mission dans laquelle ils apparaissent.

Pour attribuer des archétypes aux nouveaux codes et aux nouveaux investissements, les décideurs doivent d'abord se familiariser avec la taxonomie complète du budget durable fournie dans le tableau et3 la feuille Excel intitulée "taxonomie du budget durable". Ensuite, l'attribution d'un archétype se fait plus facilement en suivant les étapes suivantes :

1. **Déterminez si le code/projet est opérationnel ou discrétionnaire.** Les mesures opérationnelles sont celles qui sont nécessaires pour maintenir le fonctionnement normal de la société, et peuvent inclure le paiement des employés du gouvernement, le maintien des systèmes de santé tels qu'ils existent déjà, le maintien des niveaux et des types d'approvisionnement en énergie existants (par exemple, en payant des frais aux producteurs d'énergie existants pour qu'ils continuent à fonctionner), etc. Les mesures discrétionnaires sont celles qui sont utilisées pour changer/améliorer le fonctionnement de la société, et peuvent inclure des investissements dans de nouvelles infrastructures publiques, des subventions pour de nouveaux investissements dans des entreprises de presque tous les secteurs, le développement de nouveaux programmes touristiques, des subventions à l'agriculture/alimentation des consommateurs ou des entreprises qui éloignent la production de l'équilibre sociétal naturel, des subventions aux carburants, etc. On peut supposer que toutes les nouvelles mesures de l'Annexe Au Projet De Loi De Finances Rectificative sont des

mesures discrétionnaires. Les mesures opérationnelles sont étiquetées AQ → tandis que les mesures discrétionnaires sont α → ψ.

2. **Déterminez quel secteur.** Pour simplifier les étapes 3 et 4, il peut être utile de déterminer le secteur dans lequel le code/projet est le plus pertinent.
3. **Réfléchissez à quel archétype.** La plupart des secteurs ne disposent que de quelques archétypes pertinents, tant dans la catégorie opérationnelle que dans la catégorie discrétionnaire. Pour déterminer quel archétype est le plus approprié, il suffit de lire la description de chaque archétype et de faire un tri en fonction de cette description.
4. **Réfléchir à un sous-archétype.** Une fois qu'un archétype a été identifié, la plupart des codes/projets peuvent être reliés à un sous-archétype plus détaillé. Dans certains cas, il n'y a pas assez de détails pour effectuer une telle attribution ; dans ce cas, le code/projet doit être attribué à un sous-archétype "autre et général", généralement associé à la référence "_99" où le blanc représente la lettre de l'archétype.

Une fois que l'archétype approprié a été déterminé, les décideurs doivent enregistrer la nouvelle entrée dans le classeur Excel. S'il s'agit d'un nouveau code, il doit être ajouté au "livre de codes". S'il s'agit d'un nouvel investissement, il peut simplement être ajouté à la ligne politique correspondante dans la feuille d'investissement.

Figure 9 : Capture d'écran de la feuille Excel du livre de codes. Les nouveaux codes sont insérés ici, ainsi que les nouveaux archétypes et sous-archétypes attribués.

Code budgétaire	Libellés	Archétype	Sous-archétype	Référence
1	Action extérieure de l'Etat	A	1	A1
1.101	Affaires étrangères	A	1	A1
1.101.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A	1	A1
1.101.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A	1	A1
1.101.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A	1	A1
1.101.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	investissement	investissement	investissement
1.108	Intégration africaine et coopération	A	1	A1
1.108.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A	1	A1
1.108.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A	1	A1
1.108.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A	1	A1
1.115	Affaires consulaires	A	1	A1
1.115.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A	1	A1
1.115.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	A	1	A1
1.115.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	investissement	investissement	investissement

3.4.4. Exécuter l'évaluation automatique des politiques

La taxonomie de la budgétisation durable comprend des scores d'impact environnemental potentiel pour chaque sous-archétype. Le document Excel associe automatiquement les politiques aux scores d'impact, à condition que les politiques aient été correctement archétypées.

Figure 10 : Capture d'écran de la feuille Excel du livre de codes comprenant les impacts environnementaux potentiels des codes et des politiques. Voir le tableau 47 pour plus de détails.

Code budgétaire	Libellés	Référence	Émissions de gaz à effet de serre à court terme	Émissions de gaz à effet de serre à long terme	Émissions nettes de gaz à effet de serre	La pollution de l'air	Capital naturel
1	Action extérieure de l'Etat	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.101	Affaires étrangères	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.101.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.101.3	Titre 3. Dépenses de biens et ser	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.101.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.101.5	Titre 5. Dépenses d'investissem	investissem	na	na	na	na	na
1.108	Intégration africaine et coopératio	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.108.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.108.3	Titre 3. Dépenses de biens et ser	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.108.4	Titre 4. Dépenses de transfert	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.115	Affaires consulaires	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.115.2	Titre 2. Dépenses de personnel	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.115.3	Titre 3. Dépenses de biens et ser	A1	-1	0	-0.1	0	0
1.115.5	Titre 5. Dépenses d'investissem	investissem	na	na	na	na	na

3.4.5. Impact global des politiques

L'impact des politiques peut être agrégé par archétype, par secteur, au niveau national ou par toute autre macro-catégorie pertinente. L'impact peut être agrégé (i) en utilisant des scores d'impact potentiel (par exemple, sur l'échelle de Likert de -2 à +2 pour les émissions de gaz à effet de serre et de -1 à +1 pour les autres impacts environnementaux) ou (ii) en utilisant les simples désignations vert-neutre-sale. Dans les deux cas, il est utile d'examiner l'impact global des politiques, avec et sans prise en compte des fonds destinés aux partenariats public-privé (PPP).

Pour (i), l'agrégation de l'impact consiste simplement, pour chaque politique, à multiplier la valeur de la politique par le score de la mesure d'impact pertinente, puis à additionner les produits pour toutes les mesures dans la catégorie d'agrégation pertinente (par exemple, par secteur). Cette somme est ensuite divisée par la valeur totale de toutes les politiques pertinentes.

Pour (ii), le processus est encore plus simple ; il s'agit d'additionner toutes les politiques de la désignation souhaitée (verte, neutre ou sale). Les politiques "vertes" sont définies comme celles qui ont un impact positif sur les GES nets, le capital naturel ou la pollution atmosphérique. Des exemples de formules sont inclus dans le document Excel pour prendre en compte les résultats nationaux, sectoriels et par archétype, en incluant et en excluant les investissements en PPP.

Figure 11 : Capture d'écran de l'agrégation des politiques au niveau de l'archétype dans le document Excel.

		Totaux (bn CFA)				Totaux (%)			
		Verte	Neutre	Sale	Pas	Verte	Neutre	Sale	Pas
A	Opérations gouvernementales de	38.01452	0	0	0	1	0	0	0
B	Santé (opérationnel)	8.54	0	0	0	1	0	0	0
C	Éducation (opérationnel)	0	0	0	0	na	na	na	na
D	Programmes socioculturels (opéra	0.917552	0	2.378721	0	0.27836	0	0.72164	0
E	Énergie traditionnelle (opérationne	0	0	0.984811	0	0	0	1	0
F	Énergie propre (opérationnelle)	0	0	0	0	na	na	na	na
G	Transport traditionnel (opérationn	0	9.1633	0	0	0	1	0	0
H	Transport propre et/ou résilient (o	0	0	0	0	na	na	na	na
I	Communications (opérationnelles)	0	0	0	0	na	na	na	na
J	Autres utilitaires (opérationnels)	0	0	0	0	na	na	na	na

3.4.6. Déterminer les politiques supérieures

Une fois que les politiques ont été évaluées pour leurs impacts potentiels, les décideurs politiques peuvent souhaiter identifier des options alternatives qui possèdent des caractéristiques environnementales plus positives. Il existe plusieurs mécanismes pour évaluer les options alternatives. Tout d'abord, les décideurs politiques peuvent parcourir la taxonomie du budget durable existante pour trouver des sous-parcelles qui pourraient avoir des descriptions similaires mais de meilleurs résultats nets. Deuxièmement, les décideurs politiques pourraient s'inspirer de plus de huit mille mesures politiques prises par quatre-vingt-neuf autres nations. Ces données comprennent plus de cinq cents politiques positives pour l'environnement dans tous les secteurs. Elles sont disponibles auprès de l'[Observatoire mondial de la relance](#).

3.5. Guide pour les décideurs politiques - adaptation de la méthodologie

Il existe de nombreux domaines dans lesquels la taxonomie actuelle et les évaluations des politiques pour le Gabon peuvent être améliorées, et plusieurs éléments qui devront naturellement être mis à jour au fil du temps. Le processus par lequel la taxonomie de la budgétisation durable et l'approche plus large peuvent être mises à jour est relativement simple.

Les archétypes et sous-archétypes peuvent être mis à jour en ajoutant ou en modifiant des entrées dans la feuille intitulée "Taxonomie du budget durable". Les archétypes et sous-archétypes sont plus susceptibles d'être mis à jour à mesure que les entrées dans le budget gabonais deviennent plus granulaires et détaillées.

Les scores d'impact environnemental potentiel pour les sous-types peuvent être mis à jour en modifiant les entrées dans la feuille intitulée "Taxonomie du budget durable". Les mises à jour doivent être effectuées en consultant des conseillers scientifiques et économiques connaissant bien le Gabon et l'économie gabonaise. Dans certains cas, des politiques particulières peuvent être de conception nuancée, de sorte que leurs impacts potentiels diffèrent de manière significative des scores du sous-archétype. Dans ces cas, les codes ou projets individuels peuvent avoir des scores d'impact potentiel uniques codés en dur dans la feuille Excel correspondante.

Les scores de développement potentiel et d'impact social pour les sous-types peuvent être mis à jour en ajoutant des colonnes supplémentaires dans la feuille intitulée "Taxonomie du budget durable". Ces scores doivent être établis en étroite consultation avec des conseillers économiques et autres connaissant bien le Gabon et l'économie gabonaise.

L'attribution des archétypes et sous-archétypes aux codes budgétaires peut être mise à jour via la feuille Excel intitulée "Livre de codes". Ce processus est détaillé au point 5.2.3. Les allocations actuelles des codes budgétaires aux archétypes sont informées principalement sur la base de l'interprétation des descriptions de budgets et de projets - les décideurs gabonais auront une bien meilleure compréhension des politiques et des projets pour informer l'allocation.

Les mesures fiscales devraient être incluses dans cette analyse dès que des détails suffisamment granulaires sur les recettes fiscales seront disponibles. L'ajout des codes de taxation pourrait se faire en étendant la feuille "Livre de codes" (avec des lignes supplémentaires et de nouveaux noms de codes), ou alternativement en créant une feuille entièrement nouvelle de structure similaire à "Livre de codes".

3.6. Travaux techniques futurs

Les concepts de budgétisation durable analysés dans ce rapport ne reflètent que la première étape de ce qui pourrait être possible pour le Gabon. Les décideurs politiques ont de nombreuses possibilités d'améliorer l'approche et son application :

- Publier des données de taxation à plus haute granularité afin de pouvoir envisager des compromis en matière de taxation,
- Augmenter la granularité des éléments de politique inclus dans le budget annuel et l'annexe sur les investissements, afin de pouvoir réaliser un archétype plus précis,
- En reconsidérant l'archétype attribué à chaque élément de politique dans le budget - les responsables politiques locaux possèdent une perspective contextuelle précieuse,

- Établir des évaluations de l'impact sur le développement et de l'impact social pour chaque archétype, en consultation avec des experts nationaux et internationaux de premier plan,
- Améliorer la précision des évaluations environnementales pour chaque archétype de politique
 - les scientifiques et les experts locaux possèdent une précieuse optique,
- l'ajout d'une interface utilisateur à l'outil Excel, et éventuellement la création d'un programme sur mesure pour l'outil lui-même, adapté aux besoins des décideurs politiques et aux systèmes existants, et
- L'ajout de catégories taxonomiques supplémentaires pour distinguer les types d'investissement dans chaque sous-archétype - cela pourrait être particulièrement utile pour comprendre de manière robuste les impacts potentiels des dépenses sur le développement/économiques et sociaux (voir le tableau pour un seul exemple).

Recommandations à l'issue de la contextualisation de la taxonomie pour le développement de la finance verte au Gabon

Cette étude contribue à travers ses recommandations, à relever le défi du développement durable axé sur la finance verte. Une budgétisation durable pourrait aider le Gabon à accroître sa prospérité future et à atteindre ainsi ses objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Comme le montre le présent rapport, les pratiques actuelles de dépenses budgétaires du Gabon présentent des lacunes en matière d'environnement, et il est certain que des lacunes similaires en matière de développement et d'impact social existent également. En intégrant des pratiques de budgétisation durable au sein du gouvernement, le Gabon investirait dans la planification à long terme et dans le processus d'hierarchisation des politiques potentielles en fonction de critères de développement, environnementaux et sociaux. Les citoyens gabonais en bénéficieraient directement, grâce à une plus grande prospérité à long terme, puisque l'approche de budgétisation durable met en évidence les mauvaises décisions d'investissement. Parmi les autres avantages, citons (i) une augmentation de l'aide étrangère au pays, alors que les partenaires de développement cherchent des démonstrations claires de l'application de normes fiscales adaptées aux impacts climatiques, (ii) une augmentation des investissements directs étrangers pour répondre à la nouvelle demande de technologies vertes dans lesquelles le Gabon n'a pas encore d'expertise, (iii) une économie plus diversifiée, plus résistante aux chocs climatiques et financiers, (iv) une moindre dépendance à l'égard d'une industrie des combustibles fossiles en déclin, (v) des avantages en matière de santé publique, (vi) le respect des obligations environnementales internationales, et d'autres encore. Aussi en tant que première nation pilote pour ce cadre de budgétisation durable, le Gabon pourrait jouer un rôle de leader régional et potentiellement mondial sur le sujet. Avec une histoire de progrès environnementaux démontrés par rapport à ses voisins, et une prééminence récente sur la scène internationale, le Gabon pourrait renforcer sa position de leader environnemental émergent.

Recommandations à l'issue de la revue institutionnelle et des finances publiques et leur mise en œuvre

Tableau 49 : Feuilles de route de mise en œuvre des recommandations

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RECOMMANDATIONS ET ACTIVITÉS SOUS-JACENTES	RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE	ECHEANCES										
			2022				2023						
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Mise en place de la stratégie de réformes	Travaux préparatifs												
	Organiser des ateliers d'appropriation des résultats et des recommandations de l'étude sur les finances publiques vertes NB : ressortir une définition de l'économie verte et des critères de sélection de projets dits verts	LEAD : PNUD PPUI : Ministères des 11 missions sélectionnées ou abritant des projets dits verts, CNC, ROSCEVAC		X									
	Organiser des concertations plurisectorielles afin de convenir des objectifs et de l'approche pour la mise en œuvre du marquage budgétaire			X	X								
Organiser des ateliers de renforcement de capacités des Ministères représentant les 11 missions et la société civile sur la taxonomie proposée par Dr. Brian O'Callaghan et identification des prérequis pour la mise en œuvre NB : des séances de travail pratiques plus pointues seront organisés aux acteurs de la chaîne de dépenses publiques pour effectuer le marquage budgétaire notamment à travers le SIGFIP				X	X	X							
Amélioration de la coordination institutionnelle	Mandater le Ministère de l'environnement pour prendre le lead de la coordination des actions pour la mise en œuvre de l'économie verte.			X									
	Mettre sur pied un comité technique composé des cadres du ministère du budget, du ministère de l'environnement, et celui de l'économie en vue de favoriser l'opérationnalisation des actions vertes.	LEAD : Ministère du budget, Ministère de l'environnement, Toutes structures associées				X							
	Outils les agences telles que le CNC et l'ANPN sur les questions spécifiques liées aux nouveaux défis du changement climatique.					X							
	Créer une Direction générale de l'économie verte et du changement climatique au ministère de l'environnement pour						X						

	centraliser les initiatives vertes prises par le Gouvernement et les PTFs												
	Réorganiser l'Attribution, l'Organisation et le Fonctionnement du CNC dans le but de le placer sous la seule tutelle du Ministère en charge de l'environnement.												
Meilleur financement des projets verts	Prospecter et/ou valoriser les sources de financement pour la promotion d'une économie verte.												
	Poursuivre et développer le processus de création du fonds destiné au financement des politiques de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.												
	Développer véritablement la fiscalité environnementale qui se confond parfois aux seules taxes forestières.												
	Réviser la politique d'exonérations afin de profiter du potentiel de ressources fiscales induit par l'augmentation d'activités dans les secteurs concernés par les ZEE et les ZES.												
Intégration de la budgétisation verte dans le cycle budgétaire	Planification stratégique												
	Intégrer les objectifs verts dès l'étape du cadrage macroéconomique et dans les Plans stratégiques sectoriels (+ le prochain plan national de développement) de même que dans la circulaire budgétaire NB : choisir un nombre de ministères pilotes (environ une dizaine) pour la phase test du marquage budgétaire												
	Mettre en place une codification spécifique aux projets verts (nomenclature budgétaire) qui sera intégrée dans le SIGFIP												
	Élaboration et approbation du budget												
	Intégrer dans les projections budgétaires générales les risques climatiques												
	Déterminer des indicateurs de performance des projets correspondant aux objectifs de la contribution nationale déterminée												
	Aligner les allocations budgétaires selon les stratégies de développement de l'économie verte												
	Exécution du budget												

Recommandations

Améliorer la chaîne de dépenses pour de meilleurs taux d'exécution des projets d'investissement verts					x	x	x	x
Mettre en place des points focaux au niveau des ministères couvrant les 11 missions vertes afin de faciliter la collecte de données sur la programmation et le financement des projets verts et de partage d'informations NB : des mesures incitatives devront être mises en place pour ces points focaux qui seront des agents des ministères chargés du budget (ou autres)						x		
Intégrer une section sur l'exécution des dépenses vertes dans les rapports d'exécution budgétaire ou élaborer un rapport d'exécution budgétaire spécifique aux dépenses vertes								x
Comptabilité et suivi								
Effectuer le suivi des dépenses vertes dans le système intégré de gestion des finances publiques								x
Audit et Evaluation								
Impliquer le Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (ROSCEVAC) dans la phase d'audit								x
Renforcer la transparence et la qualité du reporting budgétaire et comptable								
Examen des politiques								
Évaluer périodiquement les politiques et stratégies mises en place pour le développement de l'économie verte								x

Références Bibliographiques

Banque Africaine de Développement. (2018). *Programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement—premier sous-programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL) – Volet eau potable.*

Agence France Trésor. (2020, 12 18). *Situation économique du Gabon*. Consulté le 06 01, 2021, sur Ministère de l'économie, des finances, et de la relance: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/situation-economique-du-gabon>

Alpha Omega Consulting & Ondiasse L. (2020). Stratégie sectorielle d'adaptation du littoral.

Banque mondiale. (2015). *"Mise à jour économique du Gabon". Pratique mondiale de macroéconomie et de gestion budgétaire.*

Banque Mondiale. (2018). *Revue des dépenses publiques Gabon : Améliorer la qualité de la dépense publique pour favoriser une croissance inclusive.*

Banque mondiale. (2020). *Gabon - Diagnostic systématique du pays*. Récupéré sur <http://documents.worldbank.org/curated/en/941861594077563841/Gabon-Systematic-Country-Diagnostic>.

Banque Mondiale. (2020). *Strengthening Disaster Risk Reduction Coordination, Planning and Policy Advisory Capacity of the Economic Community of Central African States (ECCAS) Rapport d'activités de atelier de Libreville du 3 Au 6 Mars 2020*. Récupéré sur [https://www.gfdr.org/sites/default/files/REPORT_TR1260571_LIBREVILLE_WORKSHOP_FINAL%20\(1\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/REPORT_TR1260571_LIBREVILLE_WORKSHOP_FINAL%20(1).pdf)

Banque Mondiale. (2020). *TR: 1260571/ Strengthening Disaster Risk Reduction Coordination, Planning and Policy Advisory Capacity of the Economic Community of Central African States (ECCAS), Rapport d'activités de l'Atelier de Libreville du 3 au 6 mars 2020*. Récupéré sur [https://www.gfdr.org/sites/default/files/REPORT_TR1260571_LIBREVILLE_WORKSHOP_FINAL%20\(1\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/REPORT_TR1260571_LIBREVILLE_WORKSHOP_FINAL%20(1).pdf)

CEA. (2021, 01 25). *UN unveils strategy to move Gabon from brown to green economy*. Consulté le 06 01, 2021, sur <https://www.uneca.org/stories/un-unveils-strategy-move-gabon-brown-green-economy>

Références bibliographiques

- CIRAD. (2020). *Réduction de la fiscalité forestière pour les concessions certifiées avec compensation aux États (Réduction Compensée de Fiscalité – RCF): Etude de faisabilité.*
- Commission économique pour l’Afrique. (2012). *L’économie verte dans le contexte du développement durable et de l’élimination de la pauvreté : Quelles sont les implications pour l’Afrique.*
- Commission économique pour l’Afrique. (2012). *Rapport sur l’économie verte dans le contexte du développement durable et de l’élimination de la pauvreté: Quelles sont les implications pour l’Afrique?*
- Commission économique pour l’Afrique. (2015). *Politiques d’économie verte inclusive et transformation structurelle au Gabon.*
- Commission Economique pour l'Afrique. (2015). *Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle au Gabon.* Addis Abeba: NU.
- Commission Economique pour l'Afrique. (2015). *Politiques d'économie verte inclusive et transformation structurelle au Gabon.* Addis Abeba : NU.
- Commission Economique pour l'Afrique. (2021). *L'ONU dévoile une stratégie pour faire passer le Gabon de l'économie brune à l'économie verte.* Récupéré sur <https://www.uneca.org/stories/un-unveils-strategy-move-gabon-brown-green-economy>.
- DGBFiP, Gabon. (2018). *Rapport Annuel de Performance 2017, Mission Interministérielle Agriculture, Elevage et Pêche.*
- DGBFiP, Gabon. (2018). *Rapport Annuel de Performance 2017, Mission Interministérielle Aménagement du territoire et tourisme.*
- DGBFiP, Gabon. (2018). *Rapport Annuel de Performance 2017, Mission Interministérielle Constructions, logements et équipements collectifs.*
- DGBFiP, Gabon. (2018). *Rapport Annuel de Performance 2017, Mission Interministérielle Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières.*
- DGBFiP, Gabon. (2018). *Rapport Annuel de Performance 2017, Mission Ministérielle Economie forestière et protection de l’environnement.*
- DGBFiP, Gabon. (2018). *Rapport Annuel de Performance 2017, Mission Ministérielle Transports.*
- DGBFiP, Gabon. (2018). *Rapport d’Exécution Budgétaire Quatrième Trimestre 2017.*

Références bibliographiques

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Ministérielle Administration du territoire.*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Conseil et Contrôle .*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Interministérielle Agriculture, Elevage et Pêche.*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Interministérielle Aménagement du territoire et tourisme.*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Interministérielle Constructions, logements et équipements collectifs.*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Interministérielle Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières.*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Ministérielle Economie forestière et protection de l'environnement.*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport Annuel de Performance 2018, Mission Ministérielle Transports.*

DGBFiP, Gabon. (2019). *Rapport d'Exécution Budgétaire Quatrième Trimestre 2018.*

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Ministérielle Administration du territoire.*

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Conseil et Contrôle .*

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Interministérielle Agriculture, Elevage et Pêche.*

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Interministérielle Aménagement du territoire et tourisme.*

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Interministérielle Constructions, logements et équipements collectifs.*

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Interministérielle Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières.*

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Ministérielle Economie forestière et protection de l'environnement.*

Références bibliographiques

DGBFiP, Gabon. (2020). *Rapport Annuel de Performance 2019, Mission Ministérielle Transports*.

DGBFiP, Gabon . (2020). *Rapport d'Exécution Budgétaire Quatrième Trimestre 2019, Version Provisoire*.

Direction générale de l'économie et de la politique fiscale, Gabon . (2020). *Tableau de bord de l'économie, N°50*.

Direction générale de l'environnement, Gabon . (1999). *Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du GABON*.

Direction générale du Trésor, France. (2020). *Situation économique du Gabon*. Récupéré sur <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/situation-economique-du-gabon>

FMI . (2021). *Communiqué de presse n° 21/233 au titre du Mécanisme élargie du crédit*.

FMI. (2017). *Rapport sur la performance de la gestion des finances publiques – Gabon PEFA 2016*.

FMI. (2019). *Selected Issues. Washington, D.C. : Département Afrique du FMI*.

FMI. (2020). *Rapport n° 21/21, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)*.

FMI. (2020). *Gabon : Evaluation de la gestion des investissements publics ; Rapport n° 20/188*.

FMI. (2020). *Gabon : Request For Purchase Under The Rapid Financing Instrument-Press Release ; Staff Report ; and Statement By The Executive Director For Gabon. Rapport pays du FMI n° 20/267*.

FMI. (2021). *Réponses politiques à la COVID-19*. Récupéré sur <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#G>.

Fond Vert pour le Climat. (2018). *Programme Pays : Cadre de Planification des investissements climatiques au Gabon*.

Fonds pour l'environnement mondial. (2012). *Vingt ans d'effort pour une économie plus verte*.

Fonds pour l'environnement mondial. (2012). *De Rio à Rio : Vingt ans d'efforts pour une économie plus verte*.

Gainza, R. (2017). *Investir dans l'économie verte : est-il un moyen d'atteindre les Objectifs de Développement Durable ? Une méta-analyse de l'expérience des huit pays africains*.

Gwénaëlle, S. Imbert, B. et al. (2019). *Évaluation de la gestion des investissements publics au Gabon. Rapport technique, Washington, D.C. : Fonds monétaire international*.

IMF. (2019). *Selected Issues*. Washington, D.C.: IMF African Department.

Références bibliographiques

- IMF. (2021, 05 06). *Policy Responses to COVID-19*. Consulté le 06 01, 2021, sur <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Policy-Responses-to-COVID-19#G>
- Ministère de l'Economie et de la Relance, Gabon. (2020). *Impacts économique de la crise sanitaire du covid-19 sur le Gabon, Note d'analyse*.
- Ministère du Cadre de Vie et du développement durable, Bénin. (2017). *Elaboration d'une revue des dépenses publiques et institutionnelles sur les changements climatiques au Bénin*.
- Ministère l'Economie et de la Relance, Gabon. (2016). *Plan de Relance de l'Economie 2017-2019*.
- Mouissi M. & Leckat H. (2019). *Plan de Relance de l'Economie 2017-2019 : Quel bilan ?*.
- Mouissi M. (2019). *Note d'analyse économique de juillet 2019, Gabon*.
- Nations Unies Gabon. (2020). *Cadre de Riposte Socio-Economique des Nations Unies au Gabon*.
- Organisation mondiale du commerce. (2013). *Examen des politiques commerciales : CEMAC. Rapport du Secrétariat*.
- Pilling, D. (2021). *Africa's green superpower: why Gabon wants markets to help tackle climate change*. Récupéré sur Financial times: <https://www.ft.com/content/4f0579ac-409f-41d2-bf40-410d5a2ee46b>
- PNUD. (2019). *Evaluation des politiques publiques au Gabon et Système d'Information*.
- (s.d.). *Rapport national de suivi des progrès de la mise en oeuvre conjointe des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine au Gabon*.
- République Gabonaise. (2012). *Plan Stratégique Gabon Emergent : Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*.
- SDGs initiatives for UN. (2021). *Afrique 2020 - Indice et Tableau de bord des ODD : Résumé du Rapport*.
- Stancu, L. (2020). *L'état de l'industrie pétrolière du Gabon. Global Business Reports. Septembre 09*. Récupéré sur <https://www.gbreports.com/article/gabon>
- Stancu, L. (2020, September 09). *The State of Gabon's Oil Industry*. Consulté le 06 01, 2021, sur Global Business Reports: <https://www.gbreports.com/article/gabon>
- Suc, G., Imbert, B., Raoilisoa, O., Roumégas, P., Touré, A., Niamien, C., & Ndong, S. O. (2019). *Gabon Public Investment Management Assessment*. Washington, D.C.: International Monetary Fund.

Références bibliographiques

USFWS. (2019). *GABON On the cutting edge of wildlife conservation*. Récupéré sur <https://www.fws.gov/international/pdf/factsheet-gabon.pdf>

World Bank Group. (2015). *Gabon Economic Update*. The World Bank, Macroeconomics and Fiscal Management (MFM) Global Practice.

World Bank Group. (2020, 06 26). *Gabon - Systematic Country Diagnostic*. Consulté le 06 01, 2021, sur The World Bank: <http://documents.worldbank.org/curated/en/941861594077563841/Gabon-Systematic-Country-Diagnostic>

WTO Secretariat. (2013). *Trade Policy Review: CEMAC*. World Trade Organisation.

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes interviewées et réunions tenues.

Personnes rencontrées	Fonction	Institution	Contact	E-mail
M. OLLIANG ANGONE BERTRAND JOSOPHAT	Directeur de la Préparation et de la Programmation Budgétaire	Ministère du Budget et des Finances publiques	077 33 94 79	olliang_fa@yahoo.fr
M. Jean François NDONGOU	Député Vice- Président de la commission des finances	Assemblée Nationale	007 64 10 00	jfndongou@igtelecom.net
Monsieur ENGONGA WENCESLACE	Chargé d'étude du Directeur général de l'environnement et de la protection de la nature	Ministère de l'environnement	077 50 14 75	engongawency@gmail.com
Monsieur JEAN AIME DIWASSA	Economiste	Bureau du Coordonnateur Résident des UN	077 81 05 76	jean.diwassa@un.org
M. MINKO GASTRO	Chargé de projet	Caisse des dépôts et Consignations	062 16 90 00	gminko@cdc-gabon.ga
Mr MOUBELE Patrick Lié	Directeur central des affaires financières	Ministère du Budget, détaché au Ministère de l'agriculture	066 50 02 21	Moubele_patrick@hotmail.fr
Mr AMALET Jacques	Directeur de l'électricité	Ministère de l'Energie et des ressources hydrauliques	066 10 53 17	Jacques.amalet@yahoo.fr
Mme BOUANGA Christelle Maryse	Directeur	Ministère de l'économie	066 66 22 97	christelmaryse@yahoo.fr christelmarysebk@gmail.com

Annexes

Mr BOUASSA BU NZIGOU Augustin	Chef de service	Ministère de l'économie DG.PRO	074 69 26 75 068 95 80 19	augustinbouassa.dgpro@gmail.com
Mr NZAMBE TA KEKI Jean Kevin	Chef de service	Ministère de l'économie DG.PRO	062 52 46 84	nzambetakeki@gmail.com
Mr ELANGMANE Jean urbain	Responsable cellule HSSE	Ministère du pétrole du gaz et des mines	066 00 79 08	konzaille@gmail.com konzaille@yahoo.fr
Mr NZIENGUI BOUASSA Hytou	Responsable adjoint cellule HSSE	Ministère du pétrole du gaz et des mines	066 35 25 25	nzienguihytou@gmail.com
Mr ESSONO François	Ingénieur QHSE	Ministère du pétrole du gaz et des mines	077 37 77 27	f.essono9@gmail.com
Mr KOUBDJENZE Noel	Ingénieur géoscience environnement	Ministère du pétrole du gaz et des mines	066 08 85 03	koubdje.noel@gmail.com
M ^{me} MBOU WOVONO Henriette	Ingénieur HSSE	Ministère du pétrole du gaz et des mines	066 73 50 58	henriettebouwovono@gmail.com
M ^{me} DABANGA Christelle	Ingénieur HSSE	Ministère du pétrole du gaz et des mines	077 36 16 94	Chrismag2306@yahoo.fr
M KAPITHO Arnold	Directeur des liaisons internationales et de la statistique	Ministère des Transports	077 68 45 58	askapitho@gmail.com

En septembre 2021, l'équipe en charge de la taxonomie s'est rendu à Libreville pour rencontrer des représentants du gouvernement et d'autres parties prenantes afin de juger l'intérêt pour l'intégration d'une méthode de budgétisation durable dans le processus annuel de planification/budgétisation, et s'il serait tenable de ce faire. Les détails des réunions menées lors de la mission se trouvent dans le tableau ci-dessous :

L'auteur a constaté, sans exception, un large enthousiasme pour la proposition. Toutefois, les personnes interrogées ont insisté sur le fait que la méthodologie n'aurait de valeur que si elle répondait de manière adéquate aux préoccupations en matière d'environnement et de développement ; autrement dit, la version pilote, qui prend en compte seulement les impacts sur l'environnement, est insuffisante. Les personnes interrogées ont noté plusieurs exigences pratiques pour la mise en œuvre d'une telle approche de budgétisation durable :

- i. **Le processus d'intégration de l'approche devra être conçu conjointement** par des membres du ministère du budget et des comptes publics et du ministère des Eaux, de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement. Le processus de conception devrait également consulter tous les autres ministères puisque toutes les propositions budgétaires de chaque ministère seraient évaluées dans le cadre de cette approche. En effet, ces autres ministères pourraient chercher à intégrer leurs propres contrôles de budgétisation durable pour informer la façon dont ils priorisent les investissements. Idéalement, les décideurs locaux devraient également réfléchir aux chiffres des recettes et de la dette, qui n'ont pas été mis à la disposition des rédacteurs de ce rapport. Il existe un potentiel important pour améliorer la durabilité et le développement en revoyant la politique de taxation et d'autres aspects de la fiscalité.
- ii. **Le gouvernement aurait besoin d'un soutien initial important et d'un soutien continu mineur de la part des institutions partenaires.** Dans un premier temps, un soutien serait nécessaire pour (a) compléter les efforts des responsables des finances et de l'environnement afin d'établir un consensus et une compréhension de l'approche dans l'ensemble du gouvernement et (b) renforcer les capacités des jeunes décideurs, qui devront fréquemment appliquer et actualiser l'approche. À plus long terme, un soutien mineur pourrait être nécessaire pour s'assurer que les décideurs politiques exploitent de manière efficace leurs pratiques de budgétisation durable, par exemple en établissant des comparaisons avec d'autres nations et en motivant une aide étrangère verte supplémentaire sur la base d'une économie potentiellement verte.

iii. **Les options politiques non fiscales pourraient être utilement prises en compte** dans une approche de budgétisation durable - par exemple, les mesures réglementaires durables. À cet égard, les participants ont judicieusement noté que le Gabon n'a pas seulement à sa disposition des mesures de dépenses et de taxation. En effet, il y a eu plusieurs exemples de changements réglementaires positifs et négatifs pour l'environnement dans l'histoire du Gabon.

Annexes

Réunions effectuées lors de la mission à Libreville (14th septembre 2021 - 21st septembre 2021)

Non	Institution	Date	Heure
1	Banque Mondiale	mercredi 15 septembre 2021	14:30
2	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation	jeudi 16 septembre 2021	10:00
3	Services Ecosystémiques et ODD et Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	vendredi 17 septembre 2021	08:00
4	Conseil National Du Plan d'Accélération De Transformation (PAT)	vendredi 17 septembre 2021	10:00
5	Direction Générale du Budget et des Finances Publiques	lundi 20 septembre 2021	08:00
6	Conseil économique, social et environnemental + ROSCEVAC	lundi 20 septembre 2021	09:00
7	The Nature Conservancy	lundi 20 septembre 2021	19:00
8	Fonds Monétaire International	mardi 21 septembre 2021	11:00

Annexe 2 : Note conceptuelle et diaporama pour l'atelier de renforcement des capacités de budgétisation durable au Gabon (janvier 2022)

Titre : Comment utiliser le Cadre de finances publiques vertes : Un atelier pratique pour les décideurs politiques gabonais

Blurb : Des experts de l'Université d'Oxford ont développé un nouveau cadre pratique pour aider les responsables politiques gabonais à comprendre les impacts environnementaux potentiels de leurs décisions budgétaires. Il est prévu que ce cadre devienne un élément essentiel des évaluations budgétaires et des examens de la gestion des finances publiques dans les années à venir. Ce cadre s'appuie sur les données académiques les plus avancées et les transforme en un cadre facile à comprendre, spécialement conçu pour le Gabon. Ce travail, qui bénéficie du soutien du PNUD, s'inscrit dans le prolongement de collaborations antérieures avec le PNUE, le FMI et la GIZ.

Au cours de cet atelier de trois heures, vous entendrez directement M. Brian O'Callaghan, qui a passé du temps à travailler avec les dirigeants à Libreville en septembre. Brian est responsable du Projet de relance économique de l'Université d'Oxford, chercheur à la Kennedy School of Government de l'Université de Harvard et consultant en énergie et environnement pour la Robertson Foundation. Précédemment, il a travaillé sur la politique énergétique pour le Boston Consulting Group, avec des projets en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Europe, et sur un sujet similaire pour la Banque asiatique de développement dans les Îles Salomon. Brian a conseillé des gouvernements et des responsables politiques dans plus de vingt pays sur la manière d'utiliser les investissements publics pour à la fois stimuler la croissance économique et soutenir l'environnement.

L'atelier présentera le nouveau Cadre de finances publiques vertes et expliquera comment il peut être appliqué au processus budgétaire du Gabon. Vous apprendrez ensuite à l'utiliser vous-mêmes à l'aide d'exemples guidés et d'un temps de questions dédié. Nous discutons également de la manière dont d'autres pays utilisent actuellement des processus similaires pour faire face spécifiquement à la crise économique de la COVID-19, et d'où s'adresser pour trouver des informations supplémentaires.

Des services de traduction seront fournis lors de l'atelier.

Annexe 3 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 02 : Administration du territoire**Année 2018 et 2019 :**

Intitulé	Unité	2017	2018		2019		Ecart 2018	Ecart 2019	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	(Réalisé - Prévision)	
2.150 - Programme Prévention et gestion des catastrophes									
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme d'action national de prévention des risques (PPR) et d'adaptation aux changements climatiques, d'ici à 2019.									
Nombre de province disposant d'un programme de prévention des risques de catastrophe	Nombre	3	2	2	3	2	0	-1	9
Nombre de provinces disposant d'un comité provincial de la Plate-forme Nationale Plate-forme Nationale de prévention des risques de catastrophe	Nombre	4	2	2	3	2	0	-1	9
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Mettre en œuvre le programme d'action national de gestion des catastrophes, d'ici à 2019									
Taux de validation du plan national d'Organisation des secours (PNOS)	%	10	50	40	100	0	-10	-100	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Renforcer la coopération régionale et internationale, d'ici à 2019.									
Nombre de partenariat en matière de coopération signé	Nombre	1	1	0	1	3	-1	+2	3
Nombre de séminaire de formation en matière de protection civile organisées	Nombre	3	1	1	2	6	0	+4	6

Source : Rapport Annuel de Performance (2018 ,2019), DGBFIP

Annexe 4 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 03 : Agriculture, élevage et pêche**Année 2017 :**

Intitulé	Unité	2015	2016	2017	2017	Écart 2017 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé			
3.164 : Programme Agriculture								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Réaliser, d'ici à 2019, la cartographie des sols dans les 4 zones agro écologiques des 9 provinces								
Taux de réalisation de la cartographie des sols dans les 4 zones agro écologiques du Gabon	%	0	0	50	0	-50	50	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir, d'ici à 2018, à intensifier le travail de sélection et de production des semences améliorées								
Nombre de boutures de manioc produites à Ntoum et Oyem	Nombre	N/A	120 000	20 000	0	-20 000	60 000	60 000
Nombre de rejets de banane produits à Ntoum et Oyem	Nombre	N/A	20 000	6 000	0	-6 000	12 000	12 000
Superficie embrayée	Ha	1,3	2,16	5,2	0	-5,2	10	10
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Développer, d'ici à 2017, la mécanisation des tâches et l'utilisation d'intrants afin d'augmenter la productivité								
Nombre d'hectares ayant fait l'objet d'une mécanisation	Nombre	10	0	40	0	-40	40	40
Nombre d'hectares ayant bénéficié des intrants	Nombre	10	0	60	0	-60	60	60
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Réaliser, d'ici à 2018, la cartographie des maladies et les ravageurs des cultures par zone agro écologique								
Taux d'avancement dans la démarche d'actualisation de la liste des maladies des ravageurs	%	N/A	0	30	0	-30	30	100 (2016-2018)
Nombre de campagnes d'identification des risques phytosanitaires réalisées	Nombre	10	0	10	0	-10	10	10
Taux de mise en place du système d'évaluation des risques phytosanitaires	%	5	0	25	0	-25	25	100 (2016-2018)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Parvenir, d'ici à 2018, à organiser les filières de production, de collecte et de commercialisation								
Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière manioc	Nombre	20	0	60	0	-60	60	100 (2016-2018)

Annexes

Nombre de membres des groupements manioc	Nombre	200	0	600	0	-600	600	1000 (2016-2018)
Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière banane plantain	Nombre	20	0	60	0	-60	60	100 (2016-2018)
Nombre de membres des groupements banane plantain	Nombre	200	0	600	0	-400	600	1000 (2016-2018)
Nombre d'hectares emblavés par les groupements de la filière manioc	Nombre	100	0	300	0	-300	300	700 (2016-2018)
Nombre d'hectares emblavés par les groupements de la filière banane plantain	Nombre	100	0	300	0	-200	300	700 (2016-2018)
Production de manioc	Tonne	150 000	0	360 000	0	-360 000	360 000	600 000 (2016-2018)
Production de banane plantain	Tonne	350 000	0	800 000	0	-800 000	800 000	2 000 000(2016-2018)
Part de la production de banane plantain collectée et commercialisée	%	50	0	50	0	50	50	100
Nombre de tonnes d'aliments conditionnés et stockés par produit	Tonne	50	0	160	0	-160	160	200 (2016-2018)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Parvenir, d'ici à 2018, à améliorer la Sécurité sanitaire des aliments et protéger la santé des consommateurs								
Nombre de délégations provinciales installées	Nombre	3	0	6	0	-6	6	9
Nombre de plans de surveillance produits	Nombre	NA	0	5	2	-3	5	12
Nombre de rapports de surveillance et de contrôles effectués	Nombre	1500	0	1000	2	-998	1000	4514
Nombre d'avis rendus liés aux évaluations sanitaires	Nombre	3	0	3	2	-1	3	7
Nombre d'établissements inspectés	Nombre	718	0	600	813	213	600	2161
Nombre d'équipements et matériels de détection des dangers acquis	Nombre	25	0	10	0	-10	10	15
Pourcentage de mise aux normes du laboratoire d'analyse de la qualité des aliments	%	NA	0	100	0	-100	100	NA
Nombre de laboratoires réhabilités (ONALA)	Nombre	NA	0	1	0	-1	1	2

Annexes

Nombre de textes législatifs et réglementaires rédigés	Nombre	2	0	17	0	-17	17	17
Nombre de positions nationales élaborées et transmises aux instances du CODEX	Nombre	10	0	10	0	-10	10	10
3.171 : Programme Élevage								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer, d'ici à 2018, les filets de sécurité périurbains et lutter contre la pauvreté en milieu rural								
Nombre d'éleveurs intensifs en activité	Nombre	0	5	50	15	-35	50	100
Nombre de groupement d'éleveurs installés	Nombre	NA	NA	5	3	-2	5	10
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Améliorer, d'ici 2018, la contribution du secteur élevage à la sécurité alimentaire et à la formation du PIB								
Taux d'avancement sur l'évaluation de la production nationale	%	NA	NA	30	70	40	30	50
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Parvenir, d'ici à 2017, à inventorier et caractériser les espèces et races locales d'élevage								
Nombre d'animaux inventoriés et caractérisés	Nombre	-	2300	10	1300	1290	10	30 (cumulés)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Assurer d'ici 2018 la bonne gouvernance dans le secteur de l'élevage								
Taux d'élaboration du nouveau dispositif réglementaire	%	NA	NA	50	25	-25	50	100
Nombre de techniciens formés dans le suivi des maladies	Nombre	NA	NA	15	0	-15	20	20
Taux d'avancement du programme de lutte et de surveillance des maladies	%	NA	NA	20	10	-10	20	100
3.178 : Programme Pêche et aquaculture								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Parvenir, d'ici à 2017, à améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur								
Pourcentage de textes d'application rédigés	%	0	62	100	77	-33	100 (cumulé)	-
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir, d'ici à 2017, à développer la formation aux métiers de la pêche								
Nombre d'observateurs formés	Nombre	NA	24	24	0	-24	24	24
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Promouvoir, d'ici à 2017, l'aquaculture commerciale au Gabon								
Volume de production aquacole continentale et marine	Tonnes	150	95	500	45	-455	500	1 750 (cumulés)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Améliorer, d'ici à 2017, la qualité des infrastructures et des produits de la pêche								
Nombre d'établissement de manipulation des produits de la pêche agréés	Nombre	30	0	10	0	0	-10	30 (cumulé)

Annexes

Pourcentage de produits de la pêche certifiés	%	50	0	75	0	-75	75	100 (cumulé)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Élaborer, d'ici à 2019, les plans d'aménagement des pêcheries								
Nombre de plans d'aménagement élaborés	Nombre	NA	NA	2	1	-1	2	4 (cumulé)
3.185 : Programme Développement rural								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Mettre en place et faire fonctionner, d'ici à la fin 2019, un dispositif de gouvernance horizontal et intégré du développement rural au niveau national								
Taux de couverture des provinces par le réseau des Comités	%	0	0	30	0	-30	30	100 (2017-2019)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Aménager, d'ici à la fin 2017, 30% des terres agricoles et parcelliser 27% de ces terres								
Taux d'avancement dans la Valorisation du potentiel des terres agricoles	%	NA	NA	40	0	-40	40	-
Nombre de sites prospectés	Nombre	NA	NA	9	0	-9	9	-
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Réussir à créer, d'ici à la fin 2019, trois (3) agropoles totalisant une superficie globale de 30 000 hectares et réussir à concéder 40 % des parcelles								
Taux d'avancement de l'étude de l'Agropole	%	NA	0	NA	NA	-	NA	NA
Nombre d'études d'Agropoles réalisé	Nombre	NA	0	2	0	-2	2	3
Nombre d'Agropoles créées	Nombre	NA	0	NA	NA	-	NA	3
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Réussir d'ici à la fin 2017, à restructurer 350 organisations socioprofessionnelles agricoles et rurales et en créer 400								
Nombre d'organisations restructurées	Nombre	10	100	350	100	-250	350	-
Nombre d'organisations créées	Nombre	180	384	400	150	-250	400	-
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Développer et mettre en œuvre d'ici à la fin 2019, un dispositif intégré de vulgarisation sur la modernisation des exploitations et pratiques agricoles et impacter 1000 exploitations								
Nombre d'exploitations impactées	Nombre	0	0	1000	0	-1 000	1000	2000 (2016-2019)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Développer d'ici à la fin 2017, l'introduction de la mécanisation agricole dans 300 exploitations familiales								
Nombre d'exploitations familiales mécanisées	Nombre	NA	0	50	0	-50	50	350 (Cumulé)

Année 2018 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2018	Écart 2018	2019	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
3.164 : Programme Agriculture							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Augmenter la production agricole d'ici à 2023							
Taux de réalisation de la cartographie des sols	%	0	25	0	-25	NA	100
Nombre de fermes agropastorales rendues opérationnelles	Nombre	NA	4	0	-4	NA	NA
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Promouvoir le secteur agricole d'ici à 2020							
Nombre de zones agricoles créées	Nombre	NA	1	0	-1	NA	3
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur agricole d'ici à 2019							
Nombre de centrales d'achat des produits GRAINE gérées par les jeunes	Nombre	NA	1	0	-1	NA	1
							-2018
Nombre de jeunes encadreurs ruraux formés	Nombre	NA	300	0	-300	NA	900
							(Cumulé)
Nombre de jeunes producteurs dans la filière café-cacao ayant bénéficié d'un encadrement technique	Nombre	NA	50	-	-	NA	162
							(Cumulé)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Structurer et améliorer la compétitivité des filières agricoles d'ici à 2023							
Nombre d'hectares ayant fait l'objet d'une mécanisation	Nombre	0	10	0	-10	NA	100
							(Cumulé)
Nombre d'hectares ayant bénéficié des intrants	Nombre	0	10	0	-10	NA	100
							(Cumulé)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Améliorer la Sécurité sanitaire des aliments et protéger la santé des consommateurs d'ici à 2020							
Nombre de délégations provinciales installées	Nombre	0	3	3	0	NA	1
Nombre de plans de surveillance produits	Nombre	2	3	3	0	5	10

Annexes

Nombre de laboratoires agricoles réhabilités	Nombre	0	3	3	0	2	2
Nombre de positions nationales élaborées et transmises aux instances du Codex Alimentarius	Nombre	0	10	0	-10	NA	NA
3.171 : Programme Élevage							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Assurer d'ici 2019, la bonne gouvernance dans le secteur élevage							
Taux d'élaboration du nouveau dispositif réglementaire	%	NA	100	10	-90	NA	100
Nombre de techniciens formés dans le suivi des maladies	Nombre	0	20	0	-20	NA	20
Taux d'avancement du programme de lutte et de surveillance des maladies	%	NA	100	20	-80	NA	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir, d'ici à 2018, à promouvoir le secteur élevage							
Taux d'avancement dans la définition des filières animales compétitives à promouvoir	%	NA	100	100	0	NA	100%
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Promouvoir, d'ici 2019, l'emploi des jeunes dans le secteur élevage							
Nombre de groupement des jeunes d'éleveurs installés	Nombre	15	5	0	-5	NA	5
Nombre de jeunes d'éleveurs intensifs en activité	Nombre	3	20	5	-15	NA	40
3.178 : Programme Pêche et aquaculture							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Élaborer, d'ici à 2019, les plans d'aménagement des pêcheries							
Nombre de plans d'aménagement élaborés	Nombre	1	2	1	-1	NA	4
							(2017-2018)
							(cumulés)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Développer, d'ici à 2020, une aquaculture de production pour le marché gabonais							
Nombre de sites propices aux activités aquacoles répertoriés	Nombre	NA	5	0	-5	3	10
							(cumulé)
Volume de production aquacole continentale et marine	Tonnes	45	150	40	-110	200	700
							(Cumulé)
3.185 : Programme Développement rural							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Réformer et opérationnaliser la Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole (CNSAD)							
Taux d'avancement du Décret amendant le décret 000051/PR/MAEDR du 15 janvier 2007	%	NA	100%	0	-100	NA	100%

Annexes

Taux d'avancement de la mise en place d'un secrétariat technique permanent de planification et de suivi évaluation	%	NA	100%	0	-100	NA	100%
Nombre de réunions de la CNSAD tenues	Nombre	NA	2	0	-2	NA	3
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Assurer d'ici à la fin 2022, le recensement et la sécurisation de 30% de l'espace agricole sur tout le territoire national							
Taux d'avancement des textes législatifs relatifs au droit de propriété collective au niveau des terres agricoles	%	NA	40	0	-40	NA	100
Nombre de sites prospectés	Nombre	0	9	0	-9	NA	18
Pourcentage des terres agricoles recensées et régularisées	%	NA	5	0	-5	NA	30
							-2022
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Définir et Appliquer d'ici à la fin 2019 un cadre réglementaire relatif à l'aménagement de l'espace agricole							
Nombre de documents réglementant les normes techniques d'aménagement	Nombre	NA	1	0	-1	NA	NA
Nombre de textes relatifs à la gestion des aménagements fonciers	Nombre	NA	1	0	-1	NA	NA
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Réaliser d'ici à la fin 2020, un agropole pilote							
Taux d'avancement de l'étude de l'Agropole	%	0	100%	0	-100%	NA	NA
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Mettre en œuvre d'ici à la fin 2019, un programme d'appui à la mécanisation agricole							
Nombre de projets thématiques de recherche sur les technologies de mécanisation adaptées au Gabon	Nombre	NA	2	0	-2	NA	5
Taux de mise en œuvre du programme de recherche sur les options de mécanisation adaptées au Gabon	%	NA	50%	0	-50%	NA	100%
Nombre de guide sur la mécanisation agricole	Nombre	NA	1	1	0	NA	1
Nombre d'organisations socioprofessionnelles bénéficiant de la mécanisation.	Nombre	0	20	0	-20	NA	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Améliorer d'ici à la fin 2020 la gouvernance des organisations professionnelles et des entreprises agropastorales et rurales							
Nombre de documents sur la stratégie nationale de vulgarisation agropastorale et rurale	Nombre	NA	1	0	-1	NA	1
Nombre de séminaires de sensibilisation organisés au profit des organisations paysannes sur la gestion des entreprises et les coopératives agropastorales et rurales	Nombre	NA	4	1	-3	NA	12
Nombre d'organisations professionnelles et exploitants régularisés et disposant d'agrément et fonctionnant selon les principes	Nombre	NA	50	1819	1769	NA	100
Taux d'avancement des travaux de préparation de terrain et de l'EIES pour la construction d'une Base de Vulgarisation des Techniques Agricoles	%	NA	100%	0	-100	NA	100

Année 2019 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2019	2019	Écart 2019	2020	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
3.164 : Programme Agriculture								
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Sécuriser et rendre accessible les terres agricoles dans les 9 provinces.								
Nombre de titres fonciers délivrés	%	NA	NA	2600	NA	#VALEUR!	2600	5200
Taux d'affectation des terres agricoles	%	NA	NA	25	NA	#VALEUR!	25	100
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Parvenir, d'ici à 2021, à améliorer le cadre juridique et institutionnel du système national semencier.								
Taux de réalisation du laboratoire national des semences	%	NA	NA	50	0	-50	NA	NA
Nombre de textes d'application de la loi semencière élaborés et adoptés	Nombre	NA	NA	5	NA	#VALEUR!	10	20
Taux de mise en place du Conseil national semencier	%	NA	NA	40	NA	#VALEUR!	60	100
Taux de réalisation du catalogue national des semences	%	NA	NA	40	0	-40	NA	NA
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Parvenir, d'ici à 2021, à intensifier la sélection et la diffusion des semences améliorées.								
Nombre de variétés améliorées de riz introduites et diffusées	Nombre	NA	NA	20	0	-20	10	10
Nombre de variétés améliorées de maïs introduites et diffusées	Nombre	NA	NA	30	0	-30	5	5
Nombre de variétés de manioc inscrites au catalogue	Nombre	NA	NA	20	0	-20	10	10
Nombre de variétés de plantains inscrites au catalogue	Nombre	NA	NA	20	0	-20	10	10
Nombre de de structures semencières redynamisées	Nombre	NA	NA	4	0	-4	2	2
Nombre de champs semenciers dans chaque bassin de production mise en place	Nombre	NA	NA	3	0	-3	2	2
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : Élaborer et mettre en œuvre d'ici à 2021, un plan de communication sur la défense des cultures.								
Taux d'élaboration du plan de communication sur la défense des cultures	%	NA	NA	50	10	-40	50	100
Nombre de personnes sensibilisées (population active agricole)	Nombre	NA	NA	212000	342	-211658	170000	170000
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°5 : Mettre en place un Système d'Information sur les Marchés des Produits Agricoles (SIMPA).								
Nombre de bulletins d'informations sur les prix des produits agricoles diffusés	Nombre	NA	NA	4	NA	#VALEUR!	12	24

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°6 : Structurer et améliorer d'ici à 2021, la compétitivité des filières agricoles.								
Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière manioc	Nombre	0	NA	20	0	-20	20	40
Nombre de membres des groupements manioc	Nombre	0	NA	200	0	-200	200	400
Nombre de groupements impliqués dans l'organisation de la filière banane plantain	Nombre	0	NA	20	0	-20	20	40
Nombre de membres des groupements banane plantain	Nombre	0	NA	200	0	-200	200	400
Production de manioc	Nombre	0	NA	150000	0	-150000	150000	300000
Production de banane plantain	Nombre	0	NA	350000	0	-350000	350000	700000
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°7 : Améliorer la Sécurité sanitaire des aliments et protéger la santé des consommateurs d'ici à 2021.								
Nombre de délégations provinciales installées	Nombre	0	3	3	NA	NA	5	5
Nombre de plans de surveillance produits	Nombre	2	3	5	NA	NA	10	10
3.171 : Programme Élevage								
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Promouvoir, d'ici 2021, l'emploi des jeunes dans le secteur élevage								
Nombre de jeunes formés	Nombre	NA	NA	100	10	-90	100	200
Taux d'insertion des jeunes dans les métiers d'élevage	%	NA	NA	30	3	-27	30	100
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Développer d'ici 2021, les industries d'élevages performantes.								
Taux de production des produits carnés	%	NA	NA	20	0	-20	60	100
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Structurer d'ici 2021, les élevages ruraux								
Nombre d'élevages structurés	Nombre	NA	NA	30	0	-30	50	100
3.178 : Programme Pêche et aquaculture								
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Augmenter d'ici à 2021, le volume des débarquements de produits halieutiques de la ZEE gabonaise								
Volume des captures de la pêche thonière débarqué	Tonnes	NA	NA	5000	2397	-2603	10000	30000
Volume des captures de la pêche industrielle débarqué	Tonnes	NA	NA	10000	7400	-2600	11000	33000
Volume des captures de la pêche artisanale maritime débarqué	Tonnes	NA	NA	20000	24000	4000	4000	12000
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Optimiser d'ici à 2021, le fonctionnement du CAPITAL (ADP)								
Nombre d'états occupés	Nombre	NA	NA	15	20	5	30	30
Volume des débarquements capturé	Tonnes	NA	NA	5000	4880	-120	7500	7500

Annexes

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Développer, d'ici à 2021, une aquaculture de production pour le marché gabonais (ADP).								
Nombre de sites propices aux activités aquacoles répertoriés	Nombre	NA	0	3	3	0	3	10
Nombre d'unités de production d'alevins disponibles et opérationnelles	Nombre	NA	NA	2	1	-1	3	6
Nombre de stations piscicoles étatiques mises en concession et fonctionnelles	Nombre	NA	NA	2	0	-2	3	8
Volume de production aquacole continental et marine	Tonnes	0	40	200	65	-135	300	1000
3.185 : Programme Développement rural								
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : Aménager d'ici à la fin 2021, 100 000 hectares de terres agricoles.								
Taux d'élaboration du schéma directeur	%	NA	NA	90	0	-90	NA	NA
Nombre d'hectares de terres agricoles aménagés	Hectares	NA	NA	40000	0	-40000	70000	100000
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : Mettre en place d'ici à la fin 2021, neuf (9) centres d'affaires et vingt et un (21) centres de groupage dans les bassins de production.								
Nombre de centres d'affaires mis en place	Nombre	NA	NA	3	0	-3	3	9
Nombre de centres de groupage mis en place	Nombre	NA	NA	9	0	-9	9	21
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : Valoriser, d'ici à la fin 2021, les trois (3) zones favorables à la culture du riz (Akok, Nyali et Ndendé)								
Nombre de zones favorables à la culture du riz valorisées	Nombre	NA	NA	1	0	-1	2	3
OBJECTIF STRATÉGIQUE N°4 : Renforcer, d'ici à la fin 2021, 100 coopératives dans l'approche filière.								
Nombre de coopératives renforcées	Nombre	NA	NA	20	20	0	50	100

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

Annexe 5 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 04 : Aménagement du territoire et tourisme**Année 2017 :**

Intitulé	Unité	2016	2017	2017	Ecart 2017	2018	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
4.206 : Programme Tourisme							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer une offre touristique compétitive à l'horizon 2018							
Nombre de campagnes de sensibilisation sur le développement des produits touristiques à l'intérieur du pays	Nombre	N/A	5	0	-5	8	11 (2019)
Nombre de formateurs DGT et d'agents formés dans les métiers de la production touristique.	Nombre	N/A	11	0	-11	17	23 (2019)
Nombre de produits touristiques validés	Nombre	N/A	5	0	-5	8	11 (2019)
Nombre d'agences de voyage ayant bénéficié d'un accompagnement dans la production touristique	Nombre	N/A	N/A	0	0	4	9 (2019)
Taux de réalisation du développement d'une offre touristique attractive	%	10	70	0	-70	50	100 (2019)
Nombre de plans d'aménagement de sites historiques	Nombre	N/A	1	0	-1	4	7 (2019)

Année 2018 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2018	Ecart 2018	2019	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
4.206 : Programme Tourisme							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer une offre touristique attractive d'ici 2019							
Nombre de campagnes de sensibilisation sur le développement des produits touristiques à l'intérieur du pays	Nombre	5	5	8	3	11	11
Nombre de formateurs DGT et d'agents formés dans les métiers de la production touristique.	Nombre	3	11	0	-11	23	23
Nombre de produits touristiques validés	Nombre	5	5	2	-3	11	11
Nombre d'agences de voyage ayant bénéficié d'un accompagnement dans la production touristique	Nombre	N/A	4	5	1	6	9

Annexes

Taux de réalisation du développement d'une offre touristique attractive	%	10	50	25	-25	100	
---	---	----	----	----	-----	-----	--

Année 2019 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2019	2019	Ecart 2019	2020	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
4.206 : Programme Tourisme								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Développer une offre touristique attractive d'ici 2021								
Nombre de campagnes de sensibilisation sur le développement des produits touristiques à l'intérieur du pays	Nombre	N/A	5	3	2	-1	3	3
Nombre de séminaires/ateliers organisés	Nombre	N/A	N/A	2	2	0	2	2
Nombre de formateurs DGT et d'agents formés dans les métiers de la production touristique.	Nombre	N/A	11	0	0	0	23	27
Nombre d'agences de voyage ayant bénéficié d'un accompagnement dans la production touristique	Nombre	N/A	10	10	13	3	10	10
Taux de réalisation du développement d'une offre touristique attractive	%	N/A	50	25	13,66	-11,34	35	100 (2021)

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

Annexe 6 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 09 : Economie forestière et protection de l'environnement**Année 2017 :**

Intitulé	Unité	2015	2016	2017	2017	Ecart 2017	2018	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
9.381: Programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts								
OBJECTIF STRATEGIQUEN°1 : D'ICI 2020, DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME								
Nombre de textes d'application élaborés dans le champ du programme	nombre	4	4	8	5	-3	12	15
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI 2020, IMPLIQUER TROIS (3) COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES EAUX ET DES FORETS								
Nombre de forêts communautaires suivies	nombre	ND	ND	3	0	-3	ND	3
Nombre de cahiers de charges contractuelles signés	nombre	ND	ND	3	115	112	6	10
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI 2020, AVOIR AMELIORE L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES								
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%	ND	20	30	25	-5	60	100
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des milieux aquatiques	%	ND	10	50	25	-25	80	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4 : D'ICI 2020, CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DURABLE DE 100% DES FORETS ATTRIBUEES ET PROMOUVOIR LA CERTIFICATION FORESTIERE								
Taux de superficie forestière sous aménagement	%	ND	98	100	100	0	ND	100
Nombre de concessions sous aménagement durable contrôlées	%	ND	5	10	38	28	15	30
OBJECTIF STRATEGIQUE N° 5 : D'ICI 2020, AVOIR ASSURE L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HYDRIQUE								
Taux d'avancement dans la finalisation du guide de suivi évaluation des milieux aquatiques	%	ND	20	50	30	-20	70	100
Taux d'avancement dans la finalisation du guide technique d'aménagement et de restauration	%	ND	15	40	30	-10	80	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6: RENFORCER D'ICI 2020, LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES FORESTIERES								
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées sur le terrain	nombre	ND	3	3	5	2	6	9
OBJECTIF STRATEGIQUE N°7: D'ICI 2020, AVOIR RENFORCE LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DURABLES DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES								

Annexes

Taux d'avancement dans l'élaboration du manuel de procédure de communication	%	ND	40	80	60	-20	90	100
Taux d'élaboration du Plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources hydriques	%	ND	15	60	60	0	80	100
Nombre de participants aux actions d'information et de sensibilisation	nombre	ND	0	100	40	-60	200	500
OBJECTIF STRATEGIQUE N° 8 : D'ICI 2020 AVOIR FORMALISE ET MISE EN ŒUVRE LE CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES OPERATEURS								
Nombre de contrat, convention, protocoles signés avec les acteurs impliqués dans le champ du programme	nombre	0	2	2	4	2	ND	ND
Taux d'avancement dans les négociations sur (l'APV-FLEGT)	%	5	10	20	ND	ND	ND	ND
9.388: Programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2018, DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR								
Taux d'avancement de l'élaboration du texte d'application sur les PFNL du code forestier	%	0	20	60	60	0	100	100 (2018)
Taux d'avancement de l'élaboration du texte d'application sur la valorisation des rebuts de bois du code forestier	%	0	20	70	70	0	100	100 (2018)
Taux d'avancement de l'élaboration du texte d'application sur les industries et le commerce du bois du code forestier	%	0	30	60	60	0	100	100 (2018)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI 2018, AVOIR DEVELOPPE UN CADRE DE COLLABORATION (TECHNIQUE, FINANCIER, ETC) ETROIT ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET FIABLE.								
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de transformation du rotin dans la province de l'estuaire (PFNL)	%	ND	ND	25	0	-25	50	100
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de valorisation des rebuts de bois	%	ND	ND	25	0	-25	50	100
Nombre de conventions signées dans les domaines de la valorisation des rebuts de bois et ceux de la valorisation des PFNL	Nombre	ND	1	2	0	-25	4	6
Nombre de groupement de petits producteurs appuyés dans la valorisation des produits forestiers	Nombre	ND	2	2	0	-25	4	8
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI 2018, DISPOSER D'AU MOINS UNE BRIGADE DE CONTROLE DANS UN PORT POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE								
Taux de réalisation de la mission de contrôle planifiée et réalisée conjointement	%	0	0	100	20	-80	ND	ND
9.395: Programme Conservation de la biodiversité								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2018 DISPOSER ET APPLIQUER UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE								
Taux de révision du code forestier dans les domaines de compétences du programme	%	100	100	75	90	15	100	100
Nombre de textes réglementaires élaborés	Nombre	4	4	4	4	0	4	ND
Nombre d'actions de vulgarisation réalisées auprès des acteurs	Nombre	0	0	50	0	-50	50	ND
Taux d'avancement de la révision de la loi sur les parcs nationaux	%	5	75	75	75	0	75	100

Annexes

Taux d'avancement de la révision et de l'adoption des statuts de l'ANPN	%	0	75	75	75	0	75	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI 2018 AVOIR PROGRESSE DANS LA DIMINUTION DE LA PRESSION SUR LA FAUNE ET LA FLORE ET LEUR EXPLOITATION								
Nombre de missions LAB réalisées	Nombre	20	5	10	110	100	ND	ND
Nombre des Procès-verbaux établis dans le champ du programme	Nombre	50	40	50	10	-40	50	100
Nombre de missions réalisés conjointement	Nombre	0	27	4	0	-4	6	12
nombre de saisies et d'arrestations	Nombre	100	120	150	1200	1050	200	200
Quantité d'ivoires en stocks issue de la LAB	Kg/Tonne	60	30	60	121	61	80	60
Superficie des parcs sous surveillance	km2	ND	2000	3012	ND	ND	3500	4200
Effort de patrouille (en H/J)	h/j	ND	15000	26 208	34 656	8448	27000	28 000
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI 2018 AVOIR PROGRESSE DANS LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE								
Taux d'élaboration de la Base de données	%	5	10	35	15	-20	50	100
Nombre de cartes thématiques élaborées dans le champ du programme	Nombre	1	0	4	4	0	6	15
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 D'ICI 2018 PARVENIR A ASSURER LA SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE								
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude	%	40	60	80	65	-15	100	-
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : D'ICI 2018 AVOIR VALORISE ET FAIT LA PROMOTION DE QUATORZE (14) PRODUITS DANS LES AIRES PROTEGEES								
Nombre de potentialités de récréations identifiées	Nombre	10	20	30	36	6	40	50
Nombre de produits valorisés	Nombre	2	4	6	20	14	8	14
Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs	Nombre	13	13	16	45	31	18	18
Nombre de visiteurs dans les parcs.	Nombre	ND	ND	3 000	1 291	-1709	4000	4500
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : D'ICI 2018 AVOIR PRIS EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES ET AMELIORE LA COLLABORATION AVEC LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES								
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Nombre	9	3	5	0	-5	10	15
Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	Nombre	9	2	4	6	2	9	20
Nombre de chasseurs répertoriés	nombre	20	20	20	0	-20	40	100
Nombre commerçantes recensées	nombre	20	20	20	0	-20	80	200
OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : D'ICI 2018 AVOIR DEVELOPPE LES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME								
Taux d'élaboration des plans de formation	%	0	0	50	0	-50	70	100

Annexes

Nombre d'Agents formés	Nombre	0	5	10	0	-10	30	70
Nombre d'Agents recyclés (Renforcement de capacité)	Agents recyclés	0	0	50	0	-50	40	100
9.402: Programme Amélioration du cadre de vie et changement climatique								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2018, DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE								
Taux d'élaboration du texte sur la biotechnologie	%	-	-	100	0	-100	100	100
Nombre de guides sectoriels sur les EIES élaborés	Nombre	-	-	1	0	-1	0	0
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI 2018, PARVENIR A ASSURER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES USAGERS OU LES BENEFICIAIRES								
Nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises	Contrôle/inspection	10	13	16	3	0	20	20
Nombre de missions de suivi-évaluation auprès des entreprises	Missions	-	-	3	0	-3	10	10
Nombre de missions de supervision du transfert des déchets dangereux	Missions	-	-	2	0	-2	5	5
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ICI 2018, PARVENIR A PRODUIRE ET DIFFUSER UNE INFORMATION ENVIRONNEMENTALE FIABLE								
Nombre de nouvelles données collectées et saisies par thématique	Données	2 000	2 000	3 000	0	-1 000	3 000	3 000
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : D'ICI 2018, DISPOSER D'UN PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE POST-2015								
Taux d'avancement de l'état des lieux pour le PNDD Post 2015	%	-	0	100	0	-100	100	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : D'ICI 2018, AVOIR PROGRESSE DANS LA MAITRISE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES								
Nombre de rapport sur le renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public	Nombre	-	-	1	0	-1	1	1
Nombre de rapport de synthèse/compilation des rapports thématiques	Nombre	-	-	1	0	-1	1	1
Taux de réalisation du rapport sur le renforcement de capacités, éducation, formation et sensibilisation du public	%	-	-	100	0	-100	100	100
Taux de réalisation de la synthèse/compilation des rapports thématiques	%	-	-	100	0	-100	100	100
Taux de réalisation de la publication du rapport de la troisième communication nationale sur les changements climatiques	%	-	-	100	0	-100	100	100

Année 2018 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2018	Ecart 2018	2019	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
9.381: Programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts							
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AVOIR DISPOSE D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME</i>							
Nombre de textes d'application élaborés dans le champ du programme	Nombre	5	12	2	-10	14	15
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°2: AVOIR IMPLIQUE LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES EAUX ET FORETS.</i>							
Nombre de forêts communautaires attribuées	Nombre	3	5	0	-5	ND	-
Nombre de forêts communautaires suivies	Nombre	3	10	0	-10	12	50
Nombre de cahiers de charges signés	Nombre	115	15	25	19	20	50
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°3: AVOIR AMELIORE L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES.</i>							
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%	25	60	50	-10	80	100
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des milieux aquatiques	%	25	80	50	-30	90	100
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°4: AVOIR CONTRIBUE A L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS ET PROMOUVOIR LA CERTIFICATION FORESTIERE</i>							
Nombre de concessions forestières sous aménagement contrôlées	Nombre	38	15	8	-7	10	30
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°5: AVOIR ASSURE L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DU PATRMOINE HYDRIQUE.</i>							
Taux d'avancement dans la finalisation du guide technique national d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques	%	30	70	80	10	80	100
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°6: AVOIR RENFORCE LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLEGALE DES RESSOURCES FORESTIERES</i>							
Nombre de missions de contrôle de lutte contre l'exploitation forestière illégale mené	Nombre	5	10	80	70	10	30
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°7: AVOIR RENFORCE LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DURABLES DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES</i>							
Taux d'élaboration du Plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources hydriques	%	60	80	80	0	90	100
Nombre de séminaires organisés	Nombre		3	3	0	ND	ND
Nombre de participants au séminaire de renforcement des capacités	Nombre	100	200	78	-122	ND	500
<i>OBJECTIF STRATEGIQUE N°8: AVOIR FORMALISE ET MIS EN OEUVRE LE CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES.</i>							

Annexes

Nombre de contrats, conventions, protocoles signés avec les acteurs impliqués dans le champ du programme	Nombre	4	2	4	2	2	6
9.388: Programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR							
Nombre de texte d'application sur les PFNL du code forestier	nombre	1	5	2	-3	10	15
Nombre de texte d'application sur la valorisation des rebuts de bois du code forestier	nombre	1	5	1	-4	10	15
Nombre de texte d'application sur les industries et le commerce du bois du code forestier	nombre	1	5	6	1	10	15
Taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois.	%	ND	60	10	-50	75	100
OBJECTIF N° 2 : DEVELOPPER UN CADRE DE COLLABORATION (TECHNIQUE, FINANCIER, ETC) ETROIT ENTRE LES ACTEURS DE LA FILIERE FORET-BOIS A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET FIABLE.							
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de transformation du rotin dans la province de l'estuaire (PFNL)	%	25	100	70	-30	ND	100
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de valorisation des rebuts de bois	%	25	100	70	-30	ND	100
Taux d'avancement de la cartographie des unités de transformation des produits forestiers (Bois; Rebutis et PFNL)	%	ND	60	30	-30	100	100
OBJECTIF N°3 : DISPOSER D'AU MOINS UNE BRIGADE DE CONTROLE DANS UN PORT POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE							
Taux de mise en fonctionnement et d'équipement de la brigade	%	0	50	50	0	75	100
Taux de réalisation de la mission de contrôle planifiée et réalisée conjointement	%	100	100	100	0	ND	ND
9.395: Programme Conservation de la biodiversité							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF ET LE FAIRE APPLIQUER							
Nombre de textes réglementaires élaborés	Nombre	4	4	1	-3	4	ND
Nombre d'actions de vulgarisation réalisées auprès des acteurs	Nombre	0	50	60	10	50	ND
Taux d'avancement de la révision de la loi sur les parcs nationaux	%	75	75	0	-	75	100
Taux d'avancement de la révision et de l'adoption des statuts de l'ANPN	%	75	75	0	-	75	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N2°: AVOIR PROGRESSE DANS LA DIMINUTION DE LA PRESSION SUR LA FAUNE ET LA FLORE ET LEUR EXPLOITATION							
Nombre des Procès-verbaux établis dans le champ du programme	Nombre	40	50	60	10	22	49
Nombre de rapport de mission rédigés	Nombre	0	4	453	449	7	14
Nombre de missions réalisés conjointement	Nombre	27	4	7	3	5	7

Annexes

nombre de saisies et d'arrestations	Nombre	120	150	1420	1270	200	200
Superficie des parcs sous surveillance	km ²	1500	3012	4000	988	3500	4200
Effort de patrouille (en H/J)	h/j	15000	26 208	42 879	16671	27000	28 000
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : ACQUERIR DES OUTILS PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE							
Taux d'élaboration de la Base de données	%	15	35	25	-10	50	100
Nombre de cartes thématiques élaborées dans le champ du programme	Nombre	4	4	0	-4	10	15
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : PARVENIR A ELABORER DES OUTILS TECHNIQUES SUR LA SURVEILLANCE DES ASPECTS PHYSICO-CHIMIQUES ET DES SEDIMENTS							
Nombre de cartes thématiques produites dans la région pilote	Nombre	ND	2	0	-2	2	2
Taux d'élaboration des manuels de procédure	%	ND	30	10	-20	60	100
Nombre de missions (test)	Nombre	ND	2	1	-1	2	2
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : VALORISER ET PROMOVOIR QUATORZE (14) PRODUITS DANS LES AIRES PROTEGEES							
Nombre de potentialités de récréations identifiées	Nombre	36	30	36	-6.	40	50
Nombre de produits valorisés	Nombre	20	6	20	14	8	14
Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs	Nombre	45	16	45	29	18	18
Nombre de visiteurs dans les parcs.	Nombre	1 291	3000	4500	500	4000	4500
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES ET AMELIORER LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES							
Nombre de potentialités de récréations identifiées	Nombre	3	1500	0	-1500	1000	500
Nombre de communautés sensibilisées aux CHF	Nombre	6	9	3	-6	9	9
Nombre de chasseurs répertoriés	Nombre	0	40	4	-36	80	100
Nombre commerçantes recensées	Nombre	0	80	90	10	160	200
9.402: Programme Amélioration du cadre de vie et changement climatique							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI 2018, DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE							
Taux d'élaboration du texte sur la biotechnologie	%	10	100	10	-90	100	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : PARVENIR A ASSURER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES USAGERS OU LES BENEFICIAIRES							
Nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises	Contrôle/inspection	23	26	63	37	73	90
Nombre de missions de suivi-évaluation auprès des entreprises	Missions	20	25	30	5	35	40

Annexes

Nombre de missions de supervision du transfert des déchets dangereux	Missions	10	12	10	-2	12	13
OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 : PARVENIR A PRODUIRE ET DIFFUSER UNE INFORMATION ENVIRONNEMENTALE FIABLE							
Nombre de données collectées et saisies par thématique	Nombre	3000	4000	3000	-1000	4000	5000

Année 2019 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2019	2019	Ecart 2019	2020	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
9.381: Programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Avoir disposé d'un cadre législatif et réglementaire renforcé sur le champ								
Nombre de textes d'application élaborés dans le champ du programme	nombre	5	7	14	7	-7	4	15
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Avoir impliqué les communautés rurales dans le processus de gestion durable des eaux et forêts								
Nombre de forêts communautaires attribuées	nombre	3	0	ND	0	0	5	5
Nombre de forêts communautaires suivies	nombre	3	0	12	0	0	20	50
Nombre de cahiers de charges signés	nombre	110	26	20	32	0	15	50
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Avoir amélioré l'information et la connaissance sur la gestion des ressources hydriques et promouvoir l'exploitation des ressources peu connues.								
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%	25	50	80	50	-30	90	100
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des milieux aquatiques	%	25	50	90	50	-40	100	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Avoir contribué à l'aménagement durable de 100 % des forêts et promouvoir la certification forestière.								
Nombre de concessions forestières contrôlées	Nombre	38	8	10	4	-6	20	30
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Avoir assuré l'aménagement et la restauration du patrimoine hydrique.								
Taux d'avancement dans la finalisation du guide de suivi évaluation des milieux aquatiques	%	50	80	80	85	5	90	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Avoir renforcé la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières.								
Nombre de missions de contrôle de lutte contre l'exploitation forestière illégale menée	Nombre	5	80	10	81	69	90	100

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7 : Avoir renforcé la communication sur les enjeux de la gestion durable des ressources hydriques et forestières								
Taux d'élaboration du Plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources hydriques	%	60	80	90	90	0	Objectif atteint	100
Nombre de séminaires organisés	Nombre		3	ND	0	0	4	ND
Nombre de participants au séminaire de renforcement des capacités	Nombre	100	78	ND	0	0	90	500
OBJECTIF STRATEGIQUE N°8 : Evaluer le niveau d'avancement des travaux d'aménagement des concessions forestières et des cahiers de charges contractuelles pour l'amélioration des conditions de vies des communautés villageoises								
Nombre de mission de terrain	Nombre	38	8	108	50	-58	36	100
Nombre de cahiers de charges signés	Nombre	ND	ND	20	32	12	5	ND
OBJECTIF STRATEGIQUE N°9 : Parvenir à renforcer les capacités de l'administration dans la gestion forestière								
Nombre d'entités administratives réhabilité et opérationnalisés	Nombre	ND	ND	5	0	-5	2	ND
Nombre de moyens roulants et fluviaux acquis	Nombre	ND	ND	35	0	-35	10	ND
Nombre d'équipements informatique, bureautique et kits de terrain acquis	Nombre	ND	ND	210	0	-210	50	ND
Nombre d'agents formés sur les principes de gestion durable des forêts	Nombre	ND	ND	100	0	-100	30	ND
OBJECTIF STRATEGIQUE N°10 : Attribuer les forêts communautaires, contrôler et suivre l'exécution des plans simples de gestion								
Nombre de forêts communautaires attribuées	Nombre	38	8	108	50	-58	36	100
Nombre de Plans Simples de Gestion contrôlés et suivi	Nombre	ND	ND	20	32	12	5	ND
9.388: Programme Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois								
OBJECTIF N° 1 : Disposer d'un cadre législatif et réglementaire révisé et adapté aux évolutions du secteur.								
Nombre de texte d'application sur les PFNL du code forestier	Nombre	1	5	1	0	-1	2	3
Nombre de texte d'application sur la valorisation des rebuts de bois du code forestier	Nombre	1	5	4	0	-4	8	12
Nombre de texte d'application sur les industries et le commerce du bois du code forestier	Nombre	1	5	2	0	-2	4	6
OBJECTIF N° 2 : Développer un cadre de collaboration étroit entre les acteurs de la filière forêt-bois à partir d'une base de données dynamique et améliorer la connaissance des PFABO.								
Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de transformation du bois	%	1	5	1	0	-1	75	100
Nombre de projets de textes sur la gestion durable et la valorisation des PFABO dans les forêts communautaires rédigés	nombre	1	5	4	0	-4	2	3
Nombre de marchés faisant l'objet de recensement pour l'établissement d'une liste des principaux PFABO	nombre	1	5			-2	2	5
Nombre de postes de contrôles faisant l'objet de recensement pour l'établissement d'une liste des principaux PFABO	nombre	ND	ND	1	0	-1	2	2

Annexes

Taux d'avancement de la mise en place de la base de données des unités de valorisation des rebuts de bois	%	ND	ND	25	0	-25	50	100
Taux d'avancement de la cartographie des unités de transformation des produits forestiers (Bois et Rebut)	%	ND	ND	25	0	-25	50	100
OBJECTIF N°3 : Disposer d'au moins une brigade de contrôle dans un port pour faire appliquer le cadre légal et réglementaire								
Taux de mise en fonctionnement et d'équipement de la brigade	%	1	5	1	0	-1	80	100
Taux de mise en fonctionnement du HUB de Lastoursville	%	1	5	4	0	-4	80	100
Nombre de mission de contrôle planifiée et réalisée conjointement	nombre	1	5	2	0	-2	2	5
OBJECTIF N°4 : Contrôler, évaluer et sensibiliser les acteurs et les partenaires de la filière transformation du bois et valorisation des produits forestiers								
Nombre de mission de contrôle d'évaluation et de sensibilisation des acteurs de la transformation du bois	nombre	ND	ND	4	0	-4	4	12
Nombre de campagne de renforcement des capacités des agents des services déconcentrés sur le thème de PFABO	nombre	ND	ND	1	0	-1	1	3
Nombre de mission de contrôle d'évaluation et de sensibilisation des acteurs de la valorisation des rebuts industriels du bois	nombre	ND	ND	4	0	-4	3	12
Nombre de mission de lutte contre l'exploitation et l'exportation illégales des PFABO	nombre	ND	ND	4	0	-4	4	12
Nombre de mission de sensibilisation des communautés locales sur le thème des PFABO	nombre	ND	ND	1	0	-1	2	3
9.395: Programme Conservation de la biodiversité								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Disposer d'un cadre législatif et réglementaire adapté et évolutif et le faire appliquer.								
Nombre de textes réglementaires élaborés	nombre	ND	4	4	0	4	6	5
Nombre de textes signés	nombre	0	1	50	0	50	6	5
Taux d'avancement de la révision de la loi sur les parcs nationaux	%	25	0	100	75	25	100	ND
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Avoir progressé dans la diminution de la pression sur la faune et la flore et leur exploitation								
Nombre des missions réalisées hors des parcs	nombre	2	0	2	0	2	2	2
Nombre des missions réalisées dans les parcs	nombre	18	40	300	310	10	200	
Nombre des Procès-verbaux établis hors des parcs	nombre	ND	0	4	0	4	2	
Nombre des Procès-verbaux établis dans les parcs	nombre	ND	ND	ND	100		80	
Nombre de saisies et d'arrestations	nombre	100	120	150	1000	850	1015	200
Effort de patrouille (en H/J)	h/j	10000	20000	26208	30000	3792	27000	28000
Nombre de missions réalisés conjointement	nombre	3	3	4	7	3	10	ND

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Acquérir des outils permettant la mise en place d'une base de données complète et dynamique sur le champ de la biodiversité								
Taux de configuration des fiches de collecte	%	ND	ND	100	35	65	50	100
Nombre des missions réalisées	nombre	0	0	4	0	4	10	15
Taux de renseignement de la base de données	%	ND	ND	30	0	30		
Nombre de cartes thématiques élaborées dans le champ du programme	nombre	1	2	4	0	4		
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Parvenir à élaborer des outils techniques sur la surveillance des aspects physico-chimiques et des sédiments								
Nombre de cartes thématiques produites dans la région pilote	Nombre	ND	0	2	0	2	2	2
Taux d'élaboration des manuels de procédure	%	ND	10	60	40	20	80	100
Nombre de missions (test)	Nombre	ND	1	2	0	0	2	2
OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Valoriser et promouvoir quatorze (14) produits dans les aires protégées								
Nombre de potentialités de récréations identifiées	Nombre	36	36	40	30	10	40	50
Nombre de produits valorisés	Nombre	20	20	8	20	12	8	14
Nombre d'aménagements réalisés dans les parcs	Nombre	45	45	18	25	7	18	18
Nombre de visiteurs dans les parcs.	Nombre	1291	4500	4000	6000	200	4000	4500
OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Prendre en compte les besoins des communautés locales et adapter la collaboration avec les partenaires								
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Nombre	0	0	9	0	9	10	15
Nombre de communautés sensibilisées aux CHF	Nombre	6	3	4	0	4	9	9
Nombre de chasseurs répertoriés	Nombre	0	0	40	0	40	80	100
Nombre commerçantes recensées	Nombre	0	0	80	0	80	160	200
Nombre de facture réglée consommations siège et annexe (location)	Nombre	ND	ND	2	2	0	2	ND
Nombre de facture réglée consommations bases déconcentrées (location)	Nombre	ND	ND	12	12	0	12	ND
Nombre de facture réglée consommations siège et annexe (eau & électricité)	Nombre	ND	ND	2	2	0	2	ND
Nombre de facture réglée consommations bases déconcentrées (eau & électricité)	Nombre	ND	ND	12	12	0	12	ND
9.402: Programme Amélioration du cadre de vie et changement climatique								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Promouvoir la gestion et la valorisation des déchets								
Nombre d'autorisations délivrées pour la collecte, le transport ou le traitement des déchets	Nombre	ND	ND	5	5	0	15	30

Annexes

Nombre de missions de sensibilisation des cibles (atelier en milieu scolaire, municipalités, opérateurs, etc...)	Nombre	ND	ND	2	0	-2	4	7
OBJECTIF 2 : Promouvoir les énergies propres								
Nombre de partenariats publics/privés réalisés	Nombre	ND	ND	1	0	-1	2	3
Nombre d'édifices publics ou privés audités	Nombre	ND	ND	2	0	-2	4	6
OBJECTIF 3 : Améliorer la protection des milieux (eaux superficielles et souterraines, air, sol)								
Nombre de rapport produit sur l'état des lieux des réglementations existantes à l'international	Nombre	ND	ND	1	0	-1	2	3
OBJECTIF 4 : Améliorer le cadre de vie								
Taux de réduction des Substances (Importations) Appauvrissant la Couche d'Ozone (SAO)	Taux	ND	ND	15	15	0	19	21
Nombre de missions de sensibilisation des parties prenantes sur les dangers des substance appauvrissant la couche d'ozone	Nombre	ND	ND	2	2	0	4	6
Nombre de curricula intégrant les problématiques environnementales dans le programme scolaire	Nombre	ND	ND	0	0	0	1	1
Taux de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières du Fonds pour la Sauvegarde de l'Environnement	Taux	ND	ND	5	0	-5	15	30
OBJECTIF 5 : Disposer d'un cadre législatif et réglementaire environnemental adapté et évolutif								
Nombre de textes réglementaires élaborés	Nombre	ND	ND	1	1	0	2	3
Taux d'élaboration du texte sur les évaluations environnementales	Taux	ND	ND	50	50	0	100	100
Taux d'élaboration du texte sur l'organisation et le fonctionnement du Fonds pour la Sauvegarde de l'Environnement	Taux	ND	ND	100	0	-100	100	100
OBJECTIF 6 : Améliorer le contrôle de la qualité des milieux								
Nombre d'agents formés au contrôle de la qualité des milieux	Nombre	ND	ND	30	0	-30	40	50
OBJECTIF 7 : Créer un laboratoire d'analyses environnementales (eau, air, sol)								
Indicateurs à déterminer (projet COS, recherche de financements, opérationnalisation)	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
OBJECTIF 8 : Renforcer les capacités opérationnelles de la DGEPN et de ses structures déconcentrées								
Nombre de véhicules de terrain acquis	Nombre	ND	ND	3	3	0	ND	ND
Nombre d'ordinateurs achetés pour les services centraux	Nombre	ND	ND	4	4	0	ND	ND
Nombre d'ordinateurs achetés pour les services déconcentrés	Nombre	ND	ND	2	2	0	ND	ND
Nombre de cartouches d'encre et autres consommables de bureau achetés	Nombre	ND	ND	10	10	0	ND	ND

Annexes

Volume de carburant affecté à chaque service	Litre	ND	ND	4500	4500	0	ND	ND
Nombre d'imprimantes achetées pour les services centraux	Nombre	ND	ND	2	0	-2	ND	ND
Nombre d'imprimantes achetées pour les services déconcentrés	Nombre	ND	ND	2	0	-2	ND	ND
OBJECTIF 9 : Améliorer l'état de l'environnement global à l'échelle nationale et participer aux rencontres internationales sur l'environnement								
Nombres de PV issus de missions de police environnementale réalisées à Libreville	Nombre	ND	ND	10	0	-10	ND	ND
Nombres de PV issus de missions de police environnementale réalisées à l'intérieur du pays	Nombre	ND	ND	10	0	-10	ND	ND
Nombre de Rapports de missions réalisées à l'étranger	Nombre	ND	ND	3	0	-3	ND	ND
Nombre d'équipements de surveillance de type drone achetés pour les services centraux	Nombre	ND	ND	3	0	-3	ND	ND

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

Annexe 7 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 15 : Constructions, logements et équipements collectifs**Année 2017 :**

Intitulé	Unité	2015	2016	2017	2017	Ecart 2017	2018	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
15.591.2: Action Assainissement								
OBJECTIF STRATEGIQUE : Réaliser d'ici à fin 2020, le programme d'assainissement des eaux usées et pluviales des bassins versants de Libreville								
Taux d'avancement physique BV de Nzeng Ayong	%	13,3	50	90	90	0	100	100
Taux d'avancement des travaux du bassin versant de Gué-Gué	%	0	2	15	5	-10	40	100 (2022)
Taux d'avancement Aménagement du bassin versant de Terre Nouvelle	%	0	5	20	5	-10	20	100
Taux d'avancement Plan complet de réinstallation des personnes affectées par le projet d'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Lowé-IAI et Terre Nouvelle.	%	67,5	70	100	0	-100	100	100

Année 2018 :

Intitulé	Unité	2016	2017	2018	2018	Ecart 2018	2019	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
15.591.2: Action Assainissement								
OBJECTIF STRATEGIQUE : Réaliser d'ici à fin 2020, le programme d'assainissement des eaux usées et pluviales des bassins versants de Libreville								
Taux d'avancement du bassin versant de NzengAyong	%	60	90	100%	90%	-10	100	100
Taux d'avancement du bassin versant de Terre Nouvelle	%	5	20	20%	3%	-17	40	100
Taux d'avancement du bassin versant de Lowé-IAI	%	-	-	20%	20%	0	100	100
Taux d'avancement du plan complet de réinstallation des personnes affectées par le projet d'aménagement des BV de Gué-Gué, Lowé-IAI-Terre Nouvelle	%	70	80	100%	70%	-30	80	100

Année 2019 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2019	2019	Ecart 2019	2020	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
15.591.2: Action Assainissement								
OBJECTIF STRATEGIQUE : Réaliser d'ici à fin 2020, le programme d'assainissement des eaux usées et pluviales des bassins versants de Libreville								
Taux d'avancement du bassin versant de NzengAyong	%	60		100%	85%	-15	100	
Taux d'avancement du bassin versant de Terre Nouvelle	%	20		40%	25%	-12	40	65
Taux d'avancement du bassin versant de Lowé-IAI	%	N/A		40%	0%	-40	10	30
Taux d'avancement du plan complet de réinstallation des personnes affectées par le projet d'aménagement des BV de Gué-Gué, Lowé-IAI-Terre Nouvelle	%	N/A		100%	68%	-32	70	100

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

Annexe 8 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 17 : Transports**Année 2017 :**

Intitulé	Unité	2016	2017	2017	Ecart 2017	2018	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
17.626.3: Action Météorologie							
OBJECTIF STRATEGIQUE : D'ici à 2017, densifier le réseau des stations Agroclimatologiques et postes pluviométriques et développer les prestations de météorologie pour tous les usagers							
Nombre de stations climatologiques	Nombre	0	2	0	-2	ND	
Nombre de stations Agrométéorologiques	Nombre	0	3	0	-3	ND	
Nombre de Postes pluviométriques	Nombre	0	25	0	-25	ND	

Année 2018 :

Intitulé	Unité	2016	2017	2018	2018	Ecart 2018	2019	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
17.626.3: Action Météorologie								
OBJECTIF STRATEGIQUE : D'ici à 2020, Densifier le réseau des stations Agroclimatologiques et pluviométrique et développer les prestations de météorologie pour tous les usagers								
Nombre de stations climatologiques	Nombre	0	0	N/A	N/A			
Nombre de stations Agrométéo	Nombre	0	0	N/A	N/A			
Nombre de Postes pluviométriques	Nombre	0	0	N/A	N/A		0	
Nombre de station technique réhabilitée	Nombre	1	1	1	1	0	1	
Nombre de bulletins mensuels agrométéorologiques	Nombre	N/A	0	12	12	0	12	
Nombre de bulletins mensuels climatologiques	Nombre	N/A	0	12	12	0	12	
Nombre de bulletins de prévisions produits	Nombre	N/A	0	731	731	0	731	

Année 2019 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2019	2019	Ecart 2019	2020	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
17.626.3: Action Météorologie								
OBJECTIF STRATEGIQUE :D'ici 2020, développer et améliorer les prestations météorologique et les sites techniques								
Nombre de stations technique agroclimatologique et pluviométrique	Nombre	1	1	1	N/A	N/A	1	2
Nombre de bulletins de prévision produit	Nombre	0	731	731	N/A	N/A	731	2
Nombre de bulletins mensuels agrométéorologiques	Nombre	0	12	12	N/A	N/A	12	
Nombre de bulletins mensuels climatologiques	Nombre	0	12	12	N/A	N/A	4	
Nombre de poste pluviométriques	Nombre	1	1	1	N/A	N/A		60

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018 ,2019), DGBFIP

Annexe 9 : Liste des indicateurs de performance de la Mission 24 : Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières**Année 2017 :**

Intitulé	Unité	2015	2016	2017	2017	Ecart 2017	2018	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision PAP	Réalisé	(Réalisé - Prévision)	Cible PAP	
24.787: Programme Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ICI A 2020								
1° Nombre de méga watts installés	MW	0	0	52,5	52,5	0	150	800 (2018)
2° Taux d'exécution des travaux du barrage des chutes Fé II	%	0	0	0	0	0	50	75 (2019)
3 Taux d'exécution des travaux du barrage des chutes Impératrice	%	0	0	0	0	0	20	80(2019)
4°Taux d'exécution des travaux de construction de 2 nouvelles microcentrales à Moulingui-Bindza et Mbigou	%	0	0	0	0	0	ND	20% (2020)
5°Taux d'exécution des travaux d'installationdes Plateformes Multifonctionnelles	%	0	0	0	0	0	ND	10% (2020)

Annexes

6° Taux d'exécution des travaux de Construction de la Microcentrale hydroélectrique de Malinga	%	0	0	15	0	-15	ND	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ICI A 2018								
1° Nombre de km de lignes haute tension construits	Km	ND	0	56	3	53	74	100 (2019)
2° Nombre de poste haute/moyenne (HTB/HTA) tension construite	Nbre	ND	0	1	1	0	2	3 (2019)
3° Nombre de km de lignes moyenne tension (HTA) construits	Km	ND	0	ND	ND	ND	0	ND
24.794: Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PARVENIR A REALISER D'ICI 2018 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTS EN MILIEU URBAIN								
Taux d'avancement de réalisation de l'usine Ntoun 7	%	5	N/D	65	0	-65	80	100 (2018)
Taux d'avancement de réalisation de l'approvisionnement en eau de l'usine Ntoun 7	%	N/D	N/D	30	0	-30	70	100 (2018)
24.801: Programme Gestion de la radioactivité								
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ELABORER LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE SURETE RADIOLOGIQUE, SURETE DES DECHETS, ET DE LA SURETE DU TRANSPORT DES MATIERES RADIOLOGIQUES D'ICI 2018.								
Taux d'avancement de l'élaboration du document d'évaluation sur la sûreté radiologique.	%	N/A	9	100	15	-85	50	100 (2018)
Taux d'avancement de l'élaboration du document d'évaluation sur la sûreté des déchets radioactifs.	%	N/A	15	100	20	-80	50	100 (2018)
Taux d'avancement de l'élaboration du document d'évaluation sur la sûreté du transport des matières radioactives.	%	N/A	5	100	10	-90	50	100 (2018)
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan d'urgence radiologique national	%	N/A	25	100	25	-75	50	100 (2018)
Taux d'avancement dans l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013	%	N/A	N/A	100	0	-100	50	100 (2018)
Taux d'avancement de l'élaboration des politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, sûreté des déchets radioactifs et de sûreté des transports des matières radiologiques d'ici 2019.	%	N/A	N/A	100	14	-86	50	100 (2018)

Année 2018 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2018	Ecart 2018	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Prévision	Réalisation	(Réalisé - Prévision)	
24.787: Programme Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques						
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ICI A 2021						
1° Taux d'exécution des travaux du barrage des chutes Impératrice	%	20	20	3	-17	100 (2024)
2° Taux d'avancement des travaux de renforcement des centrales électriques de Fougamou, Mouila, Lambaréné, Oyem et Bitam de 6 MW	%	0	100	10	-90	100 (2020)
OBJECTIF N°2 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ICI A 2021						
1° Nombre de km de réseaux électriques de transport d'électricité publique à réaliser	Km	0	20	0	-20	N/A
2° Nombre de km de réseaux électriques de distribution d'électricité publique à réaliser	Km	-	150	150	0	N/A
24.794: Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement						
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PARVENIR A REALISER D'ICI 2018 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTS EN MILIEU URBAIN						
Taux d'avancement du réseau de distribution de la ville de Makokou	%	N/A	100	0		100
Taux d'avancement des travaux des conduites d'eau de Lambaréné	%	N/A	100	0		100
Taux d'avancement de la pose de la conduite DN 600 entre le site Cimgabon 2 et l'usine de production d'eau potable de Ntoum à 80%	%	N/A	80	0		80
Taux d'avancement des travaux de renforcement de l'AEP de la commune de Bitam.	%	N/A	100	0	0	-100
Taux de réalisation des infrastructures d'assainissement dans les établissements scolaires à Libreville et ses environs	%	N/A	100	0		100
Taux d'avancement de la pose de la conduite DN 600 entre le site Cimgabon 2 et l'usine de production d'eau potable de Ntoum à 20%	%	N/A	20	0		20
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir à réhabiliter ou à construire des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement dans 100 villages d'ici 2018						
Taux d'avancement du projet "Accès aux services de base	%	N/A	20	0	0	20
Taux de renforcement des capacités des services ruraux	%	N/A	20	0	0	20
Taux de réparation et de remise à niveau de 500 points d'eau à motricité humaine dans 07 provinces du Gabon	%	N/A	100	0	0	100
Taux de construction des AEP à MEYO KYE et de MABANDA	%	N/A	100	0	0	100

Annexes

Taux Maintenance de six mini AEP en zone rurale de 100%	%	N/A	100	0	0	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : parvenir d'ici 2021 a une meilleure gestion de la ressource du secteur eau et assainissement						
Taux d'avancement de la réalisation du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville 6 provinces)	%	N/A	100	0	0	100
Taux d'avancement de la réalisation du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville 3 provinces)	%	N/A	50	0	0	100
Taux d'avancement de l'étude de réhabilitation du réseau d'observatoire national d'hydrologie, Système d'Information sur l'Eau et étude de la gouvernance du système	%	N/A	61	0	0	100
24.801: Programme Gestion de la radioactivité						
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ELABORER LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE SURETE RADIOLOGIQUE, SURETE DES DECHETS, ET DE LA SURETE DU TRANSPORT DES MATIERES RADIOLOGIQUES D'ICI 2019.						
Taux d'avancement de l'élaboration des politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, sûreté des déchets radioactifs et de sûreté des transports des matières radiologiques d'ici 2019.	%	10	50	40	-10	
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan d'urgence radiologique national	%	25	100	5	-95	
Taux d'avancement dans l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013	%	5	50	25	25	

Année 2019 :

Intitulé	Unité	2017	2018	2019	2019	Ecart 2019	Cible à l'échéance pluriannuelle
		Réalisation	Réalisation	Prévision	Réalisation	(Réalisé - Prévision)	
24.787: Programme Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PARVENIR A REALISER D'ICI 2018 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTS EN MILIEU URBAIN							
1° Taux d'exécution des travaux du barrage Ngoulmendjim, Dibwangui, Kinguélé Aval et des chutes Impératrice	%	N/A	3	10	0	-10	90 (2023)
2° Taux d'avancement des travaux de renforcement des centrales électriques de Fougamou, Mouila, Lambaréné, Oyem et Bitam de 6 MW	%	N/A	10	50	40	-10	100 (2020)
Nombre d'études réalisées : sites hydroélectriques de Sindara, Mighouba, Dibwangui 2	Nombre	N/A	N/A	2	0	-2	
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ICI A 2021							
Taux de réalisation de l'Etude et travaux du nouveau tracé de ligne HTB Ntoun 2-Angondjé en vue de la réalisation des travaux	Nombre		N/A	30	0	-30	30 (2022)
Nombre de km d'extensions des réseaux de distribution d'énergie électrique	Km		N/A	150	344	194	60(2022)
Taux d'avancement des travaux de délocalisation de la dynamiterie d'Alénakiri	%		N/A	100	100	0	0(2022)
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Poursuivre le développement des énergies renouvelables et l'électrification décentralisée d'ici à 2021.							
Taux d'exécution des travaux des 3 mini-centrales	%	N/A	N/A	15	0	-15	N/A
Taux d'exécution de la centrale solaire	%	N/A	N/A	20	0	-20	N/A
Nombre de lampadaires solaires installés	Nombre	N/A	N/A	2500	0	-2500	N/A
OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, des infrastructures et des installations électriques d'ici à 2021.							
Nombre de bâtiments administratifs audités	Nombre	N/A	N/A	200	0	-200	N/A
Nombre de compteurs électriques de l'Etat à auditer	Nombre	N/A	N/A	200	0	-200	N/A
Taux d'exécution de l'audit énergétique du 02 décembre	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux de réduction de la facture énergétique de l'état	%	N/A	N/A	20	0	-20	N/A
Nombre d'administration et institutions à sensibiliser	Nombre	N/A	N/A	200	0	-200	N/A
Taux d'avancement de la mise en œuvre de PRONAM	%	N/A	N/A	30	0	-30	N/A
24.794: Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement							

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : PARVENIR A REALISER D'ICI 2018 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTS EN MILIEU URBAIN							
Taux d'avancement du réseau de distribution de la ville de Makokou	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux d'avancement des travaux des conduites d'eau de Lambaréné	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux d'avancement de la pose de la conduite DN 600 entre le site Cimgabon 2 et l'usine de production d'eau potable de Ntoum à 80%	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux d'avancement des travaux de renforcement de l'AEP de la commune de Bitam.	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux de réalisation des infrastructures d'assainissement dans les établissements scolaires à Libreville et ses environs	%	N/A	N/A	25	0	-25	N/A
OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir à réhabiliter ou à construire des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural d'ici 2021							
Taux d'avancement du projet "Accès aux services de base	%	N/A	N/A	20	0	-20	20
Taux de réparation et réhabilitation des forages d'hydraulique villageoise dans 6 provinces du Gabon	%	N/A	N/A	67	0	-67	20
Taux de Réalisation des infrastructures d'assainissement dans les établissements scolaires et dispensaires en milieu rural	%	N/A	N/A	50	0	-50	100
OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : parvenir d'ici 2021 a une meilleure gestion de la ressource du secteur eau et assainissement							
Taux d'avancement de la réalisation du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville 6 provinces)	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux d'avancement de la réalisation du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville 3 provinces)	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux d'avancement de l'étude de réhabilitation du réseau d'observatoire national d'hydrologie, Système d'Information sur l'Eau et étude de la gouvernance du système	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux d'avancement de la réalisation du Plan Directeur en Eau potable du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	N/A	100	0	-100	N/A
Taux d'avancement de la réalisation de Smart basin Gabon (Réhabilitation du réseau d'observation national d'hydrologie)	%	N/A	N/A	50	0	-50	N/A
Taux d'avancement de la Caractérisation géochimique et sociologique des eaux de Port-Gentil et Mouanana	%	N/A	N/A	50	0	-50	N/A
Taux d'avancement de l'étude de réhabilitation de l'étude et évaluation du phénomène de l'érosion des sols dans le processus de l'envasement des barrages ou des ports	%	N/A	N/A	50	0	-50	N/A
24.801: Programme Gestion de la radioactivité							
OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ELABORER LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE SURETE RADIOLOGIQUE, SURETE DES DECHETS, ET DE LA SURETE DU TRANSPORT DES MATIERES RADIOLOGIQUES D'ICI 2019.							
Taux d'avancement de l'élaboration des politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, sûreté des déchets radioactifs et de sûreté des transports des matières radiologiques d'ici 2019.	%	N/A	40	50	0	-50	0
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan d'urgence radiologique national	%	N/A	25	50	0	-50	0

Annexes

Taux d'avancement dans l'élaboration des capacités de réponse à un événement radiologique et nucléaire	%	N/A	5	50	30	-20	0
Taux d'avancement dans l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013	%	N/A	N/A	50	100	50	0

Source : Rapport Annuel de Performance (2017, 2018, 2019), DGBFIP

Annexes